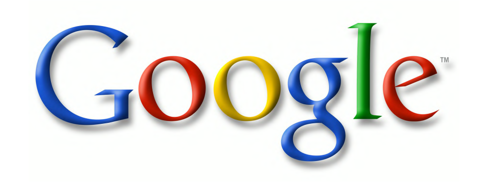
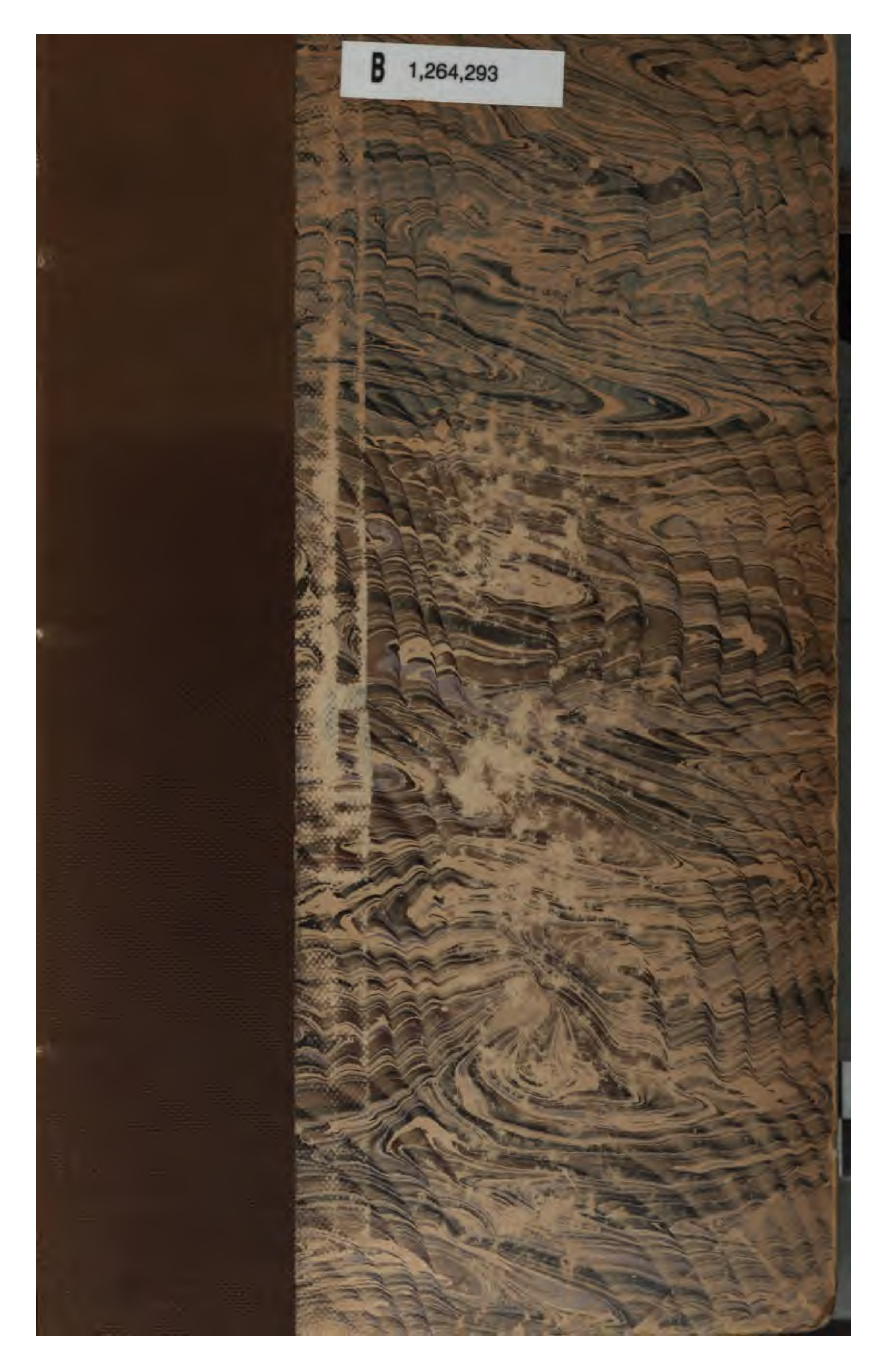
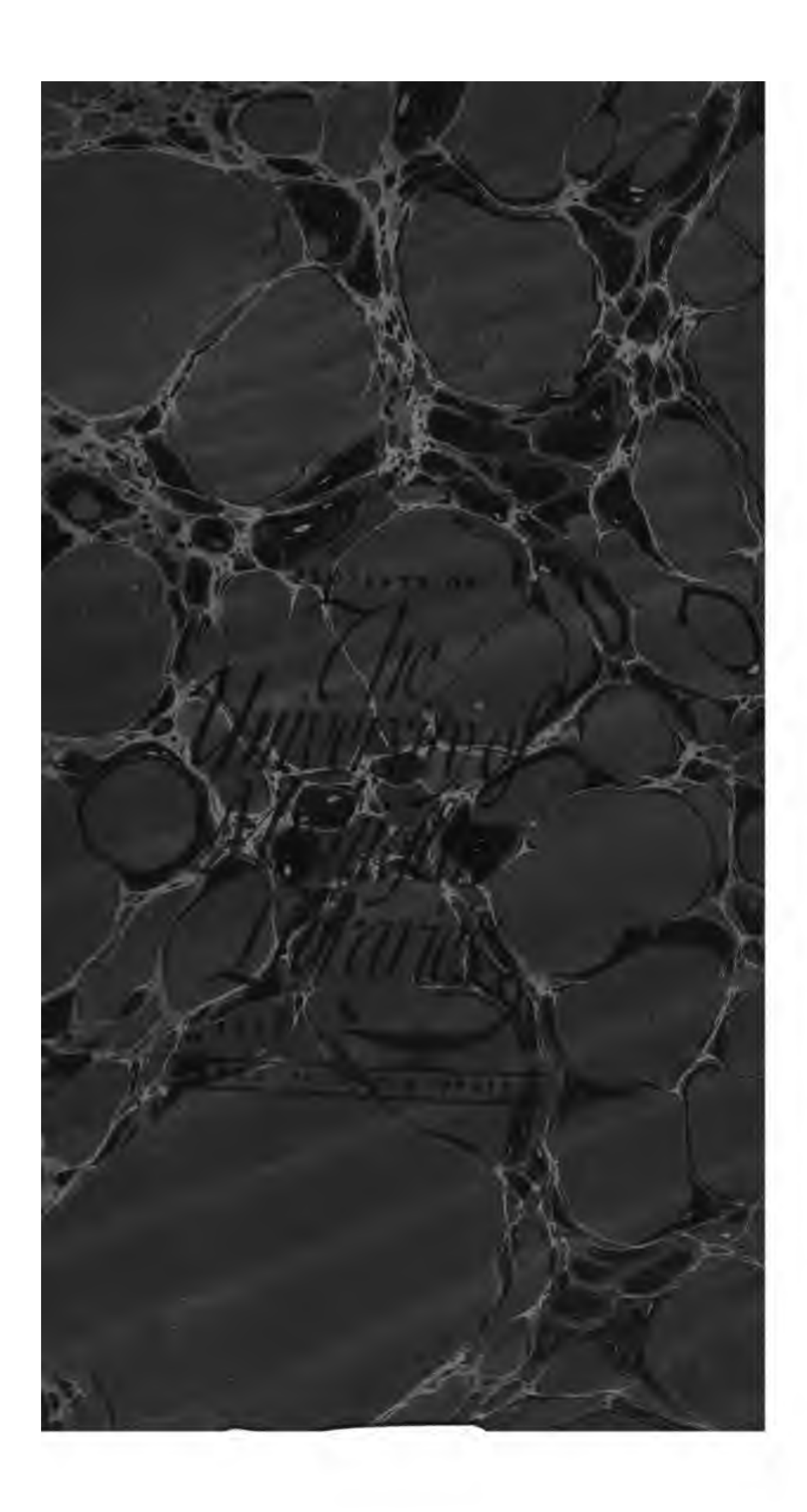
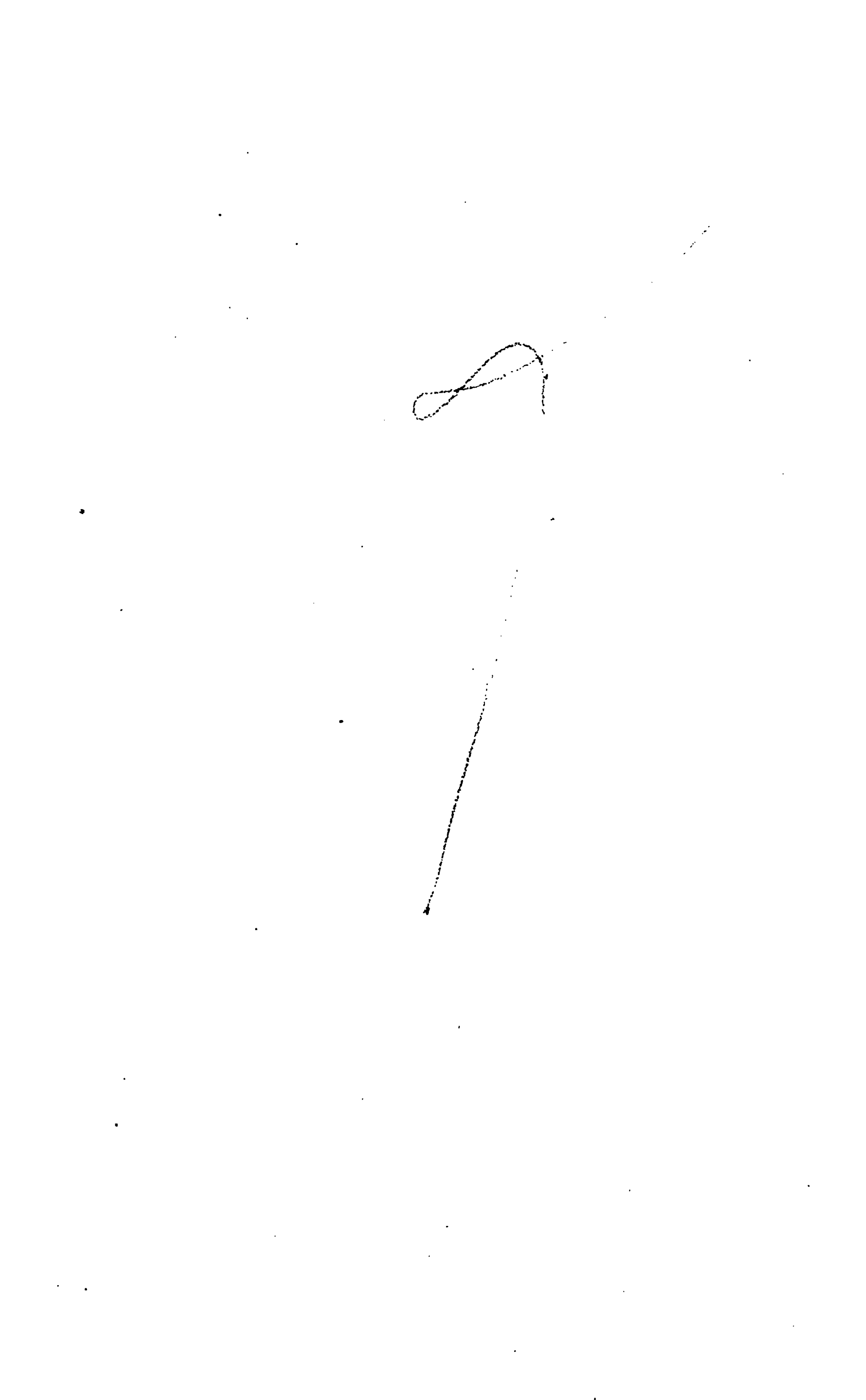



B 1,264,293







HISTOIRE
DES COMMENCEMENTS
DE
LA RÉPUBLIQUE
AUX PAYS-BAS

Clichy. — Imprimerie PAUL DUPONT, rue du Bac-d'Asnières, 12.

Agoult, Marie Catherine Sophie de Flavigny.

HISTOIRE

DES COMMENCEMENTS

DE

LA RÉPUBLIQUE

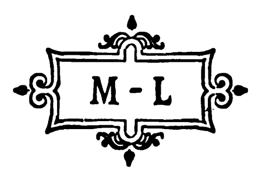
AUX PAYS-BAS

— 1581-1625 —

PAR

DANIEL STERN

> Τὸ εὔδαιμον τὸ ἐλεύθερον, τὸ δ'ἐλεύθερον τὸ εὔψυχον.
>
> Le bonheur, c'est la liberté; la liberté, c'est le courage.
>
> THUCYDIDE.



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1872



AVANT-PROPOS

Il y a de cela vingt ans environ, peu de temps après le coup d'État, comme je réfléchissais un jour à part moi sur l'extrême facilité avec laquelle, à deux reprises différentes, on avait pu, en quelques heures, renverser nos institutions républicaines, je me sentis portée à étudier ces institutions chez d'autres peuples, pour tâcher de comprendre l'ensemble des conditions qui leur avaient donné ailleurs, contrairement à ce qui se voyait chez nous, la solidité et la durée.

Un assez long séjour en Hollande, où j'eus occasion de m'entretenir avec des personnes très-ver-

sées dans l'histoire de leur pays, fixa plus particulièrement mon attention sur l'établissement de la république aux Pays-Bas; et bientôt, en m'assurant combien une histoire si belle et si pleine d'enseignements était mal connue en France [1], je me proposai de l'écrire.

La chose n'allait pas sans peine. Il me fallait d'abord et de toute nécessité, si je voulais pousser un peu avant mes recherches, apprendre une langue dépourvue d'attrait. Un autre labeur ingrat, dont je ne pouvais guère non plus me dispenser, c'était de prendre connaissance des annales séparées, très-diffuses et très-confuses, de chaque province, pour en tirer un récit général qui, sans rompre l'unité et sans se perdre aux détails, ne négligeât rien d'important. Enfin, et à l'épreuve, je reconnus que ce n'était pas pour moi un souci médiocre : entre les assertions et les jugements opposés des écrivains nationaux, fortement prévenus, ceux-ci, pour le

1. L'ouvrage de M. Motley n'était pas, à cette époque, traduit en français, et tout le monde s'en tenait aux jugements superficiels et faux de l'abbé Raynal dans son *Histoire du Stadhoudérat*.

stadhoudérat populaire des Nassau, ceux-là pour la bourgeoisie municipale des Barneveldt et des de Witt, j'avais à me tenir toujours sur mes gardes, crainte de me laisser entraîner par l'un ou l'autre parti hors de la stricte équité.

Cependant je me mis à l'œuvre, et plus j'y entrai, plus j'y pris plaisir, trouvant dans les tableaux que retraçait ma plume des mœurs saines d'un peuple viril une diversion aux ennuis que me causait à toute heure le spectacle de nos faiblesses morales et de notre incroyable puérilité politique.

Mais, en entreprenant un ouvrage d'aussi longue haleine que l'*Histoire de la République des Pays-Bas-Unis depuis l'Union d'Utrecht jusqu'à l'abolition du stadhoudérat*, tel était mon titre, j'avais présumé plus grande qu'elle ne devait l'être en réalité ma part de liberté dans le choix de mes occupations et l'emploi de mes heures. Mille accidents, mille traverses que je n'avais pu prévoir, la maladie, la fatigue interrompirent fréquemment la suite de mon travail, de telle sorte qu'au lieu de sept ou huit années que j'estimais y suffire, voici qu'il m'en a coûté déjà près du double avant de l'avoir mené entièrement à fin.

Ce volume n'en comprend qu'une première partie. Le motif qui m'engage à le détacher des autres volumes, inachevés encore, pour le publier isolément, c'est une certaine opportunité que lui donnent à mes yeux les circonstances. On y lira, en effet, de quelle manière, dès le commencement de l'État républicain, une nation, petite par le nombre, pauvre par le territoire, sut se rendre grande par ses vertus ; et comment, au bout de peu d'années, son courage, son patriotisme, ses richesses et sa liberté l'avaient fait respecter, rechercher, craindre ou envier des plus puissants princes.

L'exemple, dans les difficultés où nous sommes, m'a paru bon à rappeler. Je souhaiterais qu'on le trouvât bon à méditer, et s'il se pouvait, bon à suivre.

Paris, 12 février 1872.

HISTOIRE
DES COMMENCEMENTS
DE LA
RÉPUBLIQUE AUX PAYS-BAS
1581-1625

INTRODUCTION

Vers le nord-ouest de l'ancienne Germanie, au bord de l'Océan qui prenait son nom et qu'on appelle aujourd'hui la mer du Nord, s'étend, dans une brumeuse atmosphère, une plaine humide, traversée par trois grands fleuves, pénétrée très-avant par un golfe énorme, sillonnée de canaux, entrecoupée de marais, de lacs, de telle sorte que la terre et les eaux semblent s'y confondre.

Cette vaste plaine a la figure d'un triangle irrégulier dont la base s'appuie à la mer et dont les deux côtés, vers l'est et le sud, confinent à l'Allemagne et à la

Belgique. Elle est située pour la plus grande partie fort au-dessous du niveau de la mer et des rivières, d'où le nom de Pays-Bas que lui donnaient les Germains [1], et celui de Hollande, *hohl-land*, pays creux, passé, par extension, d'une portion de territoire à toute la contrée.

Son aspect pittoresque est singulier; sa constitution géologique ne ressemble à aucune autre. On a pu s'étonner qu'un tel pays se rencontrât, et personne ne le saurait voir sans quelque surprise, tant est grand le contraste de sa physionomie tranquille avec les conditions violentes de son existence. Né d'une lutte séculaire entre l'Océan et les fleuves, déposé par des déluges successifs, tour à tour élevé, abaissé, emporté ou rejeté par la vague, travaillé encore aujourd'hui sous nos yeux par des altérations soudaines et profondes, sous la constante menace des marées envahissantes, des inondations, des débâcles, en butte à toutes les fureurs neptuniennes, le sol des Pays-Bas n'en garde pas moins l'apparence d'une inaltérable paix.

Tout est douceur et lenteur, tout respire le calme et la sécurité dans ces paysages hollandais que l'impétuosité des vents et des flots a tant de fois bouleversés. En deçà de la chaîne des dunes qui les protége contre l'Océan, la ligne horizontale y règne, à peine infléchie. Rien qui se dresse, rien qui se précipite. Des contours ondoyants, des surfaces planes comme des mi-

1. En allemand, *Niederlande*; en hollandais, *Nederlandene*.

roirs, éclairées d'une lumière égale et argentée; de molles prairies enveloppées de vapeurs blanchâtres, des eaux dormantes où se reflète un ciel nuageux; quelque chose d'indécis et de monotone qui tient du rêve plus que de la réalité, une sorte de silence pour l'œil qui lui donne la sensation du repos : tel est le caractère, tel est le charme indéfinissable de cette énigmatique nature.

Dès les temps fabuleux, lorsqu'elle était encore sauvage et indomptée, elle attira des races d'homme libres et hardis. Comme elle exigeait d'eux des efforts extraordinaires, elle s'en fit aimer passionnément. Entre le sol toujours en péril, perpétuellement reconquis au sein des tempêtes, et les générations qui s'obstinaient à le vouloir posséder, s'établit une communication étroite et vive. Nulle part la fatalité des éléments aux prises avec la volonté humaine n'exerça, en exaltant tout ensemble et en dominant le génie d'un peuple, une action plus manifeste sur ses destinées. En aucun lieu du monde les circonstances géographiques n'imposèrent plus de fixité au type national.

Quelles étaient ces races intrépides qui, les premières, entreprirent de disputer à l'Océan les Pays-Bas? D'où venaient-elles? On ne fait que le conjecturer. Une obscurité profonde nous dérobe, ici comme partout, les origines. Avant la conquête romaine, ces peuples ne nous sont point révélés. Dispersés, errants, barbares, ils se succèdent, se combattent, se poursuivent et se confon-

dent pendant une durée inappréciable dans la nuit des temps. Ils n'ont pour nous qu'une vague et problématique existence. Mais Jules César pousse jusqu'à eux ses légions : il les voit, les nomme en courant; et les voici entrés dans l'histoire.

Le premier après Jules César, Pline l'Ancien mentionne avec honneur l'île des Bataves, qu'habitaient aussi les Caninéfates. Vingt ans après, Tacite, puis Strabon, Suétone, Pomponius Méla; plus tard, Dion Cassius, Ammien Marcelin, Suidas parlent des Marsaciens, des Cauches, mais surtout des Bataves et des Frisons, qui paraissent avoir été les plus considérables entre ces peuples. Les limites des pays qu'ils occupaient ne sont pas tracées avec exactitude par ces auteurs, et quelque confusion naît de leurs récits contradictoires. L'opinion la plus vraisemblable, c'est que les Bataves formaient une portion des Cattes, nation de race saxonne qui habitait les bords de l'Adrana, aujourd'hui l'Éder, et que, à la suite de quelques discordes civiles, ils passèrent le Rhin sous la conduite de leurs chefs religieux, emmenant sur leurs chariots leurs familles et leur bétail, pour s'établir dans une île impeuplée, entourée par deux bras du fleuve, dont l'un retient encore le nom de « vieux Rhin », tandis que l'autre, qui prend le nom de Wahal, marquait, en s'unissant à la Meuse, la frontière de la Gaule belgique.

Quant aux Frisons ou Frisiabons, dont l'origine est plus incertaine encore et qui ont conservé par une

tradition constante un idiome et des mœurs qui leur sont propres, distingués par les Romains en grands et petits, *Frisii majores et minores*, ils occupaient la région comprise entre le Rhin et l'Ems qui fut longtemps appelée Basse-Germanie, et qui prit vers le milieu du onzième siècle les noms de Hollande et de Zéelande[1].

Les Frisons se sont attribué une antiquité fabuleuse. S'il en fallait croire un de leurs historiens, ils descendraient des Juifs dispersés après la captivité de Babylone. Plusieurs chroniqueurs les font venir de l'Inde, d'où leurs ancêtres, sous la conduite de trois frères, Friso, Saxo et Bruno, après avoir suivi les expéditions d'Alexandre et couru d'incroyables aventures, auraient abordé avec leurs vaisseaux à l'embouchure du Vlie ou Flevo, en l'an 313 avant l'ère chrétienne, bâti la ville de Stavoren, que l'on devait appeler un jour la Ninive du Zuyderzée, et donné le nom de Frise au pays où ils se fixèrent.

La présence des Celtes a paru également attestée sur le sol des Pays-Bas par ces monuments mystérieux, par ces grands blocs de granit que les Romains comptaient au nombre des ouvrages d'Hercule et que l'on a nommés de nos jours pierres druidiques.

Sans rien préciser à cet égard, l'opinion moderne ne voit dans ces peuplades diverses que des noms particuliers, des transmigrations successives, durant le cours

1. *Zéeland*, ou plutôt *Séeland*, « pays à lacs. »

de plusieurs siècles, d'une seule et même race, dont on place le berceau primitif dans l'Asie centrale, vers les sources de l'Oxus. Les plus anciennement connues de ces migrations venaient du Caucase et du Pont-Euxin. On leur assigne pour date trois siècles avant l'ère chrétienne. On suppose que, sorties de la Scythie et de la Pannonie, elles ont dû, en suivant le cours des fleuves, arriver aux côtes de la mer Noire, et que, de là, une partie de ces multitudes, franchissant la mer, aura cherché des établissements vers le Nord, dans la Scandinavie; tandis qu'une autre partie s'est répandue dans l'Allemagne jusqu'aux régions habitées déjà par les Gaulois, dont la résistance, sur l'Elbe d'abord, puis sur le Rhin, a dû nécessiter leur première halte et tracer en quelque sorte les premiers confins de leurs établissements dans l'Europe occidentale.

Quoi qu'il en soit de ces dénominations, de ces mélanges de peuples germaniques, nous lisons que, au temps de Jules César, les Belges souffraient avec peine leur voisinage; qu'ils repoussaient constamment leurs tentatives pour franchir le Rhin et les contraignaient à demeurer, entre ce fleuve et l'Océan, autour de lacs immenses, dans un pays infertile, couvert d'épaisses forêts, et qui ne leur offrait pour se nourrir que les œufs des oiseaux et le poisson des rivières.

Mais ces nations sauvages, ces hommes de haute stature, dont on retrouve les ossements gigantesques sur les bords du Wahal, qui, demi-nus, robustes et endur-

cis, dédaignaient les demeures sédentaires, l'agriculture et les arts, qui ne bâtissaient point de temples et adoraient leurs divinités dans le silence et l'horreur sacrée des bois, n'étaient point sensibles à ces rudesses de la nature. Ils campaient et s'isolaient, avec leurs vaillantes compagnes, dont les hurlements les excitaient aux combats, sur des monticules qu'ils élevaient de leurs mains, entre de vastes flaques d'eau, à la façon des castors dont ces terres aquatiques étaient alors très-peuplées. Exercés dès l'enfance à la chasse et à la guerre, accoutumés à nager dans les eaux profondes, à traverser à cheval et tout armés les fleuves débordés, ils préférèrent longtemps leur indépendance farouche aux habitudes policées des Belges soumis par les Romains. Jamais ils ne subirent complétement la domination romaine que César avait su faire aimer, et qu'Auguste acheva de fonder dans la Gaule belgique. Bien que sous Auguste et ses successeurs on leur eût concédé des établissements en deçà du Wahal, dans les Campines, le Hainaut et la Flandre, et que leurs colonies eussent des relations journalières avec les Belges, jamais ils ne purent se façonner aux mœurs de leurs voisins. Les garnisons qu'ils étaient forcés de subir, les flottes qui stationnaient sur le Rhin et le lac Flevo leur apportaient, à la vérité, quelques éléments d'une civilisation nouvelle et leur communiquaient les premières notions des arts et du commerce. On dit que Germanicus fonda chez eux des écoles; Drusus et Corbulon firent creuser des canaux,

tracer des chaussées, élever des digues, bâtir des ponts, des forteresses dont on voit encore les vestiges. Après son expédition chez les Frisons, Corbulon leur imposa même un sénat, des magistrats et des lois. Il paraîtrait qu'ils reçurent quelques dieux romains, ou plutôt qu'ils donnèrent des noms romains à leurs propres divinités. Mais le génie de la civilisation latine ne pénétra pas ces peuples aux fiers instincts. Ils ne voulaient comprendre ni la législation ni la politique romaines, et ils gardèrent obstinément, dans leurs marais inaccessibles, les mœurs, les coutumes, le langage et les lois de leurs ancêtres.

Les historiens latins nous transmettent les témoignages nombreux de l'admiration qu'inspiraient aux conquérants du monde ces alliés redoutables. Le pays qu'ils habitaient, ces terres comme flottantes et « qui tremblaient sous les chars », cette mer si vaste qu'on ne supposait rien au delà, ce sombre Océan « qui voulait garder ses secrets et ceux d'Hercule [1], » causaient aux hommes du Midi une religieuse terreur. Dès le temps d'Auguste, les Bataves, qui avaient suivi César à l'expédition de la Grande-Bretagne et qui s'étaient signalés dans les champs de Pharsale, furent admis, sous des chefs de leur choix, les seuls à qui ils voulussent obéir, dans les gardes prétoriennes. Depuis ce moment, pendant quatre siècles, les cohortes bataves,

1. « Nec defuit audentia Druso Germanico, sed obstitit Oceanus in se simul atque in Herculem inquiri. » (Tac., *Ann.*, lib. XIII.)

fameuses par leur bravoure, par l'habileté de leurs archers, par leurs cavaliers intrépides et par le bel ordre de leur infanterie, figurent partout au premier rang sous les aigles romaines.

A la mort de Caligula, ce sont les cohortes bataves qui proclament Claude empereur. Dans les guerres civiles, elles prennent parti pour Galba contre Néron; les troupes avec lesquelles Vitellius entre dans Rome sont composées de Gaulois et de Bataves. Bientôt l'ascendant de ces cohortes dans les armées impériales les rend superbes. Elles se vantaient de tenir dans leurs mains le sort de la guerre. Les légions les voyaient d'un œil jaloux; les empereurs craignaient que de l'arrogance elles ne passassent à la rébellion. Des mutineries éclatent en effet à diverses reprises; les séditions se multiplient, et parfois les chefs des Frisons, des Chauques, des Caninéfates, l'emportent sur les propréteurs. L'orgueil impatient de ces barbares ne pouvait souffrir les lenteurs de la jurisprudence romaine introduite dans les camps. Sous Vitellius, un soulèvement terrible, dont Tacite nous retrace l'histoire et qui rend immortel le nom de Civilis, est bien près de renverser la puissance romaine. De nouvelles levées ordonnées par l'empereur sont l'occasion de cette sédition. Les levées se faisaient d'une façon inique. On recrutait les vieillards afin qu'ils se rachetassent à prix d'argent; on prenait les enfants pour les prostituer à Rome. Depuis longtemps aussi l'avarice des employés romains

rendait insupportable le poids des impôts. Par leur dureté, par leur licence, les préfets et les centurions s'étaient fait haïr ou mépriser. Les nouvelles levées achevèrent d'irriter le sentiment national.

Il y avait alors parmi les Bataves un homme très-brave, très-éloquent, qui se sentit la puissance de faire tourner en révolte cette irritation : Claudius Civilis (c'est le nom que lui donnent les Romains, son nom teuton n'est pas venu jusqu'à nous) conçut le dessein d'affranchir son peuple et sa race.

Ce barbare était de sang royal. Il avait l'âme altière. Son génie était audacieux, prudent, plein de ruses. Il possédait l'art de la guerre et celui des négociations; l'art inappréciable aussi, pour qui combat le plus fort, de persuader, d'associer, de confédérer les faibles. Outre l'opprobre commun à ceux de sa nation, Civilis avait à venger des injures particulières. Sur une fausse accusation de complot, son frère avait été mis à mort; lui-même, envoyé à Néron et retenu dans les fers jusqu'à l'avénement de Galba, avait pu entendre les cris des soldats romains qui voulaient son supplice. Pendant vingt-cinq années qu'il servit sous les aigles impériales, il amassa en secret, il couva les projets d'une suprême vengeance : *occultato interim altiore consilio*. Il avait reçu l'éducation latine, qui relevait encore ses dons naturels, et il la tournait contre ceux qui la lui avaient donnée. Tout lui servait contre l'oppresseur, même son infirmité (il était borgne), qui le

faisait semblable, pensait-il, à ces grands ennemis du nom romain : Annibal et Sertorius.

Longtemps, pour se mieux cacher, il feint l'amitié pour Vespasien. Quand il croit le moment venu, il prend prétexte d'un festin pour convoquer dans un bois sacré les premiers entre les Bataves. Là, il les harangue; il les lie par des imprécations redoutables; il leur rappelle les aïeux. Il leur montre « les peuples de la Syrie, de l'Asie, de tout l'Orient, accoutumés à des rois et faits pour l'esclavage; mais leurs ancêtres, à eux, libres, indépendants et fiers, et les dieux toujours pour les plus braves [1]. »

S'alliant sous main avec les Caninéfates, les Frisons et d'autres peuples germaniques, il s'entend avec les cohortes qui reviennent de la Bretagne. Une révolte des légions de la Gaule le favorise. Alors, il lève le masque, il fait courir aux armes. Rompant les digues construites par les Romains, il invente, il met en œuvre cette inondation stratégique qui, depuis lui jusqu'à nous, a formé chez les peuples hollandais une portion notable de l'art de la guerre. Des présages, des signes célestes lui sont transmis par la grande vierge des Bructères, Velléda, prophétesse, qui lui annonce la chute de l'empire. Mais, après une longue suite de combats où le génie de Civilis paraît tout à fait extraordinaire, les confédérés se lassent. Les tribus

1. Tac., *Hist.*, lib. IV, cap. 17.

gauloises se retirent. L'enthousiasme des Bataves eux-mêmes commence à fléchir. On dit que Velléda se laissa gagner par les présents des Romains et ne prédit plus à Civilis que la ruine. Le commandant des légions, Céréalis, fait des offres de paix. Une conférence a lieu sur le pont de la rivière Nabalia, aujourd'hui l'Yssel. On l'a rompu pour cette occasion et le courant sépare la parole des deux chefs d'armée. — Ici, la narration grandiose de Tacite s'interrompt brusquement. La figure de Civilis qu'il a évoquée du sein des ombres y retombe. On ignore le traité par lequel se resserre l'alliance romaine. On voit seulement dans ses effets qu'il ne porte nulle atteinte à l'honneur du nom batave. Après la soumission de Civilis, les cohortes bataves reprennent leur rang dans les armées impériales. A la suite de Suétonius Paulinus, elles aident les Romains à conquérir l'île de Mona, dernier asile des druides. Ce sont elles qui décident la victoire d'Agricola sur Galgacus dans les montagnes de la Calédonie.

Sous Probus, les Frisons donnent une preuve merveilleuse de cet amour jaloux de la race et de la patrie qui reste encore aujourd'hui le trait principal de leur caractère. Probus, qui par deux fois les avait battus sur le Rhin, en avait transplanté un grand nombre sur les bords de la mer Noire. Ennuyés de l'exil, dédaigneux des jouissances que leur offrait, sous un climat plus doux, une civilisation supérieure, les Frisons quittent tout à coup les terres qui leur avaient été distri-

buées; ils s'embarquent sur quelques navires dont ils se sont emparés, descendent l'Hellespont, pillent en courant la Grèce et la Sicile, sortent de la Méditerranée par le détroit de Cadix et reviennent enfin, en 277, après avoir ravagé les côtes de l'Espagne et des Gaules, aborder à l'embouchure du Rhin, dans leur pays natal, chez leurs sauvages et chers compatriotes.

Sous Julien le Philosophe, la cavalerie batave se distingue encore. Mais peu à peu, dans les troubles qui suivent la mort de Théodose, la trace de ces deux peuples se confond avec celle des Francs qui sont venus s'établir dans l'île des Bataves. Après Honorius, le nom même de cette île fameuse disparaît de l'histoire.

C'est pendant cette vague période d'invasions confuses, dans le troisième et le quatrième siècle, que commencent, on le sait, à se former, par de nouveaux mélanges de races et par des changements considérables dans les institutions, les nations modernes. Partout Rome a reculé devant les hordes barbares, tantôt en se défendant vaillamment, tantôt en essayant d'arrêter ses envahisseurs par des concessions et des alliances; mais nulle part les vestiges des Romains ne s'effacent plus vite et plus entièrement que dans ces contrées océaniques où ils avaient pénétré avec tant de peine. Par de brusques cataclysmes, l'aspect même du pays est soudain changé : les digues abandonnées se rompent; les fleuves débordent et se détournent de

leur cours; la chaîne des dunes cède à la véhémence des tempêtes. Les villes et les camps des Romains sont submergés, engloutis avec leur mémoire abhorrée.

Après quelque temps de cette impénétrable nuit qui couvre dans le monde entier les ruines de l'empire, après les invasions confuses des Francs, des Vandales, des Alains, des Suèves, des Saxons, des Huns, des Normands, qui ne laissent sur le sol que des ravages, on voit reparaître le nom des Frisons. Ces derniers conquis des Romains sont aussi les premiers à surgir des ténèbres. C'est chez eux que nous allons retrouver dans toute son énergie l'instinct des vieilles races.

L'État indépendant auquel les chroniqueurs donnent le nom de Frise et qu'ils distinguent, sur les deux rives du Vlie, en Frise orientale et Frise occidentale, parait s'être étendu successivement le long de la mer du Nord, de l'Ems au Rhin, à la Meuse et à l'Escaut, c'est-à-dire à peu près à la totalité des territoires dont se composera plus tard la république des Pays-Bas-Unis. Il serait vain de s'arrêter à la succession fabuleuse des chefs ou rois frisons. Le premier d'entre eux qui acquiert une réalité historique, c'est un certain Radbod qui vivait vers la fin du septième siècle et à qui se rapporte l'apparition du christianisme dans ces contrées reculées. Longtemps ce chef barbare et idolâtre lutta contre le Dieu des Francs convertis, comme ses ancêtres avaient lutté contre les dieux de Rome. Longtemps après que le mérovingien Dagobert eut fait bâtir

à Utrecht, qu'il avait conquis sur les Frisons, une chapelle chrétienne, Radbod se défendait encore contre Pépin d'Héristal qui tentait de lui imposer par les armes la foi nouvelle. Mais enfin il succombe.

Pépin le contraint à payer le tribut, à échanger son titre de roi contre celui de duc; puis il fait venir du Northumberland l'apôtre Willebrod, qu'il charge de convertir Radbod avec son peuple. Le missionnaire obtient à ses débuts quelques succès et il est sacré à Ems évêque de toutes les Frises. Mais ces succès sont de courte durée. Les Frisons opiniâtres reviennent à leurs dieux nationaux et mettent Charles Martel dans la nécessité de reprendre, par des moyens plus énergiques, l'œuvre difficile commencée par son père. Quelque temps encore Radbod soutient la lutte; puis enfin, ébranlé par de nombreuses défaites, il se dispose, à la persuasion du missionnaire Wolfram, à recevoir le baptême (788). Mais, au moment où la cérémonie va s'accomplir, quand déjà Radbod a mis le pied dans la piscine sacrée, il lui vient en pensée de demander à l'apôtre : « Où donc sont allés mes ancêtres? — Dans l'enfer, répond Wolfram; dans l'enfer avec tous ceux qui ont vécu et qui sont morts dans l'idolâtrie. — Puisqu'il en est ainsi, dit le roi des Frisons, je n'abandonnerai pas les miens qui sont dans l'enfer pour aller trouver les tiens qui sont dans le ciel. » Et il retire son pied des fonts de baptême[1]. Un miracle vient à propos;

1. Johann. A. Leid. *Chron. belg.*, lib. I, c. 23.

Radbod meurt à trois jours de là. Cette mort soudaine, interprétée comme une sentence du vrai Dieu, étonne les Frisons et en convertit un grand nombre.

Cependant Poppo, le fils de Radbod, voudrait encore secouer le joug du Christ ; mais le vainqueur des Sarrasins entre en armes dans la Frise. Il saccage les temples, brise les idoles, abat les bois sacrés, tue le roi ; il soumet tout le pays, du moins en apparence, au christianisme des Francs et à la royauté carlovingienne.

Cette conversion des Frisons par le fer et la flamme ne paraissant ni très-véritable ni très-solide, un nouvel apôtre se présente : c'est Winfried ou Boniface, le pasteur de la Germanie. Ce grand homme, qui avait sacré Pepin le Bref, fondé à Mayence la métropole du christianisme allemand, à Cologne une seconde Rome, à Fulde une école fameuse, parvenu à un âge avancé à travers des périls et des fatigues sans nombre, ne pouvait cependant goûter aucun repos qu'il n'eût visité encore cette Frise endurcie où déjà une première fois, quarante ans auparavant, son zèle et son génie avaient rencontré une résistance invincible. Après avoir résigné l'archevêché de Mayence à l'un de ses disciples, il part en simple missionnaire pour les bois et les marais de la Frise païenne. Le martyre l'y attendait. Sourd à cette éloquence merveilleuse qui avait converti les multitudes et porté la lumière de l'Évangile aux plus épaisses ténèbres de la Germanie, révolté à la pen-

sée qu'il voulait les soumettre à l'Église de Rome, le peuple des campagnes de Frise poursuit Boniface et le met à mort près de Dokkum, en 755, avec cinquante-trois prêtres qui avaient voulu le suivre[1].

Il était réservé à Charlemagne d'imposer les croyances latines aux peuples germaniques. Vers la fin du huitième siècle, le massacre des Saxons, avec qui les Frisons s'étaient alliés contre lui, en reculant les limites de l'empire jusqu'aux bords de l'Elbe, entraîne dans le courant de la civilisation chrétienne la Frise obstinée. Le dernier roi des Frisons, Gundebold, petit-fils de Radbod, périt dans l'expédition de Charlemagne contre les Sarrasins. Depuis ce temps (785), on voit les Frisons, qui prennent indifféremment le nom de Francs, domptés plutôt que convertis, gouvernés, selon leurs lois nationales et leurs anciennes coutumes, par des comtes, des marquis, des ducs que nomme l'empereur, par des évêques très-peu soumis à Rome, jusqu'au moment où les plus puissants d'entre ces chefs, s'attribuant l'hérédité des charges et des domaines qu'ils tenaient à vie, se rendent indépendants, de fonctionnaires deviennent souverains, et commencent, aux neuvième et dixième siècles, la longue période historique à laquelle le régime féodal a donné son nom et son caractère.

Parmi les officiers de l'empereur qui surent de bonne heure s'instituer en souveraineté, paraît un sei-

1. Beka, *Chron. Ultraject.*

gneur frison du nom de Gerlof, que l'on tenait pour issu de Witikind. C'est à son fils Théodore ou Théodoric que Louis le Germanique cède, en l'an 863, pour lui et ses héritiers, la vaste forêt de Waasda. Un peu plus tard, vers 922, Charles le Simple ajoute à ces domaines, en faveur d'un petit-fils de Théodoric, l'abbaye d'Egmont. A partir de ce Théodoric ou Dirk, que les chroniqueurs hollandais appellent Dirk Ier, la ligne de succession des comtes souverains de la Hollande, qui s'intitulent aussi marquis et comtes de Frise, est ininterrompue pendant près de quatre siècles. Toutefois, leur histoire est peu authentique. On n'y trouve d'ailleurs autre chose que le récit de leurs guerres particulières contre leurs voisins, les comtes de Flandre, de Brabant, de Gueldre, l'évêque d'Utrecht : récits monotones, dont le seul intérêt véritable est de nous faire connaître, de nous montrer constamment l'instinct de séparation, d'isolement jaloux, propre à ces peuples, que l'ascendant de Rome païenne ou chrétienne n'a pu ni assouplir ni constituer à son image.

C'est seulement au temps de la seconde croisade que l'on voit, pour la première fois, les Frisons, auxquels depuis la conquête des Normans se sont mêlés un grand nombre de Saxons expulsés de la Grande-Bretagne, associés au mouvement général qui pousse vers l'Orient les peuples de la république chrétienne. Alors reparaissent en eux ces « gents belliqueux, sévères et hauts à la main », *duræ gentis Frisonis*, ces hommes d'entreprise,

ces hardis navigateurs qui avaient étonné les Romains. Olivier de Cologne qui prêche la croisade aux Pays-Bas, le pape Honorius III, l'empereur Frédéric II donnent de grandes louanges à leur ardeur pour la guerre sainte. Un certain comte Florence de Hollande se signale au siége d'Antioche, et ses ossements reposent avec honneur auprès de ceux de l'empereur Barberousse. En l'an 1217, un comte Guillaume s'embarque sur la Meuse avec douze navires, délivre en passant l'Alcazar de Lisbonne, affranchit les Portugais d'un tribut de cent esclaves qu'ils payaient aux Maures, et va rejoindre ses compatriotes frisons au siége de Saint-Jean-d'Acre. On célébrait au siége de Damiette une tour flottante construite par les Frisons et qui paraît avoir hâté la chute des remparts.

Mais ce grand élan des croisades ne fut pas seulement pour les Pays-Bas une occasion de gloire militaire. Il ranima dans ces provinces, ruinées par les ravages des Normands et par d'horribles inondations, l'agriculture, le commerce et l'industrie. A la place des serfs emmenés à la croisade par leurs seigneurs, des hommes libres cultivent la terre ; les ports commodes pour l'armement et l'embarcation des navires se peuplent d'une multitude active. La marine, qui n'avait eu jusque-là pour objet que de défendre l'embouchure des fleuves contre les surprises des Normands, le commerce, qui se bornait à quelques minces trafics avec les pays les plus voisins, prennent un essor rapide. En peu de

temps la richesse paraît; avec la richesse une puissance nouvelle qui peut entrer en lutte avec les souverainetés féodales. Contraints de s'endetter pour subvenir aux frais des expéditions d'outre-mer, longtemps absents de leurs domaines, les grands vassaux subissaient à leur tour le sort des empereurs : l'autorité s'affaiblit dans leurs mains. Pour obtenir de l'argent, ils se voient forcés de céder aux villes, enrichies par ces mêmes guerres où ils s'appauvrissaient, des exemptions, des immunités, des priviléges : ils accordent ou se laissent arracher des chartes.

A ce grand mot de charte, nous sentons le régime féodal blessé à mort. Le régime communal est né. Il grandit quelque temps dans l'ombre : il transforme insensiblement, sans qu'elle en ait conscience, la société. Plus qu'à toute autre, il imprime à l'histoire des peuples qui nous occupent un caractère dominant, profond, qui ne s'effacera plus.

Quelques nations européennes ont précédé les Pays-Bas dans l'établissement des communes ; chez aucune l'esprit communal n'est entré aussi avant dans les mœurs. Nulle part il n'a paru aussi essentiel, aussi conforme à la nature des choses. Le travail en commun dans le danger commun, c'était là, en raison de circonstances géographiques impossibles à changer, une condition primitive et permanente de la vie sur le sol hollandais. L'association des forces et le mutuel secours étaient impérieusement commandés par la présence de l'ennemi

éternel. Une sorte d'égalité devant l'Océan fut de bonne heure sentie et consentie, car elle était imposée par Dieu. « Les premières institutions dont on retrouve la trace en Hollande furent des institutions de défense contre les fleuves et la mer [1]. » Dès l'origine, en effet, il avait fallu lutter incessamment contre les *eaux extérieures* et les *eaux intérieures* [2]; il avait fallu élever des digues, creuser des canaux, construire des écluses. De très-bonne heure aussi, la nécessité de relier les travaux particuliers en vue de l'intérêt général avait été aperçue. Le système hydraulique, qui créait et conservait le sol, avait rendu indispensable une administration qui possédât des connaissances spéciales. Cette administration nombreuse et savante, qui n'admettait guère le privilége du sang et qu'il fallait bien, à cause de la promptitude d'action qu'on exigeait d'elle, investir de pouvoirs très-étendus, donna naissance à une sorte de noblesse plébéienne fondée sur le savoir et le travail, sur les vertus civiles plus que sur les vertus guerrières, et qui put rivaliser avec la noblesse féodale. Le *waterstaat* (état des eaux) fut une sorte de corps du génie, une armée pacifique et très-honorée. Les dijkgraves, les moergraves, les watergraves, inspecteurs, juges ou comtes des digues et des eaux, furent, dans les temps de crise, plus puissants que les comtes féodaux

1. A. Esquiros, *La Néerlande et la vie hollandaise.*

2. C'est l'expression dont on se sert encore pour distinguer les eaux salées et les eaux douces, la mer et les marais.

parce qu'ils étaient plus nécessaires au salut du pays.

Une autre nécessité encore s'imposa. La construction et l'entretien des digues et des canaux coûtaient énormément. La nature, comme on l'a dit ingénieusement, forçait la Hollande « à vivre avec la mer sur le pied de guerre[1]. » Il fallait donc, il fallait absolument qu'elle fût riche. Mais comment ? Elle n'avait rien ou presque rien à attendre de son sol qui lui refusait les premiers éléments de l'industrie, le fer et le charbon, et jusqu'à la pierre pour construire des demeures. Son agriculture, fort dispendieuse, ne lui rendait pas même le grain nécessaire à sa nourriture. L'Océan et les fleuves l'invitaient à la pêche, à la navigation, au commerce; elle s'y jeta, et ce fut encore là chez elle une cause d'émancipation pour les villes, de développement pour les classes bourgeoises. Les plus anciennes villes de la Hollande, Dordrecht, Middelbourg, Enckuizen, Amsterdam, Hoorn, Medemblik, furent, au commencement, de petits villages de pêcheurs, habités par des serfs affranchis, *vrygemaakte Lieden.*

Tout en reconnaissant l'autorité du comte ou de son lieutenant, stadhouder, *stede-houder*, qui les protégeait contre la noblesse et le clergé possesseurs du plat pays, les villes, promptement enrichies par le commerce, s'administraient selon leurs coutumes, très-semblables aux anciennes lois des Frisons et des Francs. Elles éli-

1. A. Esquiros. *La Néerlande et la vie hollandaise.*

saient leurs magistrats, pourvoyaient à leur sûreté par des milices urbaines et tenaient des cours de justice.

Il arriva également, presque dès l'origine, que les bourgeois se divisèrent, selon leur profession ou leur métier, en corporations, *gilden*, qui s'assemblaient à leur plaisir au son du beffroi, choisissaient leurs chefs et marchaient armées sous leur propre bannière. Ces corporations, qui tenaient leurs immunités du gouvernement municipal, à mesure qu'elles grandissaient en nombre et en richesse et s'immisçaient davantage dans les affaires publiques, entraient en lutte avec lui. De leur côté, les conseillers, échevins, sénateurs ou régents des villes, qui, dans les commencements, avaient été élus par la commune tout entière et qui tenaient du comte leurs privilèges, travaillaient à se rendre de plus en plus indépendants, tout à la fois du commun peuple et du prince, et à se constituer, par une élection faite entre eux, en oligarchie. Quant aux *tenants* du sol dans les domaines des seigneurs, leur condition, très-inférieure à celle des habitants des villes, était cependant rendue tolérable par le droit traditionnel d'avoir des armes[1] et par la facilité de se retirer dans l'enceinte des cités, où ils trouvaient aide et protection contre la tyrannie des nobles et du clergé.

Ces luttes diverses entre des pouvoirs divers dans chaque ville; les lois et les coutumes variant de ville à

1. Sous les anciens Francs ou Frisons, tout citoyen libre était soldat.

ville, de province à province; les garanties assurées par ces lois à la liberté et à la sécurité des citoyens; la publicité des débats judiciaires; la défense d'office des accusés pauvres; l'extrême soin d'écarter des emplois les étrangers (et l'on entendait par là les habitants d'une ville ou d'une province voisine); l'élection des magistratures; et partout, dans le nom même des offices et des hautes dignités, la notion de *conseiller*, d'*avocat*, de *défenseur* des gouvernés, au lieu de la notion de *bon plaisir* des gouvernants [1]; les ligues fréquentes des villes entre elles pour tenir tête aux prétentions des souverains : toutes ces choses favorables à l'indépendance de l'individu et de la commune forment les assises, les lignes principales du développement historique de la Hollande. Les assemblées d'état achèvent de lui donner ce caractère essentiellement républicain, plus ou moins mêlé, selon les temps et les lieux, d'éléments aristocratiques ou populaires, qu'elle n'a jamais perdu, alors même qu'elle s'est rangée, par l'hérédité du stadhoudérat, puis par l'établissement de la royauté, sous l'institution monarchique.

On n'est d'accord ni sur la date première ni sur le mode de convocation de ces assemblées, dont la vague tradition remonte, dans les Pays-Bas comme chez toutes les nations germaniques, aux premières lueurs

1. Le mot *ruwaerd*, par exemple, qui désignait une des plus hautes dignités de l'État, vient de *rustebewaerder*, « gardien du repos public. » L'amiral général s'appela longtemps « premier serviteur de l'État, » *staatsdienaar*.

de l'histoire. Quoi qu'il en soit, ces assemblées, où l'on voit paraître les députés des trois ordres, de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, et auxquelles tous les habitants du district ou de la province ont droit d'assister, qui s'attribuent la prérogative de décider de la paix ou de la guerre, de consentir les taxes et les subsides, d'empêcher l'altération des monnaies et le changement des lois, commencent, au quatorzième siècle, avec la magistrature des villes et les cours judiciaires, à former, à l'exclusion du commun peuple demeuré, sauf de rares exceptions, exclu de tous droits civiques, une sorte de gouvernement mixte, infiniment compliqué, différent dans chaque cité et dans chaque province, une autonomie, un *self-government*, de tendance fédérative, où la puissance des comtes et celle des évêques rencontrent des barrières chaque jour plus nombreuses et plus difficiles à franchir.

Pendant toute la période féodale, qui s'écoule entre le dixième et le quinzième siècle, où nous avons vu commencer à Dirk Ier la généalogie des comtes, la Hollande unie à la Zéelande est successivement gouvernée par trois maisons souveraines : de 922 à 1299, par la maison de Hollande, qui compte entre les plus riches et les mieux alliées de l'Europe; de 1299 à 1345, par la maison de Hainaut; de 1345 à 1428, par la maison de Bavière. Les autres provinces sont également gouvernées par des chefs qui relèvent plus ou moins de l'empereur. Utrecht a ses évêques, la Gueldre ses ducs, la

Frise ses princes ou rois. Pendant toute cette durée, les Pays-Bas sont en proie aux guerres civiles. Toutes ces provinces et celles de la Belgique moderne s'entre-déchirent. En Hollande, les factions des *hoeks* et des *kabeljaaws* (hameçons et morues); dans l'Utrecht, celles qui prenaient leur nom des deux familles rivales des *Bronkhorsten* et des *Hekeren;* dans la Frise, dans la Gueldre, partout, les jalousies, les haines privées désolent le pays. Des schismes aussi, des persécutions, au sein de l'Église, ajoutent à la désolation générale. Tout n'est que séparation, division, factions et sectes; jusqu'à ce que, enfin, par une suite d'alliances, de successions, d'achats, de conquêtes, la Frise, la Hollande et la Zéelande, l'Utrecht, la Gueldre et l'Overyssel, tous les Pays-Bas germaniques, se trouvent, conjointement avec les provinces belges, réduits, en 1426, sous la domination des princes de la maison de Bourgogne, pour passer à quelque temps de là, par le mariage de l'unique héritière de cette maison illustre avec un archiduc, dans la maison d'Autriche.

Mais la domination de la maison de Bourgogne, qui commence, en 1433, à la renonciation de la comtesse Jacoba en faveur de Philippe le Bon, ne fut jamais acceptée par les peuples des Pays-Bas comme l'avait été la dynastie nationale des comtes de Hollande. Elle s'imposa et se maintint par des armées permanentes composées de troupes étrangères. A l'aide de ces troupes soldées et disciplinées, contre lesquelles les milices bour-

geoises n'étaient guère capables de se mesurer, à l'aide aussi de leurs immenses richesses et de leurs profusions qui attiraient à leur cour, en les détachant de la cause nationale, les principaux d'entre la noblesse, les ducs de Bourgogne purent lever des taxes arbitraires, s'immiscer dans le gouvernement des villes, négliger la convocation des états, abolir des priviléges, étendre enfin de toutes manières leurs prérogatives et viser ouvertement à la concentration du pouvoir.

Cependant, l'esprit patriotique et municipal ne se lassait pas de lutter; il résistait obstinément à l'ambition des princes. Dès que les conjonctures paraissaient favorables, on voyait les états et les villes redresser les abus nouveaux, au nom des droits anciens.

A la mort de Charles le Téméraire, qui avait ôté à la Hollande ses dernières garanties en transférant de la Haye à Malines la cour suprême et en la composant de ses créatures, la réaction est soudaine, unanime. Les nobles, à qui le duc avait confié la garde de sa fille, les provinces et les villes s'entendent pour convoquer à Gand, en 1477, une assemblée générale, qui refuse les subsides et arrache à la princesse Marie, pour toutes les provinces et en particulier pour la province de Hollande, une charte appelée « le grand privilége », *groot privilegie*, qui rétablit aux Pays-Bas les libertés primitives.

Plusieurs jurisconsultes ont considéré cette charte comme une loi constitutive et l'ont comparée à la grande charte des Anglais. Il est certain qu'on y trouve la ma-

jeure partie des dispositions préservatrices de l'indépendance provinciale, dont la violation souleva toujours, depuis cette époque, des protestations, et amena enfin, en 1568, la révolte ouverte contre Philippe II. Il est dit dans cette fameuse charte qu'aucune taxe ne sera jamais levée sans le consentement des états; qu'aucun étranger ne sera revêtu d'aucune charge dans le pays; que la langue tudesque vulgaire sera seule employée dans les actes publics; que les villes tiendront des assemblées les unes avec les autres, ou réunies aux états des provinces, dans le temps et dans le lieu que bon leur semblera; qu'aucun commandement du souverain ne prévaudra jamais contre leurs priviléges; que ni la duchesse ni ses successeurs ne feront la guerre offensive ou défensive sans l'assentiment des états; qu'on n'altérera pas les monnaies; que la liberté du commerce sera garantie; que les souverains seront tenus de demander en personne et par voie de pétition [1] aux états tous nouveaux subsides. On trouve enfin formellement établi ou plutôt confirmé dans cette charte le droit singulier de *non evocando*, constamment invoqué dans les discordes civiles des Provinces-Unies et qui garantit à chaque citoyen des Pays-Bas le privilége de n'être jamais appelé en jugement hors des limites de sa province[2].

1. *Beden*, mot significatif.
2. Le *jus de non evocando* a été appelé l'*habeas corpus* de la Hollande. (Motley, *the Rise of the dutch republic.*)

A la vérité, le « grand privilége, » souvent contesté par les princes pour avoir été arraché à une princesse mineure, fut plus souvent encore négligé, volontairement oublié par eux. Et leurs empiétements, que favorisaient les factions perpétuelles aux Pays-Bas, les discordes entre les nobles, les bourgeois et les paysans, les querelles de ville à ville, et cet adoucissement insensible des mœurs qui naît des habitudes plus sédentaires et d'une certaine culture des sciences et des lettres, gagnaient de proche en proche, et sans qu'on y prît trop garde, sur les libertés.

Dans le même temps, la plus indépendante des provinces, la Frise, harassée, épuisée par les factions, s'était laissé persuader par l'empereur Maximilien d'appeler de l'étranger, à la façon des républiques italiennes, un podestat ou arbitre pacificateur des discordes civiles. Le duc de Saxe, nommé podestat, entra en Frise avec ses bandes saxonnes, et se fit bientôt proclamer protecteur héréditaire (1498). Pendant soixante et dix ans, ses descendants, les princes saxons, gouvernèrent la Frise; puis, après lui avoir ôté une à une ses libertés, ils la vendirent à la maison d'Autriche.

Comme on en était là et que la souveraineté, passée des mains de l'archiduc Maximilien, époux de la princesse Marie, dans celles de leur fils, Philippe le Beau, ne paraissait plus contestée, un choc inattendu réveille comme en sursaut la fierté nationale, et ranime, au bruit

de son Océan courroucé, le vieil esprit des races germaniques.

Les Espagnols viennent aux Pays-Bas. Ils n'y viennent point en conquérants, par la guerre, mais en alliés, sous les auspices et dans les fêtes d'une union heureuse. Ils suivent leur jeune princesse, bientôt reine d'Aragon et de Castille. Le mariage de Philippe le Beau avec Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle, en 1496, qui va réunir sous le même sceptre l'Espagne, les Deux Siciles, la Bourgogne et le nouveau monde, met soudain en présence les hommes du Nord et les hommes du Midi, les Frisons et les Castillans, les Germains du lac Flevo et les Goths des monts Asturiens : deux races de forte trempe mais opposée ; d'un sang généreux mais ennemi; qui se repoussent d'instinct avant de se connaître, et haïssent l'une chez l'autre jusques aux vertus et aux fiertés qui les font semblables.

Il est au sein des peuples des instincts cachés, inconscients, impénétrables, qui les font être ce qu'ils sont, quoi qu'ils en aient, et vivre de leur vie propre en dépit des hasards de la fortune. Le soulèvement des Pays-Bas germaniques contre la domination espagnole fut l'effet d'un de ces instincts. On peut affirmer qu'il était inévitable autant qu'il parut héroïque. Ici encore, comme aux premiers temps de l'occupation du sol, ce fut d'une lutte acharnée, d'une étreinte tragique entre la force extérieure des choses et la force intérieure de l'homme que se dégagea la vie nationale de la Hollande.

Quand l'empereur Charles-Quint monta sur le trône, tout semblait présager aux Pays-Bas un règne heureux. Charles-Quint aimait ses sujets flamands. Il était né, il avait été élevé parmi eux; il parlait leur langue; il était accoutumé à leur humeur, se plaisait à leur « obéissance mêlée de liberté[1], » et n'affectait point avec eux cette grave étiquette que le peuple espagnol voulait dans ses monarques.

A l'époque de son avénement, ses États du Nord communément appelés *les Flandres* et formés de dix-sept provinces qui occupaient à peu de chose près tout le territoire des royaumes actuels de Belgique et de Hollande, faisaient envie à tous les autres. L'élan que les croisades avaient donné à l'esprit d'entreprise ne s'était plus arrêté aux Pays-Bas. Dans les provinces maritimes surtout, la nécessité qui poussait au dehors une population trop nombreuse pour son territoire était devenue une habitude, un goût, une passion. Les paysans hollandais, ceux des îles de la Zéelande, qui s'apprenaient tout enfants à lancer leurs petites barques le long des côtes périlleuses et dans les mers intérieures, à louvoyer, à serrer le vent, à éviter les écueils, à ramer contre la marée, étaient devenus les meilleurs marins du monde.

Dès le temps de la comtesse Ada, au treizième siècle, la ville de Zierikzée avait construit les premiers gros

1. *Un' obbidienza quasi mista di libertà.* Bentivoglio, *Guerra di Fiandra.*

vaisseaux propres aux expéditions lointaines; et, depuis lors, les chantiers de la Hollande fournissaient de navires tous les peuples de l'Europe [1]. La mer Noire avait revu ces hardis navigateurs, ramenés par le libre essor de leur génie vers ces contrées inconnues où la puissance de Rome n'avait pu fixer leurs sauvages ancêtres. Sous la conduite de tels matelots, les marchands hollandais s'aventuraient bravement et cherchaient dans les parages les plus éloignés, avec une ardeur étrangement mêlée de cupidité et de patriotisme, les denrées premières qui manquaient à leur pays. Bien qu'habiles et intéressés, leur probité native l'emportait et leur donnait partout un crédit qui doublait leurs ressources. La Ligue hanséatique, fondée vers le milieu du quatorzième siècle, avait reçu d'eux sa direction. Les premiers aussi, dans la Baltique, ils avaient proclamé la liberté des mers, en attachant à leurs mâts une image domestique de la piraterie balayée. Venise, si fameuse déjà par son commerce avec le Levant, les accueillait avec amitié. La Pologne leur livrait ses grains, la Moscovie ses métaux, la Norvége ses bois de construction. En 1296, les armateurs de la Zéelande avaient forcé Édouard d'Angleterre à permettre dans son royaume l'exportation des laines nécessaires aux fabriques des Pays-Bas, et la pêche libre du

1. On voit, en 1414, les Hollandais et les Zéelandais louer aux Anglais des navires pour envahir la France.

hareng qui était devenue pour la Hollande l'occasion de grandes richesses.

Pour faciliter un négoce si varié et si étendu, les Hollandais, qui ont emprunté des Vénitiens la lettre de change, en répandent partout l'usage. Ils attirent chez eux les banques des Lombards. Les villes des bords de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, Bruges et Gand d'abord, ensuite Anvers, puis Amsterdam ont des foires, des marchés, des halles, des entrepôts où se rencontrent les trafiquants de tous les pays du globe. Des efforts heureux vers la perfection des arts mécaniques ont secondé l'activité de la navigation. Le pavillon hollandais a porté sur toutes les mers les beaux produits des fabriques nationales.

Au quatorzième siècle déjà, la simplicité primitive s'étonne de ces splendeurs; les magistrats décrètent des lois somptuaires. Mais les priviléges accordés aux corporations d'artisans, leur influence dans la cité où ils peuvent prétendre à tous les emplois, les soutiennent et les animent. Avec les laines de l'Angleterre, le lin et le chanvre du Nord, les soies du Midi, on tisse des étoffes admirables. Les princes décorent leurs palais des tapisseries que fabriquent la Flandre et les villes de la Hollande. Les plus grands seigneurs veulent pour leurs ajustements des draps de Frise aux vives couleurs, de fine toile de Hollande. La cour du roi Louis XI est éblouie par les magnificences de la suite d'un duc de Bourgogne.

Enfin une pauvre peuplade de pêcheurs établie sur un marais à demi desséché où ne croissent ni blé, ni huile, ni vin, ni fruits, et qui, pour résister aux rigueurs de l'hiver, brûle, faute de bois, la tourbe séchée au vent, car son pâle soleil n'y suffirait pas, est parvenue, par son activité, par son industrie, par les libertés qu'elle a fondées en de sages institutions, à nourrir dans l'abondance de tous les biens plus d'habitants, en proportion de son territoire, qu'aucun autre pays, et à se tenir en honneur chez les plus grandes nations du monde.

A peine la boussole est-elle inventée, que les Hollandais, à l'exemple des Portugais et des Espagnols, se précipitent vers les Indes, où ils combattront et remplaceront un jour ces premiers favoris de la fortune. Dans le même temps qu'ils s'avancent vers l'un et l'autre pôle, ces hommes persévérants continuent de lutter chez eux contre l'envahissement des flots, et tracent à l'Océan des limites. Le rempart naturel des dunes si souvent submergées, les faibles digues formées de roseaux et de varechs que le vent emportait à chaque saison, ne suffisaient plus à la sécurité d'un peuple attaché au sol par la culture. Vers la fin du quinzième siècle, on a raffermi les sables mouvants par des plantations de genêts et d'osiers; on a construit, avec des pieux rattachés par des crampons en fer, des digues épaisses, hautes et solides. Au moyen de moulins gigantesques, qui pompent les eaux pluviales, et d'écluses

qui régularisent les écoulements, on a insensiblement exhaussé le sol argileux et assaini l'atmosphère. Les *polders* ont été créés; et ainsi des champs d'une fertilité merveilleuse, tirés des eaux, sont donnés à une agriculture savante et patiente dont ils récompensent l'effort au centuple.

Tout en repoussant la mer sur les points où elle menace, on lui a ouvert un accès plus facile à l'embouchure des fleuves qu'obstruaient les îlots et les bas-fonds. Ici, l'on défend à l'Océan de passer outre; ailleurs, on lui trace un chemin ; on lui commande en quelque sorte d'avancer jusques au sein des terres, où il amène lentement, sur ses flots contenus, les navires qui viennent promener leurs voiles et leurs mâts parmi les arbres, les tours et les clochers des villes. Sorties peu à peu du sein des eaux et fertilisées par elles, les terres se couvrent de gras pâturages où paissent librement, sous des horizons que ne limitent ni murs ni haies, ces chevaux de grande taille que l'on recherche dans toute l'Europe et ces troupeaux sans nombre, ce bétail d'une extrême douceur, dont le pinceau hollandais reproduira bientôt, dans son art tout national, les harmonies tranquilles.

Pendant que l'industrie populaire imagine pour s'enrichir des procédés nouveaux dans la fabrication du beurre et des fromages, de larges filets pour la pêche du hareng, des manières nouvelles de le préparer et de le conserver, des perfectionnements dans

le raffinage du sel, qui donnent lieu à un trafic considérable, les sciences qui servent plus directement la pensée, les lettres qui l'expriment, commencent à fleurir. Des écoles s'ouvrent à Deventer, à Utrecht, à Zwoll, où se distinguent une longue suite d'hommes doctes. La théologie, la médecine, l'astronomie sont en honneur. Haarlem dispute à Mayence la gloire d'avoir imprimé les premiers livres. Du mélange de l'ancien tudesque dont Charlemagne avait fait réunir les règles dans une grammaire, et de ce latin grossier que parlaient les scolastiques, se sont formés des dialectes nationaux. Au treizième siècle, sous le règne du comte Florent V, que l'on a surnommé le troubadour de la Hollande, on a commencé d'écrire et de rimer les histoires nationales, on a composé quelques poëmes didactiques.

La vie mystique aussi, l'ascétisme des cloîtres, s'est épanché en poésies lyriques qui chantent l'absorption en Dieu, *de ontwordenheyt*, racontent la vie du Christ, les visions et les miracles des saints. Peu à peu le dialecte hollandais remplace le frison; au quinzième siècle, il devient dominant et se parle simultanément avec le brabançon et le flamand dans les diverses provinces soumises à Charles-Quint. Le désir de connaître qui s'est éveillé a poussé la jeunesse en de longs voyages. Elle est allée vers la Grèce; elle s'est arrêtée dans les écoles de l'Italie, d'où elle a rapporté, avec le goût des lettres, la science du droit romain et je ne sais quelle fermentation de l'esprit qui de loin prépare

la Réforme. Au plus fort des discordes civiles qui déchirent le treizième siècle, on a vu paraître, à la suite d'une princesse de la maison d'Anjou, les *rederykers*, ces gaies confréries d'improvisateurs, poëtes et comédiens ambulants, dont les *chambres* ou réunions donnent naissance aux théâtres et aux académies.

Les libertés nationales et l'activité du commerce favorisent la circulation des idées, comme les fleuves et les canaux favorisent la circulation des richesses. Cependant, en dépit de ce mouvement général des sciences, des lettres, de l'industrie, les mœurs et les coutumes anciennes se maintiennent; l'accentuation germanique du type hollandais se marque de plus en plus en se différenciant du caractère des Belges, soumis aux influences du génie latin et du voisinage de la France. Le milieu, le sol, le climat, la nature et l'aspect des terres, la manière d'y vivre, exercent une action puissante sur les hommes des nations étrangères que la guerre, la colonisation, le trafic et l'attrait des libertés amenaient en Hollande. Une assimilation plus rapide que sur aucun point du globe s'y produisait : Belges, Allemands, Polonais, Vénitiens, Juifs, se pénétraient au bout de très-peu de temps de ce que l'on pourrait appeler la séve hollandaise, et la vertu nationale n'était nullement altérée par ces mélanges de races.

A l'époque où nous voici parvenus, le caractère hollandais était en estime chez toutes les nations. Au

rapport même des historiens les moins favorables [1], les Hollandais étaient un peuple né pour l'indépendance, fidèle à la foi jurée, porté même à l'amour pour ses souverains, lent à vouloir les choses nouvelles, patient [2], plein d'abnégation, mais aussi d'une volonté inflexible et, comme devait l'exprimer plus tard la devise de son grand stadhouder, inébranlable à *maintenir* ce qu'une longue tradition lui fait considérer comme son droit. Le caractère indépendant des femmes hollandaises, leur forte constitution, leur loyauté, leur activité dans les affaires, où elles excellent, leur autorité au foyer où elles règnent sans partage, leur chaste fécondité perpétuent dans la race les vertus et les fiertés premières. « Ces peuples, disait Charles-Quint, font des sujets excellents, mais de détestables esclaves. » Et le grand empereur, parlant ainsi, les jugeait avec plus d'équité qu'il n'en mit par la suite à les gouverner.

L'habitude des affaires et des armes civiques, le respect de la loi au-dessus de la crainte des grands, un amour inné de la patrie qu'entretenaient des institutions particulières, une instruction généreusement répandue [3], rendaient les peuples de la Hollande incom-

1. Bentivoglio, Strada.

2. On dit encore « la patience hollandaise », *hollandsche patientie.*

3. Les paysans hollandais savaient généralement lire et écrire; la plupart des gens du peuple connaissaient les rudiments de la grammaire; et cela dans un temps, dit Prescott, où la lecture et l'écriture constituaient une éducation que ne possédaient pas toujours en

patibles avec aucun joug étranger. Mais de tous les jougs nul ne devait leur sembler pire que le joug espagnol. A la vue seule d'un Castillan et d'un Frison, l'on comprenait l'antipathie des races. L'homme du Nord a gardé la haute stature de ses ancêtres, les longs cheveux blonds, le teint blanc, cet œil à fleur de tête et d'un bleu vague où le feu des passions fait rarement jaillir l'étincelle, cet air lent et froid qui n'exclut chez lui ni la gaieté ni le goût des jeux publics et des plaisirs de la table. Les bouillonnements du sang méridional étonnent son flegme. Sa sincérité, sa simplicité s'indignent de la rodomontade et du faste espagnols. Il ne s'accoutume pas à ces Castillans à la mine chétive et altière, au parler superbe, à l'âpre humeur. L'éclair sinistre de leurs yeux noirs, les penchants cruels qui se trahissent jusque dans leur sourire, lui inspirent une répulsion profonde. Jamais, le voulût-il, il ne pourra subir leur loi.

Ce fut la faute de Charles-Quint de méconnaître cette antipathie de race et de vouloir faire des Pays-Bas une province de la monarchie espagnole. Après la bataille de Pavie qui le rendait quasi maître de l'Europe, il s'essaya dans les Pays-Bas à changer le gouvernement des villes. Il y mit des garnisons étrangères ; il subordonna le grand conseil de Malines et la cour suprême de Hollande, dans l'exercice de leurs fonctions législa-

d'autres pays les hommes du rang le plus élevé. (*Hist. du règne de Philippe II.*)

tives et judiciaires, aux décisions d'un conseil d'État qu'il établit à Bruxelles sous la présidence du souverain ; il leva incessamment des taxes nouvelles. Enfin, sentant l'affinité secrète de l'esprit républicain qui lui résistait avec le levain de la Réforme qui commençait à fermenter, il fit publier aux Pays-Bas la bulle du pape qui condamnait les opinions de Luther ; il rendit, sans l'assentiment des états, en septembre 1550, un édit rigoureux qui, résumant tous les édits précédents, condamnait à la confiscation des biens, à la mort « par le fer, la fosse ou le feu, tous les hérétiques. »

La Réforme, qui entra si vite et si avant dans les Pays-Bas, eut cela de particulier dans les provinces du Nord qu'elle s'y confondit aussitôt avec le patriotisme, dont elle reçut et à qui elle communiqua ensemble une ardeur nouvelle. Les peuples bataves étaient mieux préparés que beaucoup d'autres à recevoir ce que le catholicisme appela si faussement les *nouveautés* du protestantisme. Dès l'origine de la prédication chrétienne, on avait eu aux Pays-Bas très-peu de souci de la volonté des papes. Les évêques d'Utrecht furent presque tous gibelins. De tout temps, l'esprit de secte, qui n'est que l'esprit d'indépendance et d'individualité appliqué aux choses de l'Église, avait trouvé dans la Hollande un accès facile. La liberté de conscience y paraissait une suite nécessaire de la liberté du commerce ; la diversité des opinions religieuses n'y semblait pas plus étrange que la diversité des constitutions politiques. Dès

le onzième siècle, un laïque nommé Tanchelyn avait fait trembler le clergé par la violence de ses attaques. Parcourant le pays d'Utrecht, les Flandres et la Zéelande, somptueusement vêtu, servi comme un roi, ce sectaire attirait à sa suite des multitudes auxquelles il prêchait le mépris des sacrements, le refus de la dîme, la désobéissance aux évêques. Le fanatisme qu'il inspirait paraîtrait incroyable si on ne l'avait vu renouvelé, à cinq siècles de distance, chez les disciples de Jean de Leyde. Les hommes buvaient comme un breuvage sanctifiant l'eau dans laquelle Tanchelyn s'était baigné. Les femmes se prostituaient à lui en présence de leurs époux et de leurs mères, dans la persuasion où il les avait mises d'accomplir un ordre de Dieu. Au quatorzième siècle les opinions de Wiclef s'étaient glissées en Hollande. Les hérésies de Jean Huss et de Jérôme de Prague, rapportées aux Pays-Bas par quelques soldats qui avaient suivi l'expédition de l'empereur Maximilien en 1420, y avaient trouvé crédit. Quand la doctrine de Luther y fut enseignée, la secte des anabaptistes, fondée au commencement du siècle par le Saxon Nicolas Stork, et celle des mennonites ou téléobaptistes qui prenait son nom du Frison Menno Simonsz, avaient déjà jeté dans la Hollande et dans la Frise de profondes racines.

A côté de ces mouvements hétérodoxes, il s'était aussi produit dans l'Église des Pays-Bas, comme dans toute la catholicité, une tendance à la réforme régulière des abus, qui, sans attaquer le dogme, voulait son épura-

tion et le retour à la discipline primitive. Au temps de Philippe I[er], duc de Bourgogne, on s'était occupé, dans la Hollande et la Zéelande surtout, où le pouvoir des évêques d'Utrecht, quelquefois soutenu, plus souvent combattu par les comtes, avait pesé d'un poids insupportable, à réprimer la licence ecclésiastique. Entre les personnes qui se signalèrent dans cette voie des réformes encore orthodoxes, on cite Gérard le Grand, *Gerard Groote,* qui institua à Deventer, vers le milieu du quatorzième siècle, les « Frères de la vie commune », *Broederen des gemeenen levens*, consacrés à la prédication et à l'instruction du peuple. Après lui, pendant le quinzième siècle, on voit paraître l'ascète A-Kempis, Wessel Gansfort, de Groningue, appelé « la Lumière du monde, » Rodolphe Agricola , etc. Enfin le savant Nicolas de Cusa, envoyé par le pape Nicolas V dans les Pays-Bas, où il avait fait ses études, s'élève avec une véhémence inattendue contre le relâchement des mœurs cléricales, contre l'abus du culte des images, contre la pompe excessive des cérémonies. Il voulait fermer la chaire aux ordres mendiants; il allait jusqu'à défendre l'exposition des hosties sanglantes et de tous les objets réputés miraculeux qui entretenaient dans le peuple l'idolâtrie. Un peu plus tard, l'évêque d'Utrecht, Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, ne cachait à personne qu'il préférait la Bible à la Vie des saints, qu'il estimait être un tissu de fables, et qu'il regardait le célibat des

prêtres comme une loi trop dure. Enfin le précepteur même de Charles-Quint, Adrien d'Utrecht, élevé au pontificat en 1522, soutenait avec vivacité les opinions d'Érasme de Rotterdam contre les théologiens scolastiques et souhaitait ardemment une réforme. Dans le même temps, par la connaissance plus répandue des langues grecque et hébraïque et par de nombreuses traductions des Écritures en langue vulgaire, l'examen, la science interprétative des textes sacrés, faisait de grands progrès.

Ainsi préparées dans les esprits, les *nouveautés* de Luther et de Calvin, que les marchands protestants de la France, de la Suisse, de l'Allemagne et du Danemark apportaient à Anvers et à Amsterdam, et que les soldats étrangers, à qui l'empereur confiait imprudemment la garde de ses sujets, communiquaient au peuple, se propagèrent très-vite. La jeune noblesse qui allait étudier à Genève en revenait moins soumise. « Le Rhin et la Meuse ne portent point tant d'eau dans les Pays-Bas, dit un écrivain contemporain[1], que ces fleuves d'Allemagne n'y portaient de contagion. »

A la vérité, la Réforme, à ses débuts, n'avait pas l'aspect menaçant qu'elle prit plus tard. Ce fut d'abord une fermentation sourde et qui s'ignorait en quelque sorte elle-même. Nul ne croyait se rendre hérétique en lisant les pamphlets contre les prêtres que l'impri-

1. Strada.

merie jetait par milliers dans la foule ; personne ne se faisait scrupule d'assister aux représentations des *Rederykers*, qui jouaient sur les théâtres de la foire, dans des pièces obscènes, les vices et les travers des moines. Quand le peuple alla aux premiers prêches, ce fut encore comme à un spectacle. Il applaudissait en riant les déclamations outrées, les équivoques, la mimique grotesque des prédicants, qui raillaient, comme les comédiens, la luxure des prêtres, les indulgences, les miracles, les reliques, le purgatoire et le pape. Dès l'an 1527, la Hollande et la Zéelande étaient, sans le savoir, entachées d'hérésie. Mais les édits de Charles-Quint qui se succèdent coup sur coup, renforcés à chaque fois de dispositions plus sévères, les délations encouragées par la promesse de la moitié des biens de l'hérétique, les amendes, les confiscations, les cachots éveillent la conscience du peuple ; il comprend ce qu'il a fait. A un entraînement irréfléchi succède une sérieuse ardeur. Le sang des premiers martyrs est plus éloquent encore que la parole. L'émulation du sacrifice gagne avec une rapidité prodigieuse ; on va, on court à la mort, d'un cœur plein de joie. Le supplice de cinquante mille, d'autres disent de cent mille personnes, décapitées, écartelées, brûlées, noyées, enterrées vivantes sous le règne de Charles-Quint, ne retarde pas d'une heure la propagation de la Réforme.

Cependant, l'amollissement de la noblesse dans les plaisirs de la cour du duc de Bourgogne, son attache-

ment à Charles-Quint qui la comblait de bienfaits, la dépendance où les états généraux et provinciaux étaient tombés en souffrant les empiétements successifs de la puissance royale, un certain relâchement aussi dans l'exécution des édits, ralentissent pour un temps l'élan populaire. La prudence de Marie de Hongrie, sœur de l'empereur, tient les choses en suspens. Il fallait l'humeur monacale de Philippe II, l'idée qu'il s'était faite de sa prérogative absolue fondée sur le dogme catholique, son aversion manifeste pour les Pays-Bas dont il ne parlait pas la langue, et son instinct tout espagnol qui voyait dans l'intégrité de la foi le signe d'un sang plus pur, pour exaspérer un peuple patient, pour violenter en quelque sorte les intérêts, les habitudes et l'honneur qui retenaient la noblesse autour du trône. Du fond de l'Espagne où l'ont rappelé son inclination, le souci que lui causent les préparatifs de Soliman, les mouvements des Morisques, les progrès des huguenots dans le midi de la France, et même quelque commencement d'hérésie au cœur de ses États catholiques, Philippe veut imposer de force aux Pays-Bas, où, malgré son serment solennel dont il s'est fait relever par le pape, il a laissé des troupes espagnoles, les décrets du concile de Trente. Par l'installation d'évêques nouveaux et étrangers, il change toute la constitution ecclésiastique du pays. Le bruit se répand qu'il veut établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne et traiter les protestants comme il traite les Morisques,

les Juifs, les Indiens idolâtres. La rigueur des édits, un moment tempérée par la prudence du clergé national, et surtout par la nécessité de faire droit aux plaintes du commerce que la retraite des marchands protestants menace de ruine, est renouvelée, aggravée. Les bûchers se rallument. Le bourreau reprend son office. Le peuple irrité se presse en plus grande foule autour de ses prédicateurs. Il se rassemble la nuit dans les bois, à la clarté des torches. A cheval, le pistolet au poing, le ministre de l'Évangile donne le signal des chants guerriers d'Israël. Tout annonce le combat.

La noblesse, enfin, s'émeut. Une vingtaine de gentilshommes s'assemblent à Bruxelles. Ils se lient par serment contre l'inquisition d'Espagne. Des copies de ce serment, qui fut appelé *le Compromis des nobles*, se répandent et se couvrent de signatures. On décide de présenter une requête à la régente. Le 3 avril 1566, deux cents confédérés, à cheval et en armes, font leur entrée dans Bruxelles. Un descendant des comtes de Hollande, Bréderode, et le comte Ludovic de Nassau, le Bayard de la Réforme, sont à leur tête. Une foule nombreuse les entoure et les acclame. Le surlendemain 5 avril, ils se présentent au palais et demandent audience. Lorsqu'ils sont introduits, Bréderode, prenant la parole au nom de tous, expose les griefs de la nation ; il remet à la régente tout en larmes une requête, soumise encore dans les termes, mais qui paraît insupportable aux courtisans. A peine Bréderode et les siens

se sont-ils retirés, qu'on raille autour de Marguerite ces grands seigneurs escortés de populace, ces nobles besoigneux qui se sont endettés pour rivaliser avec la magnificence espagnole. « Que s'alarme-t-on d'un tas de gueux ! » s'écrie le conseiller Berlaimont. Cette injure est le signal et devient le mot d'ordre du soulèvement. Prenant le sarrau gris, la besace et la gourde des mendiants flamands, ces gueux d'un nouveau genre, réunis dans un banquet, boivent à la ronde et dans une écuelle de bois à la délivrance du pays. A la vue de ces symboles pittoresques d'une mendicité volontaire, le peuple crie : « Vivent les gueux ! » et se jette aux tumultes. Les *gueux des bois* secouent leurs torches ; les *gueux de mer*, réfugiés dans leurs esquifs au fond des baies de la Zéelande, tombent à l'improviste sur les côtes ; ils saccagent les églises, brûlent, mettent en poussière les autels et les images d'un Dieu qui n'est plus à leurs yeux que le Dieu espagnol. Les femmes aussi courent aux armes ; de leurs cris et de leurs exemples elles excitent les combattants. Longtemps encore cependant, les grands, à qui répugnent ces désordres et qui connaissent mieux que le peuple, pour l'avoir vue de plus près, la puissance de Philippe, s'efforcent de prévenir une rupture finale. A diverses reprises ils avaient demandé et ils avaient fini par obtenir le rappel du cardinal Granvelle, qui avait également blessé catholiques et protestants et qu'on accusait de tout le mal. Le comte d'Egmont s'était rendu à Ma-

drid et retournait en Flandre « l'homme le plus satisfait du monde [1]. » Le roi lui avait promis de venir en personne au milieu de ses fidèles sujets pour entendre leurs plaintes. On l'attendait. Tout à coup, au lieu de roi, on apprend que les inquisiteurs d'Espagne sont en route et que le duc d'Albe vient aux Pays-Bas à la tête d'une armée. L'arrestation du comte d'Egmont, celle du comte de Hoorn, qui suivent de près l'arrivée du duc (9 septembre 1567), l'érection d'un tribunal extraordinaire établi sous le nom de *Conseil des troubles* et auquel le peuple donne bientôt le nom trop mérité de *Conseil de sang* (*Bloedraad*), la retraite de la gouvernante Marguerite, qui avait cherché les voies de la conciliation, ouvrent les yeux aux plus aveugles. On s'épouvante, on fuit, on se précipite hors des frontières. Plus de cent mille personnes abandonnent le foyer, la patrie.

C'est alors, quand tout semble perdu, qu'un homme paraît qui, malgré l'éclat de son nom et de sa grandeur propre, a pris à tâche, on pourrait le croire, de se dérober au rôle héroïque où tout l'appelle. Un nouveau Civilis entre en scène. Séparé du premier par quatorze siècles, mais placé dans des conjonctures pareilles, animé d'un même génie; comme le premier, profond dans l'art de la politique, concentré, habile à tirer parti des revers, mais plus heureux dans l'issue de son en-

1. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 339.

treprise parce qu'il est plus constant et qu'il sert un Dieu supérieur, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, se lève contre la dynastie étrangère. Il l'ébranle de telle sorte qu'elle ne pourra plus jamais se raffermir. Il est nommé par le peuple Père de la patrie. Il est proclamé stadhouder général de la république.

Guillaume de Nassau était, comme Civilis, de race royale. Sa maison, germanique en ses origines, avait au treizième siècle donné à l'Allemagne un empereur. Ceux d'entre ses ancêtres qui s'étaient transplantés aux Pays-Bas avaient gouverné le duché de Gueldre quatre cents ans avant la maison de Bourgogne. Lui-même, héritier de la principauté d'Orange, allié aux maisons souveraines de l'Allemagne et possesseur d'immenses domaines, s'était vu, tout jeune, comblé d'honneurs. Il avait à peine vingt et un ans quand Charles-Quint le nommait général d'armée et son stadhouder dans les provinces de Hollande, de Zéelande et d'Utrecht.

Bien que son père, Guillaume le Vieux, eût introduit la Réformation dans ses domaines, le prince d'Orange appartenait encore ostensiblement à la religion catholique, dans laquelle il avait été élevé à la cour de l'empereur. Quand fut signé à Bruxelles le *Compromis des nobles,* le prince d'Orange, plein de prudence, lent à délibérer des choses qu'il voulait entières, n'y avait pas mis son nom. Plus tard, voyant la confusion où tout allait, il avait résigné ses charges entre les mains de la régente et s'était retiré en Allemagne dans ses posses-

sions héréditaires. De là, il suivait en silence le cours des événements, épiant l'instant décisif et la dernière extrémité du désespoir populaire.

Le supplice du comte de Hoorn et celui du comte d'Egmont, son ami, l'arrachent à sa retraite. En 1568, dans la nuit du 5 au 6 octobre, il franchit le Rhin. Il entre aux Pays-Bas à main armée, en protestant, au nom du roi abusé par des ministres indignes, contre la violation des lois nationales. Il écrit sur son drapeau, dans un ordre significatif, ces paroles : *Pro lege*, *grege*, *rege*. C'est le commencement d'une grande histoire.

A dater de cette heure jusqu'au jour où, par le pacte signé à Utrecht, les provinces du Nord s'unissent étroitement et distinguent leur cause de celle des provinces du Sud, la lutte continue pendant onze années, entremêlée de succès, de revers, de quelques intervalles de repos, mais avec une force morale toujours croissante du côté des insurgés.

En 1572, deux cent cinquante gueux de mer, chassés des ports de l'Angleterre où ils s'étaient réfugiés et jetés par la tempête à l'embouchure de la Meuse, surprennent une place importante des Pays-Bas, la Brille ; ils s'y fortifient de façon qu'il n'est plus possible de les en déloger. Ce hardi coup de main décide la fortune. Les gueux s'emparent en quelques jours de Flessingue et de Rotterdam; ils prennent pied sur les grèves, sur les îles de la Hollande et de la Zéelande. Secrètement encouragés par les princes protestants de l'Allemagne, ils

remportent l'année suivante, dans les eaux du Zuyderzée, sur la flotte du roi d'Espagne, une incroyable victoire. L'héroïsme semble l'état naturel de ces insurgés, doublement exaltés par le péril de la patrie et par le péril de Dieu. Au siége de Leyde, en 1574, dans les souffrances d'une horrible famine, le commandant de la garde bourgeoise, Van der Doës, sommé de se rendre aux Espagnols, leur fait cette réponse : « Quand les vivres viendront à manquer, nous mangerons notre bras gauche ; le bras droit nous suffira pour défendre contre vous nos libertés. »

Cependant, la lutte était plus qu'inégale. Non-seulement le roi d'Espagne avait à sa solde des armées exercées et, pour les commander, de grands capitaines ; non-seulement le prince d'Orange ne pouvait lui opposer que des troupes à peine formées, des multitudes indisciplinables, des alliés faibles ou douteux, mais encore la discorde régnait dans les provinces entre les catholiques, les luthériens et les calvinistes, entre les grands seigneurs et les bourgeois, entre les magistrats et le populaire. Effrayée des excès des briseurs d'images, jalouse aussi du prince d'Orange, la noblesse wallone, restée catholique et royaliste, compromettait par ses hésitations la cause nationale. La convocation des états généraux à Gand (8 novembre 1576), le traité connu sous le nom de *Pacification,* que les nobles signèrent au nom de toutes les provinces et par lequel ils se donnaient pour gouverneur l'archiduc Mathias, frère de

l'empereur Rodolphe et neveu de Philippe II, au lieu de tout concilier comme l'avait espéré le prince d'Orange, faillit tout perdre. Mais ce traité, ne satisfaisant ni le roi dont il prétendait pourtant réserver les droits, ni les deux religions que l'on voulut contraindre à se tolérer, fut rompu « pendant que la trompette sonnait encore[1]. » Les provinces du Sud, rejetant l'hérésie qui les avait émues un moment, reviennent à l'entière soumission aussi bien envers l'Église qu'envers la royauté catholique.

Alors, le prince d'Orange comprend qu'il faut concentrer le soulèvement et resserrer le lien de la confédération. Il engage les provinces du Nord, protégées par la mer qui les met en communication avec l'Angleterre et avec la Rochelle, et assure ainsi la liberté de leur commerce, il exhorte la Hollande et la Zéelande surtout, dont les écueils, les grèves et les vastes marais pouvaient si aisément être défendus, à s'unir, par un serment nouveau, d'un nœud plus étroit. Tandis que les provinces méridionales, le Brabant, la Flandre française, le Hainaut et l'Artois, se disposaient sous l'influence de la noblesse à la soumission au roi d'Espagne, tandis que les troupes wallones, prenant le chapelet, quittaient l'armée de Guillaume pour passer dans celle d'Alexandre Farnèse, les députés des provinces du Nord s'assemblent à Utrecht. Ils se lient par serment, le

1. *Apologie du prince d'Orange.*

23 janvier 1579, ils s'engagent par un vœu solennel à se liguer, dans un suprême effort, pour sauver la patrie.

Ce serment, ce vœu solennel, qui allait bientôt séparer deux religions et deux races, est la pierre fondamentale sur laquelle s'élève la république des Pays-Bas. Jusque-là, les provinces septentrionales, rapprochées par leur situation géographique, par l'identité des origines, de l'idiome et des mœurs, avaient entretenu des relations amicales presque ininterrompues, mais elles ne formaient point un corps de nation animé d'une même vie politique. Par l'Union d'Utrecht, elles fixèrent les bases d'un droit commun, d'une généralité régulièrement représentée, et donnèrent ainsi l'existence à la république des Pays-Bas: république à peine visible en ses commencements et qui semblera toujours bien petite si l'on regarde uniquement l'étendue de son territoire, mais qui se revêt de grandeur dès que l'on vient à considérer son caractère, son génie et sa fortune.

Chose admirable et qui fait bien connaître toute la force d'âme de ses premiers fondateurs ! sur leur ordre, on frappe en l'honneur de l'Union, on répand parmi le peuple qu'ils appellent à la défendre, une médaille où elle est figurée sous l'image d'un navire sans mâts, sans voiles, sans gouvernail, battu des vents, à la merci des flots, sur une mer sans rivages; et portant cette légende intrépide, cet appel au destin : *Fata viam invenient.*

Ainsi invoqué par ces magnanimes, le destin ne fut point contraire. Le vaisseau désemparé de la Répu-

blique tint bon contre les plus furieux assauts.

D'une condition précaire, comme il s'en était peu rencontré dans l'histoire, la Hollande s'éleva dans un espace de temps très-court à la plus extraordinaire prospérité. En dépit d'un établissement politique très-défectueux, qui n'était à bien dire qu'un pacte fédératif conclu à la hâte, où ni la nature ni la hiérarchie des pouvoirs, ni la notion de l'État ni ses rapports avec la cité et avec l'Église n'étaient clairement définis, et qu'il fut toujours impossible de perfectionner, tant étaient opiniâtres les jalousies provinciales et municipales et les ombrages de l'esprit de secte; en dépit d'une constitution si vague qu'on ne sut jamais bien où elle plaçait la souveraineté : dans le sénat des villes, dans les états provinciaux, dans les états généraux ou bien dans le stadhoudérat; en dépit des conflits, des révolutions que ne pouvait manquer de susciter une loi si mal faite, la République s'assura en elle-même. Si elle ne fut jamais un État selon la science politique, on peut dire qu'elle fut mieux, car elle fut une patrie aimée passionnément, une religion vivante dans le cœur du peuple. La foi chrétienne aussi, qui fut là plus qu'ailleurs une foi nationale et qui se confondit avec le patriotisme, eut sa part, sa grande part dans les vertus qui maintinrent la République.

Pendant une période d'environ deux siècles, son accroissement, son éclat, furent prodigieux. Malgré les vices de son gouvernement, malgré les ambitions oppo-

sées du stadhoudérat et des municipes qui lui laissaient peu de repos, malgré l'orgueil de son oligarchie qui s'infatuait et se rendait haïssable au peuple, elle étendit de plus en plus son influence au dehors. Elle fonda par delà l'Océan des établissements solides, acquit avec probité des richesses inouïes, et s'en servit pour instituer une bienfaisance publique exemplaire. On la vit se mesurer sur terre et sur mer avec les plus puissants États, arrêter l'orgueil d'un conquérant, donner un roi à un peuple rival et, dans le même temps, maintenir chez elle des libertés singulières; cultiver les sciences et les lettres, s'illustrer dans les arts, éclairer la conscience des nations et les principes du droit nouveau par des écrits d'une admirable sagesse; décliner enfin, il est vrai, s'altérer dans ses vertus civiques, descendre au moindre rang des États, puis succomber sous l'invasion étrangère et perdre jusqu'à son nom; mais plutôt, il faut le dire, par l'effet des changements survenus dans l'ordre général de la politique européenne que par les conséquences de ses fautes, bien qu'elle en ait commis, et de très-grandes : respectable d'ailleurs encore, sous le nom de royauté et sous une dynastie nationale, par des traditions, par des mœurs et par des libertés qui gardent l'ineffaçable empreinte de sa première et noble origine.

LIVRE PREMIER

LE PRINCE D'ORANGE

On était en 1581. Depuis soixante ans déjà la parole de Luther retentissait dans le monde. Elle avait agité, soulevé, opposé l'un à l'autre tous les éléments de la société. Jusque-là les nations, instituées presque toutes par l'esprit religieux et militaire de la féodalité, avaient composé un groupe d'États, très-divers assurément par les origines, le langage et les mœurs, mais dont on marquait excellemment le principe vital et le lien commun, quand on le désignait au quinzième siècle sous le nom de république chrétienne. A la vérité, cette république, en proie aux guerres civiles ou nationales, divisée par l'ambition des conquérants, par les rivalités des princes, ébranlée parfois jusque dans ses fondements par les querelles des papes et des empereurs, ne constituait pas encore de système politique. Elle ne

connaissait théoriquement ni le droit des gens, ni ce qu'on devait appeler plus tard l'équilibre européen, ni l'économie politique, ni l'organisation régulière des armées et des finances, ni les lois du progrès social auxquelles elle était soumise ; mais elle était poussée par une force instinctive dans une même direction. Contenue par un même dogme, elle gravitait dans une même orbite, vers un même Dieu dont le pontife de Rome était le représentant sur la terre. Cette grande unité religieuse, dont sortait et où se replongeait sans cesse le mouvement de la civilisation, cette belle hiérarchie de l'Église romaine, qui franchissait l'infini et dont le degré suprême atteignait au trône de l'Éternel tandis que son dernier échelon touchait au plus profond des misères humaines, avait eu au temps des croisades son expression la plus forte et la plus complète. Un moine obscur, à la voix inspirée, avait poussé la chrétienté à la conquête de la terre sainte ; il l'avait animée d'une même pensée d'honneur religieux : la délivrance, symbolique et réelle tout à la fois, du tombeau dont le Christ avait brisé la pierre. Le signe d'une même espérance avait marqué toutes les poitrines où couvaient encore des haines barbares. De ces lèvres qui proféraient des sons inconnus, étrangers les uns aux autres, était sorti un cri unique que tous entendaient et qui dominait tout : « Dieu le veut » fut le premier mot de ralliement, la croix du Christ fut le premier signe visible de la future unité du genre humain.

Il n'est pas de mon sujet d'énumérer les causes multiples qui, après les croisades, relâchèrent peu à peu le lien religieux de la république chrétienne ; de dire comment l'autorité pontificale, qui était à la fois l'idéal et la sanction de toute autorité, s'affaiblit dans l'esprit des peuples. Un jour vint où, du sein de cette unité catholique dont un moine avait révélé au monde l'existence et la force, un autre moine se leva et lança comme un foudre sa parole tout à travers la communauté chrétienne. La voix de Luther, qui ne parut d'abord à la cour de Rome qu'un léger souffle de contradiction sorti de la cellule d'un moine ennuyé de l'être, et comme une répétition vaine d'attaques tant de fois réprimées, était animée d'une force organisatrice qui manquait à la parole dissolvante de ses devanciers. Elle avait ce qu'un grand docteur catholique appelle un *air d'autorité*[1], une puissance d'attraction qui créa dans la république chrétienne un nouveau centre de gravité pour un nouveau système religieux. Luther n'opposa pas, comme on l'a dit, la liberté à l'autorité, l'examen au dogme. Les temps du doute philosophique n'étaient pas venus ; l'esprit de Bacon et de Descartes n'avait pas soufflé sur le monde. Le moine de Wittemberg et le théologien de Genève, qui compléta son œuvre, opposèrent une autorité rajeunie à une autorité chancelante, un dogme épuré à un dogme corrompu. Ils rallumèrent,

1. Bossuet.

par la contradiction, les croyances surnaturelles et les passions religieuses qui s'endormaient au sein d'une sécurité trop longue; ils retrempèrent dans les eaux amères et fortes de la source hébraïque les enseignements d'un Évangile qui s'était amolli, en passant par les lèvres du doux génie d'Athènes et de Florence. La dualité se fit dans l'unité chrétienne. Le foudre de l'hérésie triomphante frappa le faite de l'Église et déchira le voile du sanctuaire. Alors, la chrétienté en stupeur vit apparaitre, aux grondements de l'orage, à la lueur d'éclairs sinistres, deux Christs armés l'un contre l'autre, courroucés, irréconciliables; deux fils de Dieu, deux Rédempteurs du monde, acharnés à s'entre-détruire. Le Christ germanique versa l'ironie et l'opprobre sur le Christ latin; le Christ latin lança l'anathème sur le Christ germanique. Les nations et les princes se rangèrent, selon leurs instincts ou leurs calculs, à la suite de l'une ou de l'autre de ces divinités ennemies.

Le plus puissant souverain de la chrétienté prit parti pour le Christ des Latins. Par la condamnation de Luther à la diète de Worms, l'empereur Charles-Quint engagea la maison d'Autriche sous la bannière de Rome. Les princes de la Confédération germanique embrassèrent la cause opposée et formèrent à Smalkalde la première ligue armée contre l'empire. Peu à peu l'Europe entière fut entraînée dans la lutte, et l'on vit pour la première fois les peuples, beaucoup plus émus que ne l'étaient les grands, parce que le senti-

ment plus encore que l'idée, le cœur plus que la raison, étaient intéressés dans cet immense débat, paraître sur la scène politique et jouer un rôle important dans la *grande tragédie* du siècle[1].

Après l'abdication de Charles-Quint et le partage de ses États, la maison de Habsbourg perdit la suprématie presque absolue qu'elle avait exercée sur les affaires de l'Europe. La branche autrichienne, serrée de près par le protestantisme allemand, essaya presque toujours de composer avec lui et de prendre entre les deux camps le rôle de médiatrice. Le roi d'Espagne, au contraire, se prononça plus résolûment encore que ne l'avait fait son père pour le catholicisme; il soutint des guerres désastreuses, prodigua ses trésors et le sang de ses peuples. Bientôt il représenta seul en Europe, et maintint avec plus d'énergie que bien des papes, le principe absolu de l'Église romaine et l'intégrité de la foi.

Entre l'Espagne, ardent champion du dogme catholique, et l'Allemagne, qui s'animait de plus en plus à la défense de la Confession d'Augsbourg; entre la Rome antique, sacerdotale, papiste, et cette Rome nouvelle, réformée et républicaine, que Calvin édifiait à Genève, la France se trouvait vivement sollicitée et pa-

1. « Nous allons voir bientôt le commencement d'une grande tragédie », avait dit en 1555 le prince d'Orange, dans le conseil de la gouvernante des Pays-Bas, en apprenant que Philippe II exigeait la publication des décrets du concile de Trente. (Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*. T. V, p. 295.)

rut plus d'une fois comme hésitante. Le sang des Valois, récemment mêlé au sang des Médicis, était tout catholique. D'ailleurs, la rébellion des princes protestants, qui tendaient à constituer la France en république à l'instar des cantons suisses, et aussi la haine sanguinaire du peuple de Paris contre les huguenots, poussaient la cour à se prononcer dans le sens de l'orthodoxie. Toutefois, l'orgueil national, si vigilant à repousser les empiétements du saint-siége, et qui venait de se heurter aux décrets du concile de Trente, incompatibles, disait-on, avec les droits de la couronne et les libertés de l'Église gallicane, l'extrême défiance que les Valois nourrissaient contre les Guises, la crainte que leur inspirait la puissance espagnole, de fréquents sujets d'irritation contre les papes, trop souvent d'accord avec l'Espagne, retenaient sa cour dans une politique ambiguë, variable selon les personnes et les circonstances.

De son côté, l'Angleterre n'avait pas été préservée de la contagion des idées nouvelles et ne restait pas étrangère aux troubles du continent. Élisabeth, que la grandeur de son esprit préservait de tout fanatisme, et qui, par un goût royal, inclinait aux pompes et à la hiérarchie catholique, se flatta quelque temps de concilier les sectes chrétiennes; mais bientôt cette reine habile, qui ne détournait pas son oreille de la voix mystérieuse qui sort des profondeurs du peuple et savait plier son génie à cette fatalité des rois, sentit que la nation an-

glaise ne supporterait plus sans frémir un règne catholique. Ses passions de femme l'aidaient à comprendre ses devoirs de reine [1]. L'union intime d'Élisabeth avec son peuple mit fin à la puissance du saint-siége en Angleterre. Par l'alliance de la Réforme avec la royauté, Élisabeth donna au trône un appui solide; elle posa le plus sûr fondement de cette monarchie aristocratique et épiscopale, qui devait apparaître au siècle suivant sous sa forme parfaite.

Dans l'état de perturbation et de guerre où la Réformation jetait la république chrétienne, le soulèvement des Pays-Bas amenait une crise très-forte, et qui pouvait devenir définitive. Pendant que la Hollande tenait en échec les armées de Philippe II, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, si souvent, si sérieusement menacées par l'esprit de domination de la maison d'Autriche, et en ces derniers temps par le zèle du roi d'Espagne, respiraient et pouvaient chercher à s'entendre. « C'est nous secourir nous-mêmes que de secourir le prince d'Orange », écrivait, dès l'année 1572, un habile politique [2]. Mais cette importance des affaires de la Hollande était encore à peine entrevue par

1. Élisabeth avait été avertie par le prince d'Orange d'un projet de mariage entre don Juan d'Autriche et Marie-Stuart, formé par le pape Grégoire XIII et le duc d'Albe. Ce projet, et la passion qu'inspira la reine d'Écosse à plusieurs seigneurs catholiques de l'Angleterre, ne contribuèrent pas peu à rendre Élisabeth irréconciliable avec l'Église romaine, à laquelle elle devait bientôt jeter, comme un défi, la tête de sa belle rivale.

2. Walsingham, *Mémoires*.

les princes. C'est à peine si les gouvernements pressentaient la solidarité des États protestants et la connexion intime des intérêts religieux avec les intérêts politiques. On est surpris de voir par quels efforts d'éloquence, par quelle suite et par quel art dans les négociations le prince d'Orange arrachait quelques promesses aux souverains [1]; on a peine à comprendre la froideur que rencontre un si grand homme dans une entreprise où il sert évidemment la cause de tous. Le roi de Danemark, qui avait introduit la Réforme dans ses États, la Suède, d'où devait sortir au siècle suivant son plus héroïque défenseur, refusent à Guillaume tout secours. Les princes d'Allemagne lui fournissent, à la vérité, quelques troupes, mais sans les payer, et qui font échouer ses premières campagnes par leurs continuelles mutineries. L'empereur Maximilien, tout en approuvant le refus qu'avait fait Guillaume de comparaître devant le *Conseil des troubles*, défendait qu'on fît dans ses États des levées contre le roi d'Espagne; la harangue de Sainte-Aldegonde à la diète de Worms émouvait l'Allemagne, mais ne l'arrachait pas à ses

1. Il faut lire, pour s'en former une idée, la correspondance suivie que Guillaume entretient avec les princes; les lettres innombrables que lui et ses deux frères, Jean et Ludovic, adressent sans se lasser à la reine d'Angleterre, au roi de France, aux rois de Suède et de Danemark, au régent d'Écosse, aux commissaires de l'empereur, aux personnes influentes de tous les pays, traitant chacun diversement, selon son caractère et ses passions, avec une politique consommée. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*.

lenteurs[1]; la reine Élisabeth exhortait, encourageait; mais, parcimonieuse, circonspecte, ne voulant se brouiller définitivement ni avec la France ni avec l'Espagne, elle *poussait le temps avec l'épaule*[2], ne donnait que des secours insuffisants, des conseils dérisoires et de fausses espérances[3].

En 1575, le prince d'Orange, qui dès l'origine du soulèvement n'avait pas estimé que la Hollande, réduite à ses propres forces, pût tenir au delà de deux ans, qui avait déjà perdu trois de ses frères sur le champ de bataille, engagé tous ses biens, vendu tous ses objets précieux, et qui, pour se procurer l'argent indispensable à la continuation de la guerre, avait poussé l'esprit de sacrifice jusqu'à offrir sa personne en otage, écrivait à son frère : « Ce petit coin de pays résiste à d'effroyables armées venues de tous les bouts du monde, sans qu'aucun autre pays ou prince, par l'espace de cinq

1. « Les lenteurs de l'Allemagne nous tuent », écrivait le prince d'Orange à Jean de Nassau. (Groen van Prinsterer.)

2. La Pise, *Histoire des Princes et Principautés de la maison d'Orange*, IVe partie, p. 426.

3. En 1576, Élisabeth prêtait à grand'peine aux états généraux la somme de vingt mille livres sterling, à la condition que les Provinces ne changeraient ni de roi ni de religion. Elle conseillait, entre autres choses, de se réconcilier avec le roi d'Espagne « sous des conditions gracieuses et raisonnables. » La Pise, IVe partie, p. 424. Une autre fois, comme les ambassadeurs des états la pressaient de donner une réponse définitive, elle leur disait en riant : « Pauvre gens que vous êtes ! ne vaudrait-il pas mieux aller à la messe, que de vous exposer à tant de maux? Si vous n'y croyez pas, que n'y allez-vous comme à un jeu de marionnettes? » (Brandt, *Histoire de la Réformation des Pays-Bas*, livre XI.)

ans, lui ait tendu la main, hormis l'électeur palatin, vous et mes trois autres frères [1]. »

Longtemps Guillaume avait fondé son principal espoir sur les huguenots de France, pour lesquels lui et ses frères avaient combattu. Il espérait en Coligny surtout, dont il suivait les conseils, et qu'il chérissait d'une tendresse filiale. Il avait cru possible un rapprochement avec les catholiques, qui tournerait à l'avantage des Pays-Bas; il avait souhaité *les Noces de Paris*. Mais ces noces funestes, « où le vin du festin fut le sang des massacrés [2] », lui portèrent un coup terrible; les feux et les cris de joie des soldats du duc d'Albe, que le vent et la nuit poussèrent jusque dans son camp, mirent à néant ses espérances [3]. Désormais les huguenots ne pouvaient plus rien; Guillaume le sentit, mais, comme il ne se laissait jamais abattre, il dirigea aussitôt tous ses efforts vers la cour de France. Depuis bien des années déjà, le prince d'Orange, secondé par l'amiral de Coligny, avait entamé avec le roi Charles IX des négociations secrètes pour tâcher d'entraîner ce prince à la guerre contre l'Espagne. Il y avait à cette guerre plus d'un motif. Ce n'était pas sans regret que la France avait vu lui échapper, par le traité de Madrid, la sou-

1. Groen van Prinsterer, t. v, p. 22.
2. Richelieu, *Mémoires*.
3. Le prince d'Orange, ayant tenté de secourir Mons, assiégé par le duc d'Albe, apprit, par de fréquentes décharges d'artillerie et d'autres signes de réjouissance dans le camp espagnol, le massacre de la Saint-Barthélemy.

veraineté de la Flandre occidentale et l'Artois, son seul fief français [1] ; ceux-ci, de leur côté, tournaient leurs regards vers la France, comme vers une alliée naturelle que le sang et la religion engageaient à les secourir. On connaissait à la cour les menées de Philippe II avec les Guises; on était irrité du massacre de plusieurs Français à la Floride; la mort de madame Élisabeth de France, dont on accusait publiquement le roi d'Espagne, avait allumé dans les cœurs de vifs ressentiments. Dans ces dispositions, Charles IX, aussitôt la paix faite avec les huguenots, en 1570, avait désiré voir Louis de Nassau, qui s'était extraordinairement signalé pendant la dernière campagne, et dont le mérite lui était connu. Le comte Louis de Nassau, régent pour son frère de la principauté d'Orange, était venu sous un déguisement à Limoges, puis à Fontainebleau, puis à Blois, où il avait été comblé de caresses. Ses longs et intimes entretiens avec le roi avaient porté leurs fruits. Sachant bien qu'il n'avait rien à attendre des inclinations de

1. Estienne Pasquier écrivait vers le même temps : « Si nous estions bien advisez, il y aurait maintenant matière de le réunir au nostre (l'Estat de Flandre) pendant ces divisions: mais la folie de ceux qui pensent estre les plus sages ne le permet pas. Nous le recognoissons estre de l'ancien estoc et domaine de nostre couronne : il est, si ainsi me permettez de le dire, aux portes de nostre ville de Paris, et, par manière de dire un faux-bourg. Toutefois, jamais ne s'est préparée occasion pour le recouvrer, que nous ne l'ayons laissée eschapper pendant que, par discours fantasque, nous amusons à la conqueste d'Italie que nature a séparée d'avec nous de mœurs, de langues et d'un haut entrejet de montaignes. » (*Lettres d'Estienne Pasquier*, livre v, lettre I.)

Charles IX, Louis de Nassau avait fait valoir uniquement les intérêts de ce prince ; il avait flatté ses vues sur la couronne impériale, tout en laissant entrevoir à la reine Catherine le duché de Brabant pour son fils cadet, le duc d'Alençon. L'amiral de Coligny appuyait ces négociations. En 1571, il présentait au roi un *Discours de* Sainte-Aldegonde *pour entreprendre la guerre contre les Espagnols ès Pays-Bas* [1] ; et il lui exposait si bien les avantages de cette guerre, que Charles IX en était venu à promettre par écrit au comte de Nassau qu'il l'assisterait de toutes les forces de son royaume [2]. Déjà d'ailleurs, il était question du mariage du duc d'Anjou, frère aîné du duc d'Alençon, avec la reine Elisabeth.

Le massacre de la Saint-Barthélemy suspendit brusquement ces négociations. Il les suspendit, mais sans les rompre. A peine les premières fumées du sang dissipées, la cour de France renoua ses intrigues. Pendant qu'elle se faisait à Madrid un honneur et à Rome un mérite de cette œuvre de foi, elle s'excusait de son mieux auprès des princes protestants, et s'efforçait de les persuader que ce massacre, qu'elle représentait comme un mouvement tumultuaire suscité par les Guises, n'avait pas été fait en haine de la religion. Elle prenait surtout à tâche d'apaiser Élisabeth, et de rame-

1. Groen van Prinsterer, tom. III, p. 283 et 412.
2. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 269.

ner le prince d'Orange, en proposant cette fois le mariage du duc d'Alençon avec la reine, afin de consolider et de rendre manifeste l'alliance de la France et de l'Angleterre contre l'Espagne.

Le prince d'Orange se montrait favorable à ce projet. Il avait adopté sur le duc d'Alençon l'opinion des huguenots de France, qui avaient mis en lui le plus aveugle espoir[1]. Il était disposé à croire, avec le parti des *politiques*, dont il s'était beaucoup rapproché en ces derniers temps, que le duc d'Alençon aurait le pouvoir et la volonté de procurer en France et aux Pays-Bas, si on l'intéressait directement à leur sort, la réconciliation des catholiques et des protestants, et la paix de religion que Guillaume aurait voulu donner pour base à la République. Les promesses du duc d'Alençon au comte de Nassau étaient formelles. Devenu duc d'Anjou par l'accession de son frère au trône de France, appelé par la noblesse wallone à la défendre contre don Juan d'Autriche, et investi par les états généraux du titre de *protecteur de la liberté belgique*, avec promesse de le préférer à tout autre si l'on se voyait forcé de retirer l'allégeance au roi d'Espagne, François de Valois, malgré le mauvais succès de son expédition en 1578, avait laissé aux Pays-Bas une impression favorable. Enfin Élisabeth, qui refusait positivement pour

1. L'aveuglement de Téligny et de quelques autres seigneurs avait été jusqu'à croire que le duc d'Alençon embrasserait la religion réformée.

elle-même la souveraineté qu'on lui avait offerte comme descendante des comtes de Hollande[1], mais qui souhaitait passionnément de voir éclater la guerre entre la France et l'Espagne, insinuait que le duc d'Anjou ne serait pas un mauvais choix; et, pour y incliner les esprits, elle laissait entrevoir la possibilité de son mariage avec le fils de France.

Dans les provinces de l'Union, le duc d'Anjou rencontrait, à la vérité, une opposition prononcée; les républicains zélés et les prédicateurs protestants s'unissaient pour le repousser, les uns ne voulant point de prince du tout, les autres ne voulant à aucun prix d'un prince catholique. Mais, comme personne ne proposait aucun autre moyen de salut, il arriva que l'on finit par accepter celui-là, non qu'on le regardât comme assuré, mais par l'impossibilité où l'on se croyait d'en trouver un autre.

Nous nous étonnons que la pensée, qui nous paraît si naturelle, de déférer au prince d'Orange le titre et les marques extérieures d'une souveraineté qu'il exerçait, en réalité, depuis longtemps ne se soit pas présentée à l'esprit de tous. C'eût été, en effet, prévenir les vœux secrets du peuple, couronner par un acte suprême l'affranchissement des Provinces-Unies, et, tout en cédant à la nécessité des temps qui exigeait un chef unique, préserver l'honneur national, d'accord avec la sagesse

1. Par Philippa, fille de Guillaume III, comte de Hollande, femme d'Édouard III.

politique. Mais les choses ne se dessinaient pas alors avec une netteté aussi parfaite. La politique des états, l'esprit des différentes provinces et des différentes villes étaient trop mélangés de sentiments contradictoires pour arriver de prime abord à une conclusion aussi simple. L'ascendant personnel de Guillaume était grand dans les provinces du Nord; mais son autorité, variable au gré de l'événement et toujours contestée, n'avait jamais été ni définie ni consacrée d'une manière précise. L'origine historique de cette autorité, c'était le pouvoir royal; plusieurs années encore après le soulèvement, tous les actes de souveraineté avaient continué, dans la forme, à émaner du roi. Le premier pas que le prince d'Orange avait fait vers une autorité indépendante avait été de recevoir des états de Hollande et de Zéelande, assemblés de leur propre mouvement à Dordrecht, le 15 juillet 1572, des pouvoirs extraordinaires pour tout le temps que durerait la guerre. Peu à peu, par la nécessité de faire face aux événements imprévus quand les états n'étaient pas assemblés, ces pouvoirs étaient devenus presque absolus entre les mains du général d'armée. Le prince d'Orange avait pour lui la noblesse qui le regardait comme son chef, plusieurs villes auxquelles il avait accordé le droit de voter, le peuple des campagnes, exclu par l'aristocratie municipale de toute part au gouvernement, et qui préféra toujours avoir affaire à un chef unique plutôt qu'à plusieurs maîtres; mais la bourgeoisie républi-

caine des états avait pris ombrage de ces pouvoirs croissants; elle se plaignait de la dictature et aurait voulu revenir à un gouvernement plus conforme aux usages anciens. Des discussions vives étaient survenues. On avait adjoint au prince d'Orange, sous prétexte de le soulager, un conseil (Landraad) qui prétendait diriger jusqu'à la marche des troupes et qui le gênait dans toutes ses opérations. On lésinait sur les fonds; on lui faisait attendre les subsides dont chaque province voulait rejeter sur l'autre la charge la plus lourde. Quand le péril était proche, les états se jetaient dans les bras du prince d'Orange et lui prodiguaient l'argent, sentant bien qu'ils n'avaient pas d'autre défenseur que lui. Le péril passé, on recommençait les chicanes, et l'on apportait mille entraves à l'action prompte et vigoureuse que réclamaient les circonstances.

Guillaume supportait ce qu'il ne pouvait empêcher; mais il était navré de ces divisions intestines, de ces défiances qui faisaient perdre un temps précieux et donnaient tant d'avantages à l'ennemi commun. A plusieurs reprises (de 1574 à 1576), désespérant de concilier tant de préjugés et d'intérêts hostiles, il reproche amèrement aux états leur parcimonie, leurs irrésolutions, leurs lenteurs; il va jusqu'à offrir sa démission et parle de quitter le pays. Les états de Hollande s'étaient bien gardés d'accepter cette démission. Dans la séance du 12 novembre 1574, ils avaient répondu au prince d'Orange en le suppliant de con-

server le pouvoir ; et, dans la pensée de rendre ce pouvoir héréditaire, ils l'avaient même invité à faire venir auprès de lui son fils Maurice. Quelques années plus tard, lorsque, à la suite de nouveaux dissentiments, le prince d'Orange proposait aux états d'élire le duc d'Anjou, en leur montrant la nécessité de transférer la souveraineté à un prince plus puissant, plus capable que lui de se faire obéir, il se fit encore dans les esprits une réaction très-vive en sa faveur. D'un accord unanime, on refusa de se mettre sous la domination d'un prince étranger. Dans la séance du 24 juillet 1581, le prince d'Orange fut reconnu, par la noblesse et par les villes, comme représentant la magistrature suprême et la souveraineté des comtes de Hollande. Seulement, afin de ne pas alarmer prématurément les autres provinces de l'Union et les villes de la Belgique, plus favorables au duc d'Anjou, on convint de tenir cette résolution secrète et de ne pas s'opposer ouvertement aux négociations entamées avec la France.

On le voit, ce n'était pas seulement avec Philippe II et avec les princes étrangers que Guillaume de Nassau avait besoin de *faire le renard* [1], mais dans son propre pays, au milieu des siens, avec ceux-là mêmes qu'il travaillait à affranchir. Après avoir eu à lutter avec l'astuce monacale de Philippe II, il rencontrait maintenant dans les états une prudence à courtes vues, un

1. « Bisogna adunque essere vòlpe e lione. » (Machiavelli.)

esprit d'ordre qui semblait se préoccuper uniquement, dans des circonstances aussi extraordinaires, du soin de mesurer les dépenses aux revenus, une sagesse méticuleuse enfin qu'il lui fallait combattre incessamment, par la ruse encore plus que par la force.

Par une inconséquence étrange, cette bourgeoisie, si défiante envers le prince d'Orange et si inquiète de lui voir prendre trop d'ascendant, ne rejetait pas à beaucoup près d'une manière aussi absolue l'autorité d'un fils de roi. Guillaume le comprit, et ce n'est pas une des moindres marques qu'il donna de sa pénétration. Malgré l'illustration de sa race, il ne sentait pas en lui ce caractère royal qu'il croyait nécessaire pour commander à une génération dont les vertus étaient républicaines, il est vrai, mais dont les habitudes d'esprit étaient monarchiques : contradiction qui se rencontre fréquemment, avec beaucoup d'autres, dans la vie des hommes et des peuples, et qui ne doit pas trop nous étonner au seizième siècle surtout, où la renaissance des lettres païennes et la réforme du dogme chrétien suscitaient à la fois, dans l'esprit humain, des retours vers le passé et des élans vers l'avenir si incohérents, si passionnés, si multiples.

Malgré les tentatives de ses partisans, les écrits, les discours de ses amis qui parlaient ouvertement de la nécessité de lui conférer une *dictature romaine*, Guillaume continuait, à travers des obstacles toujours nouveaux, les négociations avec le duc d'Anjou. Il

adressa plusieurs mémoires aux états généraux [1], pour leur démontrer l'excellence d'un tel choix; il exposa avec vivacité le triste état du pays, usé par la guerre défensive à laquelle on était réduit; la puissance croissante de Philippe, qui venait de s'emparer du Portugal, et, avec le Portugal, de tout le commerce des Indes; l'urgence d'un prompt secours, sans lequel on ne pourrait jamais faire la guerre offensive; les hasards de l'alliance anglaise, les refus d'Élisabeth, les promesses du duc d'Anjou : il décida enfin les états à envoyer en France une ambassade.

Le 12 août 1580, Philippe de Sainte-Aldegonde partait avec une suite nombreuse de gentilshommes pour aller offrir au duc d'Anjou la souveraineté des Provinces-Unies; et, le 29 septembre de la même année, l'on signait, au château du Plessis-lez-Tours, un traité qui fixait les conditions auxquelles le frère unique du roi très-chrétien acceptait, pour lui et pour ses descendants, cette souveraineté.

Ces conditions étaient fières, conformes aux traditions d'indépendance des Pays-Bas; telles enfin, selon l'expression de Guillaume d'Orange, « que le prince ne pût faire le mal, encore qu'il le voulût. » Le duc d'Anjou les accepta néanmoins et sans discussion, impatiente qu'était son ambition irritée de réparer un premier échec dans les provinces wallones, de chercher fortune hors

1. 29 décembre 1579; 9 janvier 1580. (Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, livre x, fol. 183.)

de France, de quitter avec éclat la cour de son frère, qui le détestait et l'excluait de tous ses conseils. François de Valois jura avec empressement, avec cette légèreté qui, sous des dehors qu'il croyait rendre sérieux en affectant une certaine rudesse militaire, était le vice dominant de sa nature, les articles du traité rédigé par Sainte-Aldegonde. Il jura de maintenir l'union d'Utrecht; de convoquer au moins une fois l'année les états généraux, qui d'ailleurs se réservaient expressément le droit de s'assembler de leur propre autorité toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire. Il promit qu'il s'efforcerait d'entretenir une alliance étroite entre les Pays-Bas et la France, mais que jamais il ne souffrirait que les Provinces-Unies fussent incorporées à la monarchie française. Il s'engagea à faire la guerre à ses frais et à ceux du roi son frère; à résider aux Pays-Bas, et, en son absence, à se faire représenter par une personne de la nation; à n'admettre dans son conseil aucun étranger, hormis un ou deux Français acceptés par les états; à n'entreprendre aucune guerre, à ne faire aucun traité, à ne lever aucune troupe, à ne mettre dans les villes aucune garnison sans leur agrément. Enfin, le duc d'Anjou laissait aux états la faculté, s'il avait plusieurs fils, de choisir après sa mort celui d'entre eux qui leur conviendrait le mieux pour les gouverner, et il les déclarait déliés de tout serment envers lui s'il venait à violer une seule de ses promesses.

En dehors de ce traité conclu avec les états géné-

raux, le duc d'Anjou signait avec Sainte-Aldegonde une convention particulière, par laquelle il achevait de se lier les mains et de se mettre dans la dépendance du prince d'Orange. Par cette convention, il était établi que le duc d'Anjou ne considérait point comme soumises à son pouvoir les provinces de Hollande, de Zéelande, de Frise et d'Utrecht, gouvernées par le prince d'Orange. Il y était dit que ces provinces ne faisaient partie de la généralité que « pour ce qui concernait la guerre. » Par des *lettres reversales* restées secrètes, le duc d'Anjou en confirmait la souveraineté à Guillaume, et jurait de ne jamais intervenir en aucune manière dans leur gouvernement.

Mais, non encore satisfaits de tant de réserves, les états se hâtèrent, avant l'arrivée du duc, d'ériger un conseil qui devait siéger en permanence et qui, dans l'intervalle des assemblées, se trouverait investi de tous les pouvoirs. Ce conseil fut composé de trente et un membres, dont la moitié devait être renouvelée annuellement dans chaque province. On lui remit le soin de percevoir les impôts et de les appliquer aux besoins du pays, le droit de conférer tous les emplois en s'entendant avec le duc; on lui confia toutes les affaires administratives, la conduite de la guerre et des négociations pour la paix. Enfin, comme si ce n'était pas assez de ces précautions pour défendre contre toute tentative d'usurpation l'indépendance nationale, à l'approche d'un prince étranger, français et catholique, les états de Hollande

allèrent plus loin : par une résolution rendue publique, le 20 octobre 1581, ils interdirent l'exercice public et privé de la religion romaine dans toute l'étendue de la province, confisquèrent les biens de l'Église, exclurent les catholiques de tous les emplois et de toutes les magistratures.

Cette résolution extrême était tout à la fois une faute et une iniquité : une faute parce que, en portant atteinte à l'acte fondamental de l'Union d'Utrecht qui établissait par toute la République la liberté de conscience, elle allait en quelque sorte délier de leur serment les provinces et les villes catholiques et les rejeter presque forcément dans les bras du roi d'Espagne; une iniquité, parce que les catholiques, qui formaient à peu près les neuf dixièmes de la population [1], s'étaient soulevés comme les protestants contre la tyrannie espagnole; qu'ils avaient souffert comme eux la persécution et la mort [2]; que, sans leur concours, le succès n'eût pas

1. En 1585, on comptait encore en Hollande dix catholiques contre un protestant. En 1652, ils formaient à peu près la moitié de la population, et, vers la fin du dix-septième siècle, seulement le tiers. Cerisier, *Tableau de l'Histoire des Provinces-Unies.*

2. « De fait, ils avaient tous été enveloppés sous la malédiction de cette sentence de larmes et de sang prononcée par l'inquisition d'Espagne, les protestants comme hérétiques, les catholiques comme fauteurs et conniveurs à l'hérésie; ceux-là pour en avoir fait profession ouverte, ceux-ci pour avoir usé de support envers les autres; les premiers pour être coupables du crime de commission, les seconds du crime d'obmission, et tous comme criminels de lèse-majesté au premier chef, condamnés à perdre corps et biens. » (La Pise, IVe partie, p 365.) — *Hæretici fraxerunt templa, catholici*

été imaginable; et que d'ailleurs on avait signé à différentes reprises avec les villes et les territoires catholiques, qui s'étaient joints librement à l'Union, des compositions ou *satisfactions* par lesquelles on leur garantissait, de la manière la plus formelle, l'exercice public de leur culte. On peut même affirmer que cet acte rigoureux, opposé aux idées et à la pratique constante du prince d'Orange, était également contraire à l'esprit général des états; qu'il n'était pas l'expression vraie des sentiments de la noblesse et de la bourgeoisie, portées à la modération religieuse, qui avaient proclamé tout d'abord et qui devaient finir, après de vives luttes contre le fanatisme, par faire prévaloir dans toute la République la liberté de conscience [1]. La résolution du 20 oc-

nihil fecerunt contra, ergo omnes patibulari, disait la légende d'une médaille frappée en 1568, et qui représentait les divers supplices de l'inquisition. — Les catholiques avaient pris cette devise : « Mon cœur est pour Rome; mon bras pour la liberté. » (F. de Berklay, t. III, p. 139.)

1. Je trouve dans un manifeste des états de Hollande et de Zéelande, publié en 1578, ce passage remarquable, surtout pour le temps où il fut écrit : « Telle est la nature de notre gouvernement que les papistes mêmes, qui ont embrassé notre parti par amour pour la cause commune, nous sont fidèles en vertu de leurs promesses solennelles; c'est pourquoi nous aurions dû leur accorder l'exercice public de leur religion. En effet, nous tolérons les anabaptistes mêmes, étant convaincus que l'orthodoxie est un don de Dieu, et que les hommes ne doivent pas y être poussés par la crainte de l'exil ou de quelque autre peine, mais y être invités par des exhortations charitables. » (Brandt, liv. XI.) — Dans une remontrance publiée par les magistrats de Leyde, en réponse aux canons du synode de Middelbourg (1582), il est dit : « Dieu nous a fait la grâce de nous délivrer du joug des papistes; mais les hommes violents ont été poussés par un zèle aveugle à persuader aux magistrats qu'il est de

tobre 1581 fut le triomphe de l'esprit zélateur des théologiens calvinistes et des prédicateurs devenus tout-puissants sur les multitudes, dont ils avaient su, dès le commencement de la guerre, enflammer les passions et exciter les haines. Leur parole enthousiaste avait produit de tels effets, leur concours avait si puissamment aidé les chefs militaires et politiques du soulèvement, qu'il n'était pas possible, après une victoire où ils avaient eu tant de part, de les écarter tout d'un coup et de leur en refuser le prix. Or, ce prix, pour des hommes violents ou grossiers, incapables de concevoir une autre satisfaction que celle de la vengeance, c'était, après avoir été opprimés et persécutés, d'opprimer, de persécuter à leur tour; après avoir été errants, proscrits et *gueux*, de s'emparer des dépouilles et de jouir des biens de leurs adversaires. Pendant que les hommes véritablement évangéliques, les esprits élevés de la Réforme, les

leur devoir d'employer leur puissance pour avancer la vraie religion. La contrainte de la conscience est la source du pouvoir papal; il n'y a point de religion, quelque exécrable qu'elle soit, qu'on ne puisse introduire par un tel moyen; mais nous ne saurions consentir à aucune violence en matière de religion. Nous permettons aux savants d'écrire contre les erreurs, mais nous protestons en même temps que nous ne procéderons jamais contre aucun hérétique, en vertu des censures ecclésiastiques ou du jugement des savants. Nous sommes aussi fort surpris de ce qu'on a défendu les livres hérétiques et de ce qu'aucun livre ne doit être publié sans privilége comme cela se pratiquait du temps des inquisiteurs. La liberté a toujours consisté à parler librement, et l'on a toujours regardé la pratique contraire comme une marque de tyrannie. La raison, qui est l'ennemie de tous les tyrans, nous enseigne qu'il n'est pas possible de supprimer la vérité, non plus que la lumière. » Brandt, liv. XIII.

Sainte-Aldegonde, les Nassau, les Junius, les Koornhert, les Duifhuis, les Arthus, s'efforçaient d'unir dans le sein de Jésus-Christ les différentes sectes chrétiennes, et d'établir, par leur exemple et par leurs écrits, la concorde entre les Églises, eux, les esprits étroits et opiniâtres, ils proclamaient, au nom de Calvin, une orthodoxie nouvelle, aussi infaillible que celle de Rome, et qu'ils prétendaient armer d'une inquisition aussi implacable. Avec leur maître, ils soutenaient qu'un État bien gouverné ne doit tolérer que la religion *veritable*, et qu'il faut exterminer tous les hérétiques. Ils ne cachaient pas l'intention d'établir une Église affranchie de toute obéissance au gouvernement civil.

Les états avaient vu naître ces tendances dangereuses et les avaient incessamment combattues. Dès l'année 1574, ils avaient refusé de reconnaître les articles du premier synode provincial, assemblé à Dordrecht sans leur consentement. Sous prétexte de régler la discipline de l'Église, les décisions de ce synode n'allaient à rien de moins que créer dans l'État un pouvoir indépendant du pouvoir civil, et portaient des peines odieuses contre les dissidents, en particulier contre les anabaptistes, qui étaient cependant très-nombreux dans les Provinces-Unies, et qui s'étaient toujours montrés pleins de zèle pour la cause nationale [1]. En 1578, les états avaient éta-

1. On croyait que les inquisiteurs espagnols avaient fait périr aux Pays-Bas dix anabaptistes contre un réformé. (Brandt, t. 1, p. 330.) — A plusieurs reprises, les ministres anabaptistes apportèrent au

bli la forme du gouvernement et la discipline ecclésiastiques, déclarant expressément que le droit de faire des lois ecclésiastiques leur appartenait. Mais le temps de la réflexion et du calme n'était pas venu pour le peuple encore tout échauffé du combat, et le crédit des fanatiques augmentait d'heure en heure. Rien de plus simple et qui se conçoive mieux. Ce n'est pas par le raisonnement qu'on enflamme les multitudes et qu'on les pousse à l'héroïsme ; c'est le sentiment, c'est l'imagination surtout qui les entraîne. Ces fanatiques qui avaient prêché dans les ténèbres de la nuit, au fond des bois, à la sinistre lueur des torches, agitant dans leurs mains, au lieu du crucifix, l'épée nue, l'arquebuse, le pistolet ou la hallebarde, ces hommes qui se ruaient avec le peuple au saccagement des églises et contractaient ainsi avec lui une solidarité d'excès qui rendait leur union indissoluble, auraient été mal venus, l'eussent-ils essayé, à conseiller la modération. Ils avaient tonné au nom du Dieu des vengeances ; ils n'eussent pas été entendus s'ils avaient parlé au nom du

prince d'Orange, au nom de leurs frères, des dons considérables pour l'aider à supporter les frais de la guerre, à la seule condition qu'il les défendrait contre l'intolérance des calvinistes. Aussi les protégea-t-il toujours de son pouvoir. A des zélateurs qui lui demandaient de chasser de son gouvernement les catholiques et les anabaptistes, il répondit un jour : « Apportez-moi une chaire à trois pieds, séez-vous y dessus, elle sera assurée; mais, si vous penchez plus d'un côté que d'autre, ou que vous veniez à couper un des pieds qui la soutiennent, elle renversera et ne pourra plus supporter sa charge. » (La Pise, IVe partie, p. 450.)

Dieu de paix. Il fallait qu'ils menassent à fin leur œuvre. Il était trop tôt pour demander la sagesse à un peuple dont la folie venait de sauver la République. Les circonstances, d'ailleurs, continuaient à servir les passions des masses; plus d'un événement désastreux venait justifier le système de la défiance et de l'exclusion. Des soulèvements excités par des prêtres, des complots, des projets d'assassinat tramés par des moines, et qui, dans l'état précaire de la République, n'allaient à rien de moins que sa ruine; des défections éclatantes dans la noblesse catholique, la trahison du comte de Rennenberg, stadhouder de Frise, qui livra Groningue, et celle du comte de Hooghstraten, en qui le prince d'Orange avait eu une confiance entière, réveillaient les fureurs du peuple, et ôtaient aux hommes politiques le reste de force qu'ils avaient employé jusque-là à maintenir la liberté de conscience.

Pleins d'ardeur et de dévouement au commencement de la lutte, les catholiques avaient fini par s'effrayer de leur trop complète victoire. L'union étroite du pape avec le roi Philippe [1], l'alliance intime qui se révélait aux Pays-Bas entre l'idée républicaine et le protestantisme, jetaient le trouble dans leur esprit. La conscience du citoyen et la conscience du papiste ne tardèrent pas à se trouver en désaccord. Moins heureux que les pro-

1. En 1578, une bulle du pape Grégoire XIII accordait l'indulgence plénière à tous ceux qui combattraient aux Pays-Bas pour don Juan d'Autriche contre le prince d'Orange.

testants, les catholiques étaient combattus entre la patrie céleste et la patrie terrestre. Le génie du prince de Parme profita de ces combats intérieurs; l'habileté de la compagnie de Jésus fit le reste. Il vint un moment où le peuple put croire, non sans raison, que les catholiques, dispensés par leur soumission au pape de tout devoir envers la patrie, étaient des auxiliaires douteux, des ennemis cachés, à qui l'on ne pouvait sans danger confier les secrets d'État et le commandement des forces publiques. Quelques théologiens calvinistes soutinrent la doctrine pratiquée par la cour de Rome envers les protestants, et déclarèrent qu'on n'était pas tenu d'observer les traités ni de garder les conventions faites avec les catholiques[1]. Ils dénoncèrent comme *libertins*, esprits forts et athées, les magistrats qui ne voulaient point souffrir la contrainte religieuse; ils parlèrent irrespectueusement des états; ils osèrent attaquer le prince d'Orange, et dire en chaire qu'il n'avait ni Dieu ni conscience[2]. Les magistrats sentirent qu'il fallait céder pour un temps; ils permirent la tenue d'un nouveau synode à Middelbourg

1. Il faut dire à l'honneur de plusieurs théologiens, consultés à ce sujet par le comte Jean de Nassau, qui déplorait ces tendances et qui se flattait d'agir sur l'esprit populaire par une décision des ministres, qu'ils établirent dans leur réponse que ces traités devaient être sacrés et inviolables.

2. « Les plus hardis l'appelaient publiquement athée dans la chaire et l'accusaient de n'avoir ni foi ni loi... Il est certain qu'il avait toutes les peines du monde à se soutenir contre cette cabale dévote. » (Jean de Witt, *Mémoires*, IIIe partie, ch. 1er.)

(mai et juin 1581), qui aggrava les formulaires d'excommunication et les censures. Guillaume lui-même, après avoir énergiquement, mais vainement protesté contre la violation des traités, après avoir manifesté sa réprobation de toutes les manières, par ses actes, par ses paroles et par ses écrits, finit par garder le silence. Il laissa passer loin de lui ce souffle de haîne; il souffrit ces violences qu'il détestait, mais qu'il ne pouvait plus arrêter.

Cependant, le duc d'Anjou se préparait, avec plus d'ardeur que de réflexion, à venir prendre possession de sa nouvelle souveraineté. Il rassemblait à grand bruit des troupes, se formait un cortége de jeunes et brillants seigneurs; il savourait à l'avance ses triomphes aux Pays-Bas dans les applaudissements des courtisans et les vers des poëtes [1]; il partait enfin de Château-Thierry à la tête de quatorze mille hommes; il s'avançait vers Cambrai, que le prince de Parme tenait depuis un an bloqué. A l'approche du duc d'Anjou, l'archiduc Mathias, qui portait depuis la pacification de Gand le vain titre de gouverneur général, déposa entre les mains des états les pouvoirs qu'il avait reçus d'eux sans en avoir fait aucun usage, et rentra en Allemagne. Alexandre Farnèse leva le siége de Cambrai; les Français y entrèrent, le 18 août 1581; la ville, qui avait

1. Voir, entre autres, les églogues de Ronsard et les Œuvres poétiques et chrétiennes de G.-D. Salluste, seigneur Du Bartas, prince des poëtes français. Genève, 1632.

beaucoup souffert de la disette, les reçut avec transport; elle étourdit de ses acclamations son libérateur.

Depuis la mort de don Juan d'Autriche, Alexandre, fils de Marguerite d'Autriche et d'Ottavio Farnèse, prince de Parme, commandait seul aux Pays-Bas, pour le roi d'Espagne. Ce grand capitaine s'était formé, comme le prince d'Orange, à la cour et dans l'intimité de Charles-Quint, son aïeul; comme Guillaume, il y avait développé de profonds instincts politiques. Chargé par Philippe II, qui commençait à entrevoir la séparation définitive des provinces bataves, de ramener du moins à l'obéissance la totalité des provinces wallones, dont une partie considérable tenait encore pour le prince d'Orange, Alexandre Farnèse tâchait d'atteindre ce but, par des moyens entièrement opposés à ceux qu'avaient employés ses prédécesseurs. Au lieu de continuer à fouler ce pauvre pays, dépouillé, ruiné, dépeuplé, réduit à la famine, poussé au désespoir par la terreur religieuse et les exactions des hommes de guerre, il cherchait à le relever par la justice, à le gagner au roi par la douceur et par la clémence. Il avait rétabli dans ses armées une stricte discipline, se montrait envers le peuple humain et généreux, et savait attirer les grands par des concessions, par des caresses, par des magnificences, tout en fomentant sous main les jalousies qui divisaient de temps immémorial la noblesse wallone et la noblesse flamande, et que venaient de

raviver les querelles de religion[1]. Il avait fini par obtenir du roi le rappel des soldats espagnols et allemands, que les états wallons demandaient pour prix de leur soumission, et il ne faisait plus la guerre qu'avec un petit noyau de troupes italiennes, autour duquel il était parvenu à former une excellente armée, levée dans le pays. Aussi ses progrès, quoique moins rapides que ne le souhaitait Philippe, avaient-ils été continus. Assuré de tous les éléments catholiques dans la population, maître de la campagne et des côtes, il commençait l'attaque des grandes villes. La venue du duc d'Anjou, à la tête d'un corps de troupes nombreux que l'on croyait appuyé par les armées du roi de France, arrêta soudain les progrès de Farnèse. Il se retira devant un ennemi dont il n'avait pas calculé la force, lui laissa prendre Cateau-Cambrésis et quelques autres places. L'extrême joie des populations, à la nouvelle d'un secours inespéré, répandait au loin, en les exagérant, le bruit des succès du duc d'Anjou. Le prince d'Orange le pressait d'en assurer les effets, d'entrer vivement en Flandre pour y joindre l'armée des états, et pour livrer ensemble une bataille au prince de Parme. La vanité du duc d'Anjou eût été flattée assurément de se mesurer avec un si illustre capitaine, mais les gentilshommes qui servaient dans son armée en qualité de volontaires, et qui ne s'étaient engagés, selon l'usage du temps, que

1. Presque toute la noblesse wallone restait catholique ; une partie de la noblesse flamande, au contraire, avait embrassé la Réforme.

pour la délivrance de Cambrai, s'ennuyaient déjà et brûlaient de rentrer dans Paris pour y jouir de leur gloire facile. Ils exigèrent impérieusement leur paye, se dispersèrent en un clin d'œil, et laissèrent le duc à peu près seul, dans l'impossibilité de rien entreprendre.

Un autre souci d'ailleurs que celui d'affranchir les Pays-Bas tenait au cœur du duc d'Anjou; une autre ambition le sollicitait, plus conforme à sa nature. « La fumée d'amour ou d'état le portait outre-mer[1]. » Il se flattait de hâter, par sa présence à Londres, les négociations de son mariage avec Élisabeth, et de lever tous les obstacles à son union avec la *vestale couronnée*.

Depuis bien des années déjà, des négociations pour cette alliance étaient ouvertes entre les deux cours. C'était la reine Catherine qui en avait eu la première pensée. Elle avait promis de grandes récompenses à l'ambassadeur de France, s'il parvenait à y disposer la reine d'Angleterre. On était résolu à tout céder sur l'article de la religion. On joignait à ce projet celui de rétablir Marie Stuart sur le trône d'Écosse, et de l'y maintenir sous l'influence réunie de l'Angleterre et de la France; de telle sorte que dans ce plan semblaient se rencontrer, par une combinaison heureuse, les vœux des protestants et les intérêts des catholiques. Emporté par les événements, ce plan fut repris en 1579, à la sollicitation du duc d'Anjou; et, la reine Élisabeth ayant répondu,

1. La Pise.

selon sa méthode, en termes ambigus qui permettaient d'espérer, François de Valois, suivi de quelques domestiques seulement, avait paru subitement à Greenwich, où se trouvait Élisabeth. Surprise, mais non courroucée de ces façons françaises, flattée sans doute d'une aussi galante aventure, la reine avait ouï le prince sans témoins, et, à la suite d'un long tête-à-tête, elle avait fait délibérer en son conseil la question du mariage. Les choses en étaient là lorsque le duc d'Anjou entra dans Cambrai. Alors, Henri III, jugeant le moment favorable, envoya une ambassade solennelle à Londres. Déjà l'on s'occupait à régler les articles du contrat et les formalités de la célébration religieuse; c'est alors que le duc d'Anjou, après avoir envoyé le peu qui lui restait de troupes se joindre à l'armée des états, passa en Angleterre.

Pendant trois mois, il s'y amusa ou plutôt on l'amusa en des fêtes et des divertissements de toute sorte. La reine vierge, comme on nommait alors Élisabeth, se plaisait aux jeunes empressements du fils de France, et surtout aux inquiétudes qu'ils éveillaient dans le cœur de ses favoris. Des promesses, des présents, des anneaux avaient été échangés. Le mariage ne paraissait plus douteux. Sainte-Aldegonde lui-même, envoyé par les états au duc d'Anjou pour presser son retour aux Pays-Bas, écrivait au prince d'Orange que la reine s'était trop avancée pour pouvoir reculer désormais. On fit dans le Brabant des réjouissances publiques pour

célébrer cette union imaginaire. Les députés des états et le prince d'Orange se rendirent à Flessingue pour attendre le prince plus de six semaines avant son arrivée. Deux fois Guillaume et le prince d'Espinoy s'avancèrent en mer à sa rencontre, sans qu'il parût. A la fin, pourtant, lassé des interminables délais d'Élisabeth et pensant que son inauguration comme souverain des Pays-Bas ferait quelque impression sur l'esprit de cette reine capricieuse, le duc d'Anjou partit de Londres, le 1er février 1582. Élisabeth, pour continuer son jeu, voulut l'accompagner jusqu'à Cantorbéry. Elle lui fit compter une somme considérable, lui donna ses vaisseaux pour le transporter aux Pays-Bas, le chargea d'une lettre adressée au prince d'Orange qui témoignait pour lui de l'intérêt le plus vif, et le fit escorter par cent gentilshommes des plus qualifiés de sa cour, entre autres par son favori, le comte de Leicester, à qui elle persuadait qu'elle sacrifiait à l'amour une union qu'elle ne sacrifiait en réalité qu'à la prudence.

Le 10 février 1582, le duc d'Anjou débarquait à Flessingue, où il fut reçu avec de grands honneurs. La rigueur de la saison l'obligea de se rendre à pied à Middelbourg, où l'attendaient cinquante beaux navires, qui le conduisirent en triomphe par l'Escaut jusqu'à Anvers. C'était là que devaient s'accomplir les cérémonies de l'investiture. Elles furent splendides, dignes en toutes choses de l'opulence de cette cité fameuse, que la guerre appauvrissait sans l'épuiser, et qui tenait à paraître de-

vant son jeune souverain dans tout l'éclat de sa magnificence traditionnelle. Vingt mille bourgeois armés, superbement vêtus, se rendirent à quelque distance de la ville, au-devant du duc d'Anjou, et le conduisirent avec solennité jusqu'à une estrade dressée près de la citadelle, sur laquelle on avait placé un trône et où l'attendaient debout les députés des états. Le chancelier de Brabant lut au prince, en flamand d'abord, puis en français, les conditions auxquelles on le reconnaissait comme souverain; il lui présenta le livre des Évangiles. François de Valois, levant la main, jura, selon les anciennes formules, qu'il serait fidèle aux lois du pays; « qu'il ne gouvernerait pas suivant sa volonté, mais suivant le droit et la justice[1]. » Une longue acclamation répondit à ce serment; le duc d'Anjou fut salué duc de Brabant et marquis du Saint-Empire. Le prince d'Orange, en sa qualité de premier baron de Brabant, s'avança alors; il plaça sur les épaules du duc le manteau de velours cramoisi doublé d'hermine; sur sa tête, le chapeau des anciens ducs[2]; le bourgmestre lui remit les clefs d'or de la ville que le duc lui rendit aussitôt, en le priant de les bien garder. Les députés des états, le conseil, tous les magistrats, tous les officiers de

1. « C'est là un exemple remarquable, » dit Leclerc (*Histoire des Provinces-Unies*), que rien n'est moins assuré que les lois par les serments des princes. »

2. On raconte que, le prince d'Orange s'apprêtant à attacher l'agrafe du manteau : « Laissez-moi faire, lui dit le duc en le repoussant, je l'attacherai si bien moi-même, qu'il ne m'échappera pas. »

guerre et de paix, défilèrent devant le trône; les hérauts crièrent *largesse*, et le nouveau souverain fit sa joyeuse entrée par la porte de l'Empereur. Il marchait sous un dais en drap d'or que portaient les principaux de la cité; il s'avançait lentement, suivi des confréries de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, qui lui formaient une sorte de garde du corps, à travers une foule de peuple, accourue des campagnes pour voir ce fils de France qu'on lui annonçait comme un libérateur. Assise sur le char d'alliance, la Pucelle d'Anvers vint au-devant de lui avec ses compagnes; les rues étaient tendues d'étoffes précieuses et de belles tapisseries; les fenêtres et les balcons pavoisés, ornés d'emblèmes, de devises ingénieuses[1]; le canon des remparts, les salves de la milice et les allègres volées des cloches flamandes retentissaient incessamment; l'air était ébranlé de cris de joie.

Le 15 du mois suivant, l'exercice de la religion romaine, suspendu à Anvers depuis huit mois, à la suite de troubles survenus à l'occasion des cérémonies extérieures du culte, y fut rétabli; on remit en liberté les évêques de Bruges et d'Ypres, depuis trois ans prisonniers. Le magistrat fit une proclamation pour rendre aux catholiques l'église de Saint-Michel et la libre pratique de leur religion, à la seule condition qu'ils abju-

1. Les médailles frappées à cette occasion représentent, d'un côté, l'effigie du prince, de l'autre, un soleil levant qui dissipe des nuages, avec cette légende : *Fovet et discutit.*

reraient le roi d'Espagne, et qu'ils prêteraient serment de fidélité au duc de Brabant.

Les réjouissances commencées le jour de la joyeuse entrée continuaient à l'envi dans Anvers; tous les cœurs étaient à la joie, à l'espérance, lorsqu'un coup inopiné vint jeter l'alarme, et réveilla brusquement les appréhensions, les méfiances qui s'étaient un moment étourdies dans l'ivresse des festins, des danses, des spectacles : le prince d'Orange fut assassiné.

L'édit de proscription de Philippe avait produit son effet [1]. La cupidité et le fanatisme s'armaient dans l'ombre. Assurés de l'impunité, alléchés par la promesse des faveurs royales, des meurtriers rôdaient, épiant l'occasion, la main sur le poignard, le pistolet caché dans la ceinture. Un homme de la Biscaye, Juan Jaureguy [2], caractère hardi, esprit crédule, les devança tous, et le premier se laissa pousser à l'exécution. Ce jeune homme, âgé de vingt-trois ans, était commis dans la maison d'un banquier espagnol établi à Anvers, nommé Anastro, dont les affaires depuis quelque temps allaient mal, et qui se voyait sur le point de faire banqueroute. Un compatriote d'Anastro, Jean d'Isuncha,

1. Ce *ban* ou édit de proscription, publié le 15 mars 1580, promettait à celui qui ôterait la vie au prince d'Orange une récompense de vingt-cinq mille écus d'or, outre des lettres d'anoblissement si l'assassin était roturier. (Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne.*)

2. Le nom de Jaureguy se trouve fréquemment dans la Biscaye; le chef de guérillas qui se rendit fameux pendant la guerre de l'indépendance dans les sierras de Guipuscoa, sous le nom d'El Pastor, s'appelait Gaspard Jaureguy.

l'un des nombreux agents de Philippe aux Pays-Bas, lui conseillait, pour rétablir son crédit, de faire un coup d'éclat; il l'exhortait à sauver son honneur, en rendant au roi et à la religion catholique un service mémorable: en tuant ou en faisant tuer le prince d'Orange. Anastro, qui était « grand ennemi des hérétiques[1] », goûta la proposition et conclut le marché avec Jean d'Isuncha, qui lui promit, de la part du roi, quatre-vingt mille ducats, une commanderie en Espagne, et lui remit une lettre signée de Philippe, qui le recommandait aux magistrats dans le cas où, le coup venant à manquer, il tomberait aux mains de la justice. Mais, comme Anastro ne se sentait pas la main aussi ferme que son cœur était cupide, il chercha pour l'exécution du meurtre un bras plus assuré. Son teneur de livres, Antoine Venero, s'en excusa; son commis, Jaureguy, plus zélé catholique, après avoir consulté un religieux de l'ordre des Jacobins, nommé Zimmerman, qui l'approuva fort et lui promit, s'il succombait, la gloire du martyre, se prépara à cette action, devenue sainte à ses yeux, par le jeûne et par la prière.

Il ne s'agissait plus que de choisir une circonstance favorable. De concert avec son maître Anastro, Jaureguy décida d'attendre l'occasion d'une fête au palais du prince d'Orange, afin d'y pouvoir entrer plus librement, dans la foule des serviteurs. Le 18 mars, jour

1. Strada.

anniversaire de la naissance du nouveau duc de Brabant, Guillaume donnait en son honneur un banquet. Jaureguy passe toute la matinée en oraison. Il entend la messe, reçoit la communion, se couvre de reliques; puis, ayant caché sous son vêtement un pistolet et un poignard, bu un verre de vin de Malvoisie pour se remettre du jeûne, il se glisse dans le palais, à la faveur de sa petite taille [1] et de la langue flamande qu'il parlait avec facilité, et se mêle aux gens de service. Le prince d'Orange dînait en nombreuse compagnie : son fils Maurice, ses neveux, sa femme, sa sœur, la comtesse de Schwartzbourg, les comtes d'Egmont, de Laval, de Hohenlohe, le chevalier de Bonnivet, un grand nombre d'autres seigneurs et de gentilshommes étaient assis à sa table, dont il faisait les honneurs avec une courtoisie que la joie publique, qu'il partageait, rendait plus affable encore que de coutume. A l'issue du repas, comme il sortait de la salle, entouré d'un groupe de convives, et qu'il s'arrêtait sur les premières marches de l'escalier pour montrer au comte de Laval une tapisserie qui représentait, avec une vérité effrayante, des scènes de l'inquisition d'Espagne, Jaureguy s'approche et lui tend un placet. Jamais Guillaume ne se détournait de quiconque implorait son secours;

1. W. Herrle, dans une lettre adressée à lord Burgley, 20 mars 1582 (Groen van Prinsterer, 1re série, supplément), dépeint ainsi Jaureguy : « A person of small stature and less representation, of face pale drawing to a black melancholic colour. »

il prend le placet des mains du traître et se met à le parcourir. Alors, Jaureguy, par un mouvement rapide, tire son pistolet, se pousse vers le prince, lui applique le canon sous l'oreille droite, fait feu; la balle traverse la mâchoire. Guillaume, tout étourdi du coup, chancelle. Soutenu par les serviteurs qui l'entouraient, il est porté à sa chambre. Il n'était pas encore revenu à lui, que son assassin avait cessé de vivre. Bonnivet et les autres gentilshommes, témoins de l'attentat, s'étaient jetés sur Jaureguy et l'avaient percé de leurs épées. Les hallebardiers du prince l'avaient achevé. Le jeune Maurice, le fouillant aussitôt, avait saisi sur lui des papiers qui faisaient connaître son nom, sa profession, son pays, les motifs et les complices de son crime.

La rumeur de l'événement se répand dans la ville. Avant qu'on ait pu connaitre aucun détail, le peuple, qui croyait le prince d'Orange tué, s'écrie que c'est de la main des Français. Le matin même, ils avaient assisté à la première messe célébrée dans l'église de Saint-Michel, rendue au culte. Les Noces de Paris sont présentes à toutes les imaginations. Les protestants ne mettent pas en doute que ce premier coup ne soit, comme le meurtre de Coligny, le signal du massacre. Sans perdre de temps, la milice prend les armes ; chaque quartier ferme ses grilles, chaque rue tend ses chaînes. On arrête tous les Français que l'on rencontre. Les plus animés d'entre le peuple courent, la pique et

la torche à la main, vers l'abbaye de Saint-Michel, où demeure le duc d'Anjou, en proférant d'horribles menaces. Le duc, qui se préparait à sortir pour assister à un tournoi, est saisi d'un trouble extrême [1]. Il envoie en toute hâte supplier le prince d'Orange de l'arracher à ces furieux. Guillaume fait un effort, et trace d'une main faible quelques lignes qu'il fait porter par Sainte-Aldegonde au bourgmestre et au commandant de la milice pour leur dire que l'assassin est connu, que les Espagnols, et non les Français, ont commis le crime. A la voix du magistrat, et surtout à la nouvelle que le prince d'Orange existe, le peuple s'apaise. L'orage se détourne de l'abbaye de Saint-Michel et va fondre sur la maison d'Anastro; mais celui-ci n'a pas attendu l'événement et s'est dérobé par la fuite.

Cependant, la blessure de Guillaume, qui n'avait pas d'abord été jugée mortelle et qui s'était cicatrisée promptement, se rouvrit. Persuadé de sa fin prochaine, Guillaume se préparait à la mort. Oubliant ses vives souffrances pour ne songer qu'à la patrie, il exhortait tous ceux qui l'approchaient à ne pas rompre avec la France ; il leur recommandait la fidélité à leur serment, l'obéissance au duc d'Anjou, « prince débonnaire, disait-il, et le plus propre à les protéger. » Il veillait à la sûreté du duc. Son âme, prête à paraître devant

1. Il avoua plus tard « que de sa vie il ne fut plus dévot qu'en ce moment, croyant sa dernière heure venue. » (Le Petit, *Grande Chronique des Pays-Bas.*)

Dieu, s'interrogeait elle-même et scrutait sa glorieuse vie. Il demandait avec émotion au ministre Villiers, qui l'assistait, comment il rendrait compte au souverain juge de tant de sang versé dans la guerre : digne angoisse d'un cœur aussi bon qu'il était grand ; scrupule, regret unique d'une âme forte et douce, où jamais la piété humaine n'avait été outragée.

Pendant tout le temps que la vie de Guillaume parut menacée, l'inquiétude publique n'eut pas de trêve ; la population entière était à genoux. Nuit et jour, les églises retentissaient de prières et de sanglots. Le jeûne, les pénitences, les expiations et les larmes assiégeaient le trône de Celui qui tient en sa main la vie des hommes. Enfin, un cri de joie s'élève : Guillaume était sauvé. Le médecin Botalli, attaché au duc d'Anjou, avait eu l'idée, pour arrêter l'hémorrhagie, dont on ne parvenait pas à se rendre maître, de faire tenir auprès du prince plusieurs personnes, qui se relayaient sans interruption et tenaient le doigt appuyé sur sa veine ouverte. Ce moyen avait réussi. Dès que le prince d'Orange fut en état de se soutenir, il voulut aller au temple pour remercier Dieu, pour se retrouver encore une fois au milieu de ce peuple qu'il aimait, et qu'il avait cru ne jamais revoir. Le 15 mai, on rendit, à Anvers, de publiques actions de grâces pour sa convalescence. Les transports de la foule, qui se pressait sur ses pas, remplirent son cœur d'une douce émotion. Toutefois, à partir de ce jour, il resta convaincu que la vie ne lui

était rendue que pour peu de temps, et que le fer des assassins ne s'éloignait pas de sa poitrine.

La fureur du peuple contre Jaureguy et ses complices s'était cependant assouvie. Anastro était hors d'atteinte, il avait gagné Calais ; mais le teneur de livres Venero et le moine Zimmerman avaient été pris; ils confessèrent la connaissance qu'ils avaient eue du crime [1], et en subirent la peine. Le corps de Jaureguy fut traîné sur une claie par le peuple jusqu'à la place du Marché. Le bourreau le coupa en quatre, et chacun des morceaux fut suspendu au-dessus de l'une des portes de la ville, où il demeura jusqu'à la prise d'Anvers par le duc de Parme. Alors, les jésuites recueillirent solennellement ses os et les présentèrent comme des reliques à la vénération des fidèles [2]. C'était justice : Jaureguy était un confesseur de leurs maximes; il mourait victime de sa docilité à leurs enseignements [3].

1. Zimmerman déclara qu'il avait cru qu'on pouvait tuer le prince en bonne conscience, puisqu'il était proscrit par ordre du roi. (Brandt, liv. XIII.)

2. Strada.— Van-Meteren, ch. XI, fol. 245.

3. On trouva sur Jaureguy le catéchisme de la Société, avec des formules de prières à son usage, écrites en langue espagnole. L'une de ces prières était adressée à l'ange Gabriel, pour lui demander d'intercéder auprès de Jésus-Christ afin qu'il fût donné à Jaureguy de réussir dans son dessein et de n'être pas tué subitement. (La Pise, IVe partie, p. 524.) — Jaureguy faisait vœu aussi d'employer une partie de la somme qui lui était assurée pour son crime à l'achat de robes et de couronnes pour la *Mère de Dieu de Bayonne*, pour la *Mère de Dieu d'Aranzosu*, etc. Il promettait un riche rideau au Seigneur Jésus-Christ. (*The Life of Egerton*, page 273.)

A peine le prince d'Orange était-il entré en convalescence, qu'une nouvelle épreuve vint assaillir son courage. Sa femme, Charlotte de Bourbon, qu'il avait épousée par amour et dont il était aimé avec une tendresse passionnée, mourut en couches des suites de la frayeur qui s'était emparée d'elle et de ses alarmes pour une vie qui lui était plus précieuse que la sienne propre. C'était une princesse d'un grand cœur et d'une belle intelligence. Son union avec Guillaume de Nassau, longtemps traversée, avait été pour elle une occasion de luttes où elle avait fait paraître une constance d'âme digne de celui à qui elle s'était donnée. Les tendres soins qu'elle prodiguait à six enfants dont elle était la mère ne détournaient pas son esprit sérieux de l'attention aux affaires publiques, où souvent elle secondait la politique de son mari ; et sa mort prématurée fut un témoignage suprême de ce touchant amour que sa vie n'avait pas suffi à exprimer tout entier.

Cependant, Alexandre Farnèse avait ajouté foi au bruit qui s'était répandu de la mort de Guillaume, et il s'était hâté d'annoncer aux principales villes de Flandre et de Brabant que, Dieu ayant ôté du monde la cause unique et l'instrument principal de tant d'insolences contre la religion et le roi [1], Sa Majesté offrait à tous ses sujets un pardon entier. On a dit que le prince de Parme avait connu et encouragé l'attentat de Jau-

1. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 14.

reguy. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il exalta « la détermination et grande ardeur du meurtrier », et qu'il demanda pour sa famille des récompenses [1]. Les auteurs d'un nouveau complot, déjoué avant l'exécution, confessèrent d'ailleurs l'avoir entrepris sur l'exprès commandement de Farnèse. Ce complot fut découvert pendant un court séjour que le duc d'Anjou et le prince d'Orange firent ensemble dans la ville de Bruges. Nicolas Salceda, gentilhomme français d'origine espagnole, entré au service du duc d'Anjou, un Italien appelé Baza, un Wallon du nom de Hugot, les suivaient depuis Anvers, épiant l'occasion de les tuer l'un et l'autre. Ces trois misérables furent arrêtés sur quelques indices qui les trahirent. Baza se frappa d'un coup de couteau dans la prison. Salceda, ayant compromis par ses aveux les princes de Lorraine, fut livré au roi de France, condamné par arrêt du parlement de Paris, écartelé en présence du roi et de la reine mère [2]. Hugot parvint à s'échapper ; il avait confessé, ainsi que Baza, « qu'ils avaient conspiré ensemble par ordre et commandement exprès du prince de Parme, de faire perdre la vie au prince d'Orange et au duc d'Anjou, ou sur mer, ou à table, ou par poison, ou autrement » ; et que le prince de Parme leur avait remis quatre

1. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. I, p. 14.
2. Au moment où les chevaux s'élançaient sous le fouet du bourreau, la duchesse de Mercœur, présente avec toute la cour à cet horrible spectacle, obtint pour Salceda, auquel elle était alliée, la grâce d'être étranglé.

mille ducats pour avancer le succès de l'entreprise [1].

Les soucis et les afflictions ne manquaient pas, on le voit, au prince d'Orange. Un coup plus rude encore allait lui être porté, et celui-là parti du côté même où il avait cherché pour son pays assurance et protection. Le duc d'Anjou le trompa et trahit ses serments. Ingrat envers le peuple qui l'avait appelé, bassement jaloux du pouvoir et de la popularité de Guillaume, ennuyé déjà d'un rôle qu'il avait si fort convoité, circonvenu par d'indignes favoris, François de Valois se laissa pousser par eux à une entreprise détestable, et perdit en quelques jours son honneur, son prestige royal et la grande situation que la politique du prince d'Orange lui avait faite. Cette situation eût paru assez belle à tout autre. Guillaume n'avait rien négligé pour disposer en faveur du duc d'Anjou l'esprit des grands et du peuple. Les états lui avaient accordé, comme nous l'avons vu, l'exercice public du culte catholique et lui donnaient un subside annuel de deux millions quatre cent mille florins. La noblesse wallone, satisfaite de voir à sa tête un prince de maison régnante et de religion catholique, et qui avait craint un gouvernement populaire entre les mains du prince d'Orange, se groupait autour de lui; il se voyait à la tête d'une belle armée que venait de lui amener le maréchal Biron, avec laquelle il pouvait espérer de chasser les

1. La Pise, IVe partie, p. 527.

Espagnols des Pays-Bas et d'acquérir ces provinces à l'influence française. Mais le duc d'Anjou n'avait pas l'esprit assez haut pour comprendre la grandeur d'un pouvoir tempéré par les lois. Vaniteux à l'excès, François de Valois se persuadait qu'il était indigne d'un fils de France de gouverner, selon ses institutions, un peuple libre; il se repentait d'avoir laissé au prince d'Orange la souveraineté des provinces bataves, comme s'il avait dépendu de lui de dicter des conditions; il était mécontent de la petite part de gouvernement qui lui était laissée par les états; il voulait rétablir partout, de force, le culte extérieur de la religion romaine, s'assurer des revenus publics en annulant le contrôle des états, se faire proclamer enfin, par son armée, souverain absolu des dix-sept provinces. La reine Catherine, qui, de loin, croyait la chose facile, lui promettait pour récompense la main de l'infante d'Espagne. Selon les usages de la cour de Rome, le pape l'avait délié de son serment. Henri III, qui devait plus tard renier son frère, ne voyait pas sans plaisir une occasion de trouble qui pouvait forcer les Pays-Bas à se jeter dans les bras de la France. Les jeunes seigneurs de la maison du duc d'Anjou, aventuriers ou mignons, ne cessaient de le solliciter à cette extravagance criminelle. Irrités des représentations du prince d'Orange, qui tâchait de contenir leur turbulence, fâchés surtout de ne pouvoir éclipser de leur faste la solide opulence des bourgeois flamands qu'ils affec-

taient de dédaigner, ils avaient hâte de « gouverner à tour de bras dans ces belles et grandes villes remplies de richesses [1]. » Jean Bodin, le chancelier du duc, qui faisait autorité en matière d'État, conseillait de préparer l'entreprise dans le plus profond secret et de l'exécuter vivement. Le duc n'écoutait que trop cet avis ; il éloignait de sa personne tous les seigneurs qui auraient pu lui en donner de plus sages. Se défiant plus que d'aucun autre de Philippe Duplessis, envoyé du roi de Navarre [2], qu'il voyait en fréquentes conférences avec le prince d'Orange et les membres des états, il s'en délivre sous le prétexte d'une mission en Allemagne, et dispose tout, avec ses favoris Fervaques, Rochepot, Saint-Aignan, pour une exécution prochaine [3]. On décide de s'emparer le même jour de toutes les villes où les Français tiennent garnison. L'ordre est donné, pour le 17 janvier 1583, aux commandants des places de Bruges, Termonde, Dunkerque, d'exciter quelque

1. La Pise, IVe partie, p. 530.

2. Henri, qui comprenait dès ce temps toute l'importance du soulèvement des Pays-Bas, promettait, par l'entremise de Duplessis, de venir à la tête de trois mille hommes entretenus à ses frais, si les états généraux voulaient lui déférer la souveraineté des Provinces-Unies; mais les états n'avaient point confiance en la solidité de ce prince, et les calvinistes rigides doutaient fort de sa religion, « qui se destrempoit un peu dedans les voluptez. » (Groen van Prinsterer, tom. V, p. 520.)

3. « Ce jeune duc, jeune d'ans, jeune d'expérience, jeune en conseil, jeune en conduite, prend avis et conseil de jeunes gens comme lui. Dix-sept jeunes seigneurs de la cour, à tête verte, à menton net de poil, défroqués d'entendement, furent les seuls conseillers de cette vraiment folle et insensée entreprise. » (La Pise, IVe partie, p. 529.)

tumulte populaire, d'armer les catholiques contre les protestants, et de proclamer le pouvoir absolu du duc d'Anjou. François de Valois se réservait pour lui-même, comme un raffinement de trahison, la prise de la ville d'Anvers, résidence des états, et la capture du prince d'Orange.

L'impatience du commandant de Dunkerque, Chamois, qui n'attendit pas le jour marqué, compromit le succès de l'entreprise. A la faveur d'une querelle, suscitée à dessein, les soldats français avaient chassé les milices de la ville, et Chamois en était seul resté maître; mais le bruit de l'événement parvint au grand bailli de Bruges assez à temps pour qu'il pût se mettre en défense; et, quand le capitaine Rebours, envoyé par le duc d'Anjou pour prêter main-forte à la garnison française, arriva devant Bruges, il trouva les chaînes tendues et tous les bourgeois sous les armes. Saisis de frayeur, et craignant d'être massacrés par le peuple, les soldats de Rebours se retirèrent en toute hâte; la garnison les suivit, et la ville fut sauvée. A Ostende, les Français furent enfermés dans l'église et désarmés par les compagnies flamandes, qui avaient eu vent de la trahison; mais le retentissement de ces événements, l'attitude et le babil des jeunes seigneurs de la suite du duc d'Anjou jetèrent l'alarme dans la ville d'Anvers. Dans l'après-midi du 16, le bourgmestre vint prévenir le duc que, pour satisfaire les bourgeois, il se voyait obligé de faire tendre les chaînes de meilleure heure

que de coutume, et de faire allumer des lanternes à la porte des maisons. Le duc l'approuva, mais il fit mine de s'étonner, de se chagriner de ces inquiétudes sans fondement, et parvint à endormir la méfiance du bourgmestre par ses protestations et son air de franchise[1]. Le lendemain matin, 17 janvier, jour de la Saint-Antoine, le duc d'Anjou, qui avait fait avancer et camper sous les murailles un renfort considérable de troupes, et qui avait déjà introduit et logé dans le voisinage de son palais un grand nombre de gentilshommes, s'apprêtait à monter à cheval, sous prétexte de visiter le camp, lorsque le prince d'Orange entre chez lui. Guillaume savait les inquiétudes du peuple; il venait d'être averti positivement par le ministre Villiers. Avec une loyauté qui allait rendre plus odieuse encore la fourberie du duc, il s'ouvre à lui; il s'efforce de le dissuader de sa visite au camp; il lui en fait voir les suites possibles, dans l'état d'agitation où sont les esprits. Le duc reprend le rôle qu'il a joué la veille; il remercie Guillaume de ses bons avis et paraît disposé à s'y rendre; il s'indigne de l'impudence de ceux qui répandent des bruits aussi mensongers; il veut que l'on châtie ces imposteurs; « il déclare n'avoir veine en son corps qui ne pensât au bien public[2]. » Au bout de quelques instants de conversation néanmoins, revenant sur son intention

1. « Il me trompera bien s'il ne trompe tout le monde », disait, de François de Valois, le roi de Navarre à Sully. (*Mémoires*, ch. xv.
2. La Pise, IVe partie, p. 531.

feinte de renoncer à la revue, il invite le prince d'Orange à l'y accompagner. Celui-ci, bien que trompé à demi par l'accent du duc, et surtout par l'immense invraisemblance d'une action aussi ignominieuse, élude cependant l'invitation, et se retire dans le château.

Vers midi, le bourgmestre ayant donné l'ordre de lever dans quelques rues les chaînes qui restaient tendues par toute la ville, afin de laisser le passage libre au cortége, le duc d'Anjou monte à cheval, entouré de sa garde française et suisse et de deux cents gentilshommes vêtus comme pour une fête, mais qui tous ont des armes cachées sous leur manteau. Le duc s'avance vers la porte appelée de Kipdorp; elle était à ce moment peu gardée, la plupart des bourgeois étant rentrés dans leur maison pour y prendre leur repas. A peine le duc avait-il franchi le premier pont-levis, que le comte de Rochepot, feignant d'avoir reçu une ruade, appelle au secours, et crie qu'il a la jambe cassée. C'était le signal convenu. Comme le commandant de la garde bourgeoise, Vierendeel, accourait avec quelques autres pour assister le blessé, on les tue traîtreusement. Les troupes du dehors, qui s'avançaient à la rencontre du duc, se pressent en deçà des portes, se jettent sur la garde bourgeoise et en font une affreuse boucherie; après quoi, ils mettent le feu à une maison voisine : c'est le second signal. Alors, le duc, sorti de l'enceinte, annonce son dessein au duc de Montpensier, au comte de Laval, au comte de la Rochefoucauld et aux autres seigneurs auxquels il

n'avait pas osé s'en ouvrir jusque-là. Ceux-ci, indignés, refusent d'y prendre part; mais le duc, trop compromis désormais pour reculer, persiste; il se tourne vers les soldats et leur commande d'avancer : « Marchez, mes enfants, marchez, la ville est à nous. » La troupe royale se hâte; elle charge dans les rues « les pistolets au poing, les piques basses, les arquebuses et mousquets couchés en joue », au cri formidable de « Tue! tue! vive la messe[1] ! » Elle renverse tout ce qu'elle rencontre et pousse en un clin d'œil jusqu'à la place du Marché, au centre de la ville. Dans le même temps, une autre partie des troupes est montée sur les remparts et tourne les canons. Déjà les Français se croient victorieux et crient : « Ville gagnée ! » Mais soudain le beffroi retentit, on entend les tambours de la milice. Quelques gardes, échappés au massacre de la porte de Kipdorp, ont crié : « Aux armes ! » En peu de minutes, un grand nombre de bourgeois sont accourus; ils soutiennent bravement le premier choc, et donnent le temps aux autres d'arriver. Bientôt toute la population, hommes, femmes, enfants, protestants, catholiques, tous sortent de leurs maisons et se jettent sur les Français avec une rapidité incroyable. Comme dans la soudaineté de la rumeur et le péril pressant, on n'a pu ni s'armer complétement, ni se pourvoir de munitions, les bourgeois, à défaut de balles, arrachent les boutons de métal de leurs vêtements, ils ploient,

1. Sully, *Mémoires*, chap. XVII.

avec leurs dents, des pièces d'argent et d'or pour charger leurs arquebuses [1]. On raconte qu'un garçon boulanger, entendant le tumulte, sort de la cave où il pétrissait le pain, demi-nu, armé de sa pelle à four, qu'il fond sur le premier cavalier qu'il rencontre, lui assène un coup vigoureux, le désarçonne, s'élance sur le cheval démonté, échappe par la rapidité de sa fuite aux soldats qui le poursuivent, court dans les quartiers les plus éloignés, y jette l'alarme, et ramène avec lui au combat une foule de peuple.

Cependant, les Français, qui s'étaient crus maîtres de la ville et s'amusaient déjà au pillage des boutiques, étonnés de la résistance, puis de la vive attaque de ces bourgeois, dont ils raillaient naguère les allures paisibles, commencent à se ralentir. La milice reprend le rempart de Kipdorp; elle retourne les canons et les pointe contre le duc d'Anjou, qui s'avançait avec le reste des troupes vers la ville. A la vue des canons retournés, des morts et des mourants qui encombrent les rues, l'impétuosité française fait place à un découragement subit. Les soldats reculent, ils fuient vers les portes. Dans cette fuite désordonnée, il se fait un grand carnage. De tous les toits, de toutes les fenêtres, on lance des pierres, des meubles qui écrasent les fuyards. A la porte de Kipdorp, on s'étouffe en se pressant pour sortir; bientôt les cadavres amoncelés en ont

1. « Ut hostemque auro inhiantem auro conficerent. » (Strada.)

entièrement bouché l'issue. Un grand nombre de soldats s'élancent du haut des remparts dans les fossés, s'efforçant de gagner l'autre bord à la nage, mais on tire sur eux, et ils disparaissent sous une pluie de balles.

Telle fut l'issue de « cette malheureuse et déloyale action d'Anvers[1] », de ce honteux coup d'État, échoué misérablement devant la simple fermeté d'un peuple accoutumé à se respecter lui-même en respectant le droit. Les Français ne perdirent pas moins de quinze cents hommes, dont deux cent soixante gentilshommes des meilleures maisons de France, entre autres le fils du maréchal Biron, MM. de Saint-Aignan et l'évêque de Coutances, grand aumônier du duc. Guillaume de Fervaques, le principal auteur de l'entreprise, resta prisonnier. Il faut dire à l'honneur du peuple d'Anvers qu'il ne montra pas moins d'humanité en cette occasion qu'il n'y avait fait paraître de courage. Aussitôt le feu cessé, il s'empressa au secours de ses indignes agresseurs. On chercha dans les entassements de cadavres, on releva tous ceux qui respiraient encore, on les porta dans les maisons, on pansa leurs plaies; ils furent soignés avec sollicitude; beaucoup guérirent et furent relâchés sans rançon; ceux qui ne revinrent pas à la vie reçurent une sépulture honorable : grande leçon pour cette « ingrate et incorrigible légèreté française » ; générosité humiliante pour cette nation « qui acquérait de plus en

1. Sully, *Mémoires*, chap. XVII.

plus le renom de déloyale, et qui avait perdu contre des bourgeois sa réputation de vaillance[1]. »

Après avoir vu de ses propres yeux la misérable fin de sa folle aventure, le duc d'Anjou se retira précipitamment dans le château de Berchem, d'où il adressa le soir même aux états généraux une lettre fort humble pour s'excuser auprès d'eux, leur demander des vivres, les prier de lui faire rendre ses papiers et ses équipages. Les états ordonnèrent aux magistrats d'Anvers d'envoyer au duc des provisions, mais ceux-ci n'osèrent obéir, de crainte de s'attirer la colère du peuple; et, comme sir John Norris occupait tout le Waasland, le duc fut contraint par la faim à sortir de Berchem et à se replier sur Termonde, où il espérait pouvoir passer l'Escaut pour gagner Dunkerque. Cette retraite ne se fit pas sans péril. Le peuple de Malines avait inondé la campagne. Au passage de la Dyle, gonflée par les pluies, plus de cinq cents soldats se noyèrent. Le duc de Montpensier faillit être englouti; le duc d'Anjou lui-même, entré dans l'eau jusqu'aux épaules, ne s'en tira qu'avec peine. Sur ces entrefaites, Farnèse, qui ne laissait jamais échapper l'instant favorable, marchait contre le maréchal Biron; il le battait dans les dunes, près de Steinberg, et s'emparait de Hoogstraten, essayant en même temps de négocier avec les villes de Flandre pour les exhorter à se soumettre, et avec le

1. Duplessis-Mornay, *Mémoires*.

duc d'Anjou pour tâcher d'obtenir de lui la remise des places que tenaient les garnisons françaises.

Les états généraux étaient dans la perplexité la plus grande. Le roi de France s'efforçait de les réconcilier avec le duc d'Anjou, attribuant sa faute à « un moment de délire. » Les envoyés français priaient qu'on excusât le prince, en considération de sa jeunesse et de ses mauvais conseillers; ils mêlaient à beaucoup de promesses quelques menaces. De son côté, Élisabeth, qui s'offrait aux états comme médiatrice, les engageait à ne pas se montrer intraitables envers le frère d'un roi si puissant et si voisin.

Il importait de prendre vite un parti; l'on n'en voyait aucun toutefois qui n'eût des inconvénients graves; d'ailleurs, les esprits étaient plus divisés que jamais. *Les malcontents*, *les espagnolisés*, comme on appelait alors les seigneurs de la faction opposée au prince d'Orange, ne cachaient plus leur dessein de se remettre sous l'obéissance du roi Philippe. Les bourgeois, sans être favorables à l'Espagne, se laissaient emporter à la haine contre les Français. La plupart, soupçonneux, découragés, ne proposaient aucune mesure et les rejetaient toutes. Plusieurs étaient d'avis que l'indépendance et le gouvernement séparé de la Hollande et de la Zéelande ayant provoqué l'irritation du duc d'Anjou, c'était de ce côté que devaient venir les premières démarches pour se rapprocher de lui. Mais ces provinces, toujours fières et résolues, confiantes en leur droit et en leur Dieu,

écartaient dédaigneusement les ouvertures qui leur étaient faites à ce sujet. Bientôt même leurs assemblées provinciales présentèrent au prince d'Orange une remontrance par laquelle elles l'exhortaient à défendre les Pays-Bas, avec l'aide de Dieu et de leurs propres forces, sans plus demander de secours étrangers, s'offrant à fournir deux cent cinquante mille florins par mois, pour leur part des frais de la guerre.

Dans ces perplexités, l'assemblée des états généraux et les magistrats d'Anvers en référèrent à Guillaume et voulurent avoir son sentiment, en lui laissant entendre qu'on ne serait pas éloigné de lui décerner le pouvoir dont le duc d'Anjou avait fait un si mauvais usage. Guillaume n'hésita pas, au risque de compromettre beaucoup son influence, à leur faire connaître toute sa pensée. Le 7 février 1583, il remit aux états un mémoire qui traitait à fond et en toute sincérité cette question si grave. Sans s'arrêter un instant à l'hypothèse qui lui conférait le pouvoir, il y avait, disait Guillaume, trois partis à prendre : se soumettre au roi d'Espagne, se défendre par ses propres forces, s'accorder avec le duc d'Anjou. Mais, à la manière dont il déduisait les conséquences de ces trois résolutions, il était facile de voir qu'il n'en admettait qu'une. Il montrait la France ennemie, ouvrant désormais un libre passage aux armées espagnoles ; il rappelait aux états qu'ils manquaient d'argent, qu'ils n'avaient aucun défenseur, qu'ils étaient exposés au ressentiment du

duc de Parme, maître du Hainaut, et à la vengeance du duc d'Anjou, qui occupait encore plusieurs forteresses au centre de la Flandre. Il y combattait cette opinion des calvinistes rigides « qu'il n'est nullement loisible de traiter avec un prince de contraire religion. » Tout en convenant que, à la rigueur, le duc était déchu de ses droits, il rejetait sa faute sur autrui; il insistait surtout avec force sur les raisons qui militaient en faveur de l'alliance française.

L'influence de Guillaume sur les esprits était si grande encore, que cet avis prévalut. Malgré l'irritation trop légitime et le mépris que l'on ressentait pour le duc d'Anjou, on se laissa persuader que le danger de le repousser était pire que celui de recevoir en grâce ce *vrai roi de carte* [1], et l'on convint d'envoyer, de part et d'autre, des députés pour arrêter les conditions d'un accord nouveau. Comme préliminaires des négociations, le duc d'Anjou promettait de remettre toutes les places aux états généraux, et d'attendre à Dunkerque « que le temps eût cicatrisé les plaies encore fraîches qu'il avait imprimées sur son peuple [2]. » Les troupes françaises devaient prêter un nouveau serment aux états, et se préparer à marcher avec les troupes nationales au secours d'Eyndhoven, serré de près par le prince de Parme. A ces conditions, le passé serait

1. Lettre du cardinal Granvelle, 3 avril 1583. (Groen van Prinsterer, t. VIII, p. 176.)
2. La Pise, IVe partie, p. 536.

oublié, et l'on en reviendrait au traité du Plessis-lèz-Tours.

Mais, avant qu'on eût poussé plus loin les négociations, le duc d'Anjou, incapable d'aucune constance, mal à l'aise et confus dans la situation que son ambition déloyale lui avait faite, quitta Dunkerque, aborda à Calais et courut s'enfermer dans son apanage de Château-Thierry, où il fut saisi presque aussitôt d'une fièvre violente. A la nouvelle de son départ, Farnèse, qui venait de s'emparer d'Eyndhoven, se porte sur Dunkerque. Les états commandent au maréchal Biron de venir en toute hâte avec ses troupes renforcer la garnison française, réduite par le départ du duc d'Anjou à cinq cents hommes. Mais les Gantois, travaillés par Imbize, chef populaire qui s'était laissé gagner par les Espagnols, refusent le passage aux Français sur leur territoire, déclarant que le duc d'Anjou était un tyran, un *athéiste*, et qu'ils se sépareraient de l'Union plutôt que de servir sous lui. Cette résistance aux ordres dés états perdit Dunkerque. Le 16 juillet 1583, la ville se rendit au prince de Parme, qui fit de son port, où il équipa et entretint constamment de petits navires armés pour la piraterie, une menace, un véritable épouvantail pour le commerce hollandais, auquel il apporta pendant soixante ans des dommages incalculables. Dunkerque pris, Nieuport et Furnes se rendirent bientôt; peu après, Saint-Vinox, Dixmude et Menin. Pendant ce temps, Farnèse faisait investir Ypres;

les marquis de Roubaix et de Montigny prenaient le sas de Gand, à l'embouchure de l'Escaut, et coupaient ainsi les communications de Gand avec la mer. La garnison anglaise et wallone d'Alost, ne recevant pas sa solde, livrait la place à l'armée royale; le bailli du Waasland lui abandonnait tout le district de Rupelmonde. Sur ces entrefaites, un imposteur, nommé Corneille Hoog, essayait de se faire passer pour un fils naturel de Charles-Quint, et, avec l'aide des Espagnols à qui il promettait de leur livrer la place, il suscitait des désordres dans La Haye. Anvers tremblait; le seigneur de Chimay, fils du duc d'Aerschot, que les états de Flandre avaient nommé gouverneur, sans consulter les états généraux et contre l'avis du prince d'Orange, qui leur avait recommandé le prince d'Espinoy, disposait toute chose pour remettre la Flandre sous l'obéissance de Farnèse. Jean-Baptiste Taxis, l'un des généraux du Parmesan, s'emparait par surprise de Zutphen, menaçait la Gueldre et l'Over-Yssel. Le propre beau-frère du prince d'Orange, le comte de Berghes, stadhouder de Gueldre, trahissait et passait avec ses trois fils sous la bannière espagnole. Gand et Bruges enfin se rendaient. Jamais les affaires des états généraux n'avaient été aussi bas. « Tout était, dit La Pise, en détraque et en détresse; il semblait que toutes les furies fussent sorties de l'enfer pour s'opposer à l'établissement de cette république belgique. »

Dans cette extrémité, les états généraux délibérè-

rent s'il ne serait pas utile, pour remédier aux rapides progrès de la discorde et des troubles, de remanier l'acte d'union de 1579, et d'y apporter les changements qu'indiquait l'expérience. Mais la proposition fut rejetée à l'unanimité par une résolution où il était dit que l'Union avait été constituée « d'une manière si juste, si honorable, si chrétienne et si propre à cimenter entre les provinces une amitié éternelle », qu'il était inutile de modifier aucune de ses parties, hormis l'article XIII, par lequel le culte catholique était autorisé dans toutes les provinces, à l'exception de la Hollande et de la Zélande. Par un nouvel article, il fut statué que la religion évangélique réformée serait désormais seule reconnue dans la totalité des provinces.

L'entreprise d'Anvers, que le peuple appela « la furie française, » et la trahison du duc d'Anjou, ne furent pas seulement funestes aux intérêts et à l'honneur de la France ; par contre-coup, elles portèrent atteinte à la popularité du prince d'Orange, que l'on en rendit responsable.

Il fallait, sans doute, pour que la carrière de cet homme illustre fût accomplie, pour qu'il pût faire connaître au monde, pour qu'il connût lui-même, peut-être, toute l'étendue, toute l'ardeur de son dévouement au bien public, que son âme, après tant d'épreuves, subît encore cette épreuve suprême qui rarement a manqué de couronner la vertu des grands citoyens. Comme les plus parfaits d'entre ceux dont l'antiquité nous a trans-

mis les noms, Guillaume de Nassau devait voir se tourner contre lui les colères de ceux qu'il avait sauvés; il devait entendre à ses derniers pas dans une voie où tant de bénédictions l'avaient suivi, les sinistres clameurs de l'ingratitude populaire. La haine que le peuple avait conçue contre les Français rejaillit sur le prince d'Orange; il avait conseillé de se fier à eux, il les avait appuyés de son crédit; après leur crime et leur défaite, son esprit généreux et politique les défendait encore : c'en était assez pour que ses ennemis osassent l'envelopper dans leur disgrâce. Les zélés calvinistes et la faction espagnole se mirent également en devoir, bien qu'en des vues contraires, de décrier Guillaume. La circonstance de son récent mariage avec Louise de Coligny[1], dont les états d'Artois et de Flandre se montraient mécontents, les servit en donnant plus de créance aux soupçons qu'ils semaient dans les imaginations. Le prince d'Orange, disaient-ils, était dévoué, vendu aux intérêts de la France; il avait laissé faire, il avait favorisé l'entreprise d'Anvers. Aussi longtemps qu'elle avait paru douteuse, il était resté enfermé dans le château; on l'avait vu sur les remparts, pendant la mêlée, donner l'ordre aux milices d'épargner les Français; le mauvais succès de la tentative ne l'avait pas rebuté, il continuait avec eux de secrètes

1. Louise de Châtillon, fille de l'amiral de Coligny, « très-belle, sage et honnête dame, dit Brantôme, veuve de cet honnête homme, M. de Téligny, tué au massacre de la Saint-Barthélemy. » (*Vies des Capitaines illustres.*)

pratiques; en ces jours mêmes, il allait leur livrer la ville d'Anvers, et venait d'introduire des soldats dans la citadelle qu'il faisait fortifier. Tels étaient les bruits, les accusations que l'on répandait dans le peuple et qui firent tourner en froideur d'abord, puis en méfiance, puis en indignation et en colère cet amour extrême qu'il avait ressenti pour Guillaume, et qu'il venait de lui témoigner, tout à l'heure encore, avec tant d'enthousiasme, lorsqu'il avait cru perdre le père de la patrie.

Un matin que, sur l'ordre des magistrats, quelques ouvriers travaillaient à l'esplanade, une multitude hors de sens, excitée par la faction espagnole, se met à crier : « Trahison ! » elle grossit, s'anime de plus en plus, entoure tumultuairement le château, et demande qu'on lui livre le duc d'Anjou, qu'elle prétend y être caché. Guillaume était seul avec ses domestiques; à l'approche de cette foule en rumeur, ayant ouï ce qu'elle demandait, il fait ouvrir les portes et la laisse tout à son gré visiter, fouiller le château de fond en comble. Comme on n'y trouve rien de ce qu'on cherchait, la foule se retire avec confusion, mais c'est pour recommencer peu après. Un jour que le prince d'Orange se plaignait aux états des insolences auxquelles on le laissait exposé, sans prendre aucune mesure pour prévenir les désordres, une émeute se forme autour de l'hôtel de ville, et profère de telles menaces, qu'il lui devient impossible d'en sortir. Blessé de l'inconstance de ce peuple qu'il aimait, indigné de la froideur des magistrats et de leur peu d'égards pour

sa personne, persuadé d'ailleurs que son influence dans les provinces wallones était détruite, et qu'il serait impuissant désormais à les retenir sur la pente rapide de la servitude où elles se laissaient glisser, Guillaume se décide à quitter Anvers, pour n'y plus jamais revenir. Il résolut de rentrer dans sa chère, dans sa constante et forte Hollande, où il devait retrouver, accrus encore par les adversités des derniers temps, l'amour, le respect, la confiance et le dévouement du peuple. Après avoir pris quelque repos dans la ville de Delft, où lui naquit bientôt, de sa nouvelle union avec la fille de Coligny, un fils qu'il nomma Frédéric-Henri [1], il vint à Middelbourg, en l'assemblée des états, pour les exhorter encore à ne pas rompre avec la France et à renouer le traité du Plessis-lèz-Tours aux conditions nouvelles proposées, avec l'assentiment de Henri III, par le duc d'Anjou. Les états se rendirent, quoique avec peine, aux raisons que leur donna Guillaume, et surtout à la crainte qu'inspiraient les progrès du duc de Parme; et l'on venait d'envoyer une députation à la cour de France, lorsqu'on apprit soudain la mort du duc.

François de Valois était mort à Château-Thierry, le 10 juin 1584, à l'âge de trente ans. La rumeur publique attribua sa fin prématurée au poison des Guise; mais le venin qui troubla si hâtivement chez ce jeune prince

1. C'est alors qu'il prit pour emblème un alcyon qui bâtit son nid sur la mer courroucée, et plane doucement au-dessus des flots, avec cette légende : *Sævis tranquillus in undis.*

les sources de la vie, ce furent ses vices précoces, son ambition, sa vanité inquiète qui le jetèrent dans des entreprises trop grandes pour la faiblesse de son jugement. On dit que le violent dépit qu'il ressentit en apprenant qu'une fête annuelle venait d'être ordonnée, par le magistrat d'Anvers, pour célébrer l'expulsion des Français, lui porta le dernier coup. La nouvelle de sa mort mit fin à toutes les incertitudes. Les états de Hollande et de Zéelande, où l'esprit patriotique avait de tout temps répugné à toute immixtion étrangère, voyant que les autres provinces, toujours lentes à délibérer, hésitaient à pourvoir aux moyens de défense, prirent encore une fois l'initiative : ils nommèrent un conseil d'État séparé, pour la prompte expédition des affaires, et décidèrent de transférer enfin, définitivement et solennellement, au prince d'Orange la souveraineté : on résolut de proclamer Guillaume comte de Hollande.

Nous avons vu que, dès le commencement de la guerre, cette transmission de la souveraineté au prince d'Orange était au fond le vœu de la Hollande. Pendant les négociations avec le duc d'Anjou, les états avaient recommencé à délibérer sur cette mesure, et, le 26 mars 1583, ils avaient signé un acte secret, par lequel ils s'engageaient à déférer le gouvernement au prince d'Orange, sous le titre qui lui plairait davantage, se réservant de statuer sur les conditions spéciales de cette souveraineté quand toutes les autres provinces l'au-

raient reconnue. Les pourparlers avaient été longs et délicats. Les principales villes, dans la Zéelande surtout, où dominait l'opinion purement municipale et le calvinisme rigide, se montraient récalcitrantes. Tout en professant un profond respect pour Guillaume, elles ne cachaient pas leur répugnance à se donner un nouveau maître. Amsterdam, consultée par le prince, lui conseillait, avec une franchise toute républicaine, de ne point accepter un titre inutile. Gouda, Goës et Veere soutenaient qu'un tel acte serait contraire aux principes de l'Union. Mais les partisans de la maison de Nassau, très-nombreux et très-influents, agissaient sans relâche; l'ordre de la noblesse était très-actif; Sainte-Aldegonde et deux autres députés parcouraient les villes pour provoquer des actes d'adhésion; le peuple se prononçait fortement pour eux; à Utrecht, un mouvement populaire eut lieu contre les états qui ne voulaient reconnaître l'autorité du prince qu'à certaines conditions restrictives. Peu à peu, la résistance faiblit, les villes se laissèrent gagner; bientôt Amsterdam et Gouda furent seules à persister dans leur refus; les états se sentirent assez forts pour leur signifier qu'on n'en tiendrait pas compte et qu'on passerait outre. Déjà il était question d'un banquet public donné aux citoyens par les amis du prince d'Orange, et qui devait servir d'occasion pour proclamer son élection; des médailles étaient frappées pour l'annoncer au peuple. Il était arrêté qu'on lui prêterait serment et qu'on le reconnaîtrait comme comte

de Hollande, à titre héréditaire, en se conformant seulement à l'ancien usage, qui laissait aux états le droit de choisir, entre les fils du souverain, son successeur.

Guillaume lui-même, dont l'esprit sage et les religieuses ambitions avaient si longtemps repoussé la tentation du pouvoir suprême, vaincu par le temps, par le spectacle de la folie des princes et surtout par la constance du peuple batave, reconnaissait la main providentielle dans cette suite d'événements heureux ou funestes qui le faisaient seul arbitre, seul défenseur, seul chef possible de la république. Mais l'ennemi, qui depuis tant d'années croyait sentir concentrées en lui la force, la durée, tout le destin de cette république, s'acharnait plus que jamais à l'ôter du monde. Malgré les succès de Farnèse, la Flandre et le Brabant ramenés, ou peu s'en fallait, à son obéissance; malgré l'ébranlement des catholiques et la déroute des Français aux Pays-Bas, Philippe II ne se tenait assuré de rien tant que respirerait le prince d'Orange. La cour de Rome n'était pas moins exaspérée contre ce ferme soutien du protestantisme. Au Vatican comme à l'Escurial, on se troublait au seul nom de Guillaume. Les colporteurs des promesses royales parcouraient en tous sens les Pays-Bas et tentaient la cupidité des hommes en détresse; les moines et les prêtres promettaient aux fanatiques le secours des puissances du ciel. Plusieurs assassins déjà, surpris avant l'exécution, avaient con-

fessé leur crime[1]. Un Espagnol, nommé Pietro Dordoño, avait été écartelé à Anvers ; Hans Jansen, riche négociant, avait subi à Flessingue le dernier supplice. Un capitaine français de la garnison de Terneuse, nommé Le Goth, prisonnier du marquis de Richebourg, excité par lui et par le prince de Parme, qui lui rendirent la liberté, à entreprendre contre la vie de Guillaume, en avait averti le gouverneur de Terneuse. Mais ces tentatives, avortées et châtiées, ne décourageaient ni les instigateurs ni les exécuteurs de trahison. Au moment où fut commis l'attentat dont je vais parler, quatre scélérats de pays divers, un Anglais, un Écossais, un Français et un Lorrain, épiaient, sans s'être concertés, l'occasion de tuer le prince d'Orange. Avertis par de si nombreux exemples, ses amis le suppliaient de se tenir sur ses gardes ; lui-même cependant, bien qu'il eût conçu, depuis le coup de Jaureguy, le pressentiment d'une fin prochaine, se refusait à prendre aucune précaution particulière : l'entrée de sa maison était interdite, il est vrai, aux Espagnols et aux Italiens, mais tous les autres étrangers y avaient un libre accès, et rien n'était plus facile que d'arriver jusqu'à sa personne.

1. Il y eut contre le prince d'Orange huit tentatives d'assassinat découvertes avant celle qui réussit. Le projet de faire assassiner Guillaume avait été conçu, dès le temps du duc d'Albe, par le gouvernement espagnol. Au congrès de Cologne, le duc de Terra-Nuova, ambassadeur de Philippe II, signait un acte par lequel il s'engageait à payer vingt mille écus à Jean Van der Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, qui proposait de faire tuer le prince d'Orange. (Gachard, v., I.)

A ceux qui le blâmaient de tant de négligence à garder une vie si précieuse, il répondait avec ce calme un peu triste, avec cette espèce de fatalisme chrétien qui dominait toutes les agitations de son âme : « Dieu sait le compte de mes années ; il en dispose à sa volonté. S'il est un misérable qui ne craigne point la mort, ma vie est à sa merci, pour bien qu'elle soit gardée [1]. » Aussi, toujours prêt à quitter ce monde où depuis tant d'années il ne connaissait plus le repos, avait-il écrit, à diverses reprises, ses volontés dernières, disposé de ses titres et de ses biens.

Au mois de mai 1584, après la session des états, le prince d'Orange s'était rendu à Delft. Depuis quelques semaines, un Franc-Comtois, qui prenait le nom de Guyon, s'était établi dans la ville ; il s'y faisait le renom d'un saint, par l'apparence austère de ses mœurs et par son assiduité à tous les exercices du culte évangélique. Il s'était présenté chez le ministre Villiers comme étant fils de Pierre Guyon, exécuté à Besançon pour avoir embrassé la religion protestante. Il fuyait, disait-il, la persécution, souhaitait d'entrer au service du prince d'Orange ; il lui apportait des blancs seings du comte de Mansfeld, qu'il avait dérobés et dont on pourrait utilement faire usage. Le prince d'Orange n'avait pas donné d'abord beaucoup d'attention à ces blancs seings ni aux offres de Guyon. Toutefois, à la recommandation

1. La Pise.

de Villiers, il lui avait fait obtenir un emploi dans la suite du sieur de Schonewalle, envoyé par les états à la cour de France. Revenu presque aussitôt à Delft, avec des lettres de Schonewalle pour Guillaume, Guyon se présente, le dimanche 8 juillet, au couvent de Sainte-Agathe, où le prince tenait sa cour. Guillaume, désireux de l'interroger, le reçoit dans sa chambre, étant encore au lit. En ce moment, quand il se vit seul à seul avec celui qu'il avait résolu de tuer, Guyon sentit frémir en lui l'impatience du meurtre. Mais il était venu sans armes, n'ayant pas même, dans son dénûment, la somme nécessaire pour acheter une paire de pistolets. Guillaume, qui n'apercevait pas son trouble, lui remit quelque argent, lui dit de se tenir prêt à repartir pour Paris, et lui commanda de venir le surlendemain prendre son passe-port et ses dépêches. Le surlendemain, mardi 10 juillet, vers midi, Guyon, qui s'est armé cette fois d'une paire de pistolets solides, achetés avec l'argent qu'il a reçu du prince, se présente de nouveau au couvent de Sainte-Agathe. C'était le moment où Guillaume descendait dans une salle basse pour se mettre à table. Guyon l'aborde et lui demande de signer son passe-port; le prince lui dit de revenir un peu plus tard. Frappée de la contenance effarée et de la voix altérée de Guyon, la princesse d'Orange, qui donnait le bras à son mari, s'inquiète et veut savoir quel est cet homme « qui n'a pas trop bonne mine. » Guillaume sourit de sa frayeur, la ras-

sure et lui explique que Guyon vient chercher un passe-port pour se rendre en France. Le repas terminé, comme le prince remontait dans ses appartements, Guyon, qui se tenait enveloppé dans son manteau, caché derrière un pilier, s'élance vers lui et lui tire à bout portant, dans le côté droit, un coup de pistolet chargé de trois balles. Guillaume, atteint au cœur, chancelle; il s'affaisse, il tombe en s'écriant : « Je suis blessé. Mon Dieu, aie pitié de moi et de ce pauvre peuple [1] ! » Ce furent ses dernières paroles. La princesse d'Orange et la comtesse de Schwartzbourg, accourues au bruit de la détonation, le trouvèrent sans voix et sans mouvement. L'un de ses serviteurs, qui l'avait relevé, le soutenait sur une marche de l'escalier ; on le porta à grand'peine dans la salle voisine. Là, sa sœur, qui comprit toute la gravité de sa blessure, lui ayant demandé en allemand « s'il ne recommandait pas son âme à Christ », il fit signe, il murmura que oui; peu après, il rendit le dernier soupir.

L'assassin avait disparu. Il avait fui par les écuries vers le rempart auquel le couvent de Sainte-Agathe était adossé. Son chapeau et un pistolet qu'il laissa tomber mirent sur sa trace. Au moment où il allait s'élancer du haut du rempart dans le fossé pour se sauver à la nage, un laquais et un hallebardier du prince l'atteignent. « Traître d'enfer! » s'écrient-ils en se saisis-

1. Les historiens du temps disent que le prince d'Orange prononça ces paroles en français.

sant de lui. « Je ne suis point un traître, reprend l'assassin sans se troubler; je suis un fidèle serviteur de mon maître. — De quel maître? demandent les gens du prince accourus en foule, et qui le ramènent vers la ville en lui assénant de grands coups. — De mon seigneur et maître le roi d'Espagne, » dit Guyon. Et, comme il croit comprendre par les discours des hallebardiers que le prince n'a pas cessé de vivre : « Maudite soit la main qui l'a manqué! » s'exclame-t-il avec une tranquillité sombre. Cette tranquillité ne l'abandonne pas un moment. Conduit devant le magistrat et interrogé, il demande du papier pour écrire ses réponses. Dans la prison où il est jeté et chargé de fers, dans les longs interrogatoires qu'il subit devant la cour municipale, dans les tourments de la question ordinaire et extraordinaire et jusque dans les apprêts du supplice, il confond ses juges et ses bourreaux par sa fermeté, par sa patience. L'assassin de Guillaume n'était pas un homme vulgaire; c'était un fanatique réfléchi. Son nom véritable était Balthazar Gérard. Né à Vuillafans, dans la comté de Bourgogne, il avait été placé par son père chez un procureur de Dôle pour y apprendre les lois. Ce fut là qu'un jour, en compagnie de plusieurs personnes, il trahit pour la première fois la pensée qui hantait son esprit, et qui devait finir par s'en emparer entièrement. Prenant une dague qui se trouvait sur la table, et l'enfonçant avec force dans le bois de la porte : « Voyez, s'écria-t-il d'un accent sinistre, c'est ainsi que

je voudrais planter un poignard au cœur du prince d'Orange! — Ce n'est pas à un homme comme vous à tuer les princes », lui répondit un des assistants, d'un ton de mépris. Mais Gérard ne se laissa point détourner par ces paroles dédaigneuses, et, trois ans après, au mois de février 1582, ayant entendu publier le ban du roi Philippe, il partit pour Luxembourg, avec l'idée bien arrêtée de se rapprocher des lieux qu'habitait Guillaume, et de préparer l'exécution de son dessein. Arrivé à Luxembourg, il y apprend l'attentat de Jaureguy, et, comme on croyait généralement que le coup avait réussi, il entre au service d'un de ses parents, nommé Jean de Pré, secrétaire du comte de Mansfeld. Un peu plus tard, lorsqu'il connut que Guillaume n'avait pas été mortellement atteint, il revint à son premier projet, et cette fois il voulut le communiquer à un prêtre afin de s'assurer qu'il lui était inspiré par l'esprit de Dieu. Gérard se rendit à Trèves où les jésuites avaient une maison renommée, un tribunal de pénitence où l'on venait de toutes parts exposer les cas de conscience difficiles. Le père auquel Gérard fit sa confidence l'accueillit favorablement [1].

1. J'ai suivi ici la *Relation* publiée à Delft, en 1584, par ordre des états généraux. Dans la *Confession* manuscrite de Balthazar Gérard, acquise récemment par les archives de Bruxelles, l'assassin dit au contraire : « Et s'efforça ledict père jésuite de m'oster de teste ceste mienne délibération pour les dangers et inconvénients qu'il m'allégoit en pourroient survenir..., disant au reste qu'il ne se mesloit pas voluntiers de telz affaires. » Mais la valeur de ce document, en tant que pièce originale, est contestée, et l'on y voit d'un bout à l'autre l'intention évidente de disculper le prince de Parme et les pères jé-

Seulement, comme la question lui semblait délicate, il désira d'en conférer avec trois autres membres de son ordre. Ceux-ci n'hésitèrent pas. Ayant voulu voir Gérard, ils l'assurèrent que, s'il venait à succomber dans l'exécution d'un acte aussi agréable à Dieu, il gagnerait le ciel et serait mis au rang des martyrs. Ils lui promirent, en outre, de parler de lui au comte de Mansfeld, et l'engagèrent à aller s'offrir au prince de Parme[1]. Fort de cette approbation, Gérard se rend à Tournai, où était Farnèse. Un certain père Gerry, docteur en théologie, gardien des Cordeliers, auquel il va se confesser, lui donne son assentiment et prie Dieu pour le succès de l'entreprise. Alors, Gérard, entièrement affermi en la sainteté de son œuvre, se fait annoncer au prince de Parme, et, peu de jours après, il reçoit l'ordre de se rendre chez l'un des conseillers de Farnèse, d'Assonleville. D'Assonleville, après avoir ouï tous les détails du plan concerté par Gérard, l'encourage à son tour[2]. Il lui assure de la part du prince la somme promise par Philippe, ajoutant que si, par malheur, le coup venait encore à manquer, Gérard du moins aurait rendu son nom immortel. Ainsi approuvé, encouragé, exhorté par les ministres de Dieu et par les confidents des princes,

suites. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XX, n° 9, publié par M. Gachard.)

1. Brandt, t. 1er, livre XIII. — La Pise, IVe partie, p. 542.

2. Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, livre III, p. 107.

Voir aussi la déclaration que Gérard remit à d'Assonleville, le 11 avril 1584. (Gachard, t. I.)

exalté par le jeûne, par l'oraison, par la lecture des histoires de la Bible, qui retracent les meurtres ordonnés de Dieu [1], le cerveau de plus en plus ébloui par des songes et des visions, Gérard vint s'établir à Delft et commença, sous un nom emprunté, à jouer cette comédie de sainteté évangélique qui trompa Villiers et qui lui rendit accessible le palais du prince d'Orange.

Tels étaient en substance les aveux de Gérard. Il les répéta à plusieurs reprises, sans jamais varier et du même accent, sans exprimer ni repentir ni regret de la vie, disant qu'il avait accompli l'œuvre d'un bon catholique et d'un fidèle sujet; que, si l'action était à faire, il la ferait encore. Sa sentence fut prononcée le 14 juillet; elle était horrible à entendre. Gérard était condamné à avoir la main droite enfermée et brûlée dans un étau de fer rouge; les bras, les jambes et les cuisses rongées par des tenailles ardentes. On devait lui ouvrir le ventre, lui arracher le cœur et lui en battre les joues; puis il devait avoir la tête tranchée et plantée au bout d'une pique, le corps coupé en quartiers pour être pendus à

1. Gérard lisait aussi le poëme de Judith par Du Bartas, et déclamait ce passage avec exaltation :

« Celuy n'est point de Dieu qui guerroye sa loy.
— Tous peuvent estre donc des tyrans homicides.
— Jaël, Ahod, Jehu furent tyrannicides.
— Voire, mais il leur fut commandé du Seigneur.
— D'une pareille loy je sens forcer mon cœur.
— Las! pour faire un tel coup ton bras a peu de force!
— Assés fort est celuy que l'Éternel renforce. »

des potences, au-dessus des quatre principales portes de la ville.

Gérard écouta sans pâlir ces épouvantables paroles; puis, avec une émotion religieuse, il découvrit sa poitrine déchirée, où la torture avait laissé des marques sanglantes, et dit, en comparant sans doute son martyre à la divine ignominie du Sauveur des hommes : *Ecce homo*. Les apprêts du supplice n'étonnèrent point ses yeux; il subit, sans pousser un cri, sans donner aucun signe de douleur, ce châtiment barbare dont nous avons peine à supporter le récit. Un des bourreaux qui le tenaillaient ayant laissé échapper son fer rouge, l'instrument de torture frôla la tête d'un des autres exécuteurs; le peuple rit; Gérard rit avec le peuple.

Une insensibilité aussi incroyable fut attribuée par les uns à la puissance du démon, par les autres à une assistance extraordinaire de Dieu. « Les ecclésiastiques, dit le président De Thou[1], donnèrent dans tous les Pays-Bas de très-grandes louanges à sa constance; ils firent des réjouissances dans toutes les villes du roi d'Espagne. » Les jésuites, que Gérard avait consultés, ne manquèrent point à leurs promesses et le représentèrent comme un martyr[2]; l'université de Louvain fit imprimer

1. *Histoire universelle*, livre LXXIX. Voir aussi une ode à la louange de Gérard, par Levinus Torrentius, évêque d'Anvers. (*Ypey en Dermout*.)

2. Relazione del successo della morte di Guillelmo di Nassau, principe di Orangi, et delli tormenti patiti del generossissimo Giovane Baldassare Gerardi, Borgognone.

son apologie [1]; les menaces du peuple empêchèrent seules le clergé des villes catholiques de chanter le *Te Deum*. Les chanoines de Bois-le-Duc montèrent au plus haut des tours de l'église pour le chanter en secret; mais la foudre, tombée la nuit suivante sur le beffroi, se chargea de venger le deuil populaire. Quelques prédicateurs calvinistes ne gardèrent pas plus de retenue que les catholiques; ils dirent en chaire que le prince était puni de Dieu à cause de sa tolérance et des divertissements qu'il venait de donner en son palais à l'occasion du baptême de son fils. Alexandre Farnèse, plus décent et plus contenu dans le sentiment d'allégement que lui apportait la mort d'un tel adversaire, interdit les réjouissances dans son camp et fit adresser des condoléances à la veuve du prince d'Orange. Quant au roi d'Espagne, il n'acquitta qu'avec lenteur le prix du meurtre qu'il avait ordonné; ce fut plusieurs années seulement après la mort du « tyrannicide » Gérard que sa famille reçut un diplôme d'anoblissement, et qu'elle fut mise en possession de quelques seigneuries du prince d'Orange, confisquées en Bourgogne [2].

A la nouvelle de la mort de Guillaume, l'affliction et le deuil furent universels dans la République. Les magistrats y voulurent satisfaire par des obsèques égales en magnificence aux funérailles des rois, et l'on mit plus

1. Cette apologie fut publiée avec licence de Guillaume Estius, docteur en théologie à l'université de Louvain, sous ce titre : *Le glorieux et triomphant Martyre de Balthazar Gérard.*

2. Gachard, t. I, p. 12.

d'un mois à en faire les apprêts. Pendant tout ce temps, le corps de Guillaume reposa sur un lit funèbre, autour duquel vinrent incessamment s'agenouiller et pleurer un nombre infini de personnes. Les médecins qui avaient ouvert le corps augmentèrent, s'il était possible, les regrets publics, en déclarant que le prince d'Orange était d'une complexion si saine et robuste, que, sans ce coup fatal qui avait traversé le cœur, il serait parvenu, selon les vues de la nature, à un âge très-avancé. Guillaume, en effet, pendant tout le cours d'une vie exposée à des fatigues, à des périls, à des chagrins toujours renaissants, n'avait été malade qu'une seule fois, en 1574, « au danger de Leyde[1] » ; il avait failli mourir de l'extrême anxiété qu'il ressentit pendant plusieurs jours, où il crut la ville perdue sans ressources.

Le vendredi 3 août, Guillaume de Nassau fut conduit à sa dernière demeure. Environ douze cents bourgeois en armes ouvraient le cortége funèbre; puis venaient la maison du prince, huit chevaux couverts de housses en drap noir aux écussons de ses huit principales seigneuries dont les bannières suivaient en ordre. Le cheval de bataille, magnifiquement harnaché, marchait seul, tenu par un écuyer; l'épée nue de Guillaume était portée par le comte d'Overstein; la couronne, par le baron de Créange. En l'absence de Philippe-Guillaume, fils aîné du prince, qui languissait en Espagne, le deuil

1. Groen van Prinsterer, t. v, p. 40.

était conduit par Maurice de Nassau, alors âgé d'un peu moins de dix-huit ans. Derrière lui marchait son gouverneur Sonsfeld, portant la queue de son long manteau, et plusieurs princes de la maison de Nassau. Maurice avait à sa droite Gérard Truchsess, archevêque-électeur de Cologne; à sa gauche, le comte de Hohenlohe. Les états généraux des Provinces-Unies venaient ensuite; puis, le conseil d'État, les états de Hollande, les magistrats de Delft, les ministres de la religion, les capitaines des gardes. La bière était portée par douze gentilshommes; quatre grands seigneurs tenaient les coins du drap mortuaire. Une multitude de peuple se pressait à la suite du cortége. Le corps du prince d'Orange fut inhumé dans l'église de Delft, où on lui éleva, pendant la trêve de douze ans, un vaste mausolée.

Ainsi périt, de la main d'un assassin, ainsi fut misérablement arrêté dans le cours encore plein d'une vie forte et généreuse, au moment où il touchait au but de ses longues poursuites, tout-puissant dans son pays, admiré, respecté, envié ou redouté chez les autres peuples, Guillaume de Nassau, stadhouder de Hollande, fondateur de la République des Provinces-Unies. Sa mémoire, sur laquelle ni les ennemis acharnés que lui suscita le fanatisme religieux et politique, ni l'esprit d'indépendance municipale qui lutta contre lui et contre ses descendants, n'ont pu laisser une tache ni même une ombre, restera plus qu'illustre : elle sera toujours

vénérée. Par un don accordé rarement aux fondateurs d'États, plus rarement encore à ces grands révoltés qui se dressent de loin à loin dans l'histoire contre la tyrannie d'une idée ou d'un homme, les mains de Guillaume demeurèrent pures de sang : il n'exerça d'autre justice que la clémence. Dans un temps où la coupe empoisonnée et le poignard ne déshonoraient point des mains royales; où les palais d'Holyrood, de Fotheringay, de l'Escurial, du Louvre et du Vatican voyaient se tramer et s'exécuter, presque sans mystère, des meurtres de famille et d'État; en des jours où l'opinion n'avait nulle rigueur pour les crimes bien réussis; où l'esprit de vengeance se confondait avec l'esprit d'honneur [1]; où l'on pouvait s'offrir à Coligny pour assassiner Guise, être dédaigné par Farnèse comme de trop bas lieu pour la noble action de tuer un prince [2]; où l'on devait entendre envier par un saint pontife le plaisir souverain de « faire sauter une tête de reine [3] », et voir, sans s'étonner, le meilleur des rois envoyer à l'échafaud l'ami de sa jeunesse, Guillaume eut ce bonheur, cette vertu insigne de n'ordonner ni de ne tolérer aucun attentat à la vie humaine. Au plus fort d'une crise terri-

1. On se rappelle qu'à la mort de Henri III, il fut conseillé à Henri IV de créer, pour honorer les ennemis des Guises, un *Ordre de la vengeance*. (Ranke. Franz. Gesch., t. 11, chap. 6.)

2. Strada écrit que le prince de Parme repoussa d'abord l'offre de Gérard, le trouvant *inégal* à une telle action : « Spretus ut impar. »

3. « O beata femmina, disait le pape Sixte V, en parlant de la reine Élisabeth, che hai gustato il piacer di far saltare una testa coronata! (Bayle, art. *Elisabeth.*)

ble, qui mettait aux prises le fanatisme et la superstition, il osa résister à l'entraînement des instincts populaires. Dans un temps de disputes, il aima la paix; parmi des hommes grossiers et violents, il garda des goûts tempérés et des habitudes délicates. Aux déclamations forcenées des démagogues et des zélateurs, il opposa le silence; aux mensonges des grands, la vérité; à l'inconstance du peuple, une douceur inaltérable. On s'est formé du prince d'Orange une image bien fausse, d'après le surnom de Taciturne qui lui est resté. Dans la bouche du cardinal Granvelle, qui le premier désigna ainsi son redoutable adversaire, ce mot, détourné avec le temps de son acception primitive, signifiait que Guillaume savait taire ses desseins, et se faisait plus connaître par ses actions que par ses paroles. Jamais d'ailleurs le peuple, qui voulut porter ses couleurs et qui chantait avec amour le refrain du *Père Guillaume*, ne l'appela de ce nom, qui paraît, dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, en contradiction manifeste avec le témoignage de tous les historiens contemporains. Tous, même les plus hostiles à la cause et à la personne du prince d'Orange, célèbrent à l'envi son éloquence, le charme persuasif de sa parole que servaient une mémoire heureuse et le don qu'il possédait à un degré suprême d'entraîner les assemblées. Ni l'aspect, ni les discours, ni les manières du prince d'Orange n'avaient rien de morne. Son abord était facile, sa physionomie ouverte. « Il avait, dit Brantôme, une fort belle façon

et discourait bien de toute chose. » Sa taille, au-dessus de la moyenne, était bien proportionnée; son œil d'un brun clair, grand et à fleur de tête, répandait une lumière tranquille sur son visage; son front vaste, que la guerre et la politique rendirent chauve avant le temps, son nez long, un peu gros, sa barbe épaisse et brune, sa bouche bien formée, tout en lui annonçait la force, la droiture et la douceur. Son tempérament robuste l'inclinait aux voluptés; l'intimité des femmes lui était nécessaire, et l'on sait combien il savait se faire aimer d'elles; les honneurs dont il combla son fils naturel, Justin de Nassau, montrent aussi qu'il ne reniait pas les entraînements de l'amour, bien qu'il se fût imposé de les contenir. Pendant longtemps, il ne put se faire au ton morose et à la rigidité puritaine des sectateurs de Calvin. Son affabilité, la simplicité de son accueil, jointes à son air noble, lui avaient acquis une popularité inouïe. Mille traits véritables, mille anecdotes qui tournaient en légendes, passaient incessamment de bouche en bouche, et portaient jusqu'à la folie l'amour du peuple pour le père Guillaume. Toujours vêtu sans aucun faste, « à sa mode qui était de n'en avoir point[1] », il se plaisait, le plus souvent, à aller par les rues sans chapeau, pour s'épargner le soin de se découvrir à chaque salut qu'il recevait; s'arrêtant lorsqu'il en était requis pour faire raison aux artisans et aux bateliers,

1. La Pise.

en buvant, à la hollandaise, à même la *kanne* de bière, qu'ils lui présentaient après y avoir bu les premiers et en avoir essuyé l'écume avec la paume de la main. Entendait-il quelque bruit dans l'intérieur d'une maison, il y entrait subitement, s'informait du sujet de la querelle, et, par ses exhortations et son arbitrage, il ne manquait pas de rétablir aussitôt la paix entre le mari et la femme, le père et les enfants : se faisant ainsi, comme la tradition le rapporte de quelques rois restés populaires, le *justicier* du pauvre.

Ce n'est pas, à coup sûr, le *Taciturne* qu'il conviendrait d'appeler Guillaume de Nassau, car son âme était exempte de duplicité, de fanatisme, de superstition, de toutes les passions, de toutes les habitudes cauteleuses et hypocrites qui assombrissent le visage et la parole, mais plutôt l'*Impénétrable*. Il exerça, en effet, plus peut-être qu'aucun homme politique, avec une droiture parfaite d'intentions, l'art suprême de posséder sa pensée, et parvint à la savoir céler dans la soudaine joie comme dans l'extrême affliction. Toutefois, jamais Guillaume ne fit usage de cette dissimulation dans un but égoïste, ou pour aucun dessein qui ne fût avouable à la face du ciel. Jamais, dans ces jours de parjures et de perfidies, ni l'exemple de ses amis ni celui de ses ennemis ne l'entraînèrent dans des voies obliques. Jamais personne ne fut par lui ni corrompu ni trahi ; jamais ce taciturne ne voulut, comme il le dit lui-même, « mêler en son breuvage une seule goutte du venin de

trahison[1] », ni ourdir d'autre trame que la délivrance de sa patrie. Et, dans l'accomplissement de cette entreprise périlleuse, il marcha tête levée, prudent, circonspect, impénétrable, il est vrai, mais toujours droit, fidèle et magnanime.

Il serait excessif et partial de considérer le prince d'Orange comme l'auteur du soulèvement des Pays-Bas, et comme le créateur de la République. Le soulèvement fut spontané, national et populaire; la République était fondée de temps immémorial dans les institutions et dans les mœurs, quand le prince d'Orange la révéla à elle-même en faisant prononcer la déchéance du pouvoir royal. Mais Guillaume de Nassau fut de son vivant, et il reste pour la postérité la personnification éclatante de ce soulèvement, auquel il donna la consistance et la durée; il rendit sacré et indissoluble, en le trempant de son sang, le lien qui unit les peuples bataves. Beaucoup plus homme d'État que zélateur de la religion, en cela très-différent de Coligny, de Philippe II, son royal adversaire, et même de Cromwell, auquel on l'a comparé, il dédaigna cependant toujours d'user d'hypocrisie. S'il devint calviniste dans son âge mûr, après avoir été catholique, puis luthérien, dans son enfance et dans sa jeunesse, ce fut avec sincérité, mais beaucoup moins par esprit de secte que par patriotisme, et pour donner des gages plus forts à la cause nationale. Il pensait,

1. Apologie du prince d'Orange, p. 118.

avec Élisabeth, avec la reine Catherine, avec Henri de Navarre, que la diversité des opinions religieuses ne devait pas faire obstacle à la constitution de l'État. Bien éloigné cependant de cette indifférence qu'on lui a tant reprochée, et toujours sensible à l'honneur du nom chrétien, il vécut, selon sa propre expression, « en conformité avec la volonté de Dieu. » Il accomplit une des plus belles révolutions qui aient étonné le monde, sans avoir sacrifié délibérément d'autre vie que la sienne, d'autres biens que ceux de sa maison; et l'on peut dire avec vérité, en le comparant aux héros de tous les temps, et surtout à ceux de son siècle, que Guillaume de Nassau fut, sinon le plus grand, du moins le plus accompli, le meilleur des grands hommes.

Sa mort montra mieux que tout le reste quelle place il avait occupée dans le monde, et comment son existence s'était noblement confondue avec celle de la patrie. L'Europe crut la République entraînée dans sa tombe.

Mais la Hollande possédait, sans qu'il se fût encore complétement révélé, un grand citoyen; et Guillaume léguait à la patrie, dans le second de ses fils, un grand capitaine. Le génie de Barneveldt, qui veillait sur la liberté, et l'épée de Maurice, à demi tirée déjà hors du fourreau, impatiente d'une juste vengeance, allaient forcer les dieux à prendre parti pour le droit, et repousser les envahisseurs enhardis de la République batave.

LIVRE II

LE PRINCE MAURICE

Le jour même où Guillaume d'Orange était assassiné (10 juillet 1584), quelques heures seulement après qu'il eut rendu le dernier soupir, les États de Hollande, alors assemblés à Delft, entraient en séance et délibéraient avec tristesse et gravité sur les mesures à prendre pour parer aux dangers les plus prochains. Unanimes dans la résolution de continuer la guerre contre l'Espagne, ils votaient aussitôt un subside considérable et investissaient de tous les pouvoirs, pour le temps qui devait s'écouler jusqu'à la convocation des États-Généraux, le Conseil national qui avait été adjoint au stadhouder. Un mois après, les États-Généraux réunis à Anvers nommaient un nouveau conseil, composé de dix-huit membres, qu'ils chargeaient de maintenir l'Union, de lever les troupes, de pourvoir à la

sûreté de la navigation, de percevoir l'impôt, de choisir les officiers civils et militaires ; l'obligeant seulement à convoquer deux fois l'année l'assemblée générale des États, qui se réservaient exclusivement le droit de statuer sur les questions de paix ou de guerre, sur les alliances et sur l'altération des monnaies. A la tête de ce Conseil, on plaça le jeune comte Maurice de Nassau, à qui l'on donna dès lors le titre de prince, son frère aîné Philippe-Guillaume, chef de la famille et héritier de la principauté d'Orange, étant prisonnier de l'Espagne et considéré comme mort pour les Provinces-Unies. Cette élévation, extraordinaire en raison du jeune âge de Maurice qui n'avait pas encore dix-huit ans accomplis, n'était pas seulement un hommage rendu par les États à la mémoire de Guillaume, c'était aussi une marque personnelle d'estime, un témoignage des grandes espérances que ce précoce et brillant esprit avait déjà fait concevoir.

Les États-Généraux confirmèrent dans la charge de lieutenant-général, qu'il avait occupée sous le prince Guillaume, le comte de Hohenlohe, beau-frère de Maurice. La Frise choisit pour son stadhouder Guillaume-Louis de Nassau, fils du comte Jean ; la province d'Utrecht nomma le sieur de Villers; celle de Gueldre et d'Over-Yssel, le comte de Meurs. Mais ces mesures intérieures de gouvernement, prises avec toute la décision qu'exigeaient les circonstances, ne pouvaient suffire. Farnèse avançait à grands pas. A la tête d'une

armée de quatre-vingt mille hommes, il entourait, isolait les unes des autres, réduisait à la famine, sans même les assiéger, les dernières villes de la Flandre et du Brabant qui tenaient encore pour l'Union. Dendermonde, Villebroek et Vilwoorde, pourvues de garnisons trop faibles, venaient de se rendre; Gand, l'orgueilleuse cité, capitulait sans attendre le siége; Anvers était investi. Si Anvers succombait, c'en était fait de la liberté belgique. Il fallait donc au plus vite s'assurer un aide puissant; il fallait un allié du dehors qui pût faire diversion aux forces du roi d'Espagne.

Les deux alliances naturelles, les seules conseillables et dont on pût espérer un secours efficace, car on avait fait du vivant du prince d'Orange la triste expérience du peu qu'il y avait à attendre des princes protestants de l'Allemagne, c'étaient encore pour les Provinces-Unies l'alliance anglaise et l'alliance française. Deux opinions se prononcèrent. Les affinités de race, de mœurs, les sympathies religieuses, la personne même de la reine d'Angleterre qui mettait sa gloire dans le titre de défenseur de la foi, parlaient très-haut; tandis que le sang, la religion, le caractère des princes de la maison de Valois récemment éprouvé aux Pays-Bas, paraissaient autant de motifs d'éloignement. Mais d'autres considérations militaient en faveur de l'alliance française. Il existait déjà dans les villes commerçantes de la Hollande un très-fort esprit de rivalité, qui voyait avec déplaisir s'étendre le commerce, ou plutôt la pira-

terie de la marine anglaise. L'envoyé du roi de France excitait habilement ces jalousies. Il allait de ville en ville et s'efforçait d'y gagner des voix à l'opinion française. Henri III, à qui le duc d'Anjou avait légué par testament tous ses droits sur les Pays-Bas, et qui voulait, à de meilleures conditions que son frère, obtenir non-seulement le protectorat, mais la souveraineté des Provinces-Unies, y compris la Hollande et la Zéelande, donnait de grandes espérances. Il s'engageait à maintenir la religion réformée dans l'état actuel, « à favoriser l'illustre maison d'Orange qui avait si bien mérité de la patrie ; » seulement il exigeait, avant d'envoyer aux États en détresse les six ou sept mille hommes qu'on lui demandait, la remise d'un grand nombre de places de sûreté. Les États-Généraux délibérèrent longtemps sur toutes ces choses. Les députés de la Flandre, du Brabant et de Malines poussaient à l'alliance française. A la veille de succomber et de retomber sous la main de fer du roi d'Espagne, ils étaient prêts à céder au roi de France toute l'autorité de leurs anciens princes, et ne demandaient en retour que la liberté de conscience. Mais les députés d'Utrecht et de Gueldre se refusaient absolument à traiter avec Henri III. Over-Yssel était inébranlable dans ses refus. Ceux de Frise ne voulaient se prononcer qu'après tous les autres. Les députations de la Hollande et de la Zéelande se signalaient entre toutes par l'énergie de leur opposition. Dans ces deux provinces, la question, portée aux États provinciaux,

qui depuis quelque temps avaient entamé des négociations particulières et secrètes avec Élisabeth, y soulevait de violents débats. On avait voulu connaître l'avis de tous les conseils des villes, celui du Conseil suprême de la cour de Hollande et de la Chambre des comptes. L'ordre équestre avait cru devoir, en cette circonstance, faire une convocation générale de la noblesse, à laquelle avaient été appelés jusqu'aux cadets de famille. Le jeune prince Maurice, très-alarmé de ces débats, et qui n'osait encore prendre la parole ouvertement dans les assemblées, essayait en particulier l'influence de son nom. Il croyait possible de se sauver sans l'intervention française. Il suppliait les bons citoyens de ne pas sacrifier la patrie et la maison de Nassau au roi de France; il rappelait à mots couverts que l'on avait naguère jugé suffisant de confier le salut de l'État au prince son père. Mais le plus éloquent, le plus intrépide à combattre le parti français, ce fut le pensionnaire de Gouda, François Franken. Dans un mémoire chaleureux, qu'il lut en pleine assemblée des États au nom de la ville de Gouda, il soutint qu'il fallait combattre jusqu'à la dernière extrémité plutôt que de se confier encore à la duplicité, à la perfidie françaises; plutôt que de faire alliance avec un prince absolu, aveuglément zélé pour la religion romaine, lié par le sang au roi d'Espagne, et conduit par la plus déloyale, par la plus traîtresse et méchante femme qui eût jamais existé. Cette lecture produisit sur l'assemblée beaucoup d'impression; mais cette

impression, plus vive que durable, n'empêcha pas l'opinion française de gagner du terrain. Les partisans de la France n'avaient pas de peine à démontrer l'impossibilité pour les Provinces-Unies de continuer seules la guerre contre Farnèse. On n'avait plus, disaient-ils, ni chefs ni soldats. On ne pouvait pas espérer voir renaître un autre Guillaume. Et lui-même, ce grand homme si vénéré, dont la mémoire était si chère à la République, n'avait-il pas toujours conseillé l'alliance française? Pourquoi craindre pour la liberté et la religion? La réforme n'était-elle pas tolérée en France? Le Dauphiné, la Provence, la Bretagne, n'avaient-ils pas gardé leurs États-Généraux après leur réunion à la couronne? Pourquoi les Provinces-Unies seraient-elles plus maltraitées? Pourquoi Henri III serait-il plus tyrannique dans des États nouvellement acquis qu'il ne l'était dans ses États héréditaires? D'ailleurs, par l'extinction certaine de la maison de Valois en la personne de Henri qui n'avait plus ni frère ni fils, la couronne ne passait-elle pas dans la maison de Bourbon, protectrice des réformés? Henri de Navarre, l'espoir et l'amour des peuples protestants, ne monterait-il pas sur le trône? A ces considérations favorables à la France, on ajoutait toutes celles qui militaient contre l'alliance anglaise. On montrait la froideur d'Élisabeth, la situation géographique de l'Angleterre, qui ne lui permettait pas comme à la France d'arrêter la marche des armées espagnoles vers les Pays-Bas. On montrait surtout aux zélateurs de

la Réforme, qui repoussaient avec horreur le libertinage et le papisme de la cour des Valois et qui voulaient, par des motifs purement religieux, qu'on s'appuyât sur Élisabeth, le trône vacant bientôt peut-être et la succession incertaine qui pouvait échoir à la papiste reine d'Écosse ou bien à son fils en bas âge. Ces considérations, mais par-dessus tout les instances des députés de Flandre et de Brabant, qui suppliaient au nom de leurs provinces, à peu près envahies, qu'on les sauvât de la ruine en reconnaissant Henri III, prévalurent dans l'assemblée des États-Généraux. Ils parurent disposés à faire au roi de France des concessions beaucoup plus larges que celles qu'ils avaient faites au duc d'Anjou, non-seulement parce que leur situation était plus mauvaise et leur espérance abattue depuis la mort de Guillaume, mais encore parce qu'ils croyaient devoir un hommage plus grand, en la personne de Henri III, à cette Majesté royale que les républicains du seizième siècle n'avaient pas encore appris à regarder sans trouble face à face. On décida d'envoyer à la cour de France une ambassade.

Comme on en était là, un envoyé d'Élisabeth, Robert Davidson, parut inopinément dans l'assemblée (8 décembre 1584). La reine suivait depuis quelque temps avec inquiétude les progrès de la négociation des Provinces-Unies avec la France. Elle n'osait pas s'en plaindre, car elle n'avait pas résolu encore d'offrir à la République une assistance ouverte. Elle dissimulait, temporisait; et, pour mieux cacher son déplaisir, elle

avait même envoyé à Henri III l'ordre de la Jarretière, en recommandant les Pays-Bas à sa royale sollicitude. Toutefois elle aurait fort souhaité de voir se rompre un traité qui allait étendre d'une manière alarmante la puissance française. Pour arriver à cette fin, Davidson n'épargna ni insinuations ni promesses. La reine d'Angleterre, dit-il aux États-Généraux, voyait avec douleur la condition où ils étaient réduits; elle se ferait scrupule assurément de traverser le traité qu'ils négociaient avec Henri III; elle désirait seulement connaître si les négociations étaient fort avancées, et croyait de son devoir d'avertir les États qu'ayant elle-même exhorté le roi de France à secourir les Provinces-Unies elle l'avait trouvé médiocrement disposé en leur faveur. Mais Davidson venait trop tard pour empêcher le départ des ambassadeurs. Il dut se contenter de rester aux Pays-Bas pour suivre de plus près le tour qu'allait prendre cette importante affaire.

Les États-Généraux avaient mandé de Bruxelles, pour qu'il se mît à la tête de l'ambassade, le chancelier de Brabant Liefveldt. A la surprise générale, celui-ci, qui ne pouvait pas se figurer, d'après l'accablement des provinces wallones, la fierté persistante de l'esprit public en Hollande, parla dans l'Assemblée, non-seulement contre l'alliance française, mais encore en faveur d'une entière soumission au roi d'Espagne. Puisque l'on consentait à recevoir un prince, disait-il, que ne rappelait-on Philippe II, le prince naturel? Qu'avait-on

gagné dans cette longue guerre, après tant de victoires, sinon de voir venir aux Pays-Bas des armées plus nombreuses et de reconnaître, après beaucoup de sang versé, que l'on n'était pas assez fort pour une lutte si inégale? Le chancelier Liefveldt, après avoir longuement développé ce thème, termina son discours en rappelant aux Bataves l'exemple de Civilis forcé de se soumettre et d'implorer la clémence de l'empereur romain. Mais personne, dit Strada, n'approuva ces choses; et peu de jours après (3 janvier 1585), une ambassade de quinze personnes des plus considérables dans les Pays-Bas partait de La Brille, sur quatorze vaisseaux de guerre, pour aller offrir à Henri III la souveraineté des Provinces-Unies.

Le prince d'Espinoy, qui s'était retiré en France pour ne pas assister au triomphe des Espagnols et à la défection de la noblesse wallone, fut prié par les États de se joindre à l'ambassade, et le 13 du mois de février les députés des Provinces-Unies parurent devant le roi. Henri III avait voulu qu'ils fussent reçus dans son royaume avec de grands honneurs. Il les avait fait traiter magnifiquement et les envoya chercher à Senlis dans ses carrosses, au vif dépit de l'ambassadeur d'Espagne. Bernardin de Mendoza, d'après les instructions de Farnèse, avait mis tout en œuvre pour détourner Henri d'accorder une audience aux envoyés des Pays-Bas. Tout en affectant de parler d'eux avec dédain, comme de gens « qui se mouraient et regardaient avec inquié-

tude en tombant qui les recevrait dans ses bras, » il ne fallait pas, disait Mendoza, recevoir ces mutins insolents qui mettaient comme à l'enchère le patrimoine du roi Philippe; il ne fallait pas prêter l'oreille à ces hérétiques, ni souffrir qu'ils vinssent « exposer leur marchandise contagieuse » dans un royaume qui n'était que trop disposé à l'accueillir. Mais le roi de France avait répondu de manière à fermer la bouche à Mendoza. Avec cet accent de dignité royale qui relevait parfois ses discours, mais que malheureusement on ne retrouvait plus dans ses actes, Henri III dit à l'ambassadeur d'Espagne qu'en donnant audience aux envoyés des Pays-Bas il recevait, non des rebelles, mais d'*anciens sujets de son empire* qui venaient y chercher protection. La France avait toujours été, observa le roi, un asile ouvert aux malheureux; et « ce n'était pas la coutume des rois chrétiens de refuser d'entendre les suppliants. » L'accueil que Henri III fit à l'ambassade des Provinces-Unies fut conforme à ce que faisaient présager de telles paroles. D'ailleurs, le discours que lui adressa, au nom de l'Union, le chancelier de Gueldre, était de nature, non-seulement à satisfaire sa politique, mais encore à flatter singulièrement l'orgueil royal. « Nous venons, disait le chancelier, supplier Votre Majesté de réunir pour toujours à la couronne les Pays-Bas, ce berceau de l'ancienne monarchie française. Faites-nous l'honneur, Sire, de nous recevoir sous votre obéissance. Joignez à la France des peuples qui ne fe-

ront point de honte au nom français. » Et le chancelier offrait à Henri III la souveraineté des Provinces-Unies telle que l'avait possédée Charles-Quint; s'engageant, bien que ces provinces eussent immensément souffert, à lui remettre « quatre-vingt-dix villes closes, garnies d'artillerie, de munitions et de vivres, sans compter les citadelles et les châteaux; bon nombre d'excellents havres, de navires de guerre et de bâtiments marchands, avec plus de gens de marine et de choses nécessaires à la navigation qu'aucune autre puissance de l'Europe. » Ce tableau n'avait rien d'exagéré. Malgré les succès de Farnèse et l'ébranlement de la République, ce qui restait encore intact des Provinces-Unies eût été pour la France une acquisition précieuse et la plus belle extension de territoire qu'elle ait jamais pu convoiter. Par une combinaison de circonstances tout à fait extraordinaires, les provinces de l'Union jouissaient d'une prospérité incroyable. Tandis que les provinces soumises à Philippe II languissaient et dépérissaient à vue d'œil; tandis que les villes opulentes, les campagnes fertiles des Flandres et du Brabant se dépeuplaient et demeuraient incultes, malgré l'or de l'Espagne, la République, en dépit de sa faiblesse politique, des embarras d'un gouvernement multiple et d'un État formé à peine, en dépit du lourd fardeau des impôts et de la stérilité de son territoire, voyait sa population s'accroître et trouver dans l'extension du commerce et de la navigation, avec l'emploi de son activité, des res-

sources inépuisables pour tous ses besoins. L'industrie de ce peuple attirait à soi l'abondance; son génie transformait en richesses jusques aux calamités de la guerre. Au sein de ce petit État en proie à tant de maux, tout respirait la confiance et la vie : la liberté de l'esprit y soutenait la hardiesse des cœurs et faisait ces prodiges [1].

Henri III écouta gracieusement le chancelier de Gueldre. Il remercia les provinces de ce qu'elles avaient fait pour son frère, de ce qu'elles faisaient maintenant pour lui-même; mais comme il s'agissait d'une chose de très-grande importance, il était nécessaire, leur dit-il, qu'il en délibérât en son Conseil. Les délibérations de Henri III durèrent plusieurs semaines. On était aussi partagé à la cour de France sur l'acceptation ou le

1. « De cette furie de la guerre, comme une thériaque très-salutaire au venin des vipères, à la conservation du corps humain, les Provinces-Unies avaient puisé des trésors et des richesses pour leur défense. Mais aussi, d'autre part, les provinces de la domination espagnole s'affaiblissaient de jour à autre; les campagnes étaient changées en déserts, les villes en cimetières, ou plutôt en repaires de bêtes sauvages et en spelonques de brigands; la cherté du blé y était si extrême, que le boisseau valut cette année-là jusqu'à 33 livres; la nécessité contraignit plusieurs riches bourgeois de mendier leur pain; les os des puants fumiers, les raclures des naveaux, les charongnes même servirent de viandes à quelques-uns; les chiens, animaux familiers et domestiques de leur nature, devenus sauvages et enragés, couraient les campagnes désertes à grandes troupes, assaillant hommes et bêtes : les loups multiplièrent tellement en Flandres et en Brabant, qu'ils faisaient comme une double guerre aux habitants, si qu'à deux lieues à la ronde de Gand plus de cent personnes en furent dévorées. » (Lapize, 4e partie.)

rejet de ces propositions qu'on l'avait été dans les Provinces-Unies pour savoir s'il convenait de les faire. La reine Catherine craignant, si l'on repoussait le vœu des Flamands, de perdre Cambrai que le duc d'Anjou lui avait cédé en propre, faisait bonne mine aux envoyés; mais, comme elle tenait à ne pas rompre avec Philippe II, elle réservait son opinion définitive. Le roi de Navarre, au contraire, dans des plans politiques qu'il devait un peu plus tard tenter de réaliser, se prononçait pour qu'on écoutât les Provinces-Unies. Le président de Thou était de cet avis, ainsi que la plupart des hommes éclairés et des bons citoyens [1]. Mais ils ne purent prévaloir. Leur voix fut étouffée par les représentations intéressées de plusieurs membres du Conseil que pensionnait l'Espagne, par les frayeurs vraies ou feintes des courtisans, par les clameurs des factieux. Henri III, qui voyait se former, avec l'appui du pape et de Philippe II, une nouvelle ligue des princes de Lorraine, et qui sentait le sol trembler sous lui, n'osa pas risquer un acte de politique vigoureuse et tourner, en se mettant à leur tête, contre les Guise et l'Espagne qui

1. Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI avait déjà formé ce projet de réunion. Il voulait détruire la force de la maison de Bourgogne en lui enlevant les provinces wallones. « Nous le recognoissons (le pays de Flandre), dit Étienne Pasquier (liv. V, lettre première), estre de l'ancien estoc et domaine du nostre couronne. Il est aux portes de nostre ville de Paris et par manière de dire un faubourg; toutefois jamais ne s'est préparé occasion pour le recouvrer que nous ne l'ayons laissé échapper. »

rallumaient la guerre civile en France, les forces protestantes de la République. Le 8 mars, il répondit aux ambassadeurs par un refus adouci, motivé sur les troubles auxquels la France était en proie ; il les engagea néanmoins à continuer de se défendre contre les Espagnols, remettant à secourir les Provinces-Unies jusqu'au jour où il aurait étouffé les factions dans son propre royaume, et promettant de les recommander en attendant à la reine d'Angleterre. Peu de jours après, on apprenait le soulèvement des catholiques de Nimègue qui chassaient la garnison des États et ouvraient leurs portes au prince de Parme, la reddition de Doesbourg, et enfin la soumission de Bruxelles (13 mars 1585). Par le refus de Henri III, les catholiques, en majorité dans ces trois villes, perdant définitivement l'espoir d'être gouvernés par un prince de leur religion, préféraient rentrer sous l'obéissance du roi d'Espagne, plutôt que de faire partie plus longtemps d'une république protestante. Toutes ces choses favorisaient grandement les intérêts de l'Angleterre. Pendant les négociations à la cour de France, l'opinion anglaise avait gagné du terrain dans les Provinces-Unies. Élisabeth la favorisait. A peine eut-elle appris le refus de Henri III qu'elle fit exprimer de nouveau aux États sa bienveillance, offrant cette fois très-positivement des secours à la condition qu'elle recevrait des sûretés raisonnables. Ainsi encouragés, les États-Généraux envoyèrent en Angleterre une ambassade avec la mission d'offrir à Élisabeth la souveraineté des

Provinces, et, dans le cas d'un refus, de lui demander du moins sa protection contre le roi d'Espagne. Cette ambassade se composait de douze députés; Oldenbarneveldt était l'un des douze. Ils furent reçus à Greenwich par la reine; l'occasion était propice. La reine s'irritait plus que jamais contre Philippe II, dont on trouvait la main dans tous les complots tramés contre elle, parce qu'il avait accepté la donation de l'Irlande par le pape, qu'il y avait envoyé des troupes, et qu'enfin il menaçait de faire une descente en Angleterre. Par voie de représailles contre l'embargo que Philippe II venait de mettre sur les vaisseaux anglais, Élisabeth faisait arrêter dans ses ports les navires espagnols. Aussi, l'ambassade des États arrivait-elle à propos et reçut-elle un accueil très-honorable. Toutefois, malgré les regards de convoitise qu'Élisabeth jetait sur ces belles provinces maritimes, dont l'adjonction à ses États l'eût rendue maîtresse de l'Océan, elle ne crut pas devoir encore en accepter la souveraineté, craignant de s'engager dans une guerre ruineuse, et déclina, par excès de prudence, l'offre que Henri III venait de repousser par faiblesse. Élisabeth, à qui la prospérité commerciale de ces provinces était bien connue, ne les croyait pas cependant en état de supporter les principaux frais de la guerre. Malgré les assurances des envoyés, qui lui dirent que la Hollande seule, depuis la pacification de Gand, avait fourni 4,500,000 florins, et que le peuple était partout si bien disposé à la guerre, qu'il serait facile de lui imposer de plus grandes

charges encore, la circonspecte et parcimonieuse Élisabeth se voyait déjà, si elle entreprenait une expédition pour son propre compte, forcée de convoquer le Parlement qui, bien que la cause de l'Union fût alors très-populaire en Angleterre, ne manquerait pas l'occasion de la tracasser et de lui retirer en pouvoir ce qu'il serait forcé de lui accorder en subsides. Entre le refus pur et simple et une acceptation franche, la reine, après avoir amusé les envoyés pendant plus d'un mois[1], crut trouver dans un parti intermédiaire et provisoire le meilleur expédient politique. Les ambassadeurs des États-Généraux avaient ordre de se plier aux circonstances.

Conséquemment, un traité fut signé le 10 août 1585, par lequel Élisabeth s'engageait à fournir aux Provinces-Unies un secours de sept mille hommes d'infanterie, non compris les garnisons des places d'assurance, et de mille cavaliers destinés particulièrement à faire lever le siége d'Anvers, moyennant qu'on lui donnerait en gage les châteaux et les ports de Flessingue, de Rammekens, en Zéelande, et celui de La Brille, en Hollande. Il fut stipulé que l'armée anglaise serait commandée par un général de marque et *de la vraie religion chrétienne* qui, ainsi que tous les officiers, prêterait un double serment à la reine et aux États-Généraux ; que ce général et les

1. Tantôt elle leur disait qu'il ne serait pas honnête à elle de prendre le bien d'autrui; tantôt elle leur conseillait plaisamment d'aller à la messe, « sinon comme à un mystère, du moins comme à une comédie. »

commandants des places cédées à la reine auraient séance au conseil d'État; qu'il serait soumis à l'autorité d'un gouverneur général, envoyé par la reine pour régler en son nom, conjointement avec le conseil d'État, toutes les affaires de finance et d'administration. Les États-Généraux s'engageaient de leur côté à n'entamer aucune négociation, à ne contracter aucune alliance, à ne pas faire surtout leur paix avec l'Espagne sans l'agrément de la reine d'Angleterre. Dans le même temps qu'elle signait ce traité, Élisabeth voulut l'expliquer et s'excuser en quelque sorte auprès des cours d'Europe de prêter main-forte à des rebelles contre leur souverain légitime par la publication d'un manifeste [1], écrit en français et en anglais, où il était dit que la reine d'Angleterre, en envoyant une armée dans les Provinces-Unies, avait pour unique but d'assurer ses propres États contre des *descentes perfides*, et, par intérêt pour le roi Philippe, de maintenir les peuples des Pays-Bas *dans la jouissance paisible de leur ancienne constitution.*

1. *Déclaration des causes qui ont esmeu S. M. la reine d'Angleterre à donner secours pour la défense du peuple affligé et opprimé des Pays-Bas.* Londres, 1er octobre 1585. — Cette pièce est d'un grand intérêt, parce que l'on y voit pour la première fois l'opinion publique invoquée par un souverain comme une puissance ayant droit d'intervenir dans les affaires des princes, qui, cependant, selon les termes du manifeste, en contradiction avec le fait même de sa publication, n'étaient obligés de rendre raison de leur conduite qu'à Dieu seul.

Après quoi, la reine nomma au poste brillant et envié de gouverneur général et présenta en cette qualité aux ambassadeurs de l'Union son favori Robert Dudley, comte de Leicester. Ce choix n'était pas heureux.

Les faiblesses de la femme y avaient plus de part que les prévoyances de la souveraine. L'élévation de Leicester était l'œuvre du hasard et du caprice. Fils du fameux Jean Dudley, duc de Northumberland, frère cadet de Guilford mari de l'infortunée Jane Grey, il s'était vu jeter dans les prisons de la reine Marie en même temps que la princesse Élisabeth. Utilisant sa disgrâce en courtisan des choses futures, Leicester avait su mettre à profit ce rapprochement fortuit sous les verrous, la familiarité attendrie des préaux, les soucis, les humiliations communes d'une dure reclusion. Élisabeth, montée sur le trône, s'était souvenue de l'homme qui avait charmé sa prison. Elle avait pris plaisir à se faire contempler dans tout l'éclat de la majesté royale par celui qui avait vu à son front les pâleurs de la captivité. Sans autre mérite qu'un visage agréable, ignorant, insolent, inconsistant, vain des talents qu'il ne possédait pas, prenant la fourberie pour de la politique, et forgeur de ruses grossières, Leicester était devenu pourtant le favori de cette grande reine, et elle allait se méprendre sur la médiocrité de son génie au point de lui confier un secret d'État et de remettre à son jugement le choix du temps et des circonstances où l'An-

gleterre pourrait, sans trop de risques, faire sa proie des Provinces-Unies [1].

Cependant le prince de Parme serrait de près Anvers. La possession de cette grande cité était depuis longtemps le but principal de ses efforts. Il voulait porter dans Anvers le dernier coup à la liberté belgique qu'il poursuivait de retraite en retraite; sachant bien d'ailleurs qu'aussi longtemps qu'Anvers ferait cause commune avec la Hollande et la Zéelande, il n'y avait nulle apparence de ramener à la soumission ces provinces obstinées. Et c'était là pourtant que Farnèse avait osé mettre son ambition. Mais Anvers était réputé imprenable, et chacun estimait chimérique l'espoir de réduire une place aussi forte, protégée par des ouvrages avancés considérables, une ville de cent mille âmes sans compter les matelots, assise sur un des plus larges fleuves de l'Europe [2], et qui comptait par milliers les navires qu'un flot profond portait jusque dans ses murs, où ils déposaient les richesses de toutes les nations.

Et ce n'était pas seulement l'abondance des richesses

1. L'historien Camden explique le grand ascendant que Leicester prit sur Élisabeth selon les croyances du temps « *par une occulte conspiration de leurs étoiles.* »

2. Anvers était dans l'origine un lieu de péage. On y coupait les mains à ceux qui fraudaient les droits et ensuite on les jetait dans l'Escaut. La citadelle fut bâtie sous le gouvernement du duc d'Albe, en 1540, par deux ingénieurs du duché d'Urbin : Castriotta et Félix Paciotto.

et les produits d'un luxe varié que l'Escaut amenait dans Anvers; ce fleuve, « aussi guerrier que marchand [1], » lui portait des hommes de guerre, des armes, des munitions, des secours de tout genre contre l'ennemi. Il formait entre elle et la Zéelande comme un lien vivant par qui se renouvelait perpétuellement sa force et qu'il ne paraissait pas possible de détruire. Aussi le conseil de Farnèse s'opposa-t-il au siége, et, s'il finit par y donner son assentiment, ce fut moins par persuasion que par soumission, après qu'Alexandre, aussi bon catholique qu'il était grand capitaine, eut déclaré « qu'il avait appris par des personnes agréables à Dieu que le Seigneur approuvait l'entreprise et voulait qu'on rétablît le culte de sa mère à Anvers comme dans son propre empire, dont elle avait été chassée par l'hérésie. » Quant à Farnèse, il est certain que s'il comptait sur l'assistance de la mère de Dieu, il comptait aussi sur la division des esprits, depuis qu'ils n'étaient plus gouvernés et contenus par le prince d'Orange. Guillaume vivant, Farnèse avait toujours différé l'attaque d'Anvers. Lui mort, il sentait la faiblesse morale de cette population mobile, abandonnée à elle-même, destituée de l'appui d'un grand homme. Son Conseil ne voyait pas cela; il ne voyait que les murs de la citadelle et le cours de l'Escaut restés les mêmes. Le génie seul connaît ce que vaut le génie. Lorsque Guillaume d'Orange s'était éloigné d'Anvers, il avait promis de re-

1. Strada.

venir en personne si la ville était attaquée, et il y avait laissé comme gouverneur, sous le titre de premier bourgmestre, Sainte-Aldegonde, cet ami, ce compagnon d'armes, cet autre lui-même, dont le grand esprit et le grand zèle l'avaient si puissamment aidé à la délivrance des Pays-Bas. Ce choix avait paru le meilleur possible. Mais bientôt on s'aperçut que le mérite de Sainte-Aldegonde avait besoin d'être mis en valeur, que son ardeur inquiète avait besoin d'être soutenue par le génie calme et persévérant du prince d'Orange. A peine eut-il perdu l'appui de cette forte amitié qu'il perdit toute confiance en lui-même et tout crédit sur les autres. Dans sa longue détention, il avait trop médité sur l'inconstance des peuples et de la fortune. Plus zélé pour le prosélytisme de la réforme que pour la cause nationale, il bornait maintenant ses vœux à la liberté de conscience. Le génie de Farnèse l'étonnait. Il était tout près de croire aux promesses du roi d'Espagne. Sainte-Aldegonde, d'ailleurs, voyait autour de lui, dans Anvers, bien des éléments de discorde qu'il ne savait pas dominer. « Il ne pouvait, disait-il, compter ses maîtres et seigneurs. » Le gouvernement était partagé entre un grand nombre de Conseils : le Conseil d'État de Brabant, le grand Conseil de la ville, le Sénat municipal, le Conseil de guerre et des fortifications, les Conseils des corps de métiers et ceux des confréries, dont les délibérations interminables et l'esprit de contestation nuisaient également aux opérations militaires et aux mesures admi-

nistratives qui devaient assurer la défense de la place. Pendant sept mois entiers, on vit, sans y apporter d'obstacles, ni s'en occuper autrement que pour en faire un sujet de raillerie, les pionniers du prince de Parme travailler jour et nuit, malgré les intempéries de la saison, à un ouvrage extraordinaire qui s'élevait sur le fleuve, et lorsque enfin on ouvrit les yeux il était trop tard; le grand pont sur l'Escaut était achevé (24 février 1585); Anvers était isolé de tout secours.

Dès le commencement de ses opérations, Farnèse avait compris que la plus importante de toutes, la seule dont on pût espérer un plein succès, c'était d'intercepter les communications d'Anvers avec la Zéelande, d'où il tirait si commodément toute espèce de provisions et de secours. Occupant avec le gros de son armée, forte de dix mille hommes de pied et de mille sept cents cavaliers, le pays de Waes, ayant placé son quartier général à Calloo, sur la rive gauche du fleuve, il avait envoyé ses lieutenants Roubaix et Mondragon attaquer, à trois lieues en aval du fleuve, les deux forts de Lillo et de Liefkenshœk, que les habitants d'Anvers avaient fait construire tout récemment, sur l'avis du prince d'Orange, et dont la possession eût rendu Farnèse maître du cours de l'Escaut. Ces deux positions importantes étaient défendues par des Français. Un vieux capitaine, du nom de Petin, commandait à Liefkenskœk; Odet de Téligny, fils de Lanoue Bras-de-Fer, qui avait si glorieusement servi dans l'armée des États

et qui était prisonnier des Espagnols, commandait à Lillo. Le fort de Liefkenshœk, canonné vivement, fut emporté après deux assauts par le marquis de Roubaix; mais le brave Téligny, étant parvenu à maintenir ses communications libres par le fleuve, et ayant reçu des États de Hollande un renfort de troupes écossaises, força Mondragon à lever le siége. Du moment qu'on ne tenait pas Lillo, Liefkenshœk seul n'avait plus d'importance, le but de Farnèse était manqué; il fallait trouver un autre moyen de fermer le fleuve. C'est alors que le prince de Parme conçut cette entreprise hasardeuse, qu'il fit élever cette construction gigantesque, « cette merveille du siècle, » qui lui valut la possession d'Anvers et l'admiration du monde, et pour laquelle il fut comparé par les historiens de son temps à Jules-César et à Alexandre. Cependant les habitants d'Anvers commençaient à regarder avec anxiété ces ouvrages dont ils avaient fait longtemps un sujet de risée. Ils avaient compté sur les glaces pour rompre le pont, et l'hiver, d'une douceur extrordinaire, trompait leur attente. Les magistrats avaient différé de faire les approvisionnements de blé, parce que le grain était fort cher en cette année; ils avaient taxé si bas le blé que leur apportaient des marchands zéelandais, que ceux-ci, rebutés, n'étaient plus revenus; ils avaient laissé la ville encombrée de mendiants, de vagabonds de toutes sortes, de bouches inutiles, et maintenant la rareté des vivres se faisait sentir.

On avait repoussé les sages avis d'un homme plein de zèle, Tseraarts, seigneur de Couvenstein, parce qu'ils blessaient quelques intérêts particuliers ; on l'avait expulsé de la ville, et maintenant il était passé à Farnèse, qui tirait parti de sa connaissance exacte des localités contre ses imprudents concitoyens. Alarmés trop tard, les magistrats pressaient les provinces confédérées d'envoyer du secours ; mais l'amiral de Zéelande, Guillaume Treslong, malgré les ordres répétés des États de Hollande et du prince Maurice, ne bougeait pas. Il prétextait que sa flotte n'était pas assez forte. La vérité est que ce hardi marin, qui s'était rendu fameux avec le comte de Lamarck par la prise de La Brille en 1572, nourrissait maintenant contre les États une foule de petits ressentiments, et qu'il prêtait l'oreille aux avances de Farnèse. Quand Justin de Nassau, nommé amiral à la place de Treslong qui fut brusquement destitué, entra dans l'Escaut avec une escadre de cent cinquante vaisseaux, la plus belle qu'on eût encore vue dans ces parages, et qui portait des forces considérables sous les ordres de Hohenlohe, lorsqu'il parut devant Liefkenshœk, dont il s'empara (9 avril 1585), le temps propice était écoulé, il n'était presque plus possible de conjurer la perte d'Anvers.

Malgré les représentations de tout son Conseil, qui jugeait impraticable de jeter sur un fleuve si large, si profond et si rapide, un pont capable de résister à la violence des hautes marées et au choc des glaçons à

l'époque du dégel, Farnèse avait réussi dans son entreprise. Sur le plan que lui avait tracé Sébastien Barroccio, ingénieur italien, il avait fixé l'emplacement des constructions entre la ville et le fort de Lillo au lieu même où le fleuve forme son premier coude. On avait commencé par élever deux forts, l'un à Calloo, sur la rive de Flandre, qui fut dédié à Sainte-Marie; l'autre à Ordam, sur la rive du Brabant, que le prince de Parme mit sous l'invocation de Saint-Philippe. On les avait flanqués d'un certain nombre d'autres forts moins considérables. Mais comme il n'était pas facile de faire arriver l'immense quantité de matériaux qu'exigeait la construction du pont, Farnèse avait fait inonder le plat pays en rompant la digue de l'Escaut; et, comme cela ne suffisait pas encore, il avait fait creuser entre Steekem et Calloo, sur une longueur de quatre lieues, un canal par lequel on pût lui amener aisément tout le bois nécessaire. Alors les pionniers se mirent à l'œuvre et travaillèrent avec une diligence extrême. Ils commencèrent par resserrer le cours du fleuve, qui avait en cet endroit deux mille cinquante pieds de largeur, au moyen de deux estacades faites de très-gros pieux liés ensemble et tout hérissés de pointes ferrées. Du côté de Calloo, l'estacade avançait jusqu'à la distance de deux cents pieds; du côté d'Ordam, elle n'avait pas moins de neuf cents pieds de longueur. A chacune des extrémités, un élargissement, protégé par de hauts parapets en terre, formait une espèce de plate-forme bien garnie de canons

et propre à loger un grand nombre de soldats. Trente-deux barques arrêtées à des ancres, jointes l'une à l'autre par de fortes chaînes, et qui portaient chacune trente soldats et deux canons, remplissaient l'intervalle de mille deux cent cinquante pieds entre les estacades où il n'avait pas été possible d'enfoncer des pieux, parce que l'eau n'y avait pas moins de cinquante pieds de profondeur. Tout ce que Farnèse put rassembler de vaisseaux de guerre fut placé en avant de ce pont, sur lequel dix hommes pouvaient passer de front, et qui présentait à l'ennemi, tant sur les estacades que sur les bateaux, quatre-vingt-dix-sept pièces d'artillerie. La vue seule de cette fortification d'un genre inaccoutumé était formidable [1].

Un moment néanmoins les habitants d'Anvers conçurent l'espérance de l'anéantir. Un très-habile ingénieur, Frédéric Gianibelli, de Mantoue, se fit fort de détruire le pont de Farnèse au moyen d'une machine infernale qu'il avait inventée. Il avait pratiqué dans l'entre-pont de deux vaisseaux de quatre-vingts tonneaux deux immenses mines de poudre. Sur chacune de ces mines, qui ne contenaient pas moins de sept mille livres de poudre, il avait fait placer des blocs de pierres énormes et des meules de moulin, dont la résistance devait imprimer à l'explosion une force terrible.

1. Le modèle de ce pont, exécuté par un ouvrier de Gand, fut envoyé à Rome, où il fut admiré d'un nombre infini de personnes. Il servit plus tard pour bâtir la digue devant La Rochelle.

Les pilotes d'Anvers promettaient de conduire ces deux vaisseaux jusqu'à la distance de quatre mille pas du pont, contre lequel la marée basse achèverait de les pousser. Un réveille-matin, dont le mouvement battait un briquet, mettrait le feu à une mèche d'une longueur calculée pour durer jusqu'au moment où les vaisseaux heurteraient le pont, et ferait sauter la mine. Dans le même temps, trente-deux bateaux plats chargés d'artifices devaient être abandonnés au courant de l'eau pour occuper l'ennemi, distraire son attention des deux gros vaisseaux, et lui faire tirer son canon inutilement. L'effet d'une invention si bien combinée ne paraissait pas douteux. Les préparatifs, qui n'avaient pas pu être tenus entièrement secrets, répandaient dans le camp de Farnèse une sorte de terreur vague, et l'on y vivait dans l'attente de quelque événement fatal.

Le 4 avril au soir, le prince de Parme est averti que l'on signale sur le fleuve quelque chose d'étrange. On voyait s'avancer en masse confuse une flotte silencieuse, sinistre : des vaisseaux sans pavillon, des bateaux sans voiles et sans rames, et qui ne paraissaient gouvernés ni occupés par personne. Farnèse accourt aussitôt sur l'estacade. En un moment, tous les forts, tous les retranchements, tout le pont s'étaient couverts de monde. La flotte mystérieuse continuait d'avancer. Soudain, on voit s'élever dans la nuit, au-dessus de l'un des bateaux, une flamme très-vive ; elle brille quelque temps, puis elle s'éteint sans bruit, sans dommage pour per-

sonne, sans qu'on puisse deviner qui l'avait allumée ou éteinte. C'était l'un des bateaux de Gianibelli qui avait pris feu trop tôt; un autre, peu après, eut le même sort. L'étonnement des officiers et des soldats était extrême; chacun se demandait avec quelle sorte d'ennemi on allait être aux prises, quelle menace renfermaient ces navires silencieux conduits par des êtres invisibles. La flotte approchait toujours; tout d'un coup, une vaste lumière se projette sur la rive gauche du fleuve, elle est aussitôt suivie d'une détonation; l'un des vaisseaux de Gianibelli vient d'échouer; la mine a éclaté; plusieurs soldats du fort, un grand nombre de personnes rassemblées sur la rive sont tués. La terreur augmente; Farnèse lui-même semble étonné. A la vue d'un gros vaisseau que la marée pousse vers l'estacade, on le presse de quitter la place. A ce moment, un choc épouvantable ébranle les airs; la terre tremble; le fleuve déborde avec violence; l'estacade a volé en éclats. Au travers d'un nuage de fumée et des horribles lueurs de l'incendie qui enveloppe tout le pont, une grêle de pierres, de poutres, de boulets, de corps humains fracassés, est lancée en tous sens à des distances incroyables : bateaux, canons, soldats, tout se heurte, tout est broyé, emporté, submergé. « On aurait dit que le ciel tombait et que les étoiles se confondaient avec les enfers [1]. »

1. STRADA. On peut voir combien ce vaisseau avait frappé les imaginations dans la tragédie du *Docteur Faust*, par MARLOWE. Faust

Quand le silence renaît sur tout ce désastre, la première pensée de chacun, c'est pour Farnèse. On l'appelle, on le cherche au milieu des morts et des mourants; on trouve le corps inanimé du marquis de Roubaix, celui de Gaspard Roblès, seigneur de Billy, qu'on avait vus peu avant l'explosion dans le voisinage du prince de Parme. Les craintes redoublent. Mais bientôt l'on apprend que Farnèse est sauvé. Sur les instances d'un de ses lieutenants, il s'était décidé à rentrer dans le fort Sainte-Marie. Jeté à terre par l'explosion, il était resté quelques minutes sans connaissance; mais en reprenant ses sens il avait retrouvé son intrépidité, et, reparaissant aussitôt sur les débris du pont, il constatait avec sang-froid les dommages; il exhortait les soldats consternés, les ranimait, faisait replacer l'artillerie et les sentinelles à leurs postes, pour le cas très-probable d'une attaque de la flotte hollandaise à la marée haute.

Ni cette attaque ni aucune démonstration de ceux d'Anvers n'eut lieu. On était si mal informé à Anvers des effets de l'explosion que Gianibelli, accusé d'avoir trahi, faillit être massacré par le peuple. De son côté, Justin de Nassau, dont l'escadre stationnait devant Lillo, ne connut pas avec assez d'exactitude le désastre

dit, en énumérant tous les prodiges qu'il accomplira avec l'aide de la magie :

« Yea, stranger engines for the brunt of war,
Than was the fiery keel at Antwerp bridge,
I'll make my servile spirits to invent. »

du pont pour saisir l'occasion de l'attaquer et d'achever sa ruine. Il formait d'autres desseins. De concert avec Sainte-Aldegonde, il préparait l'attaque de la digue de Couvenstein. Abandonné par ceux d'Anvers malgré les instances de Sainte-Aldegonde, ce poste important était occupé par les troupes de Farnèse, qui y avait fait bâtir plusieurs forts. En perçant cette digue comme l'avait conseillé Tseraarts, on aurait pu introduire des vivres dans Anvers et déjouer ainsi tous les plans du prince de Parme. On résolut l'attaque pour le 26 mai. De part et d'autre il s'y fit des prodiges de bravoure. L'attaque de Hohenlohe fut si impétueuse que les troupes espagnoles ne purent empêcher ses soldats de sauter sur la digue. La mêlée dans cet espace étroit fut longue et sanglante. On s'étreignait corps à corps avec acharnement. Mondragon et Mansfeld, qui retrouvèrent en cette occasion tout le feu de la jeunesse, firent une résistance opiniâtre qui donna le temps à Farnèse d'arriver. Avec Farnèse venait la fortune. La marée en se retirant laissa à sec plusieurs vaisseaux des confédérés, à qui le canon espagnol fit un mal considérable. Trois mille soldats et matelots hollandais et zéelandais furent tués. Le fantôme de Pedro de Paz, tué au siége de Dendermonde, de ce vieux chef de bandes qui avait ramené aux Pays-Bas les troupes espagnoles, fut vu dans la mêlée à la tête des siens, les animant d'un regard et d'une voix surnaturels[1]. Couvenstein resta au pouvoir des Espagnols.

1. STRADA, t. IV, liv. XVI.

Une dernière tentative échouée encore acheva d'ôter tout courage aux habitants d'Anvers. Un vaisseau colossal, une espèce de citadelle flottante, que l'on construisait à grands frais depuis six mois, avec laquelle on se flattait de forcer le pont, et que l'on avait pompeusement nommée *Fin de la guerre*, se trouva, par sa pesanteur et sa dimension, impossible à manœuvrer. Le premier jour qu'on essaya de le mettre à flot, il alla échouer dans le sable auprès d'Ordam, et son équipage ayant été forcé de l'abandonner, il tomba aux mains des Espagnols qui s'en réjouirent fort et l'appelèrent *Carangiamaula* [1].

Cependant, à mesure que les espérances s'abattaient, la disette se faisait plus sentir dans Anvers. On entrevoyait déjà avec angoisse les horreurs prochaines de la famine. La populace criait et voulait qu'on capitulât. C'était depuis longtemps l'avis des plus riches entre les bourgeois et même celui de Sainte-Aldegonde. Dès le mois de novembre de l'année précédente, la construction du pont étant déjà fort avancée, Farnèse avait invité ceux d'Anvers à se soumettre au roi. Accusant le prince d'Orange des maux infinis de la guerre, il les assurait de la clémence de Philippe et promettait de leur accorder tout ce qui serait raisonnable. Mais ces offres avaient

1. Croquemitaine. Ceux d'Anvers, après qu'il eut échoué, le nommèrent *Dépense perdue*. (STRADA, t. IV.)

été repoussées. Les magistrats avaient répondu avec dignité que le prince d'Orange n'était pas l'instigateur de la guerre; qu'il n'en fallait accuser que la tyrannie espagnole; que tout ce qui avait été entrepris contre elle l'avait été du consentement parfait de toutes les provinces. Cette fois ce fut Sainte-Aldegonde qui rouvrit les négociations. Les conditions modérées accordées à Gand, à Bruxelles, à Malines qui venait de se rendre (19 juillet 1585), lui donnaient l'espoir d'en obtenir de meilleures encore pour Anvers. Le prince de Parme se montrait, dans les pourparlers, animé de sentiments généreux. Il entrait dans sa politique d'être facile sur tous les points, hormis un seul sur lequel il ne voulait rien céder : le rétablissement de la religion romaine. Pour le calviniste Sainte-Aldegonde, c'eût été en d'autres temps une clause inadmissible. Mais, soit qu'il fût ébranlé par les clameurs de la multitude, soit plutôt que son âme fatiguée ne s'ouvrît plus aux inspirations de la foi ni aux conseils hardis du désespoir, il se résigna et signa, le 18 août, un an après le commencement du siége, la capitulation de cette puissante ville d'Anvers; il rendit ce dernier boulevard de la liberté belgique que le prince d'Orange avait confié à son honneur. On ne pouvait pas dire que les conditions du prince de Parme fussent rigoureuses. Il donnait l'amnistie générale et se contentait d'une rançon de 400,000 florins. La ville conservait ses libertés commerciales. La citadelle, que le peuple avait démolie, ne devait être reconstruite que

pour un temps, Farnèse s'engageant à la faire raser le jour où la Hollande et la Zéelande rentreraient dans l'obéissance. En revanche, le prince de Parme exigeait que toutes les églises fussent rendues au culte catholique, seul autorisé désormais; que tous les prêtres, tous les ordres religieux fussent rappelés et rétablis dans leurs anciennes possessions. Il accordait cependant aux réformés la faveur de demeurer quatre ans encore dans la ville pour mettre ordre à leurs affaires et disposer de leurs biens comme ils l'entendraient; mais ceux-ci ne voulurent point user de cette grâce ni supporter la vue de leur vainqueur. Trois jours après la signature de la capitulation, ils assistèrent en commun à un dernier et mélancolique service; et quand Farnèse entra triomphant dans Anvers (30 août 1585), toute la population protestante, parmi laquelle on comptait les citoyens les plus honorables, les marchands les plus riches, les artisans les plus industrieux de la ville, s'en était éloignée pour toujours. Ils passaient en Angleterre et en Hollande, où ils portaient avec eux des éléments de prospérité dont les Pays-Bas catholiques ne tardèrent pas à sentir vivement la perte [1].

En apprenant la reddition d'Anvers, le roi d'Espagne se livra aux transports d'une joie immodérée. Ce froid et taciturne Philippe, à qui les victoires de Saint-Quen-

1. Le plus grand nombre de ces protestants alla s'établir à Amsterdam, déjà très-florissante, et qui devint, par l'extinction du commerce d'Anvers, la première ville marchande des Pays-Bas.

tin et de Lépante n'avaient pas arraché un signe de satisfaction, parut hors de lui. La nouvelle lui avait été apportée pendant son sommeil. Aussitôt Philippe, sautant à bas de son lit, courut, sans songer même à prendre un vêtement, jusqu'aux appartements de sa fille, l'infante Isabelle-Eugénie, et, frappant à la porte à coups redoublés, il s'écriait comme en délire : « Anvers est à nous, Anvers est à nous ! »

La récompense de Farnèse ne tarda pas. Le comte de Mansfeld avait reçu à l'avance pour lui les insignes de l'ordre de la Toison-d'Or; il n'attendit pas qu'on fût entré dans Anvers pour les lui remettre. La cérémonie de la réception s'accomplit avec une solennité qu'elle tirait de la grandeur même du lieu où elle était célébrée, car ce fut précisément sur ce pont mémorable qui valait à Farnèse la possession d'Anvers, les faveurs de son roi et les applaudissements de toute la chrétienté. Immédiatement après la cérémonie, un banquet fut dressé sur une table qui occupait toute la longueur du pont. Farnèse, comblé d'honneurs, y fut servi par le comte d'Egmont et par le duc d'Arschoot : c'était jouir, sous sa forme la plus sensible, de l'abaissement des Pays-Bas, qu'il faisait rentrer dans la servitude. La prise d'Anvers, l'une des premières villes wallones révoltées contre Philippe et la dernière qui fût restée fidèle à l'Union, était en effet un événement décisif. S'il n'eut pas, quant à l'Union elle-même, les suites qu'en attendait Farnèse, il eut ce résultat immense qu'il ramena la Belgique tout

entière à l'orthodoxie romaine. Les jésuites, que Farnèse tenait en grande estime[1], et qu'il rétablit partout dans leurs biens, dans leurs églises et dans leurs colléges, accomplirent cette œuvre à la fois religieuse et politique. Habiles à combiner les intérêts de la papauté avec les coutumes, les priviléges et les intérêts locaux; à intéresser la jeunesse par un enseignement brillant, par une morale flexible et tout individuelle; tout-puissants sur les classes populaires auxquelles ils donnaient l'instruction gratuite, ils firent en très-peu de temps, d'un pays déjà plus qu'à moitié conquis à la Réforme, le pays le plus catholique du monde.

Autant la joie de la prise d'Anvers parut immodérée dans les rangs des Espagnols, autant l'irritation fut excessive dans les Provinces-Unies. Les accusations réciproques, les récriminations de toute espèce se firent entendre. Les États de Hollande, qui avaient promis, si la ville tenait trois mois encore, de mettre en campagne une armée de dix-neuf mille hommes pour la secourir, accablaient ceux d'Anvers de reproches. Anvers, à son tour, accusait tout haut Amsterdam, sa rivale, d'avoir favorisé les lenteurs de Treslong et d'avoir vendu des matériaux de siége au prince de Parme. On ne voulait pas croire que les habitants eussent été véritablement

1. Le prince de Parme avait obtenu de Philippe II qu'on donnât aux troupes de terre et de mer des aumôniers jésuites; il disait que c'étaient les seuls auxquels on pût se fier entièrement, les autres prêtres n'étant que trop souvent infectés d'hérésie.

réduits à la famine, parce que les magistrats, pour ne pas décourager le peuple, avaient maintenu le blé au taux ordinaire. Mais le plus fort de la colère publique vint tomber sur Sainte-Aldegonde, qui le premier avait ouvert les négociations et qui avait eu le tort de stipuler pour lui-même des conditions plus favorables que celles qu'il obtenait pour ses coreligionnaires [1]. Lorsqu'il demanda aux États l'autorisation de se rendre en Zéelande où il avait des biens, il lui fut défendu de paraître dans aucun lieu des Provinces-Unies, et comme il s'y rendit malgré cette défense, on le fit garder à vue dans sa propre maison et on lui interdit de communiquer avec qui que ce fût, même par lettres. Cette rigueur, qui nous paraît outrée envers un homme qui avait rendu de si grands services à la République et qui ne pouvait être soupçonné que de faiblesse, n'était alors qu'une mesure de prudence bien motivée; les pratiques du prince de Parme étaient actives aux Pays-Bas; il savait employer à ses fins l'admiration qu'il inspirait à Sainte-Aldegonde. L'ami du prince d'Orange venait de publier un livre où il célébrait le génie, la clémence, la bonne foi de Farnèse; dans ce même livre il professait la maxime : qu'il n'était pas permis à des sujets chrétiens de prendre les armes contre leur prince, et il conseillait

1. Sainte-Aldegonde avait obtenu de Farnèse la faculté de garder ses biens à perpétuité sur le territoire d'Anvers, tandis que les autres réformés étaient obligés de disposer des leurs dans l'espace de quatre années.

à la Hollande et à la Zéelande, où il avait encore par sa grande doctrine beaucoup d'autorité sur les consciences, de se soumettre au roi d'Espagne, « si l'on pouvait obtenir quelque liberté de religion [1]. » Celui qu'on appelait naguère le questeur des gueux (*quæstor ærarius gheusiorum*), lui qui reprochait à Guillaume ses ajournements et qui raillait sa lenteur, il préconisait aujourd'hui les avantages de la paix, il reconnaissait les droits de Philippe.

Quelques mois après la reddition d'Anvers, le comte de Leicester abordait en Zéelande (19 décembre 1585). A peine rendu à La Haye, il reçut de l'assemblée des États-Généraux le stadhoudérat général, les fonctions de capitaine et d'amiral général des Provinces, avec des pouvoirs supérieurs à ceux qu'il tenait de la commission royale. Déjà Leicester, tout enivré de ce pouvoir suprême, montrait par ses discours qu'il en abuserait. Il rejetait dédaigneusement les instructions qu'on lui présentait selon l'ancien usage ; il exigeait des États, qui avaient la faiblesse de plier devant ces prétentions insupportables, qu'on lui laissât la faculté d'adjoindre au conseil d'État, outre les deux gentilshommes anglais qui, en vertu du traité, y avaient droit de vote, un membre à son choix pour chacune des provinces de

1. STRADA.

l'Union ; il poussait l'insolence jusqu'à prétendre que les votes de la majorité ne l'engageraient point et qu'il en agirait après qu'on les lui aurait soumis ainsi que bon lui semblerait, lorsqu'il apprit, à son vif déplaisir, que les États de Hollande et de Zéelande, moins complaisants que les États-Généraux, se mettaient en garde contre ses usurpations et que Maurice de Nassau était investi par eux du titre de stadhouder. Barneveldt avait décidé cet acte de politique nationale. Pendant le temps de sa mission en Angleterre, son esprit pénétrant avait jugé le caractère de Leicester et deviné les desseins d'Élisabeth. Avertis par lui, les États de Hollande s'étaient hâtés de donner à Maurice, avec le titre de stadhouder, de capitaine et d'amiral de la Hollande, les pouvoirs qu'avait possédés son père et une autorité capable de tenir en respect la souveraineté de l'Anglais. Le 14 octobre 1585, Maurice avait prêté serment entre leurs mains. Il était le premier stadhouder qui tint uniquement d'eux ses pouvoirs. Par la nomination de Maurice, les États de Hollande exerçaient le premier acte officiel de leur souveraineté républicaine. Cependant, afin de ne donner à Leicester aucun prétexte de se plaindre, Maurice consentit, ainsi que les stadhouders de Frise et d'Utrecht, à recevoir de lui ses provisions, et ils lui rendirent les honneurs dus au stadhoudérat général.

Mais on s'aperçut bientôt que toute modération et toute prudence deviendraient inutiles avec un homme aussi peu capable de réflexion que Leicester. Sa pré-

sence dans les Provinces-Unies, loin de donner au gouvernement l'unité et de maintenir l'accord dans l'État, ne fit qu'accroître les divisions, brouiller et gâter toutes choses. Jaloux à l'excès de Maurice, Leicester, qui affectait un grand zèle contre les catholiques, avait été accueilli avec une extrême faveur par le parti des théologiens intolérants, naguère si hostiles au prince d'Orange. Ceux-ci persuadaient aux multitudes que le nouveau gouverneur était envoyé par la Providence pour faire ce que Guillaume, trop mol et trop tiède, n'avait pas fait ; qu'il allait redresser tous les abus, mettre fin à la domination des magistrats qui n'écoutaient pas les avis des ministres de Dieu et qui retenaient pour eux seuls les bienfaits d'une révolution faite par le peuple. Bien que Leicester ne fût pas un grand politique, il comprit qu'il pouvait se servir de ces fanatiques contre le parti des États, du prince Maurice et de Barneveldt, unis alors dans la commune pensée de refréner ses ambitions. Il entretint les espérances des ministres par son assiduité aux prêches et sa fréquente participation à la cène, leur fit espérer les dépouilles du clergé catholique ; il leur permit de s'assembler à La Haye (20 juin 1586) en synode national, sans l'autorisation des États ; de dresser un plan de gouvernement ecclésiastique qui ne laissait presque aucun droit aux magistrats dans l'élection des ministres ; de poursuivre de leurs vexations non-seulement les catholiques, mais les luthériens ; d'écarter enfin, ce qui était pour eux l'objet

principal, de la communion évangélique tous ceux qui refuseraient de souscrire à leur profession de foi. Il travailla de la sorte à fortifier ce parti calviniste populaire dont les provinces orientales, Utrecht en particulier, où Leicester établit sa résidence, devinrent bientôt un foyer actif. Ainsi appuyé, Leicester ne garda plus de mesure. Sans plus se soucier ni du conseil d'État ni des droits et priviléges du pays, il rendit des ordonnances arbitraires, pernicieuses au commerce et à l'industrie; donna les charges, les emplois et même le commandement des troupes nationales à des Anglais; il altéra les monnaies, mania à sa guise les deniers publics à l'aide d'une chambre particulière des finances, dont il fit trésorier un certain Ringault, sa créature. Aux représentations des États et du Conseil, il répondait par des insolences nouvelles; il affectait de ne tenir nul compte « de ce tas de négociants obscurs, tout couverts de la poussière des boutiques; » il nommait à la charge de premier bourgmestre d'Utrecht un Flamand, Gérard Prouning, homme débauché, capable de tous les méfaits; il faisait chasser par ses soldats quatre-vingts des principaux citoyens de la ville d'Utrecht, sans en donner d'autres motifs si ce n'est qu'ils étaient dangereux. Les chaires évangéliques approuvaient ces violences.

Pendant ce temps, les troupes de Leicester n'éprouvaient que des échecs. A la tête de nouveaux renforts arrivés d'Espagne, le prince de Parme poussait ses con-

quêtes. Maître de l'Escaut par la prise d'Anvers, il lui restait à s'emparer du cours de la Meuse et du Rhin ; dans ce dessein, il assiégeait et prenait Graves (7 juin 1586); peu de jours après, Vanloo, Battenbourg et Megem avaient le même sort. Se portant ensuite sur les domaines de l'archevêque de Cologne, Ernest de Bavière, attaqué par les troupes des États, Farnèse prenait d'assaut la ville de Nuys, fameuse dès le temps de la guerre de Civilis contre les Romains et réputée invincible depuis sa résistance à Charles le Téméraire. Quelques succès insignifiants de Leicester, entré lui-même en campagne dans le mois d'août, ne réparaient point ces pertes considérables. Il reprenait, à la vérité, Doesbourg et forçait les Espagnols à lever le siége de Reinsberg, mais Zutphen et Hulst lui résistaient, et, revenu à La Haye, où les remontrances des États de Hollande, qui demandaient qu'on fît le procès à Ringault et qu'on remît le stadhoudérat d'Utrecht au prince Maurice, lui causèrent beaucoup d'ennuis; il annonça tout d'un coup son départ pour l'Angleterre, où l'appelait l'ouverture du Parlement qui allait juger la reine d'Écosse, exprimant le désir que Maurice de Nassau l'accompagnât dans son voyage. Cette proposition déplut fort aux États. Barneveldt, qui venait d'être nommé Avocat de Hollande, les exhortait à se tenir en garde ; il insinuait que l'on réservait peut-être en Angleterre au prince Maurice le sort que subissait son frère en Espagne ; il représentait tout ce qu'il y avait à craindre des garnisons anglaises et surtout des

Irlandais catholiques, à qui Leicester avait donné la garde des places principales[1]. En conséquence, les États passèrent une résolution pour déclarer qu'en des circonstances aussi graves le prince Maurice ne pouvait s'éloigner des Pays-Bas. Dans une assemblée extraordinaire, tenue à La Haye le 6 février 1587, ils le nommèrent gouverneur général en l'absence de Leicester.

Les plaintes, les accusations réciproques de Leicester et des États, fatiguaient les oreilles de la reine d'Angleterre. En proie depuis quelque temps aux graves soucis que lui causait l'affaire de Marie Stuart, alarmée des préparatifs de Philippe II, songeant peut-être déjà à la nécessité de lui sacrifier quelques jours les confédérés pour obtenir la paix, elle s'irritait de ce surcroît d'embarras qui lui venait des Provinces-Unies. Une première fois, à l'arrivée de Leicester en Zéelande, quand les États-Généraux lui avaient décerné une souveraineté absolue, elle avait témoigné un vif mécontentement et s'était plainte, pensant qu'on cherchait ainsi à l'engager plus avant que sa volonté dans les affaires des États, qu'on donnât à son vassal un pouvoir qu'elle n'avait pas cru devoir prendre pour elle-même. Aujourd'hui, elle écoutait avec une impatience hautaine les

1. L'apparition de ces Irlandais demi-nus, armés d'arcs et de flèches, montés sur des échasses, *qui parlaient une langue que personne n'entendait et mangeaient de la chair crue*, paraît avoir fait une impression très-vive sur les peuples policés des Pays-Bas. (LECLERC, t. Ier, p. 129.)

députés des États, venus vers elle pour se plaindre des actes inconstitutionnels de Leicester et pour lui offrir de nouveau une souveraineté qu'elle se sentait moins que jamais en mesure d'accepter. Elle les taxait d'ingratitude et leur disait en termes amers : « Que l'on aurait beau parcourir le globe tout entier, jamais on ne trouverait de peuples si bizarres, si difficiles à traiter, et d'États si mal avisés que ceux des Pays-Bas. » Cependant, comme dans son propre conseil le grand trésorier Burleigh parlait très-haut contre Leicester, elle n'osa pas le soutenir complétement et elle envoya aux Pays-Bas un homme de grande maturité, sir Thomas Sackwill, pour examiner les griefs réciproques. Pendant ces pourparlers, les événements ne montraient que trop combien les défiances des États étaient fondées. La ville de Gueldre, capitale de la province de ce nom, était vendue aux Espagnols pour 36,000 livres (4 juin 1587) par le commandant de la garnison anglaise ; le fort de Wouwe, près de Berg-op-Zoom, un autre fort situé vis-à-vis de Zutphen, et la ville de Deventer leur étaient livrés par les commandants papistes, Stanley et Yorck, que Leicester y avait mis contre l'avis des États. A Utrecht, Prouning, outré d'avoir été exclu de l'assemblée des États-Généraux, le sénat, composé de partisans aveugles de Leicester, et le stadhouder Niewenaar, jaloux du prince Maurice, formaient une ligue qui ne tendait à rien moins qu'à briser l'Union par la constitution d'une assemblée séparée des États d'Utrecht, de Gueldre et

d'Over-Yssel. Dans la Frise et dans la province d'Utrecht, les prédicants ne cessaient d'exciter le peuple à la désobéissance aux États : ils tenaient des synodes, des assemblées politiques dans lesquelles ils accusaient l'indifférence du gouvernement pour la réformation, et envoyaient de leur propre chef une requête à Élisabeth pour la supplier d'avoir compassion de l'*Église affligée*[1]. On saisissait enfin des lettres de Leicester à son secrétaire Junius, qui révélaient aux États le secret de toutes ses perfidies.

La prise du fort de l'Écluse (14 juillet 1587) et la prise de la ville de Gueldre livrée par un Écossais exaspèrent les esprits. Le favori d'Élisabeth, revenu d'Angleterre à la tête de sept mille hommes d'infanterie et de cinq cents cavaliers, n'avait cependant pas osé, pour défendre l'Écluse, affronter les troupes de Farnèse. La découverte d'une grande conspiration qu'il tramait pour se saisir de la personne du prince Maurice, de Barneveldt et du comte de Hohenlohe, plusieurs entreprises sur la liberté des villes de Leyde, d'Enkhuisen, d'Amsterdam, également révélées aux États avant l'exécution, achevèrent de le perdre dans l'opinion. Le peuple, qui avait accueilli sa venue comme il avait fait naguère de celle du duc d'Anjou, commençait à murmurer qu'elle

1. La requête des ministres, signée le 22 avril 1587, se terminait ainsi : « Venez au secours de Jésus-Christ, qui, comme un réfugié, se jette avec ses enfants entre vos bras, implorant votre protection. » (BRANDT, liv. XIV.)

aurait une fin pareille ; le comte de Hohenlohe, lieutenant de Maurice, dénonçait tout haut les usurpations de Leicester et refusait de lui obéir. Bientôt son séjour aux Pays-Bas lui devint aussi désagréable qu'il était odieux aux États. Il sentait le pouvoir échapper de ses mains, sa popularité s'avanouir ; sa vie même ne lui paraissait pas en sûreté ; il lui tardait d'ailleurs de raffermir par sa présence son crédit ébranlé dans l'esprit d'Élisabeth. Il prit donc congé des États, et, comme le rapport de Sackwill lui était de tout point défavorable, Élisabeth, qui s'apercevait enfin que Leicester n'était pas l'homme qu'il fallait pour conduire sagement et mener à bien ses projets sur les Provinces-Unies, lui commanda de donner sa démission (17 décembre 1587). C'est ainsi que la République, après tant de princes désirés, appelés, éprouvés et rejetés, « lassée de chercher un maître et de n'en trouver point [1], » recouvra enfin, pour ne plus la perdre, la libre possession d'elle-même.

La conduite des États, de Barneveldt et de Maurice de Nassau avait été à la fois si ferme et si prudente, ils avaient agi avec tant de mesure, ils avaient su mettre avec tant d'évidence de leur côté le bon droit, qu'ils étaient parvenus à détourner de la République les dangers dont la menaçaient les cabales du favori d'Élisa-

1. Cerisier, t. V.

beth, sans offenser cette reine et sans qu'elle pût s'en prendre à eux de la confusion dont s'était couvert le représentant qu'elle s'était choisi. Aussi avait-on été très-surpris et très-indigné, aux Pays-Bas, en apprenant que la reine d'Angleterre négociait avec Philippe II, et en voyant le roi de Danemark, d'accord avec Élisabeth, venir s'offrir sans y être convié comme médiateur entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Espagne. Une paix séparée de la reine d'Angleterre avec Philippe aurait été pour la République la certitude de sa ruine ; car cette paix funeste ne pouvait manquer d'avoir pour condition première, ou bien la cessation de tout secours qui livrait les Provinces-Unies, dans un moment où la France était hors d'état de les assister, au ressentiment d'un maître plus puissant et plus courroucé que jamais, ou bien le partage des provinces entre Philippe et la reine. Cependant les États ne s'abandonnaient pas un instant au sentiment de ce danger et de leur faiblesse. Ils ne cédèrent ni aux sollicitations du roi de Danemark, ni aux promesses ni aux menaces d'Élisabeth, qui usait de tous les moyens pour les attirer dans les négociations, ni aux représentations de celles des provinces qui croyaient pouvoir, sous les auspices de l'Angleterre, entendre à un arrangement où le maintien de la religion évangélique et des priviléges serait garanti, et ils refusèrent d'envoyer des plénipotentiaires à la conférence de Bourbourg (mai 1587), qui s'ouvrait entre les envoyés du duc de Parme et ceux

d'Élisabeth. Cette fermeté inébranlable dans l'attitude de la République vis-à-vis de ses ennemis et de ses alliés a d'autant plus droit à l'admiration, qu'en ce moment-là même les Provinces-Unies, travaillées à l'intérieur par les factions, étaient troublées sur tous les points par les séditions des troupes anglaises. L'acte de renonciation du comte de Leicester, signé le 6 décembre 1587, n'avait été apporté aux Pays-Bas que le 1er avril 1588. Durant tout cet intervalle, les troupes anglaises refusèrent d'obéir aux ordres du conseil d'État et du prince Maurice, disant ne connaître d'autre serment que celui qu'elles avaient prêté à leur capitaine général. Les garnisons de presque toutes les places fortes de la Hollande et du Brabant se mirent en révolte ouverte; celle de Gertruydemberg entrait en pourparlers avec les Espagnols. Maurice fut contraint de mettre le siége devant Medemblik, l'une des principales villes de la Nord-Hollande, où Théodore Sonnoy, l'un des plus anciens insurgents au temps du prince d'Orange, mais qui s'était laissé séduire par Leicester, se tenait enfermé. Enfin, la Zéelande tout entière, à l'exception de Middelbourg soutenue par le gouverneur de Flessingue, proclamait ouvertement la rébellion. L'approche de plusieurs bâtiments de guerre anglais, dont les intentions furent très-suspectées, fit craindre qu'Élisabeth ne fomentât toutes ces séditions pour se rendre frauduleusement maîtresse des Provinces dont elle n'avait pas voulu accepter la souveraineté. On alla jusqu'à dire

que l'âmiral anglais n'était venu ainsi à l'improviste que pour enlever Maurice, et celui-ci jugea prudent de se retirer à bord des vaisseaux de l'État qui mouillaient dans l'Escaut.

Les plaintes du prince Maurice à la reine Élisabeth, le désaveu que fit cette reine de la sédition des troupes anglaises, qui cependant ne s'était pas faite sans qu'elle en eût connaissance et sans qu'elle eût songé à en profiter, mais surtout la publication de l'acte de renonciation de Leicester et la défense d'Élisabeth à ses troupes de rien faire sans le commandement des États, mirent heureusement fin à ces troubles avant que l'ennemi en pût tirer avantage. Sur ces entrefaites, les conférences de Bourbourg, plusieurs fois quittées et reprises, conduites avec la plus profonde dissimulation par Élisabeth, traînées en longueur par le prince de Parme dans l'unique dessein d'amuser la reine et de donner au roi Philippe le temps d'achever ses préparatifs de guerre, étaient rompues avec éclat. L'*invincible Armada* prenait la mer (juillet 1588). On n'essayait plus de faire croire que cette immense escadre n'avait d'autre destination que de protéger le commerce des Indes. La bulle de Sixte-Quint, qui publiait une croisade contre l'hérétique Élisabeth et conférait à Philippe II la souveraineté de l'Angleterre, avait paru. Ce prince ne cachait plus le dessein de remettre sous sa loi ce royaume usurpé par la fille d'Anne de Boleyn.

Le génie de Sixte-Quint avait ravivé dans l'âme du

monarque espagnol toute l'intrépidité des espérances premières. Il y suscitait de nouveau le zèle divin; il y attisait le feu des convoitises sacrées. Intimement unis par un pacte qui liait en eux la double vie spirituelle et temporelle du genre humain, armés de toutes les forces visibles et invisibles devant lesquelles tremblent les hommes, Sixte-Quint et Philippe II marchaient ensemble à une entreprise gigantesque, et telle qu'Alexandre ni César n'en avaient jamais pu rêver de semblable. Ils allaient tenter d'imposer aux nations un même joug, à la fois divin et humain; ils aspiraient à voir tous les peuples courbés sous un même sceptre, prosternés aux pieds d'une même idole; ils espéraient former un double mais unique frein pour la chair et l'esprit; ils voulaient que dans l'immense univers, dans cet univers agrandi chaque jour par l'inquiétude des désirs humains, le silence se fît afin qu'on n'y entendît plus retentir que deux échos, l'Escurial et le Vatican, se renvoyant perpétuellement l'un à l'autre le glas funèbre des libertés mortes. Et tout semblait conspirer à l'accomplissement de ce vaste dessein [1]. L'orthodoxie latine et la royauté castillane qui s'en était faite le champion, après avoir ployé, reculé devant les agressions de l'esprit protestant, reprenaient partout l'avan-

1. « Ce fut lors, dit d'Aubigné, que commença parmi la société le vocable nouveau du *grand dessein*, que l'Église catholique ne doit avoir qu'un pasteur et un roi, à quoi le titre de *roi catholique* conviait tous les chrétiens. »

tage. L'Espagne, un moment entamée, avait rétabli dans son sein l'intégrité de la foi; l'hérésie avait disparu; depuis dix-huit années déjà l'Inquisition n'en découvrait plus trace. Maîtresse du Portugal dont elle supplantait la fortune maritime, elle s'avançait, le crucifix à la proue de ses navires, vers des contrées merveilleuses, vers des îles embaumées, toutes ruisselantes d'or et de pierreries, qui s'ouvraient comme par enchantement à la voix de ses saints. Avec les richesses de ces mondes nouveaux où le doigt de Dieu lui traçait de nouveaux empires, elle entretenait, elle renouvelait incessamment les armées et les flottes qui ramenaient à son obéissance les sujets révoltés de son antique domination. Les rois convertis du Japon, que la foi transportait à travers les mers dans la capitale du monde romain pour recevoir du saint Pontife les insignes de la chevalerie chrétienne, admiraient en passant, dans les ports du roi catholique, les voiles déployées de l'escadre invincible. L'Angleterre tremblait. La royauté française était aux abois. Menacée dans son existence par les ambitions factieuses des grands, elle se voyait attaquée jusque dans son principe par les docteurs d'un droit nouveau qui la subordonnaient, les uns au sacerdoce, les autres au peuple assemblé [1]; et déjà le roi Philippe, laissant impunément souffler dans ses États ce

1. Voir les ouvrages du cardinal Bellarmin, ceux de Hotmann, les décrets de la Sorbonne, les délibérations des États de Blois, les sermons de Jean Boucher, etc.

vent de doctrine qui n'effleurait pas même son trône abrité par l'Église, s'apprêtait à ramasser le sceptre des Valois abattus. Déjà la ténacité de son esprit recréait l'unité de la Foi et de l'Empire ; déjà il gouvernait en pensée l'Italie, la France, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et les Indes sans limites, comme de vastes provinces de la monarchie universelle. Mais telles n'étaient pas les vues de Dieu. Par une de ces rencontres très-rares, par un de ces concours heureux des accidents du sort et des conseils de la prudence humaine, qui sont la joie de l'historien et le triomphe du philosophe, la redoutable conspiration de Sixte-Quint et de Philippe II fut déjouée. L'ouragan qui dispersa l'Armada, l'hydropisie qui tua Farnèse, plus que tout, le *saut périlleux* qui fit du roi protestant de Navarre le roi catholique de Paris, et cette inspiration du péril commun qui serra l'un contre l'autre les trois peuples menacés de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, sauvèrent la liberté. Le protestantisme resta debout pour contenir les ambitions de Rome; les nationalités furent maintenues par le patriotisme hollandais ; et dans leur sein se prépara, s'élabora peu à peu cette admirable diversité d'éléments religieux, civils et politiques, cette variété heureuse de culture, d'où se dégage aujourd'hui sous nos yeux l'unité supérieure de la société européenne.

L'angoisse causée en Angleterre et dans les Pays-

Bas par les armements de Philippe avait été extrême. L'allégresse y fut générale et s'éleva vers Dieu en de grandes et solennelles actions de grâces. Le péril commun, auquel on venait d'échapper par une entente mutuelle et par la protection visible de la Providence, devint un lien entre deux peuples religieux et réfléchis. Les projets de vengeance qu'Élisabeth forma presque aussitôt contre l'Espagne, la mort de Leicester (14 septembre 1588), dont l'impertinente conduite avait été la principale occasion de discorde, achevèrent le rapprochement. A l'exception de Gertruydemberg, que le prince Maurice canonna sans la pouvoir réduire et qui fut définitivement vendue aux Espagnols par son commandant Wingfield (10 avril 1589), toutes les autres villes où les garnisons anglaises s'étaient révoltées rentrèrent dans le devoir, et tous sujets de plaintes furent apaisés.

Bientôt un nouveau succès remporté sur Farnèse vint augmenter le bon espoir qui dissipait peu à peu dans les Provinces-Unies l'inquiétude et l'affliction auxquelles elles s'étaient abandonnées après la mort du prince d'Orange. Le duc de Parme fut forcé de lever le siége de Berg-op-Zoom. C'était la dernière ville restée aux États dans le Brabant ; par sa position, elle commandait le Brabant, la Flandre, la Hollande et la Zéelande ; Farnèse tenait à honneur de la réduire. A peine remis du trouble que lui avait causé le désastre de l'Armada, dont la cour de Madrid rejetait sur lui la faute, il était venu

à la tête de toute son armée, forte de 30,000 hommes, assiéger la place (24 septembre 1588). Mais bientôt les sorties vigoureuses de la garnison anglaise, la présence du prince Maurice et de Barneveldt, qui animaient tout et pourvoyaient à tout, ôtèrent au duc de Parme l'espoir de s'en rendre maître par la force; alors il voulut essayer d'y pénétrer par la ruse et se laissa tromper par la feinte trahison de deux Écossais qui, d'accord avec le prince Maurice et le commandant Willoughby, s'offrirent à introduire les Espagnols et les firent tomber dans une embûche où beaucoup perdirent la vie. La mortification que ressentit le duc de Parme et la maladie qui commençait à miner ses forces le déterminèrent à lever le siége.

Dans l'été qui suivit, Farnèse reçut du roi Philippe l'ordre d'entrer en France à la tête de son armée. Vers le milieu d'août 1590, laissant le gouvernement des Pays-Bas au comte Ernest de Mansfeld, il passait la frontière, joignait le duc de Mayenne à Lizy, marchait avec lui droit sur la capitale et forçait Henri IV d'en lever le siége. Mais les maladies qui ravageaient ses troupes et le refus que firent les villes françaises de les recevoir contraignirent bientôt le duc de Parme à rentrer aux Pays-Bas où il ne ramena que le tiers de son armée. Son éloignement s'y était fait sentir comme il l'avait prévu. Le vieux comte de Mansfeld n'était capable de lutter ni contre l'ardeur militaire de Maurice ni contre la sagesse politique de Barneveldt. L'ascendant

immense de ce dernier, habilement déguisé sous les dehors les plus simples, sa main ferme et souple, qui savait conduire toutes choses sans se montrer, ses conseils dont la grande expérience de Guillaume avait estimé la justesse et qui maintenant s'appliquaient à diriger le premier essor des talents de Maurice, n'avaient pas tardé à produire des effets sensibles. Sous son heureuse influence, les États-Généraux, qui, dans la dernière année du gouvernement de Leicester, s'étaient constitués en assemblée permanente, pourvurent à toutes les lacunes que laissait dans l'administration et dans la législation la suppression des fonctions de gouverneur général. Par un ensemble de mesures bien combinées, ils rétablissaient la régularité dans le service de l'État. Un ordre parfait dans l'administration et dans les finances mettait le gouvernement à même de continuer la guerre avec vigueur sans fouler le pays. Le chiffre des troupes ayant été réduit et mis en rapport avec les revenus de la République, leur paye était assurée et répartie avec équité entre les différentes provinces. Par l'exactitude apportée dans ces payements, les États se voyaient en droit d'exiger des officiers une discipline sévère. On avait fixé des indemnités en faveur des villes et des campagnes qui auraient eu à souffrir de la licence des troupes, et l'on était parvenu de la sorte à rétablir une si bonne harmonie, que le cultivateur ou l'artisan, au lieu de redouter, comme par le passé, la présence des soldats, la souhaitait, parce que,

loin de lui porter préjudice, elle rendait plus facile et plus lucrative la vente des produits de son travail.

Après qu'ils eurent pourvu à une meilleure organisation des troupes de terre, les États s'occupèrent à donner à la marine une organisation plus forte et plus complète. Ils créèrent pour la généralité un grand Conseil d'amirauté, sous la présidence du prince Maurice, et cinq conseils particuliers subordonnés au Conseil général, qui eurent leur siége dans les principales villes maritimes : à Amsterdam, à Rotterdam, à Middelbourg, à Horn et à Doccum [1]. La durée des fonctions des membres de ces Conseils fut fixée à trois ans, comme celle des membres du conseil d'État. Ils étaient chargés de pourvoir à la construction des navires et à l'équipement des flottes de la République, à la levée, à l'entretien des matelots, à la perception des droits de convois, de douanes et de péage. La Hollande avait jusqu'alors entretenu en mer trente-huit bâtiments de guerre; la Zéelande en avait douze, la Frise dix-huit, avec un nombre égal de navires sur les canaux et sur les rivières, destinés à protéger la navigation intérieure. Le Conseil de l'amirauté accrut ce nombre de

1. Cette création d'un Conseil général de l'amirauté exerça la plus heureuse influence sur le développement de la marine dans la République, en donnant une direction uniforme et une impulsion plus forte aux opérations, divisées jusque-là, des différentes provinces. La présidence de ce conseil accrut notablement la puissance du prince Maurice.

huit bâtiments de guerre et de vingt pinasses[1] de soixante à cent tonneaux, destinés spécialement à protéger contre les pilotes de Dunkerque la marine marchande et les bâtiments pêcheurs qui avaient beaucoup à en souffrir.

Dans le même temps, la puissance du prince Maurice prenait un accroissement considérable. Après la mort de Villers, tué devant Gertruydemberg, le stadhoudérat d'Utrecht fut réuni dans sa personne à celui de Hollande et de Zéelande (février 1590). L'élévation de son cousin germain, avec lequel il était étroitement uni d'amitié, au stadhoudérat de Gueldre et d'Over-Yssel, étendit son influence; la prise de Bréda (4 mars 1590), qui remit en sa possession l'une des principales villes de son patrimoine, parut une nouvelle marque des faveurs que lui réservait la fortune. Un singulier stratagème l'avait rendu maître de la place. Un batelier hollandais affectionné à la maison de Nassau, qui vendait des tourbes dans la ville et qui en fournissait la garnison espagnole, ayant remarqué la négligence avec laquelle se faisait la visite des barques, vint trouver le prince Maurice et lui proposa d'introduire de ses gens jusque dans l'intérieur de la citadelle, par le moyen d'une cachette qu'il pratiquerait sous ces tourbes. Maurice fut tenté par cette aventure. Après avoir consulté

1. Les pinasses étaient des vaisseaux bas ou demi-galères qui marchaient également à la voile et à la rame. LECLERC, v. I, p. 149.

Barneveldt qui l'approuva, il en confia l'exécution à un homme de tête et de main, le capitaine Héraugières. Celui-ci ayant fait choix de soixante-dix soldats et de quelques chefs éprouvés de la garnison du fort de Nortdam, situé à une lieue environ de Bréda, il les fit sortir du fort pendant la nuit (26 février) et monter dans la barque, où ils se blottirent comme ils purent sous une épaisse couche de tourbe. La barque, prise par les glaces, avançait à peine et mit quatre jours entiers à remonter jusqu'à Bréda. La rigueur du froid était excessive, et l'eau qui entrait par les fentes du bateau incommodait singulièrement les pauvres soldats, qui se tenaient accroupis ou couchés à fond de cale sans oser faire un mouvement. Comme on approchait du château, l'officier du poste vint selon l'usage visiter la barque. A ce moment, l'un des gens de Héraugières, le lieutenant Mathias Held, fut pris d'une toux violente, il pensa qu'il allait trahir la cachette, et, ne pouvant retenir sa toux, il passa son poignard à l'un de ses camarades et lui commanda avec une tranquillité parfaite de le tuer. Le détachement de la vie était si général à cette époque chez ce peuple, tout entier à la conquête de sa patrie et de sa liberté, qu'il y inspirait de ces résolutions dont l'héroïque simplicité nous étonne. Il ne fut pas nécessaire cependant d'obéir à Mathias Held. Le patron de la barque couvrit sa voix en faisant un grand bruit avec la pompe, feignant qu'on prenait eau. L'officier qui faisait la visite n'entendit rien, et, comme la garnison

manquait de chauffage, les soldats s'empressèrent d'ouvrir l'écluse, s'employèrent eux-mêmes à tirer le bateau, par le passage obstrué de glaçons, jusque dans l'enceinte du château ; puis ils se mirent en devoir d'enlever la tourbe. Ils en prirent une si grande quantité qu'ils touchaient déjà au plancher sous lequel se cachaient les gens d'Héraugières, quand le patron de la barque détourna leur attention. Simulant une grande fatigue, il sut leur persuader qu'ils avaient assez travaillé, leur distribua quelque monnaie pour aller boire, et, sorti du château avec eux, il s'évada et alla, comme il avait été convenu, avertir le prince de Maurice du succès de l'entreprise. Sur ces entrefaites, la nuit était venue. Vers les onze heures, pendant que tout dormait, Héraugières sort de la cachette avec ses gens. Il surprend les sentinelles et les tue. Le commandant Lanzavecchia n'était pas dans le château ; il s'était laissé attirer dehors par une feinte attaque de Maurice sur Gertruydemberg. Une centaine de soldats qu'il avait laissés à la garde de son fils, éveillés à l'improviste, se défendent mal ; la garnison de la ville, composée de 500 Italiens environ, entendant l'alarme, prend la fuite ; Héraugières, maître du château, ouvre les portes au comte de Hohenlohe qui arrivait avec l'avant-garde du prince. Cette entreprise singulière n'avait pas coûté la vie à un seul homme. Héraugières fut nommé gouverneur de Bréda; Maurice confia au brave lieutenant, Mathias Held, le commandement du fort de Nortdam.

Comme les États rapportaient à Barneveldt l'honneur de toutes leurs entreprises, ils lui firent présent d'une grande côupe en vermeil sur laquelle étaient gravés les principaux événements de la prise de Bréda. Cette aventure était dans le goût du temps et fut extraordinairement célébrée [1].

L'année suivante fut plus heuseuse encore pour Maurice. Profitant de la confiance qu'il avait inspirée aux États, il les décida à reprendre l'offensive. Rentré en campagne à la tête d'une armée petite en nombre mais où il avait su relever déjà l'esprit militaire et resserrer la discipline, il marcha rapidement de succès en succès et jeta au loin le premier éclat de cette renommée qu'il s'était juré d'ajouter à la gloire de son père [2], et qui bientôt devait le mettre au premier rang entre les héros de son siècle [3].

L'armée du prince Maurice ne comptait pas plus de

1. « On ne trouva guère d'entreprise plus difficile et plus hardie que celle-là, ni exécutée avec autant de constance et de conduite dans toute l'antiquité. » LECLERC, liv. VIII.

2. Le prince Maurice, passionné pour l'honneur de son nom, et jaloux de conserver, d'accroître, s'il se pouvait, la gloire de son père, avait pris pour cachet emblématique un tronc d'arbre coupé à moitié de sa hauteur d'où sortait un scion vigoureux avec cette devise : « Tandem fit surculus arbor. »

3. « Après moi, disait Henry IV, il n'y a pas de plus grand capitaine que le prince Maurice. » Maurice, à qui on demandait un peu plus tard quel était le premier homme de guerre de son temps, répondait : « Spinola est le second. »

huit mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux ; mais elle était composée tout entière de volontaires qui rivalisaient d'ardeur à se signaler sous le commandement d'un jeune chef, prompt, hardi, impatient de gloire. Les soldats étaient bien équipés, bien payés, abondamment pourvus de munitions et de vivres. Une excellente artillerie, servie par des matelots, donnait d'ailleurs à cette petite armée une force solide. Pour toutes les opérations militaires, le prince Maurice était assisté d'un conseil de guerre et de plusieurs commissaires députés dans son camp par le conseil d'État, auxquels il devait soumettre ses plans de campagne [1].

Laissant de côté les grandes villes dont le siége lui aurait coûté un temps précieux, Maurice, qui cherchait dans la rapidité des mouvements le succès de la guerre, attaque, avec une vivacité inaccoutumée jusque-là dans les armées hollandaises, plusieurs forteresses importantes dans le Brabant et s'en rend maître. Puis, comme on s'attendait à le voir attaquer Gertruydemberg, il tourne subitement par le Véluwe et paraît devant Zutphen, capitale de la Gueldre, qu'il savait mal défendue. Il jette un pont sur l'Yssel, canonne le château avec

1. Ces commissaires avaient à peu près le même office que celui des Provéditeurs de Venise ; ils devaient conseiller, mais surtout surveiller le général. La sagesse de Barneveldt, qui fut constamment nommé commissaire auprès de Maurice, évita les chocs qui pouvaient si aisément se produire en de tels rapports, et sa présence au camp, loin de nuire à l'autorité de Maurice, servit à l'affermir en la montrant toujours approuvée et soutenue par les États-Généraux.

trente pièces d'artillerie, le foudroie pendant quatre jours et le force à capituler (30 mai). Sans perdre un moment, le soir même il embarque son artillerie, l'amène devant Deventer qu'il assiége des deux côtés de la rivière, et, après l'avoir battu quelque temps en brèche, il fit donner l'assaut. Au bout de peu de temps le comte Hermann de Berghes, son cousin germain, qui commandait la place, est forcé de capituler, avouant avec naïveté son étonnement en disant « qu'il n'eût pas cru que les *gueux* (c'est ainsi qu'il appelait encore l'armée des États) eussent pu amasser tant de forces. »

Au bruit des progrès de Maurice, le duc de Parme, qui venait de rentrer aux Pays-Bas, s'apprête à marcher contre lui. Mais des obstacles de tous genres l'arrêtent. L'argent manquait aux Pays-Bas depuis l'expédition de l'Armada et les projets de Philippe II sur la France. Avec l'irrégularité dans la solde des troupes, l'insubordination avait reparu; les mutineries éclataient. Farnèse, mal obéi, ne peut pas rassembler plus de 7,000 hommes, avec lesquels il vient attaquer le fort de Knodsembourg, que Maurice avait fait bâtir sur la rive droite du Wahal, à l'opposé de Nimègue, et qui incommodait fort la ville. Maurice accourt; il rencontre, dans un passage étroit, une troupe de cavaliers espagnols envoyés en reconnaissance et les taille en pièces; puis, comme il approchait de Knodsembourg, il voit, non sans surprise, s'opérer la retraite de Farnèse. Le duc de Parme, mécontent de ses soldats, n'avait

pas jugé à propos d'attendre Maurice; il repassait le Wahal, couvert par un long retranchement dont on admira la prompte et savante construction, et se retirait en bel ordre vers le Brabant. De nouveaux ordres du roi Philippe le rappelaient en France; sa santé, de plus en plus faible, l'obligeait à s'arrêter à Spa; mais on affecta de croire qu'il masquait de ces prétextes l'éclipse de son courage, et les risées du vulgaire ne furent point épargnées au génie que trompait la fortune.

Pendant ce temps, Maurice traversait le Bétuwe avec sa petite armée renforcée de troupes fraîches que lui avait envoyées le comte de Nassau; il jetait un pont sur le Wahal et venait planter son artillerie devant les remparts de Nimègue qu'il somme de se rendre. Les bourgeois s'y refusent. Se raillant de Maurice, ils lui font dire « que la ville est pucelle et mérite bien qu'un prince jeune et galant tel que lui la courtise un peu plus longtemps avant qu'elle cède à ses poursuites. » Maurice fait foudroyer la ville. Verdugo, qui commande les troupes espagnoles, n'ose venir au secours de la place; le peuple, favorable aux Nassau, se soulève et force les magistrats à se rendre. Maurice accorde à la garnison les honneurs de la guerre, mais il ôte à la ville une partie de ses priviléges. Non content d'y interdire, ainsi qu'à Zutphen et dans toutes les autres villes qu'il rend aux États, l'exercice de la religion catholique, il se réserve pour tout le temps de la guerre le droit de nommer les magistrats dont l'élection avait appartenu jus-

que-là aux corps de métiers. La province de Gueldre étant rentrée dans l'obéissance par la reddition de Nimègue, dont Philippe de Nassau, frère de Guillaume-Louis, fut nommé gouverneur, Maurice alla prendre ses quartiers d'hiver. La mauvaise saison, les pluies continuelles et surtout la maladie de Barneveldt, qui le privait de son plus ferme soutien dans l'assemblée des États et dans le Conseil, le décidèrent à rentrer à La Haye. Il avait assez fait d'ailleurs dans cette courte campagne. En moins de cinq mois il avait pris Zutphen, Deventer, Hulst et Nimègue, sans compter beaucoup de petits forts, et l'on avait vu se voiler à son approche l'étoile de Farnèse.

Le retour de Maurice en Hollande fut accueilli par des démonstrations d'allégresse et par des applaudissements inouïs. Son entrée à La Haye fut un triomphe. Plusieurs, en le comparant à Guillaume, le mettaient au-dessus de lui pour les talents militaires. On célébrait à l'envi sa valeur. La fierté de son port martial, la hardiesse qui respirait en toute sa personne charmaient le peuple, qui se plaisait à y voir le présage d'une haute fortune. Un enfant, un écrivain déjà célèbre et qui devait être la merveille du siècle, Grotius, alors âgé de huit ans, fit, sur la prise de Nimègue, des vers latins que l'on répéta partout et qui mirent dans toutes les bouches l'éloge du jeune héros et l'éloge du jeune poète [1].

1. Plaudite Mauritio victori quotque adestis ;

L'année suivante (1592), l'armée des États reprit l'offensive. Les Espagnols occupaient dans la Frise plusieurs points d'où il importait de les déloger ; Groningue, capitale de la province, et Steenwik, place très-forte sur la frontière de l'Over-Yssel, avaient arboré la croix rouge de Bourgogne ; Maurice tenait à honneur de rétablir, sous l'autorité de Guillaume-Louis de Nassau, ces deux villes rebelles de son stadhoudérat. Rentrant en campagne avec le comte de Hohenlohe, qui lui amenait quelques troupes recrutées en Allemagne, il se présenta devant Steenwik. La place était défendue par de solides remparts et par une garnison d'environ dix-sept cents hommes qui passaient pour l'élite des troupes espagnoles. Longtemps elle résista à Maurice qui battait les murs avec soixante-cinq pièces d'artillerie, et qui, au moyen d'une tour de neuf étages qu'il avait fait construire avec des mâts de navires et rouler tout proche des fossés, faisait tirer à mousquet sur les rues. Les boulets et les balles ne venant point à bout de ces murailles épaisses, il fallut faire jouer la mine. Le 3 juillet, un bastion, avec tous les soldats qui le défendaient, saute en l'air et laisse une large brèche par laquelle se poussent les troupes de Maurice. La garnison se voit forcée de capituler. Steenwik réduit, Maurice vient devant Koeworden ; il n'était pas aisé de s'en rendre maître.

Namque is Cæsaream Neomagum venit in urbem;
Vel potius domino victori plaudite Christo,
Namque is Mauritio Neomagum tradidit urbem.

Le comte Frédéric de Berghes y commandait une forte garnison ; Verdugo, qui campait avec 10,000 hommes à une lieue des confédérés, annonçait l'intention de secourir la place ; le Parmesan lui-même, qui revenait triomphant de France où il avait fait lever le siége de Rouen et qui ne pouvait souffrir les succès de Maurice, préparait une expédition dans la Frise. Mais la Fortune se plaisait auprès de ce jeune Nassau. Une surprise que Verdugo tenta de nuit sur son camp fut repoussée ; le duc de Parme ne parut pas, et Koeworden, destitué de tout secours, fut contraint de se rendre.

Cette nouvelle chagrina Farnèse, qui, retenu à Arras par l'ordre exprès de Philippe, voyait le grand objet de son ambition, la conquête des Provinces-Unies, lui échapper peu à peu et tourner à la confusion des armes espagnoles. Il essayait de se distraire par l'activité de ses préparatifs pour une troisième invasion en France. Tout le jour à cheval, malgré de cruelles infirmités, il passait en revue, il animait, de sa voix éteinte par la maladie, ces vieilles bandes indomptables qui accouraient à son commandement des extrémités de l'Espagne et de l'Italie, ces troupes de lansquenets, ces régiments wallons qu'il avait disciplinés et qui venaient, pleins d'orgueil de lui appartenir, se ranger sous sa bannière. Sa main amaigrie, qui tenait la plume avec effort, traçait incessamment des ordres militaires et marquait les étapes de son armée jusqu'à Paris. Il y était attendu et pour une entreprise digne tout ensemble de son ambi-

tion, de sa foi et de son génie : le duc de Parme allait imposer à la nation française l'exclusion d'un prince huguenot, l'abolition de la vieille loi des Francs ; il allait confondre l'orgueil national, humilier toutes les classes et tous les partis en les courbant aux pieds du Saint-Siége, sous le sceptre de l'Infante catholique. Mais le mal qui minait les forces de Farnèse faisait des progrès rapides, et la mort vint plus vite qu'il ne l'avait prévu. Le 3 décembre au matin, trois cents torches funèbres s'allumèrent dans Saint-Vedast, à l'entour d'un cercueil où gisait, étendu sous un humble froc de moine, le corps inanimé de ce fameux capitaine qui avait remué le monde. On crut, et il avait cru aussi, que le poison espagnol, récemment versé dans ses veines, était cause de sa fin ; mais l'ouverture de son corps montra qu'il était atteint depuis longtemps d'un mal inguérissable. Le duc de Parme n'avait pas plus de quarante-sept ans. Il mourut pauvre pour avoir prodigué son bien au service de son maître ; calomnié, disgracié à demi, pour avoir eu toujours l'âme haute et quelquefois la fortune contraire. Seul homme de guerre et d'État capable de lutter contre le génie et le bon droit du prince d'Orange, il se rendit indigne d'un tel adversaire par les moyens auxquels il eut recours pour se délivrer de lui. La persistance avec laquelle il suscita des assassins à Guillaume jette une ombre très-forte sur sa mémoire illustre. Cet épais capuchon de bure qui s'abaisse sur les paupières du duc de Parme ne saurait

le dérober aux sévérités de l'histoire ; il nous aidera seulement à comprendre qu'elles doivent porter, moins sur des actes accomplis dans un sentiment de foi véritable, que sur l'esprit du temps qui les inspirait. Farnèse, si grand qu'il fût, n'était pas, comme Guillaume, au-dessus de son siècle. Chez lui, comme chez tous ses contemporains, la morale découlait uniquement de la religion. Les scrupules humains étaient sacrifiés à la gloire de Dieu ; et le zèle de cette gloire, telle que la prêchaient ses plus fervents apôtres, autorisait, commandait souvent le meurtre. La sainteté du but effaçait la culpabilité du moyen. A cet égard, la conscience de Farnèse, soumise aux décisions d'un tribunal réputé pour ses lumières, n'était pas en désaccord avec les principaux docteurs de l'Église romaine.

Le comte Ernest de Mansfeld succédait au duc de Parme dans le gouvernement des Pays-Bas ; et, sous le nom de Mansfeld, que son âge avancé rendait impropre à des fonctions actives, un conseil de guerre, presque exclusivement composé d'Espagnols, conduisit tout. On vit renaître alors, sous l'influence du comte de Fuentès et de don Esteban de Ibarra, commissaires récemment envoyés par Philippe et qui se rendirent tout-puissants dans le Conseil, l'esprit barbare des premiers temps de la guerre : toute la cruauté du duc d'Albe sans son génie. Par des ordonnances renouvelées des

plus mauvais jours de la *furie espagnole*, il fut interdit aux villes des provinces soumises qui tomberaient au pouvoir de l'ennemi de se racheter du pilllage, comme elles l'avaient fait jusqu'alors, par une contribution ; on défendit l'échange des prisonniers ; on déclara qu'on ne ferait plus aucun quartier et que l'on mettrait à feu et à sang les territoires conquis. Alors, usant de représailles, les États-Généraux déclarèrent à leur tour que, après un certain délai accordé aux villes et aux provinces qui voudraient rentrer dans l'Union, si le conseil espagnol ne retirait pas ses ordonnances, ils agiraient de la même manière. La guerre reprit ainsi, pour un temps, le caractère de férocité qu'elle avait perdu. Heureusement, les mœurs, déjà sensiblement adoucies, opposèrent une résistance invincible à ces rigueurs sauvages de quelques chefs ; les soldats et même les officiers refusèrent de marcher sous une loi si rude, la désertion se mit dans les rangs de l'armée royale ; d'un autre côté, la noblesse et le clergé wallons qui, depuis la publication des ordonnances, voyaient leurs terres saccagées par l'ennemi, crièrent très-haut ; et l'on fut contraint de rétablir les usages adoptés chez tous les peuples policés pour la rançon des biens et des hommes.

Au mois de mars de cette même année (1593), le prince Maurice rentrait en campagne. Après avoir remis sous l'obéissance toutes les places de la province d'Over-Yssel, il vint, avec sept mille hommes de troupes, dont

il partageait le commandement avec le comte de Hohenlohe, investir Gertruydemberg, qui avait été livrée aux Espagnols par la garnison anglaise au temps de Leicester. La position de Gertruydemberg était très-forte et très-importante à la navigation de la Hollande. Située à la frontière du Brabant, également éloignée de Bréda, de Berghes et de Dordrecht, entre la rivière Donghe et un petit golfe appelé le Biesbosch, sur un terrain marécageux que la mer inonde à la marée haute, la ville pouvait incessamment recevoir du secours. Aussi Maurice se prépara-t-il à de longues opérations en rendant son camp presque aussi fort que l'était la place. Transformant en pionniers les soldats et les matelots de son armée, les excitant par sa présence et par des gratifications, Maurice leur fit exécuter des travaux qui rappelèrent les campements fameux des Romains[1]. Afin de réunir les différents quartiers de son camp, éloignés l'un de l'autre de plus d'une lieue et séparés par la rivière, il fit jeter des ponts, construire des digues, des chaussées, élever des palissades à l'abri desquelles les soldats passaient à couvert d'une extrémité du camp à l'autre. Par le moyen d'écluses et de ces moulins à vent

1. « L'œuvre était si grande qu'elle allait au delà de toute créance humaine et surmontait de beaucoup celle de l'ennemi. C'était le plus mémorable siége qui eût été fait depuis cent ans ; et par excellence il fut appelé le siége romain. » LAPIZE, 4e partie. — « Il fut le premier capitaine des temps modernes qui, offrant à ses soldats l'exemple des légions romaines, les fit travailler avec les pionniers. » CERISIER, t. IV.

dont l'usage était général alors dans toute la Hollande et qui donnent encore aujourd'hui à ces contrées une physionomie si particulière, il fit, selon l'opportunité, retenir ou écouler les eaux ; plus de cent pièces d'artillerie furent, par son ordre, rangées en batterie sur les retranchements et sur les redoutes qui n'avaient pas moins de quatre lieues de circuit. Du côté de Biesbosch, entre Gertruydemberg et Dordrecht, où l'on aurait pu approcher la ville par eau, Maurice établit en forme de demi-lune une longue ligne de vaisseaux de guerre joints ensemble par des câbles, au dedans de laquelle de petits brigantins faisaient la garde et couraient la nuit des bordées jusques aux portes de la ville. Pendant qu'il cernait ainsi la garnison de Gertruydemberg et menaçait de l'affamer, les vivres et les munitions affluaient à son camp, sans que l'ennemi pût l'empêcher, par une infinité de grosses barques qui venaient de la Hollande et de la Zéelande. Le marché se tenait sur ces barques; les paysans des environs, rendus confiants par la parfaite discipline que Maurice maintenait dans son armée, et qui cultivaient leurs champs et leurs jardins jusque dans l'enceinte retranchée, apportaient à ce marché leurs denrées ; ils y amenaient leur bétail « avec autant de liberté que si c'eût été dans la ville la mieux policée du monde. » Le soldat y trouvait abondamment et achetait à bas prix, comme en pleine paix, la viande, les œufs, le laitage et les légumes. La santé et la bonne humeur régnaient sous la tente ; l'obéissance n'y était pas

moindre ; et tout allait à l'honneur du jeune chef, qui savait si bien tout prévoir et tout conduire.

Cependant la garnison, se voyant de plus en plus pressée par Maurice, qui poussait ses tranchées jusqu'aux portes de la ville, demandait instamment du secours à Mansfeld. Des ordres furent donnés pour que les troupes espagnoles quittassent la France où elles se consumaient en pure perte ; la cavalerie royale vint à Turnhout ; elle fit de fréquentes escarmouches avec les troupes des États, et, le 26 mai, Mansfeld lui-même se présenta, à la tête de plus de douze mille hommes, devant le camp de Maurice. Mais comme il le trouva beaucoup mieux retranché qu'il ne s'y attendait et qu'il ne put pas attirer le prudent capitaine en rase campagne, Mansfeld, après plusieurs tentatives pour se frayer un chemin vers la ville, fit dire à la garnison qu'il allait voir à la secourir d'une autre manière et se retira vers l'île de Bommel, faisant mine de vouloir attaquer le fort de Crèvecœur. Mais là encore il fut déjoué. Maurice, devinant son dessein, l'avait prévenu par un de ces mouvements rapides auxquels il avait accoutumé ses troupes. Les habitants de Gorcum et de Bommel inondaient le pays ; Mansfeld n'eut que le temps d'ordonner une prompte retraite et reprit en désordre le chemin de Bois-le-Duc. Quand la garnison de Gertruydemberg se vit abandonnée, elle capitula. Le 26 juin, après un siége de trois mois, Maurice entra dans la ville. Il y établit comme gouverneur son jeune frère, Fré-

déric-Henri, alors âgé de neuf ans, à qui elle appartenait par héritage ; après quoi, il envoya une partie de son armée dans la Frise, et ramena l'autre avec lui en Hollande pour lui faire prendre un peu de repos.

Quelques mois après, l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe, à qui Philippe II venait de donner le gouvernement des Pays-Bas, arrivait à Bruxelles (30 janvier 1594). Il y fut très-fêté par la noblesse qui voyait, avec beaucoup de plaisir, un prince de sang allemand, faible d'esprit et de mœurs faciles, établi au-dessus de ces commandants espagnols, dont elle souffrait impatiemment depuis quelque temps les insolences. On était d'ailleurs très-las de la guerre dans les provinces wallonnes, et l'on se plaisait à voir dans le choix de Philippe une pensée conciliatrice. Déjà le roi d'Espagne avait témoigné aux seigneurs wallons un retour de confiance en leur rendant le gouvernement des provinces qu'ils possédaient autrefois ; la première démarche de l'archiduc confirma leurs espérances. Le 6 mai, il adressa aux États-Généraux de la République une lettre écrite dans les termes les plus honorables, pour leur dire que, s'il avait accepté le gouvernement des Pays-Bas, c'était uniquement dans l'espoir de terminer une guerre civile, affligeante et ruineuse, et pour rendre au pays la splendeur dont il avait joui

sous ses ancêtres les princes de la maison de Bourgogne [1]. Ernest exhortait les États à l'aider dans une si belle tâche, en proposant des conditions de paix acceptables et qu'il pût se charger de transmettre au roi Philippe. Les envoyés du roi accompagnèrent la lecture de cette lettre de toutes les promesses qu'ils jugèrent le plus capables de faire impression sur l'assemblée. Mais les illusions qu'on s'était faites dans les provinces soumises ne furent pas de longue durée. La réponse des États-Généraux (17 mai) montre que jamais la République n'avait été plus assurée dans l'idée de son droit, plus confiante en la Providence, plus éloignée de toute composition avec l'ennemi de ses libertés. Dans cette réponse aussi ferme que fière, les États-Généraux déclaraient nettement qu'ils estimaient contraire à leur honneur et à leur sûreté d'entrer en aucune négociation avec un prince à qui sa religion enseignait la maxime « qu'on n'était point obligé de tenir sa parole envers des hérétiques. » Ils disaient qu'on ne pouvait pas faire alliance avec une nation dont « les massacres, les incendies, les extorsions, les pillages et tant d'autres faits énormes et exécrables » avaient rendu le nom odieux à toute la chrétienté. Ils déclaraient que la République s'en remettait à Dieu seul de son salut.

1. La lettre portait pour suscription : « Aux illustres, nobles, honorables, prudents, nos chers et bien-aimés les États de Gueldre, Hollande, Zéelande, Utrecht, Over-Yssel et autres assemblés, à La Haye en Hollande. »

Dans la vérité, les Provinces-Unies avaient plus d'un motif de confiance. Loin qu'il pût être question pour elles de se soumettre, il ne paraissait pas du tout invraisemblable que les États séparés rentrassent volontairement dans l'union. Jamais la haine contre les Espagnols, plus violente peut-être en d'autres temps, n'avait été plus intense dans les provinces wallonnes ; jamais la guerre n'y avait causé plus de ravages ; jamais la noblesse n'avait aussi amèrement senti sa faute ni porté avec plus d'indignation le joug qu'elle s'était laissé remettre après l'avoir secoué ; jamais enfin on n'avait regardé avec tant d'envie ces *gueux*, raillés naguères, qui formaient aujourd'hui, parce qu'ils avaient su vouloir être libres, un État prospère et respecté. Déjà, parmi les grands, on délibérait sur les moyens de rentrer dans la confédération ; la crainte seule de ne pouvoir négocier avec assez de secret et qu'il ne se rencontrât plus dans la République, comme au temps du prince d'Orange, un homme capable de réunir les opinions divisées, apportait de l'hésitation dans les conseils et retardait les démarches ; mais on vit bien dans l'assemblée même des États, convoqués à Bruxelles par l'archiduc (31 décembre 1594), que l'idée de réunion était présente à tous les esprits. L'archiduc, en omettant d'appeler à cette assemblée la bourgeoisie des villes, dont la fidélité lui était suspecte, avait cru n'entendre que des sujets soumis du roi Philippe et se donner, en paraissant les consulter, plus de force pour repousser

les hostilités du roi de France, qui venait de déclarer ouvertement la guerre au roi d'Espagne et menaçait les provinces wallonnes. Mais il eut bientôt lieu de regretter sa confiance. Dès la seconde séance, le duc d'Arschoot, cet ancien adversaire du prince d'Orange, qui avait tant contribué à ramener les provinces wallonnes sous l'obéissance du roi, se leva, et, dans un discours véhément dont la hardiesse fut très-applaudie par l'assemblée, traça un sombre tableau de l'état du pays ; il dit les mécontentements et les plaintes du peuple ; il le montra prêt à se soulever si l'on n'y faisait droit. Il déclara que si Sa Majesté catholique, trop éloignée sans doute pour connaître le mal, continuait à livrer la nation au gouvernement oppressif des Espagnols, il faudrait bien qu'elle pourvût elle-même à sa sûreté, quitte à rendre, après coup, si bon compte au roi de ce qu'elle aurait fait, et cela à la face de toute la chrétienté, que personne n'y pourrait trouver à redire [1]. C'était ainsi, on ne l'avait pas oublié, que la révolte des Pays-Bas avait pris son commencement.

Ernest répondit exactement comme l'avait fait autrefois la gouvernante, en priant l'assemblée d'attendre avec patience qu'il eût pu transmettre ses vœux au roi

1. A quelque temps de là, le duc d'*Arschoot*, désespérant de voir renaître la liberté dans sa patrie, la quitta et vint s'établir dans la république de Venise : voulant du moins, disait-il, mourir parmi des hommes libres. Exemple mémorable dans son contraste avec le dévouement spontané du prince d'Orange, de ces lumières tardives et vaines qui éclairent, après l'événement, les sagesses égoïstes.

et recevoir de Madrid la réponse ; dans le même temps, on interceptait des lettres de lui, où l'on voyait qu'il n'avait jamais pensé sérieusement à faire la paix avec les Provinces-Unies, et qu'il conseillait au roi de réduire par la force ces obstinés hérétiques. Le conseil, en admettant qu'il fût bon, était devenu bien difficile à suivre. Depuis la mort du duc de Parme et l'abjuration de Henri IV, la face des affaires était changée. Par un brusque revirement, par une révolution véritable des esprits, la France rejetait tout à coup les opinions factieuses et revenait avec entraînement à son roi. Les grandes villes apportaient à l'envi leur soumission. La Sorbonne, l'Université, la chaire, changeaient de doctrine; les Espagnols quittaient Paris; les Jésuites étaient mis dehors (27 décembre 1594); l'absolution de Rome était en route.

Dans le même temps que la puissance de Philippe II déclinait si visiblement au royaume de France, elle subissait aux Pays-Bas et jusqu'en Espagne des atteintes sensibles. Les finances du roi étaient dans l'état le plus déplorable. Les sommes immenses qu'il avait prodiguées pour soutenir la ligue, pour attaquer l'Angleterre et pour entretenir aux Pays-Bas des armées, avaient épuisé son trésor. Il empruntait aux usuriers des sommes dont il ne pouvait pas payer l'intérêt exorbitant. Déjà, en l'année 1587, il avait suspendu le payement de la dette; en 1594, il renouvelait cette mesure désastreuse, refusait de faire honneur aux en-

gagements que l'archiduc avait contractés pour son service avec les banquiers de Madrid, et portait de la sorte à son crédit un coup dont il ne devait plus se relever. Il arriva aussi plus d'une fois que la tempête engloutit les vaisseaux qui lui apportaient l'or des Indes. Les retards qu'entraînaient toutes ces difficultés dans le payement des troupes eurent pour effet l'indiscipline, et bientôt une insubordination complète. On s'aperçut que Farnèse n'était plus là. Avec l'organisation très-imparfaite des armées, telle qu'elle était alors, avec les éléments hétérogènes dont elle se composait, avec l'irrégularité du service et de la solde, l'autorité d'un chef respecté était beaucoup plus nécessaire encore qu'elle ne l'est de nos jours. Les commandants mis en la place du duc de Parme ne surent pas se faire obéir. Les régiments wallons murmurèrent, se plaignant que les troupes espagnoles étaient favorisées. De leur côté, les soldats espagnols et italiens, refusant de reconnaître d'autres chefs que ceux de leur propre nation, se mutinèrent à diverses reprises et finirent par entrer en rébellion ouverte. Emprisonnant leurs officiers et plaçant à leur tête un chef de leur choix (*electo*), les Italiens se cantonnèrent dans plusieurs garnisons du Brabant, de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut et proclamèrent leur indépendance en se donnant le nom de *République italienne;* les Espagnols mutinés tinrent longtemps Dunkerque et plusieurs villes de la Picardie. Les ravages et les déprédations de ces rebelles s'éten-

daient au loin et venaient parfois narguer l'archiduc jusqu'aux portes d'Anvers et de Bruxelles. Afin de se donner plus de force, l'une de ces républiques militaires envoya offrir ses services à Henri IV, qui ne crut pas devoir l'écouter, mais qui l'adressa au prince Maurice. Celui-ci conclut avec elle une sorte de traité par lequel il l'autorisa à demeurer à couvert dans les forts de Bréda et de Gertruydemberg, lui fit fournir des vivres et des munitions, et lui prêta même quelque cavalerie et quelque artillerie pour faire des courses sur le territoire ennemi; si bien que l'archiduc, voyant qu'il n'y avait aucun moyen de réduire par la force ces hommes déterminés, entra en arrangement et les autorisa à se fortifier dans Thienen jusqu'à ce qu'ils eussent reçu jusqu'au dernier écu les arrérages de leur solde. Dans cette situation, où ils demeurèrent l'espace d'environ dix-huit mois, ils se rendirent très-incommodes et paralysèrent, par la crainte où l'on était toujours de quelque trahison, tous les mouvements des troupes royales [1].

Sur ces entrefaites, Henri IV, qui gardait aux États une vive reconnaissance pour les secours d'hommes et d'argent qu'il avait reçus d'eux au moment le plus critique de sa lutte contre la Ligue, et aussi pour la ré-

1. « La fin d'une mutinerie était le commencement d'une autre ; il s'en élevait plusieurs en même temps, et les propres armées du roi ne lui donnaient pas moins d'inquiétude que celles des ennemis. » LECLERC, liv. V.

serve qu'ils avaient su garder à l'époque de son abjuration en s'abstenant de tout blâme et même de toute expression de regret [1], leur envoyait, avec le titre d'ambassadeur, le sieur de Buzanval [2], pour faire avec eux une plus étroite alliance, et il préparait avec le duc de Bouillon et le comte Philippe de Nassau une expédition dans le Luxembourg. De son côté, Maurice, entré dans la Frise, y reprenait Koeworden, forçait Groningue, et, malgré la vive résistance du parti catholique, très-puissant dans cette ville, il y proclamait la liberté de conscience. Par la soumission des Omelands, qui suivit de près celle de Groningue, Maurice consommait la réunion des Sept-Provinces et rendait complète cette heptarchie dont se composa toujours, à partir de cette époque, la République des Pays-Bas.

Pour comble de disgrâce et de confusion sur le nom espagnol, il arriva vers ce temps que d'odieux attentats contre la vie de la reine d'Angleterre et celle du stadhouder furent découverts et châtiés. Un juif portugais, du nom de Lopez, établi à Londres et médecin de la cour, fut exécuté avec deux de ses complices, après avoir avoué qu'il s'était laissé corrompre par les pré-

1. Bien différents en cela des autres puisances protestantes, les États-Généraux avaient poussé le respect pour Henri IV jusqu'à recommander aux régences des villes d'empêcher que personne ne parlât en public d'une manière défavorable du roi Henri, au sujet de son abjuration.

2. C'était le premier envoyé d'une puissance souveraine auprès des États-Généraux qui eût été décoré du titre d'ambassadeur. Les États furent très-flattés de cet hommage.

sents et les promesses de Fuentès et d'Ibarra, et qu'il leur avait promis d'empoisonner la reine. Un prêtre du diocèse de Namur, Michel Renichon, surpris à Bréda où il rôdait déguisé en soldat, et un soldat brabançon, Pierre Dufour, de la garnison de Berg-op-Zoom, furent pendus et écartelés dans le cours de l'année suivante (1595), pour avoir conspiré contre la vie de Maurice et de son jeune frère Frédéric-Henry. Ce Renichon montra beaucoup de repentir, et pour le mieux témoigner, il abjura dans sa prison la religion romaine au nom de laquelle on l'avait poussé au meurtre. Dans ses interrogatoires, qui furent tous exactement conformes l'un à l'autre, il déclara qu'il avait été engagé par le comte de Berlaimont, au su de l'archiduc Ernest, à tuer le prince Maurice, et qu'il avait touché à l'avance 200 philippe-dalers sur les 15,000 écus fixés pour sa récompense; il dit qu'on l'avait assuré, en l'excitant à se hâter, que d'autres personnes dévouées étaient déjà en route, les unes pour Leyde, où elles devaient surprendre à l'Université le prince Frédéric-Henry, qui y faisait ses études, les autres pour différents lieux où elles avaient commission de tuer Oldenbarneveldt, le chancelier Léonin et le seigneur de Sainte-Aldegonde. Quant à Dufour, on apprit de lui qu'il avait eu affaire à d'Assonville, et cela en la présence même de l'archiduc. Il ajoutait que cet homme infâme, le même qui avait poussé Gérard à tuer le prince Guillaume, lui avait promis de faire dire à son intention une messe dont l'efficace le rendrait

invisible aussitôt après qu'il aurait porté le coup [1].

Les délations de ces assassins chagrinèrent singulièrement l'archiduc; il crut devoir se justifier devant les États, désavoua hautement les meurtriers, et il engagea même le comte de Berlaimont à prendre un passeport pour s'aller défendre à La Haye, dans l'assemblée des États-Généraux de la République. Mais comme celui-ci ne voulut pas s'engager à reconnaître la juridiction des États dans le cas où il serait trouvé coupable, et comme la sincérité des confessions de Renichon et de Dufour ne semblait pas douteuse, une forte suspicion demeura dans les esprits; ce qui, joint aux revers des armes royales, aux dissensions de son conseil et aux désappointements de tout genre qu'il éprouvait depuis sa venue aux Pays-Bas, altéra la constitution déjà très-faible de l'archiduc. Il fut pris d'une fièvre lente et mourut le 21 février 1595, âgé de quarante-deux ans, après avoir été pendant treize mois gouverneur de la Belgique. Fuentès, qui prit ses pouvoirs en attendant l'arrivée d'un autre gouverneur, ne put lutter ni contre le mécontentement général, ni contre l'opinion qui voulait qu'on fît la paix avec les Provinces-Unies. Bien à contre-cœur, et avec le secret dessein de faire avorter les négociations, il adressa aux États des propositions nouvelles. Une députation du conseil d'État et des prin-

1. Ces attentats multipliés, dans lesquels on retrouvait toujours la main des prêtres ou la superstition papiste, donnèrent occasion aux États de Hollande de renouveler, en 1594, toute la rigueur des lois qu'ils avaient rendues en 1585 contre les catholiques.

cipaux d'entre la noblesse, ayant à sa tête Liefveldt, chancelier de Brabant au temps du duc d'Anjou, fut envoyé à Middelbourg auprès du prince Maurice, et l'exhorta (14 avril 1595), dans un discours plein de déférence, à mettre un terme à la guerre. « Lorsque autrefois, dit Liefveldt, nous gémissions ensemble sous l'oppression militaire, nous nous sommes unis à vous pour lui résister, et nos communs efforts ont été suivis de succès. Déjà le roi avait cédé à nos justes plaintes; les soldats espagnols, cause de tous nos maux, avaient déjà quitté le pays. Une harmonie parfaite allait s'établir, quand des fautes mutuelles et la jalousie des factions rallumèrent la discorde, rouvrirent nos plaies et nous rejetèrent dans un état pire que le premier. Accablés aujourd'hui de plus grands maux, nous avons besoin d'une réconciliation avec nos frères, et nous venons demander à l'illustre Maurice, trop éclairé pour n'en pas comprendre tout l'avantage, une nouvelle, étroite et perpétuelle alliance. » Maurice entendit les députés avec une apparente satisfaction. Il convint avec eux que le voisinage, les relations anciennes et l'intérêt commun engageaient tous les Pays-Bas à s'unir pour se soutenir mutuellement de toutes leurs forces et pour défendre ensemble leur liberté. Il dit que ce qui venait de se passer en France montrait assez que la différence de religion ne devait pas apporter d'obstacles à la paix publique. Il déclara que les États-Généraux étaient disposés à traiter avec les provinces wallonnes, à une con-

dition cependant : c'est que ces provinces agiraient en leur propre nom, en vertu de leur indépendance nationale; que la paix se ferait à l'exclusion des Espagnols ; que le roi de France et la reine d'Angleterre, alliés de la République, y seraient compris; et qu'enfin la première base des négociations serait l'évacuation immédiate et complète des troupes étrangères. Comme les députés du conseil d'État ne tenaient leurs instructions que du seul Fuentès et qu'ils n'avaient aucune mission des États, ils ne purent passer outre à des négociations entamées de la sorte, et l'on se sépara, en convenant, pour la forme, que la négociation n'était pas rompue mais suspendue, et que l'affaire serait portée, pour en avoir son avis, à la connaissance de l'empereur d'Allemagne.

Pendant l'année 1595, les hostilités continuèrent dans le Luxembourg et sur le Rhin, mais sans résultats notables et plutôt avec désavantage pour les États.

Cette année, cependant, malgré l'insignifiance des résultats obtenus par la guerre, reste mémorable pour les Provinces-Unies, parce qu'elle vit les premières entreprises des vaisseaux hollandais vers les Indes-Orientales, entreprises qui furent le commencement des grandes prospérités de la République. La fin de cette année fut marquée aussi par un événement d'une nature bien différente, mais que je ne saurais omettre

parce qu'il eut un résultat moral considérable. Les prêtres de Gand firent exécuter publiquement une sentence de mort pour hérésie ; et cette horrible exécution souleva contre ses auteurs une exécration si forte, mêlée de tant de compassion pour la victime, que le fanatisme, effrayé de ce qu'il avait osé faire, recula devant l'opinion. Le martyre d'une pauvre servante, témérairement exposée aux yeux de la multitude, fit éclater aux Pays-Bas la révolution morale qui s'y était accomplie depuis vingt années. L'agonie d'Annette Van-den-Hoven eut son vengeur invisible. Les férocités exercées au nom de Dieu avaient duré trop longtemps; la tension du fanatisme était lassée; l'humanité, ce sentiment qui fait tout l'homme, et qui pourtant est si lent à se dégager, si tardif à paraître au sein des sociétés humaines, commençait, vers la fin du seizième siècle où nous touchons, à pénétrer la rudesse des cœurs de quelque attendrissement pour la souffrance et de quelque respect pour la vie. Lorsqu'on vit une humble servante à l'esprit simple et doux, coupable seulement de fidélité à son maître céleste, jetée vivante dans la fosse et foulée aux pieds par le bourreau ; quand on entendit les gémissements de cette femme intrépide, qu'un prêtre de la société de Jésus poursuivait jusque-là de son zèle et de sa doctrine[1], un cri d'horreur s'éleva du sein de la foule,

1. Elle avait déjà tout le corps enfoui, la tête seule paraissait encore que le prêtre qui assistait à l'exécution lui offrait sa grâce au prix de l'abjuration ; mais cette femme héroïque et simple répondait

la foi fut ébranlée par la pitié. A partir de ce jour, l'Inquisition devint impuissante ; elle comprit qu'il devenait dangereux de donner au peuple de pareils spectacles, et l'on ne vit plus désormais aux Pays-Bas aucune exécution du Saint-Office.

Cependant on parlait toujours à Bruxelles de la paix avec les Provinces-Unies. Le rappel de Fuentès et d'Ibarra qui s'étaient fait haïr, et l'arrivée d'Albert, archiduc d'Autriche, semblaient d'un bon augure. L'archiduc Albert, fils de l'empereur Maximilien et de Marie d'Espagne, était précédé d'une réputation favorable. On le savait enclin à la paix. C'était lui, disait-on, qui venait d'obtenir du roi la levée de l'embargo mis en 1586 sur les vaisseaux de la Hollande ; il amenait enfin avec lui, comme un gage agréable et assuré de réconciliation, le fils aîné du prince d'Orange, qu'il venait d'arracher à sa longue captivité [1], et qu'il faisait paraître en grand honneur à sa droite le jour de son entrée dans Bruxelles (11 février 1596). On pensait, en effet, à la cour de Madrid mettre en avant Philippe-Guillaume pour engager à la soumission les Provinces-

toujours par une parole qu'elle avait retenue des Écritures : « Ceux qui cherchent à sauver leur vie ici-bas la perdront à l'avenir. » BRANDT, liv. XV.

1. « Philippe-Guillaume, comte de Büren et prince d'Orange depuis la mort de son père, était retenu prisonnier en violation d'un article exprès de la pacification de Gand (1576), qui stipulait sa délivrance. En même temps qu'il lui rendait la liberté, le roi d'Espagne lui donnait mainlevée de la confiscation prononcée contre son père. » LAPIZE, 4e partie.

Unies; mais le contraire arriva. Les États-Généraux prirent ombrage de son retour, pensant bien justement qu'on se voudrait servir de lui, non pour conclure une paix sincère et solide qu'ils savaient bien ne jamais obtenir de Philippe, mais pour les attirer dans quelque piége; pour tromper, à la faveur d'un nom vénéré, la crédulité du peuple; pour semer la discorde dans la maison de Nassau par les procès où la revendication de ses droits pouvait engager le comte de Büren contre ses frères; pour rendre enfin à la religion romaine que ce prince, élevé par les ennemis de sa patrie, avait embrassée, une force dont elle abuserait aussitôt en troublant l'État. Conséquemment, dès qu'ils eurent appris que Philippe-Guillaume était en route pour les Pays-Bas, les États-Généraux lui adressèrent (22 déc. 1595), une lettre de félicitations dans laquelle ils lui donnaient clairement à entendre qu'il devait à la mémoire de son père et à sa patrie de ne pas se faire l'instrument des perfidies espagnoles dont le prince d'Orange et lui-même avaient été victimes. Ils exprimaient en outre, avec beaucoup de politesse, mais avec beaucoup de fermeté, le regret que l'état présent des affaires ne leur permît pas de le recevoir sur le territoire de la République. Philippe-Guillaume répondit (1er février 1596) avec courtoisie, mais en omettant soigneusement la plus lointaine allusion, soit à la mort de son père, soit à sa propre captivité, soit à ses sentiments pour la nation. Bien qu'il eût donné en plusieurs rencontres des témoi-

gnages non équivoques de sa vénération pour son père[1], bien qu'il eût souhaité sincèrement une paix qui lui eût rendu la jouissance des biens qu'il possédait en Hollande et le libre commerce avec sa famille, il était trop faible d'esprit pour former un dessein sérieux et pour y donner suite. Sa longue captivité dans un pays étranger, son éducation et la direction de sa conscience confiées aux plus habiles ennemis de sa maison, peut-être même quelque moyen plus criminel, avaient troublé son jugement et ralenti dans ses veines le vigoureux sang de Nassau. Il en gardait quelques qualités : il avait de son père la bonté, la simplicité libérale, le goût des lettres et de la philosophie. Comme Maurice, il était fier du nom qu'il portait; il aurait voulu pouvoir être ambitieux; mais dans son tempérament altéré la bonté tournait en faiblesse, la vigueur en violence et en obstination; la fierté, l'ambition impuissante, en jalousie chagrine; et nous le verrons jusqu'à sa fin, dans les splendeurs d'une existence royale, suspect à tous les partis, n'essayant d'agir sur aucun, subissant les événements; priant enfin dans le camp espagnol pour le succès des armes de la République.

1. « Comme un jour il passait le temps aux cartes avec le capitaine de sa garde, ils entrèrent en propos touchant son père, sur le sujet de la guerre qu'il démenait contre l'Espagne, et le discours s'échauffa si avant entre eux, qu'ayant échappé à ce capitaine de lâcher quelque parole au désavantage de son père, le prince entra dans une telle fougue qu'il le prit par le milieu, le jeta par la fenêtre, dont il mourut du coup sur la place. » LAPIZE, 4e partie.

Cependant l'archiduc Albert, ne trouvant pas les Provinces-Unies aussi disposées à la paix qu'il se l'était figuré, se préparait à mener la guerre avec vigueur. Deux millions de ducats qu'il rapportait de Madrid lui servirent à faire des levées considérables avec lesquelles il entra en France et surprit Calais, à la vue des flottes anglaise et hollandaise qui croisaient dans le détroit; puis, tournant brusquement vers la Zéelande, il emporta la ville de Hulst; à peu de temps de là, ses troupes s'emparaient d'Amiens par stratagème. A la vérité, la République vengeait ces échecs en portant à Philippe des coups très-sensibles. Une flotte combinée de cent quarante voiles anglaises et hollandaises, commandée par l'amiral Howard, parut inopinément devant le port de Cadix, y surprit la flotte des Indes, pilla tous ses trésors; et sans la division qui se mit entre l'amiral Howard et le comte d'Essex, qui commandait les troupes de débarquement, cette expédition aurait entraîné pour l'Espagne des désastres incalculables. La part des vaisseaux de la République fut grande en cet exploit. Les marins hollandais et zéelandais prirent d'assaut le fort de Puntal et y plantèrent l'étendard de l'amiral Warmond, qui les commandait. Le comte Ludovic de Nassau mit en fuite un corps de volontaires espagnols qui marchaient au secours de la ville. Enfin, le vaisseau monté par Essex, traîtreusement laissé en arrière par l'amiral Howard avec deux gabions capturés qu'il emmenait, dut son salut à l'amiral Warmond qui, le

voyant ainsi abandonné à la merci de l'ennemi, fit virer de bord, et, rejoignant Essex, l'escorta jusqu'à ce qu'il l'eût vu rentrer en sûreté dans la rade de Plymouth.

L'année suivante (1597) ne fut pas beaucoup meilleure pour les armes de Philippe. Dès le mois de janvier, le cardinal Albert, qui avait fait pendant tout l'automne précédent des préparatifs considérables, espérant profiter de la saison des glaces pour envahir la Hollande, mit ses troupes en mouvement. Un corps de quatre mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux, commandé par le comte de Varas, s'avança dans le Brabant jusque vers un village appelé Turnhout; mais le prince Maurice, qui épiait la marche de Varas, l'attaqua avec un corps de six mille hommes qu'il avait rassemblés sans bruit dans le voisinage de Bréda et le mit dans une déroute complète (24 janvier). Plus de deux mille Espagnols, avec leur général, restèrent sur le champ de bataille [1]. Profitant de ce succès, Maurice attaqua et prit Turnhout; puis, après avoir attendu jusqu'au mois d'août les nouvelles levées que les États-Généraux avaient ordonnées [2], il marcha avec une ra-

1. C'était la première victoire en rase campagne que remportait Maurice. L'avantage de ses troupes en cette rencontre fut attribué à l'usage de la carabine qu'il venait d'introduire dans sa cavalerie, à l'imitation de l'armée française.

2. Les provinces n'avaient en ce temps-là que deux cents compagnies d'infanterie et vingt et un cornettes de cavalerie, ce qui faisait, en les supposant toutes complètes, vingt mille fantassins et deux mille cinq cents chevaux. Le conseil de guerre, ayant reconnu,

pidité merveilleuse de victoire en victoire. En moins d'un mois il emporta Alpen, Rhynberg et la place de Meurs; il se rendit maître de Groll, de Breeport, d'Entscheede, d'Otmarsen, d'Oldenzeel et termina cette brillante campagne par la prise de Lingen (12 novembre); après quoi, ayant ramené toute cette contrée sous l'autorité des États, rétabli la libre navigation sur le Rhin et les communications avec les provinces de Zutphen, d'Over-Yssel et de Frise, il revint prendre ses quartiers d'hiver à La Haye, où les États-Généraux publièrent un jour de jeûne et de prières publiques pour rendre grâces au Dieu des armées. L'issue rapide de cette campagne les comblait de joie ; ils s'énorgueillissaient de leur vaillant capitaine, se plaisaient à le traiter en souverain, et plus d'une fois ils lui en laissèrent jouer le rôle dans leurs rapports avec les ambassadeurs étrangers, encourageant ainsi chez ce jeune ambitieux la soif du pouvoir et l'idée, dangereuse dans une répu-

l'année précédente, que ce nombre était insuffisant pour tenir la campagne, il demanda aux États-Généraux, outre la somme ordinaire de 200,000 florins par mois, employés à payer l'armée et l'entretien des forteresses, un subside extraordinaire de 2,000,000 pour la levée de vingt et une nouvelles compagnies d'infanterie, et de six mille *waardegelders*, bourgeois armés qui faisaient le service des villes. C'est à cette époque, et pour pourvoir aux besoins nouveaux de la guerre, que les États-Généraux commencèrent à mettre en pratique le système des impôts indirects, qui suffirent bientôt à en payer tous les frais. Ils rendirent dans le même temps et dans la même intention une loi somptuaire qui taxait les objets de luxe. Mais le peuple ne voulut pas souffrir cette taxe bien qu'elle ne portât que sur les riches, et les États-Généraux furent contraints d'y renoncer.

blique, d'un droit héréditaire au commandement. Il eût été d'ailleurs bien difficile que Maurice ne fût pas tout imbu de cette idée. Sa renommée ne se bornait pas aux Provinces-Unies ; elle se répandait, elle volait d'un bout à l'autre de l'Europe ; il faisait l'entretien de toutes les cours. Personne, depuis les Romains, disait-on, n'avait connu comme lui l'art d'assiéger les villes, de fortifier les camps, de conduire et de discipliner les armées. Jamais, dans les temps modernes, la tactique n'avait été poussée aussi loin. On vantait, non moins que sa connaissance propre en la science des mathématiques appliquées à la stratégie, le soin avec lequel il s'entourait d'hommes habiles et savait profiter de leurs avis. La plus brillante jeunesse accourait de tous les pays dans son camp pour s'essayer au noble métier des armes, sous les yeux d'un si savant capitaine [1]. A la diète de Ratisbonne, où l'on délibérait de faire une expédition contre le Turc, dans la Hongrie, on proposait de nommer Maurice généralissime des armées chrétiennes. Les monarques étrangers briguaient l'amitié d'un prince dont on commençait à prévoir les grandes destinées. Ainsi, bien qu'il n'y eût encore de sa part aucun dessein réfléchi, Maurice attirait à soi tout l'éclat de la souveraineté. Revêtu du commandement suprême des

1. Au jugement du chevalier Follard, Maurice était le plus grand officier d'infanterie qu'on eût eu depuis les Romains. Ce fut Maurice, en effet, qui perfectionna et régularisa en Hollande le système des armées permanentes et qui fit de la tactique une science positive.

forces de terre et de mer, autorisé à nommer les magistrats, à conférer les emplois, à donner des lettres de grâce, il possédait du pouvoir tout ce qui en fait le prestige et le rend agréable au peuple; tandis que les États-Généraux, réduits par la force des choses, dans un moment où la guerre était l'action principale de la République, à lever sans cesse de nouveaux impôts que cette guerre rendait nécessaires, étaient en butte au ressentiment du peuple qui, rapportant à Maurice la gloire de tous les succès, rejetait sur eux seuls le blâme des moindres revers.

Ce fut à cette brillante campagne sur le Rhin (1597) que le jeune prince Frédéric-Henri, le dernier né des enfants de Guillaume, alors dans sa treizième année, commença à se faire connaître des troupes et du peuple. Maurice le menait partout avec lui; il se plaisait à le voir s'exercer sous la tente au bruit des armes, comme il se formait dans les écoles et les académies au goût des bonnes-lettres. On aurait dit que déjà Maurice qui ne voulait pas imposer à ses passions ardentes, comme l'avait fait son père, le frein du mariage, reportait sur ce jeune Henri toutes ses ambitions de race. Déjà aussi l'on signalait chez le fils de Guillaume et de Louise de Coligny je ne sais quels heureux contrastes d'un sang doublement fécond en vertus, qui tenait de l'Allemagne la constance et la solidité, de la France la fierté chevaleresque, les grâces de l'esprit et de la personne. Conduit cette année-là même par sa mère à la

cour de France, Frédéric-Henri plut extrêmement au roi, qui l'avait tenu sur les fonts de baptême, et il entretint à son insu, par la gentillesse de ses manières, les dispositions favorables de Henri IV pour Maurice, d'où devaient ressortir bientôt de si grands avantages pour la République.

Cependant le roi Philippe commençait à sentir le poids des ans. Les ombres du soir descendaient sur son règne. La voix de Sixte-Quint ne le soutenait plus. Son ambition lassée s'étonnait et constatait, sans le pouvoir comprendre, les obstacles grandissants qui se dressaient de toutes parts devant lui. Aussi Philippe souhaitait-il le repos; la paix lui paraissait un bien. Avant que de quitter ce monde dont il possédait une si vaste part, il voulait tâcher de régler l'État de manière à ne pas léguer à son fils, dont le médiocre génie ne paraissait pas capable de grands efforts, une succession menacée. Dans ce dessein, il faisait depuis quelque temps des ouvertures de paix, non-seulement auprès du roi de France et de la reine d'Angleterre, mais encore auprès des Provinces-Unies, et il avait su engager plusieurs princes à s'interposer dans cette affaire délicate. Au mois d'août 1597, Charles de Nutzel, conseiller privé de l'empereur d'Allemagne, apportait aux États-Généraux des lettres de son maître remplies de compliments, de promesses et de conseils de paix ;

le 15 octobre de la même année, une ambassade de Christiern IV, roi de Danemark, offrait aux Provinces-Unies sa médiation; vers le même temps, un envoyé de Sigismond III, roi de Pologne, venait exhorter les Provinces-Unies à rentrer sous l'obéissance de l'Espagne, dans l'intérêt commun de la chrétienté qui n'était défendue contre les invasions du Turc que par les efforts de la maison d'Autriche; voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il passait en Angleterre et menaçait la reine Élisabeth du ressentiment de son maître dans le cas où elle continuerait à troubler par la guerre le commerce que la Pologne faisait avec l'Espagne; le pape Clément VIII intervenait directement auprès de Henri IV pour disposer ce prince à entrer en négociations avec le roi catholique. Ce n'était pas tout : Philippe élaborait un plan dont il croyait pouvoir se promettre la pacification complète des Provinces-Unies : il proposait aux délibérations de son conseil le mariage de sa fille Claire-Isabelle-Eugénie avec l'archiduc Albert d'Autriche et sa propre renonciation à la souveraineté des Pays-Bas, dont il entendait faire la dot de l'infante. Mais les circonstances ne secondaient plus la politique du roi d'Espagne. Les Provinces-Unies, se défiant plus que jamais de sa duplicité, repoussèrent, sans vouloir rien entendre, la médiation de l'empereur et celle du roi de Danemark; la reine d'Angleterre railla les menaces de l'envoyé de Pologne [1]; le mariage de l'infante ne s'ac-

1. Le discours que la reine Elisabeth improvisa pour répondre à

complit pas de son vivant; et le seul de tous ses projets dont il pût voir la réalisation, au lieu de raffermir la royauté catholique, rendit sensible à toute la chrétienté le déclin de sa puissance. Des conférences s'ouvrirent à Vervins, et, au bout de quelques semaines, grâces à l'entremise habile d'Alexandre de Médicis, légat du pape Clément, et à celle du général des Cordeliers, Calatagirone, patriarche de Constantinople, grâces surtout aux sacrifices énormes que le roi d'Espagne se montrait prêt à faire au besoin de la paix, presque toutes les difficultés furent aplanies entre les deux monarques.

A la première nouvelle de ces conférences, les États-Généraux rentrèrent en alarme. S'ils avaient été d'un grand secours au roi Henri lorsqu'il s'était agi pour lui de conquérir son royaume, ils avaient à leur tour puisé dans son alliance une force considérable, et ils ne pouvaient pas se dissimuler que, privés tout à coup d'un tel appui, ils allaient être encore une fois, et très-sérieusement, menacés jusque dans leur existence. Aussi se hâtèrent-ils d'envoyer auprès de Henri IV pour le dissuader, s'il en était temps encore, de conclure la paix et pour s'entendre avec lui, dans le cas où il consentirait à prendre les armes, sur la manière dont on ferait ensemble la guerre à l'Espagne. Le choix que l'on fit de Barneveldt et de Justin de Nassau pour cette mis-

la harangue latine des envoyés du roi de Pologne, commençait ainsi: « Quam decepta fui! Legatum exspectavi, heraldum inveni. »

sion délicate montrait toute l'importance qu'y attachaient les États. Barneveldt était regardé comme le plus habile négociateur qu'on eût encore vu dans la République; Justin de Nassau y jouissait d'une extrême faveur, non-seulement parce qu'il était fils de Guillaume et que Maurice le traitait en frère, mais à cause des services personnels qu'il avait rendus à la patrie. On le savait d'ailleurs très-bien vu du roi à qui, deux ans auparavant, il avait conduit un corps de troupes d'élite qui n'avait pas peu contribué au rétablissement de ses affaires. Aussi Barneveldt et Justin de Nassau furent-ils reçus l'un et l'autre avec beaucoup d'honneurs et de cordialité par Henri IV. L'ayant rejoint à Nantes (6 avril 1598), ils lui firent connaître le motif de leur ambassade. Le roi prêta une oreille attentive aux représentations éloquentes de Barneveldt. Il entendit sans impatience les arguments nombreux et forts que l'Avocat de Hollande opposait à cette paix, devenue l'objet ardent de ses vœux, apporta le plus grand soin à le réfuter, lui exposa en roi et en ami les bases de sa politique, les raisons qui l'engageaient à traiter avec l'Espagne, mais aussi sa volonté inébranlable de ne point sacrifier au désir de la paix son alliance avec les Provinces-Unies et de ne céder au pape, non plus qu'au roi catholique, aucune chose qui pût blesser en la moindre façon l'honneur ou les intérêts des puissances protestantes. Henri IV n'hésita pas même, afin de mieux persuader les envoyés de la République de la nécessité

où il se voyait de faire la paix, à leur tracer un tableau aussi fidèle qu'il était triste de l'état présent de son royaume, et leur fit remarquer la différence de situation des trois pays, qui rendait la guerre si facile aux uns, si préjudiciable à l'autre. L'Angleterre et même la Hollande, leur dit le roi, pouvaient continuer la guerre presque indéfiniment sans en souffrir. Ces deux pays étaient fermés par des barrières naturelles, abordables seulement par la mer, où ils avaient leurs principales forces. Une agriculture florissante y entretenait l'abondance. Une constitution bien réglée, des lois respectées du peuple y maintenaient l'État; la reine et la République n'avaient à gouverner que des sujets soumis. La France, au contraire, ouverte de toutes parts aux invasions étrangères, déchirée, ravagée par de longues guerres civiles, pauvre, inculte, à demi déserte, ne pouvait se défendre qu'en entretenant sur pied des armées ruineuses. L'État était constitué à peine; lui-même n'était roi que d'hier; il ne possédait encore aucune autorité véritable; il ne pouvait faire aucun fonds sur les volontés d'un peuple chez lequel tant de passions, d'opinions, d'intérêts et d'humeurs contraires avaient été soulevés et s'agitaient encore. Enfin, concluait le roi, par l'un de ces mots nets et décisifs comme il savait les dire : « la France et moi nous avons besoin de repos[1]. » Et ce langage portait un tel ca-

1. Contarini, *Relazione di Savoya.*

ractère de loyauté, il parut si sincère, même au défiant Barneveldt, les raisons du roi étaient si solides, si bien calculées pour faire impression sur un homme d'État, Henri mettait tant de chaleur dans les assurances qu'il donnait de ne jamais abandonner ses alliés, que les envoyés de la République renoncèrent à le combattre et prirent congé de lui. Ils se rendirent à Londres, où ils avaient lieu d'espérer, non pas un meilleur accueil, mais un meilleur succès; car si la reine d'Angleterre se montrait depuis quelque temps indécise et peu amicale pour les Provinces-Unies, l'opinion de son conseil et de son peuple se prononçait de plus en plus pour la continuation de la guerre contre l'Espagne. Barneveldt et Justin de Nassau trouvaient d'ailleurs les voies ouvertes et les négociations préparées par trois députés des États venus à Londres dans le même temps qu'ils s'étaient rendus à Vervins. L'amiral Warmond, Jean Van de Werken, pensionnaire de Middelbourg, et Hottinga, député de la Frise, s'étaient employés avec beaucoup d'habileté à pacifier les dissentiments élevés naguère entre la reine et les États, et à se rendre son conseil favorable. Cette double tâche n'avait pas été facile. Élisabeth était de mauvaise humeur. Elle vieillissait et sentait avec dépit que sa volonté ne se jouait plus aussi librement à travers le monde. Les hommes, et surtout les rois, dont la vie se prolonge, se trouvent inopinément, au déclin de leur carrière, en présence d'une génération nouvelle qu'ils n'ont pas vu se former, occupés qu'ils étaient,

dans la pleine vigueur des ans, à l'action avec leurs contemporains, et qui échappe, par la spontanéité et la force de ses instincts, à l'autorité, à l'influence, à la compréhension même de ceux qui se croient en droit de la gouverner. C'est ce que l'on commençait à voir à la fin du XVIe siècle. De nouveaux courants d'opinions religieuses, de nouveaux partis politiques surgissaient et se combinaient dans le monde; la reine Élisabeth subissait, dans ses relations avec les princes et dans ses rapports avec ses sujets, le sort commun. Si, d'un côté, son orgueil triomphait par l'affaissement de Philippe II et de la puissance espagnole, elle ne voyait pas sans inquiétude la trop complète fortune de Henri IV, la prospérité trop rapide des Provinces-Unies, et surtout cette intime alliance des deux États qui rendait de moindre conséquence pour l'un et pour l'autre les promesses ou les menaces de l'Angleterre. Ce n'était pas non plus sans amertume qu'Élisabeth considérait l'avenir prochain de son propre royaume : le sang des Stuart substitué au sang des Tudor qu'elle avait laissé se glacer dans ses veines; le fils de sa rivale appelé par sa faute à régner en sa place, et destiné à gouverner de plus vastes territoires qu'elle n'en avait jamais possédé elle-même. A diverses reprises et de diverses façons, Élisabeth trahissait depuis quelques années les déplaisirs que lui causait le train du monde. En apprenant l'abjuration de Henri IV, elle avait versé d'abondantes

larmes[1]; et lorsqu'elle avait vu ce sage et désormais puissant prince tendre une main forte et généreuse aux Provinces-Unies, elle était entrée en dépit et s'était jetée à la traverse par tous les moyens, exhortant le roi de France à ne pas traiter d'égal à égal avec ce petit peuple à peine échappé à la servitude, avec ces États factieux, qu'elle considérait ou affectait de considérer comme de turbulents démagogues[2]. Elle avait fait plus : pour rappeler aux États-Généraux leur dépendance et la sujétion où elle prétendait les tenir, elle avait réclamé, elle réclamait encore impérieusement le payement de la dette qu'ils avaient contractée envers elle; et comme l'acquittement immédiat et intégral d'une somme aussi considérable n'était pas chose possible, elle leur faisait sentir de la manière la plus offensante qu'il ne tiendrait qu'à elle de leur imposer la loi, au moyen des places fortes qu'elle occupait dans la Hollande et la Zeelande. Tout récemment encore (1594), elle avait laissé éclater sa mauvaise humeur en voyant les États-Généraux choisis par le roi d'Écosse comme parrains de son fils premier-né, et elle avait tancé vertement les

1. Pour se distraire du chagrin que lui causa cette abjuration, cette reine, lettrée comme la plupart des personnes de son sexe au XVIe siècle, se mit à traduire du latin en anglais l'ouvrage de Boëce : *De Consolatione*.

2. On voit dans un discours de lord Warmond à la reine comment il s'efforce de détruire ses préventions et lui démontre que les Provinces-Unies sont une République, il est vrai, mais une République amie des rois et qui a elle-même un prince à sa tête. CERISIER, t. IV.

ambassadeurs de la République au sujet des présents qu'ils apportaient au petit prince, disant que de telles magnificences ne convenaient guère à un État endetté, redevable de si grosses sommes aux alliés sans lesquels il n'aurait jamais pu se tirer de peine. Toutefois, malgré ces dépits et ces colères d'un caractère altier, aigri par l'âge, Élisabeth était trop grande reine pour ne pas examiner mûrement cette grave question de paix et de guerre que lui soumettaient les États. Depuis l'arrivée de lord Warmond, on en délibérait dans son conseil. Lord Burleigh, constant champion de la paix, et le comte d'Essex, passionné pour la guerre, débattaient avec vivacité les avantages et les dangers de l'un ou de l'autre parti, se plaçant, l'un au point de vue de l'épargne du trésor, de la politique intérieure et tout insulaire, l'autre au point de vue de l'honneur et de l'influence européenne de la Grande-Bretagne. Le parti de Burleigh s'attachait surtout à exciter dans l'esprit d'Élisabeth, qui n'y était que trop disposée, les susceptibilités et les jalousies royales. Il montrait la Hollande s'enrichissant par la guerre, attirant à soi, au détriment des autres nations, tout le monopole du commerce; il accusait les Provinces-Unies de s'être *cantonnées* à la façon des Suisses; il reprochait enfin aux États-Généraux de détruire la vraie religion par leur tolérance à souffrir toutes les sectes [1]. Le parti d'Essex, au contraire, in-

1. Cette accusation était tout à fait dénuée de fondement, car on

sistait sur l'impossibilité de se réconcilier avec un ennemi tel que Philippe, et de compter sur une paix sûre avec un prince plein de duplicité que le pape déliait, quand il lui plaisait, de ses serments. Il disait que, si l'on abandonnait les Provinces-Unies à la merci du roi d'Espagne, celui-ci deviendrait pour l'Angleterre un voisin formidable et que, au moyen de l'immense puissance navale qu'il acquerrait en devenant maître de la marine hollandaise, et aussi par le concours des sujets catholiques de l'Irlande et de l'Angleterre, il ne lui serait pas difficile d'envahir le royaume. Des deux côtés on s'animait. On en venait aux personnalités, aux paroles offensantes; de par et d'autre on publiait, selon la mode du temps, des *Apologies*. La reine écoutait et semblait indécise; mais bientôt la mort de Burleigh (14 août 1598), la persuasion de Barneveldt et surtout la nouvelle de la signature du traité de Vervins, firent pencher la balance vers le parti de la guerre; et, le 26 août 1598, la reine signa à Westminster un traité d'alliance offensive et défensive avec la République. Par ce traité, Élisabeth abrogeait toutes les conditions incompatibles avec l'indépendance des États, qu'ils avaient acceptées au temps de Leicester; elle consentait à ce que les troupes anglaises fussent commandées par des généraux de la République; à ce qu'il n'y eût plus désormais de commissaire anglais présent aux séances

ne tolérait à ce moment, dans les Provinces-Unies, d'autres religions dissidentes que la religion luthérienne et la secte des Mennonites.

du conseil d'État. Elle réduisait enfin la dette au chiffre de 800,000 livres sterling, payables à d'assez longues échéances. Les États-Généraux, en revanche, s'engageaient à joindre quarante navires, cinq mille fantassins et cinq cents chevaux à toutes les expéditions que la reine entreprendrait contre l'Espagne, et renonçaient au subside annuel de 120,000 livres sterling qu'Élisabeth leur avait fourni jusqu'alors. Ce traité, très-avantageux pour la République, et les assurances que le roi Henri s'empressa de leur faire porter par Buzanval après la conclusion du traité de Vervins, achevèrent de rassurer les États, et ils se préparèrent avec confiance à la continuation de la guerre.

La publication de la paix de Vervins fut suivie de près par la déclaration du roi d'Espagne, qui transférait à l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, à l'occasion de son mariage avec l'archiduc Albert d'Autriche, la souveraineté des Pays-Bas et de la comté de Bourgogne. Nous avons vu que Philippe II attendait de ce mariage et de cette renonciation de grands effets. Il n'avait jamais considéré dans le soulèvement des provinces bataves et dans la fermentation constante des provinces wallonnes l'action profonde du génie national; il n'y voyait encore, après quarante années de lutte, que la puérile obstination de ces peuples à vouloir être gouvernés par un prince qui fût à eux seuls et qui parût indépendant de la monarchie espagnole. Comme néanmoins il était forcé de recon-

naître que cette obstination ne se pouvait vaincre par les armes, et que, par suite des événements qui l'avaient servie et de ceux qui se préparaient encore, elle devenait de jour en jour plus menaçante, Philippe II avait délibéré de lui faire un sacrifice politique en aliénant pour un temps, de la monarchie espagnole, les Pays-Bas, afin de les conserver plus sûrement à la maison d'Autriche. Dans ces vues, ayant obtenu du pape, qui se flattait aussi de voir les provinces protestantes s'accommoder d'un prince autrichien et rentrer peu à peu par cette voie détournée dans l'Église romaine, les dispenses nécessaires au cardinal-archiduc, Philippe II fit dresser les articles du contrat. Ces articles portaient en substance que le roi d'Espagne renonçait, pour lui et ses successeurs, aux Pays-Bas et à la comté de Bourgogne; qu'il les donnait en dot à l'infante pour en jouir conjointement avec son mari, à titre de fief et d'arrière-fief, à la condition que les princes issus d'eux seraient admis à leur succession; qu'ils jureraient de ne tolérer point d'autre religion dans leurs États que la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils interdiraient absolument à leurs sujets la navigation dans les Indes. S'il ne venait point d'enfants de ce mariage, tous les droits cédés par Philippe II à sa fille devaient revenir à la couronne d'Espagne.

Aussitôt que ce contrat et les autres actes nécessaires à sa prise de possession furent arrivés à Bruxelles, l'archiduc Albert y convoqua un simulacre d'États-Géné-

raux (15 août 1598), qu'il eut soin de tenir en respect par la présence de six mille hommes de troupes, et se fit reconnaître par eux comme leur souverain. Ainsi que la cour de Madrid l'avait espéré, le peuple wallon témoigna beaucoup de joie en apprenant qu'il aurait désormais un prince particulier, sans songer que l'Infante, qui n'était pas de la première jeunesse, pourrait bien n'avoir pas d'enfants, et qu'en ce cas prévu les Pays-Bas retourneraient à la monarchie espagnole. Mais l'effet qu'on s'était promis de l'abdication de Philippe II sur les Provinces-Unies ne répondit pas à l'attente et fit voir qu'on ne connaissait pas encore en Espagne, après tant de signes manifestes et une évidence si prolongée, toute la profondeur des haines nationales, toute la force de l'esprit de liberté qui avait pénétré tous les rangs et tous les États de cette petite, mais indomptable République. Les lettres que l'archiduc écrivit aux États de Hollande et de Zéelande (28 août 1598), pour leur notifier son avénement et les engager à la soumission; les exhortations que le prince Philippe-Guillaume d'Orange, le duc d'Aerschoot et d'autres seigneurs wallons adressèrent dans les mêmes vues au prince Maurice, demeurèrent sans réponse. Des lettres privées de Philippe à l'archiduc, interceptées et publiées par les États-Généraux, de nouveaux attentats contre la vie du prince Maurice découverts et châtiés, firent connaître au peuple la perfidie cachée sous ces apparences de réconciliation. Elles raffermirent dans tous les cœurs la résolution de

n'accepter ni paix ni trêve de l'Espagnol et de continuer la guerre jusqu'à la dernière extrémité plutôt que de rentrer jamais sous l'obéissance d'un tel maître.

Pendant que les Provinces-Unies s'affermissaient dans la résolution de périr plutôt que de rien céder à la hauteur espagnole, le roi Philippe II, tombé malade, et qui sentait sa fin s'approcher, souhaitant de pouvoir assister encore à la célébration du mariage de sa fille, hâtait la venue de l'archiduc Albert. Celui-ci, relevé par le pape de ses vœux ecclésiastiques, avait solennellement déposé la pourpre et le chapeau de cardinal sur l'autel de Notre-Dame de Hall ; il avait résigné en faveur de don Garcia de Loaïsa, précepteur de l'infant fils de Philippe II, l'archevêché de Tolède ; puis, ayant remis le gouvernement provisoire de ses États à son cousin le cardinal André d'Autriche, évêque de Constance, la conduite des armées à François Mendoza, amiral d'Aragon, il avait pris la route du Midi ; mais à peine était-il arrivé à Ferrare, qu'il y avait appris la mort du roi d'Espagne. Après un règne de quarante-trois ans, pendant lequel il n'avait pas connu le repos, Philippe II dormait enfin sous les voûtes de l'Escurial, auprès de l'empereur Charles-Quint, son père et son maître. Il était mort comme il avait vécu, dans des sentiments profonds de piété filiale et de piété chrétienne, avec une inaltérable constance d'âme, avec

une présence d'esprit, avec une solennité vraiment royales. Peu touché des souffrances de sa chair qu'il voyait tomber en pourriture, sans regret pour les grandeurs terrestres qu'il lui fallait quitter, le roi catholique n'avait exprimé en mourant que des pensées dignes du monde supérieur dont il touchait le seuil. Par un dernier respect pour la mémoire de son père, à laquelle il était resté toujours si fidèle, il s'était fait apporter, aux approches de l'agonie, le crucifix que Charles-Quint avait tenu entre ses mains mourantes et la discipline du pénitent de Yuste, teinte encore du sang impérial. Il avait remis à l'infant les instructions royales de saint Louis à son fils Philippe, qu'il avait copiées longtemps auparavant, à cette intention, de sa propre main ; il avait passé lui-même au doigt de l'infante un diamant de grand prix qu'il tenait pour elle de sa mère, Élisabeth de France ; il avait ordonné ses funérailles, reçu les sacrements selon le rite particulier en usage pour les princes d'Espagne, et rendu enfin le dernier soupir avec le calme que donnent une conscience pure et une foi véritable. Philippe II, en effet, mourait plus assuré de son salut que ne l'avait été Charles-Quint. Bien qu'il eût plus d'une fois, comme l'empereur, assisté aux revers de ses armes et de sa politique, il n'avait pas, comme lui, transigé avec les ennemis de la foi, ni souffert dans ses États la moindre altération du règne de Dieu. S'il n'avait pas réussi dans le dessein gigantesque de rétablir par toute l'Eu-

rope l'unité des croyances, du moins n'avait-il jamais pactisé avec l'hérésie, et laissait-il à son fils un royaume où l'intégrité de la foi n'avait plus rien à craindre. On a reproché à Philippe II le zèle aveugle et cruel de sa politique. Il n'a pas été difficile de montrer quel préjudice il s'était porté à lui-même et à l'Espagne en s'acharnant, comme il l'avait fait, à détruire dans ses États, et s'il se pouvait dans l'humanité, la liberté de conscience ; en persécutant partout à la fois, d'une extrémité du monde à l'autre, avec une rigueur implacable, les musulmans, les juifs, les hérétiques et les idolâtres. Mais on n'a pas peut-être assez considéré, en condamnant par ses effets la politique de Philippe II, que cette politique, semblable à celle de Charles-Quint, n'était pas l'expression d'une volonté personnelle, variable selon l'événement, mais le génie même de toute une nation, le produit d'une longue suite de siècles, l'idée essentielle, invariable de la monarchie catholique, telle que l'Espagne l'avait conçue et devait la défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang, comme un peuple défend sa nationalité et son honneur. Avant que de porter un jugement trop sévère sur le roi Philippe, il faudrait se remettre devant l'esprit le tableau de ce grand champ de bataille, de cette immense action où fut engagé tout le XVIe siècle, qui devait finir, il est vrai, comme tous les combats, par un affaiblissement des passions et des forces en lutte dont profitent les esprits tempérés pour chercher

la conciliation et la paix, mais qui, à ses commencements, devait avoir ses champions obstinés et ses inébranlables martyrs. Philippe II combattit, dans cette vaste arène, pour le dogme ébranlé de l'unité catholique et monarchique, avec une sincérité et une ardeur de foi égales au dévouement du prince d'Orange pour la liberté protestante et républicaine, et qui, s'ils ne peuvent plus exciter nos sympathies, ont droit du moins à nos respects. Si ce prince, fidèle représentant d'un dogme trop absolu pour triompher, ne nous paraît pas aujourd'hui un grand politique, c'est qu'il fut un croyant zélé; s'il manque de prudence humaine, c'est parce qu'il se tenait trop assuré en l'assistance divine; s'il nous inspire d'insurmontables répulsions, ce n'est pas qu'il ait manqué de grandeur morale, c'est parce que le principe même où il puisait cette grandeur est aujourd'hui effacé, retranché du monde, par les lois mieux connues de la conscience humaine.

Philippe III, âgé de vingt ans à peine lorsqu'il monta sur le trône, n'héritait ni de la hauteur d'âme, ni de la forte personnalité de son père ; mais les favoris qui gouvernèrent en son nom exagérèrent encore, s'il était possible, le zèle catholique et le *ressentiment* royal qui avaient inspiré toujours la politique de Philippe II dans les affaires des Pays-Bas. Croyant porter un coup mortel à la République, dont la prospérité provenait

tout entière du commerce, et particulièrement du commerce avec l'Espagne, le nouveau roi se hâta d'interdire à ses sujets espagnols et flamands le trafic avec les Provinces-Unies, que Philippe II avait toléré. Faisant faire une rigoureuse recherche de tous les marchands, patrons et matelots hollandais qui se trouvaient dans ses ports, il les fit condamner, les uns à mort, les autres à la prison perpétuelle; un grand nombre, après avoir subi la torture, fut envoyé sur les galères pour y ramer avec les esclaves. Dans le même temps, on apprenait aux Pays-Bas qu'une flotte nombreuse s'équipait en Espagne, et l'on ignorait si elle était simplement destinée à escorter la flotte des Indes, ou si l'on ne projetait pas, comme au temps de l'Armada, quelque invasion. Ces nouvelles et ces incertitudes causaient de vives appréhensions aux États-Généraux. Ils avaient toutes raisons de craindre que le peuple, parmi lequel se recrutaient en si grand nombre les mariniers, n'eût beaucoup à souffrir de la cessation du commerce avec l'Espagne et que les marchands aussi, privés de leur plus fructueux négoce, ne quittassent la Hollande pour aller s'établir dans un pays en paix avec Philippe. Mais dans ce gouvernement si profondément national, dans cette assemblée d'hommes simples et confiants dans leur droit, plus les craintes étaient grandes, plus aussi les résolutions devenaient intrépides; plus les âmes étaient émues du commun danger, plus elles se livraient hardiment à la fortune de la République. Les

États-Généraux répondirent à l'interdiction lancée par Philippe III sur leur commerce par l'armement d'une flotte considérable, à laquelle ils commandèrent d'aller ravager les côtes d'Espagne et d'Afrique et d'assaillir, partout où elles les rencontreraient, les navires des Indes. L'entreprise était sans précédent, on s'y prépara avec diligence la: flotte espagnole mouillait encore dans le port de la Corogne, quand l'amiral Van der Does y parut (11 juin) avec soixante-treize beaux navires qui portaient huit mille hommes de guerre. La frayeur fut grande parmi les habitants, qui prirent aussitôt la fuite, mais les vaisseaux espagnols ne sortant point du port où ils étaient sous le couvert de la forteresse et protégés par une nombreuse artillerie, il fallut renoncer à les attaquer. Alors la flotte hollandaise fit voile vers le cap Vert, et, le 26 juin, elle mettait à l'ancre devant la grande île Canarie. Après avoir inutilement tiré sur les châteaux-forts occupés par une garnison espagnole, l'amiral résolut de tenter le débarquement, et, comme ses chaloupes ne pouvaient approcher assez près du rivage, Van der Does, donnant l'exemple de l'audace, se jeta le premier à la mer ; malgré son excessive corpulence, il nagea vivement sous une pluie de balles et de flèches dont il reçut trois atteintes, et, suivi des plus intrépides entre les siens, il gagna le rivage, dispersa la multitude des indigènes qui cherchaient à lui en disputer l'abord et marcha contre le château. Sans attendre l'assaut, la garnison, surprise de la soudaineté

de ces ennemis inattendus dont elle ne connaissait ni le nombre, ni la force, ni les desseins, se rendit à eux, et les Hollandais, avec une joie égale à la témérité et à la nouveauté de leur entreprise, plantèrent, au cri de Vive Maurice! à la place même où la bannière de Castille flottait sans être inquiétée depuis un siècle, le drapeau orange de la République. Le dimanche suivant, tout l'équipage, descendu à terre, entendit, dans l'église catholique, le prêche calviniste d'un ministre frison; puis, après avoir rendu grâces à Dieu, les Hollandais firent sauter en l'air les quatre châteaux-forts qui défendaient la place; ils mirent le feu à la maison de l'Inquisition, d'où l'embrasement se communiqua à toute la ville, et, remontés à bord, ils se dirigèrent vers l'île de Gomera, où ils firent une descente qui eut également pour effet le ravage et l'incendie. Van der Does, cependant, qui n'estimait pas bien utile de conduire avec lui à grands frais une flotte immense pour dévaster quelques villages où l'on ne pouvait pas songer à s'établir, ayant délibéré d'aller attaquer les Portugais dans leurs possessions du Brésil, renvoya aux Pays-Bas la moitié de ses navires (21 juillet 1599); puis, naviguant vers le sud avec trente-six vaisseaux choisis entre les mieux armés, il longea les côtes de la Guinée jusqu'à la hauteur de Saint-Thomas. Là, tenté par les plages agréables de cette île qu'il découvrait pour la première fois, il fit prendre terre à son équipage, afin de le reposer et de le rafraîchir; mais ce repos lui

devint fatal. Les Hollandais trouvèrent à la vérité sur ces rives des eaux douces, de beaux ombrages, des arbres chargés de fruits délicieux, des poissons, des oiseaux de mille espèces variées, qui s'approchaient sans crainte de l'homme, toutes les séductions d'une nature primitive sous un printemps éternel. Mais ces hommes du Nord, ravis, hors d'eux-mêmes à la vue des splendeurs tropicales, ne surent pas en jouir avec tempérance. Ils savourèrent par tous les sens ces délices inconnues. L'ivresse des sucs et les brûlantes épices qui les excitaient à des voluptés auxquelles les mœurs innocentes des indigènes ne les conviaient que trop, les ardeurs du Midi et jusqu'au sommeil auquel ils s'abandonnaient durant la fraîcheur des nuits étoilées, sur un sol dont les exhalaisons subtiles les pénétraient d'une langueur mortelle, tout se tourna bientôt pour ces enfants des brumes septentrionales en poison mortel. La citadelle portugaise Pavoasa s'était rendue sur la sommation de Van der Does, après que son gouverneur, don Francisco de Menesès, eut été fait prisonnier. Les indigènes, qui avaient voulu reprendre la ville, avaient été repoussés dans leurs montagnes; mais la maladie et l'épuisement diminuaient les forces hollandaises avec une si effrayante rapidité qu'il fallut renoncer à profiter de ces avantages. La mort de Van der Does, enlevé en deux jours, acheva d'abattre les esprits. L'équipage demanda à grands cris qu'on lui fît quitter ces rives fatales. Ce ne fut pas pourtant sans

avoir rendu, avec toute la pompe que permirent les circonstances, à la dépouille de son amiral les devoirs suprêmes. Craignant qu'après le départ de la flotte le corps de Van der Does ne fût livré aux outrages des indigènes, on descendit son cercueil dans la terre à des profondeurs presque inaccessibles, et, afin de conserver tout ensemble et de protéger contre la profanation cette dernière demeure d'un chef illustre, on amoncela sur le sol, comme un mausolé informe et vengeur, les débris de la ville incendiée. Puis les Hollandais se rembarquèrent. Mais ils n'échappèrent pas au mal qu'ils croyaient fuir. Les miasmes pestilentiels, portés sur les navires, s'y développèrent avec une intensité croissante et y causèrent les plus affreux ravages. Bientôt la flotte sans capitaines, sans matelots pour la conduire, devint le jouet des tempêtes. Les vaisseaux, désemparés, dispersés, voguèrent au hasard ; ils abordèrent à de longues distances, les uns sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande, les autres sur celles de France ; bien peu furent portés jusqu'en Hollande. Une escadre de sept vaisseaux, détachée de la flotte au départ de l'île de Saint-Thomas, et qui avait fait voile vers le Brésil, n'eut pas un sort beaucoup meilleur. Elle ne rencontra pas la flotte des Indes, dont la capture avait été le but principal de l'expédition de Van der Does, et revint en l'an 1600, très-affaiblie par les maladies contractées dans les pays chauds, ayant porté assez de dommage à

l'ennemi, il est vrai, mais sans presque aucun profit pour elle-même.

Toutefois, malgré la malheureuse issue de cette expédition, malgré la ruine et le deuil qu'elle causa dans un grand nombre de familles des Provinces-Unies, elle ne laissa pas de produire un effet moral qui devint une force pour la République. Pour la première fois, l'Espagne s'était vue, non pas menacée encore, mais sérieusement troublée par une apparition ennemie sur ce lointain Océan dont elle avait traversé jusque-là, dans une sécurité parfaite, de l'orient à l'occident, les vastes solitudes. Elle sentait qu'elle allait avoir à défendre, contre les hommes, des trésors que la tempête lui avait seule disputés jusque-là. L'Espagne n'entrevoyait pas sans effroi ces Hollandais, si méprisés naguère, qui lui avaient arraché pied à pied, lambeau par lambeau, un coin de terre stérile, s'avancer maintenant avec audace, sur de superbes navires, vers les contrées mystérieuses d'où elle tirait depuis un siècle cet or qui faisait aujourd'hui toute sa puissance et avec lequel elle se flattait encore d'acheter la domination du monde.

Cependant les archiducs (c'est le nom que l'on donna dans les Pays-Bas à l'infante Isabelle et à son mari) avaient fait leur entrée à Bruxelles (6 septembre 1599). Ils trouvaient leurs États tout en détresse et en discordes. Le peuple des campagnes était horriblemen

foulé par une armée dans laquelle, faute de paye, il n'était plus possible de maintenir la moindre discipline; la noblesse, plus irritée que jamais contre les insolences étrangères, ne cachait plus l'envie qu'elle portait à l'indépendance des Provinces-Unies ; les chefs de l'armée se renvoyaient l'un à l'autre le blâme des échecs de la dernière campagne ; les garnisons wallonnes et allemandes se mutinaient, réclamaient les armes à la main de longs arrérages, et leur exemple paraissait si contagieux que l'on n'osait employer à les réduire les troupes espagnoles restées fidèles, dans la crainte de voir ces désordres partiels s'accroître et tourner en un soulèvement général. Déjà le prince Maurice, profitant des circonstances, s'était rendu maître des forts de Wachtendonk, de Crèvecœur et de Saint-André; moyennant la somme de 125,000 florins, il avait engagé les garnisons de ces forts au service des Provinces-Unies[1]. Tout à coup, comme on le croyait en marche vers le Rhin, on apprenait que le Stadhouder entrait en Flandre et qu'il s'avançait vers Ostende à la tête d'une belle armée.

Les États-Généraux de la République venaient de résoudre cette invasion. Lassée de frais en pure perte et des lenteurs interminables de la guerre défensive,

1. Il forma de ces troupes un régiment qu'il plaça sous les ordres de son frère Frédéric-Henri. L'aspect sauvage et misérable de ces hommes, lorsqu'ils sortirent de la place pour se rendre, frappa les soldats hollandais, qui leur donnèrent le nom de *Nouveaux Gueux*.

poussée par la Zeelande surtout qui souffrait beaucoup plus que les autres provinces à cause du voisinage de Nieuport, de Dunkerque et de l'Écluse, d'où les galères royales et les embarcations de pirates sortaient à l'improviste pour ravager ses côtes et poursuivre sa marine marchande, et qui demandait à grands cris que l'on éloignât le théâtre de la guerre, l'assemblée de La Haye avait envoyé des députés au camp de Maurice, afin de lui exprimer le vœu public et de l'engager à s'y conformer en frappant un coup inattendu, en livrant quelque grande bataille. Rien ne semblait plus simple aux députés des Etats. Les brillants faits d'armes de Maurice les avaient éblouis ; ils croyaient aveuglément au génie et à la fortune de leur jeune général ; et c'était avec une assurance parfaite, sans trop s'inquiéter des moyens, qu'ils venaient lui commander de combattre et de vaincre. Maurice ne partageait guère cette assurance et ne s'abusait pas sur les risques de l'entreprise à laquelle on venait le pousser. Mieux que personne il avait le secret de sa force et de sa gloire ; il savait de quelle rencontre capricieuse de calculs et d'accidents se compose la fortune guerrière. Dans la circonstance présente, il jugeait téméraire à l'excès d'aller provoquer chez elle l'armée royale et de lui offrir une bataille qu'elle pouvait perdre presque impunément, tandis que l'armée républicaine vaincue laisserait les Provinces-Unies sans défense, en proie à l'invasion étrangère. Mais le judicieux Stadhouder, qui

reconnaissait dans les États-Généraux ses maîtres, et qui retenait encore sous le respect et l'obéissance ses volontés impatientes, ne résista qu'avec modération à la voix des députés. Fidèle en cela à la politique de son père, qui toujours s'appliquait à éviter la dispute, il laissa le comte Guillaume de Nassau soutenir une discussion très-vive pendant laquelle il sut paraître indifférent, se bornant à présenter aux députés une longue énumération des forces en hommes, en chevaux, en artillerie, en munitions et en argent, sans lesquelles il ne pouvait, disait-il, tenter, comme on le lui demandait, d'envahir la Flandre. Mais ni les raisons du comte Guillaume, auquel ses grands talents militaires donnaient une autorité incontestée, ni les exigences du prince Maurice, ni la pensée des sacrifices publics qu'elles allaient imposer n'arrêtèrent les États. Ils entendirent sans s'étonner le comte Guillaume vanter la valeur indomptable et l'ordonnance supérieure des troupes espagnoles; énumérer, sans en oublier aucune, toutes les chances contraires d'une bataille livrée hors de propos; démontrer l'avantage qu'aurait la République à laisser les forces de Mendoza se consumer dans des siéges et à ne les attaquer qu'en des rencontres à peu près certaines. Ils ne s'émurent aucunement en l'entendant conclure que les chefs qui auraient fait courir à la République et à l'armée un tel hasard, eussent-ils même un plein succès, seraient encore grandement répréhensibles. Le silence obstiné du prince Maurice ne dissuada

pas mieux les députés que l'éloquence de Guillaume. Les États s'empressèrent de fournir tout ce qu'on leur demandait en argent et en troupes, et l'on vit en cette occasion l'étrange spectacle d'une assemblée politique toute frémissante d'ardeur belliqueuse qui poussait en quelque sorte malgré eux au combat de jeunes et hardis capitaines.

Le 2 juin de l'année 1600, Maurice réunissait à Rammekens une armée de douze mille hommes qu'il embarquait sur l'Escaut, dans le dessein d'aller par mer attaquer Nieuport. Les députés des États l'accompagnaient. Ils voulaient être témoins des opérations militaires dont ils avaient pris l'initiative ; ils se flattaient d'assister à la prise de Nieuport, de Dunkerque et de l'Écluse, but principal des opérations qui, une fois atteint, eût rendu la République maîtresse de la mer, et, par la mer, maîtresse de la Flandre. Le vent contraria ce premier dessein. Redoutant pour son armée une traversée trop longue et trop pénible, Maurice remonte l'Escaut et vient débarquer avec ses troupes vers le *Sas* ou havre de Gand (22 juin), prend le fort Philippine; puis, ayant donné ordre d'aller l'attendre devant Nieuport, il s'avance à marches forcées vers Bruges, passe sous le canon de la ville, pousse plus avant, dégage Ostende par la prise du fort Albert, y entre pour conférer avec les députés des Etats qui s'y étaient transportés par mer, et de là vient planter ses tentes devant Nieuport (1er juillet). Dans le même temps,

la flotte hollandaise, commandée par l'amiral Warmont, paraissait en mer ; elle venait de combattre les galères royales devant l'Écluse et entrait victorieuse dans le port d'Ostende, pour appuyer au besoin les mouvements de l'armée de terre.

Assise à une demi-lieue de la mer, entre Ostende et Dunkerque, dans un lieu bas et marécageux, coupé du levant au couchant par la rivière d'Yperlé qui formait un havre à son embouchure, Nieuport était une ville de médiocre grandeur, bien fortifiée, et défendue alors par une garnison nombreuse. Maurice espérait, en l'attaquant vivement, pouvoir la réduire avant que l'ennemi eût appris qu'elle était assiégée. On n'entendait pas dire que l'archiduc eût rassemblé des troupes ; et, comme Maurice avait fait occuper par les siens tous les forts qui commandaient les passages entre Bruges et Nieuport, il se croyait certain de conduire les opérations du siége sans être inquiété. Il n'en fut pas ainsi. L'archiduc, averti de la marche de Maurice, avait aussitôt quitté Bruxelles ; il était venu à Gand, où, sans perdre une minute, il avait réuni un nombreux corps d'armée. Rien n'avait été épargné pour hâter l'arrivée des troupes et pour les exciter au combat. On avait persuadé les mutinés retirés à Diest, par des prières, des promesses et des gages de toute sorte, de se rendre encore une fois sous le drapeau royal, en tolérant que ce fût sous la conduite des chefs qu'ils s'étaient donnés eux-mêmes ; l'archiduc déclarait qu'il irait en personne

à la rencontre de l'ennemi ; l'infante à cheval avait passé dans les rangs ; elle avait harangué la troupe d'une voix virile ; elle avait évoqué la mémoire de l'empereur Charles-Quint, son aïeul, exhorté les soldats qu'elle appelait « *les siens* » à marcher sous la bannière de la sainte Église romaine contre les hérétiques [1] ; et, montrant du geste ses joyaux précieux, elle s'était écriée qu'elle engagerait tout, qu'elle vendrait jusqu'à ses pendants d'oreille pour payer royalement la victoire. Ces paroles avaient enflammé les passions des soldats catholiques ; ils avaient juré de vaincre, d'exterminer l'armée rebelle sans faire aucun quartier, sinon aux deux Nassau, réservés à l'avance pour le triomphe de l'archiduc, et que l'infante se réjouissait déjà de voir entrer captifs dans Bruxelles [2]. Puis l'archiduc s'était rendu à Bruges, où l'amiral d'Aragon, Don Luis de Velasco, le comte Frédéric de Berghes avaient de leur côté réuni des troupes ; et l'armée royale, forte de 15,000 hommes, s'avançait rapidement vers Ostende. L'archiduc annonçait tout haut qu'il allait chercher Maurice pour lui livrer bataille en rase campagne s'il osait l'accepter ; sinon, qu'il le forcerait dans son camp, le jetterait avec les siens à la mer, le poursuivrait jusqu'au fond de ses bateaux, pour l'en re-

1. « Souvenez-vous, s'écriait-elle, que les hommes valeureux sont *plus obligés à la vertu qu'à la vie.* » (La Pize.)

2. « Il lui tardait beaucoup, écrivait l'infante à son mari, de voir avec quel visage l'aborderait le prince Maurice. » (La Pize.)

tirer couvert de honte ; et ces rodomontades espagnoles avaient été suivies bientôt de tels effets que l'armée royale ne mettait pas en doute leur entier accomplissement. Tous les forts sur lesquels Maurice comptait pour arrêter l'ennemi, surpris en moins de rien, ouvraient à l'armée royale un libre chemin vers Nieuport, et Maurice apprenait qu'elle n'était plus qu'à quatre lieues de son camp avant même d'avoir connu qu'elle était rassemblée.

Ces nouvelles surprenantes, apportées au milieu de la nuit par un courrier d'Ostende, jetèrent l'alarme dans le camp. Maurice lui-même fut un moment en proie à de vives perplexités. Rien n'était prêt pour faire face à un ennemi que l'on s'attendait à voir paraitre au plus tôt dans quelques semaines ; les retranchements étaient à peine commencés ; les deux tiers de l'armée étaient sur la rive gauche de l'Yperlé, entre Nieuport et Dunkerque, séparés du reste par le havre que l'on ne pouvait franchir qu'à la marée basse ; et si l'on prenait le parti, pour éviter un combat trop inégal, de faire rembarquer les troupes, il était indubitable qu'à la faveur du désordre de l'embarquement elles seraient attaquées par l'ennemi et taillées en pièces. Jamais Maurice ne s'était trouvé dans une position aussi critique ; il s'en rendit compte avec sang-froid, délibéra seul, se décida vite, et, résolu d'accepter le combat, il prit toutes les mesures capables de sauver du moins l'honneur, s'il n'était plus temps de sauver le reste. Une

chance restait, une seule, d'arrêter l'ennemi assez de temps du moins pour se préparer à le recevoir en ordre de bataille. Bien avant le jour (2 juillet), Maurice fait partir le comte Ernest de Nassau avec deux régiments d'infanterie écossais et irlandais, quatre escadrons de cavalerie formant ensemble environ dix-neuf cents hommes et deux pièces de canon, pour tâcher de gagner l'archiduc en vitesse, de rompre le pont de Leffinghe, dernière position qui se pût encore défendre, et de retarder ainsi, ne fût-ce que de quelques heures, le passage de l'armée royale. Dans le même temps, Maurice prenait ses dispositions pour que les troupes restées par delà la rivière profitassent de la marée basse pour traverser le havre. Aux premières lueurs du jour, le comte Ludovic de Nassau était passé avec l'avant-garde ; et comme le prince Maurice commandait que l'on essayât de jeter un pont de bateaux de l'une à l'autre rive, afin de faciliter le passage de l'arrière-garde pour laquelle le temps allait manquer, on lui signale, à l'horizon, vers Ostende, une masse noire qui ne peut être que l'armée royale. Presque aussitôt des fuyards échappés à la nage, qui viennent se jeter dans son camp, lui apprennent la déroute du comte de Nassau. Malgré sa diligence extrême, Ernest est arrivé trop tard ; il a trouvé le pont de Leffinghe au pouvoir de l'ennemi. Un moment il a hésité sur ce qu'il avait à faire. La retraite vers le fort Albert, occupé par les troupes confédérées, serait sûre et facile ; il aurait tout

le temps de l'exécuter, car l'archiduc, qui se croit aux prises avec toutes les forces de Maurice, ne se presse pas d'engager l'action. Mais par cette retraite qui sauverait ses bataillons, Ernest livrerait au hasard d'une surprise l'armée qu'il doit couvrir et pour laquelle quelques heures de répit sont tout. Il comprend que son devoir est d'engager une lutte, même désespérée. Il attend de pied ferme l'attaque des Espagnols. Par quatre fois, il force leurs bataillons serrés ; il se défend à outrance, il ne recule que pied à pied ; mais enfin le nombre l'écrase ; ses cavaliers, assaillis de tous les côtés à la fois, n'entendent plus sa voix, ils se débandent et fuient vers les dunes ; l'infanterie est entraînée dans leur déroute. Poursuivie par les Espagnols, acculée à la mer, elle est impitoyablement massacrée. Un très-petit nombre seulement de ceux qui ont obéi à leur chef, ralliés par lui, se retirent en bon ordre et rentrent dans le fort Albert.

L'archiduc est transporté de joie ; il expédie en toute hâte des courriers pour annoncer aux villes qu'il a mis en déroute l'avant-garde de Maurice. Et, tandis que les cloches de Bruges et de Gand *s'ébranlent* pour répandre au loin dans les airs le bruit de ses succès, il se remet en marche vers Nieuport. L'armée royale, exaltée par la victoire, n'a pas demandé de repos. Sans prendre haleine, elle s'avance à grands pas, tête levée, le cœur haut, à la rencontre du prince Maurice. Il se fait tard déjà, le comte Ernest a mis du temps à se

laisser battre ; on ne peut plus compter que sur cinq heures de jour; mais n'importe, toute retraite étant coupée à l'armée républicaine, c'en est assez pour la surprendre et la tailler en pièces.

Nous avons laissé Maurice sous le coup de la nouvelle apportée par les fuyards. Il n'est plus temps pour lui de délibérer. C'est à peine si la plus extrême hâte va suffire pour ranger ses troupes en bataille ; il faut avant tout qu'il cache à l'armée la déroute de son avant-garde et qu'il exhalte l'esprit du soldat, car, dans cette journée si malheureusement commencée, il y va du salut de la République.

Maurice défend sous peine de la vie aux fuyards de parler, et les fait jeter sur une chaloupe qui s'éloigne en mer ; il annonce avec beaucoup de sang-froid que le comte Ernest vient d'opérer sur Ostende un mouvement favorable qui va permettre d'attaquer l'ennemi tout à la fois en tête et en queue ; et, comme il attend le succès moins encore de la savante préparation que de la ténacité de la lutte, il résout à part lui d'ôter à ses soldats tout moyen de retraite, fait rompre le pont de bateaux sur lequel les dernières compagnies de son arrière-garde viennent de franchir le havre ; il envoie enfin aux navires mouillés dans le port l'ordre de lever l'ancre et de gagner la pleine mer. Tout est dit désormais, il n'est plus de chemin qu'à travers les masses ennemies ; nul choix ne reste entre vaincre ou mourir ; Maurice a fait entrer dans ses combinaisons le déses-

poir. A ce moment critique, que sa volonté vient de rendre suprême, Maurice, dont le visage n'a rien trahi jusque-là, se sent troublé. Il fait appeler son jeune frère, il s'enferme avec lui dans sa tente. Il lui dit toute sa pensée: la déroute du comte Ernest, la perte probable de la bataille qu'on va livrer, sa propre mort à peu près certaine; il le conjure au nom de ses jeunes années de se conserver pour la République, qui va rester sans chef; il le supplie de sauver, avec le sang de Nassau, le dernier espoir de la patrie; il lui ordonne de monter sur la flotte. Mais Frédéric-Henri a dix-sept ans. Le sang des Nassau et des Coligny afflue dans sa première chaleur à son cœur intrépide. Il ne veut comprendre d'autre devoir que celui de suivre son frère; il repousse toute autre fortune que la sienne. A l'encontre d'une résolution si ferme, Maurice ne peut pas insister. Il presse dans ses bras, sur sa poitrine émue d'une dernière faiblesse, cet enfant héroïque; puis les deux fils de Guillaume, fortifiés de leur amitié mutuelle, s'avancent ensemble à la tête de l'armée, et le Stadhouder dispose avec calme l'ordre de la bataille.

Il s'y rencontrait de graves difficultés. La plage, rétrécie à mesure que la mer avançait, ne permettait pas un grand déploiement. Le sable mouvant des dunes amoncelées entre la plage et la plaine allait opposer à la promptitude des mouvements un genre d'obstacle presque impossible à calculer avec précision; et Maurice n'avait d'autre appui sur ses flancs que la mer à

sa gauche, à sa droite la rivière d'Yperlé et des forts occupés par l'ennemi, tandis que, sur ses derrières, la garnison de Nieuport, une fois l'action engagée, pouvait, par des sorties inopinées, porter le trouble dans toutes ses opérations. Cependant, vers midi, les dispositions du Stadhouder étaient achevées. Il avait concentré son armée dans les dunes. L'avant-garde, composée principalement d'infanterie frisonne et anglaise, était commandée par sir Francis Vere et par Ludovic de Nassau; le corps de bataille, formé en majeure partie de troupes françaises et suisses et de ces Wallons enrôlés au fort de Saint-André auxquels les Hollandais avaient donné le nom de *Nouveaux Gueux*, était sous les ordres du comte de Solms; le chevalier Olivier Temple avait le commandement de la réserve, composée presque entièrement de troupes allemandes. La cavalerie hollandaise, sous les ordres de Ludovic de Nassau, était distribuée, partie sur les flancs, partie en tête, partie en queue de l'armée. Quant à l'artillerie, composée de six pièces de canon, Maurice l'avait fait hisser à force de bras sur des claies jusqu'à un point élevé des dunes, d'où elle devait protéger efficacement son avant-garde. Ses dispositions prises de la sorte, le Stadhouder veut connaitre celles de l'ennemi. Monté seul sur une éminence, il considère longtemps le déploiement des troupes royales sur le rivage; puis il redescend parmi les siens, parcourt les rangs, et pour toute harangue : « Camarades! s'écrie-t-il, avec cette

familiarité de geste et d'image qui plaît au soldat, regardez l'armée qui s'avance; regardez la marée qui monte; ou bien nous allons passer tout à l'heure sur le ventre de l'ennemi, ou bien nous aurons bu ce soir toute l'eau de la mer. »

Déjà quelques décharges, quelques escarmouches de cavalerie, annonçaient la bataille. Un moment cependant l'archiduc avait hésité. Il ne s'était pas attendu à trouver les forces ennemies en aussi bon ordre. Pendant le rapide trajet qu'il venait de faire pour les surprendre, on avait aperçu en pleine mer la flotte hollandaise qui cinglait vers Ostende, et comme on ne doutait pas qu'elle n'emportât à son bord une partie au moins de l'armée de Maurice, l'archiduc comptait qu'il lui suffirait de paraître pour déconcerter le reste.

En voyant combien l'on s'était abusé, la plupart des chefs avaient ouvert l'avis de différer la bataille. Mais les soldats, exaltés par la victoire du matin, enivrés déjà par le sang répandu, s'étaient opposés au moindre délai. Les mutinés wallons voulaient regagner la faveur du souverain par de prompts exploits; quant aux fidèles Castillans, ils frémissaient à la vue des hérétiques et s'écriaient d'une voix farouche, comme leurs frères à la conquête de Grenade : « *Quanto mas Moros, tanto mas ganancia.* » Il n'était plus possible de les retenir : il avait fallu donner le signal de l'attaque; il était environ trois heures.

Un premier choc a lieu sur la plage entre les deux

avant-gardes. La cavalerie de Mendoza et les fantassins de Vere s'y combattent rudement. Mais bientôt la marée haute amenant quelques navires de la flotte hollandaise jusqu'à la portée du canon; ils secondent si bien de leur feu les batteries dressées par Maurice sur les dunes, qu'elles forcent les Espagnols à s'éloigner de la mer. L'archiduc change son ordre de bataille; il élargit son front, jette sa cavalerie au delà des dunes vers la plaine, fait avancer son corps de bataille et le masse dans les dunes. Bientôt l'action devient générale. Tandis qu'à la droite de Maurice les mousquetaires français repoussent l'effort des troupes catholiques, le colonel Francis Vere, avec ses bataillons anglais, est vivement pressé par les Espagnols. Il a promis au Stadhouder qu'avant la fin de la journée, vivant ou mort, il aura mérité ses louanges ou ses regrets; il tient parole. Blessé de deux balles à la fois, renversé à terre avec son cheval tué sous lui, il se relève, il retourne à la charge et ne se laisse emporter par ses gens qu'en voyant arriver son frère Horace, qui lui amène du renfort et prend à sa place le commandement. Tant de valeur appelait une meilleure fortune. Mais les soldats anglais, démoralisés par la disparition de leur chef, pressés en flanc par la cavalerie espagnole, se laissent entourer; ils rompent leurs rangs, reculent; quelques-uns fuient vers la mer, dont le flot montant les saisit et les emporte. Ce désordre va se communiquer et s'étendre peut-être au reste de l'armée, quand Maurice qui veille à tout, qui est pré-

sent partout, détache le comte de Solms avec les cuirassiers français pour rétablir le combat. Lui-même y court, il rallie les fuyards; la lutte recommence. Aux décharges des mousquets et des carabines succède la mêlée des piques, des lances et des épées. Pendant trois longues heures, on se dispute avec acharnement, sans aucun avantage de part ni d'autre, un terrain qui fuit sous les pieds, des pentes raides et mobiles qui entraînent avec elles les plus fermes combattants, une arène brûlée qui boit le sang.

Mais soudain on s'aperçoit dans les deux armées que l'artillerie de Maurice continue seule à jouer. La précaution qu'ont prise les marins hollandais, excellents artilleurs, de fixer leurs canons sur des assises en planches, leur a permis de les manœuvrer avec promptitude et de pointer avec précision, tandis que les canons de l'archiduc, enfoncés à chaque décharge dans le sable par l'effet de leur propre poids, sont bientôt absolument hors d'usage. Un autre avantage que le Stadhouder a pris dès le commencement de la journée et qu'il ne s'est plus laissé enlever, inaperçu d'abord, finit par se faire sentir d'une manière très-marquée. Les rayons obliques du soleil couchant, que l'armée hollandaise a dans le dos, aveuglent les soldats catholiques qui viennent du nord-est; le vent d'ouest leur jette à la face des tourbillons de fumée et de sable embrasé qui les étouffent.

Mais l'archiduc, par sa présence et par son exem-

ple, ranime à tout coup ses troupes lassées. Il a ôté son casque afin de se faire mieux connaître, et toujours en avant, au plus chaud de l'affaire, s'il commande en capitaine, il s'expose en soldat. Aussi rien ne cède, nul ne faiblit; les heures s'écoulent; le sort ne prononce pas. Des deux côtés les pertes, à peu près égales, paraissent immenses; mais on n'en tient pas compte, non plus que de la faim, de la soif, de l'épuisement des forces. La passion double la valeur; la religion, la patrie, l'honneur et la haine exaltent jusqu'à la rage les deux armées.

Cependant, voyant le jour qui baisse et la nuit qui peu à peu enveloppe les combattants, Maurice fait un suprême effort pour arracher la victoire; une dernière fois les trompettes sonnent la charge générale. Depuis le commencement de la bataille, sa cavalerie s'est brillamment montrée; elle a battu sur tous les points la cavalerie espagnole. Le Stadhouder, toutefois, s'est ménagé une réserve de trois cents cavaliers hollandais, qui n'a pas donné encore. C'est sur elle qu'il compte pour décider du sort de la journée.

Il ne s'est pas trompé; à la vue de ces troupes fraîches, l'armée catholique s'étonne; les cavaliers hollandais, apercevant quelque hésitation dans ses rangs, s'élancent au cri de *Victoire!* A ce cri prodigieux, qui vibre au loin dans l'obscurité, les cavaliers de l'archiduc se croient vaincus en effet et ne songent qu'à fuir. Leur fuite jette le désordre dans un carré d'infanterie

qui a tenu ferme jusque-là. Maurice saisit l'instant. Il fait prendre en flanc ce carré par l'infanterie hollandaise; le chevalier Vere avec ses Anglais, Dommerville avec les Français, l'attaquent furieusement. Maurice lui-même, le pistolet au poing, entouré d'un groupe de jeunes seigneurs et de princes étrangers, qui se disputent l'honneur de le suivre et la gloire de se signaler sous ses yeux, livre au hasard sa vie. Frédéric-Henri combat comme un lion à ses côtés. Rien ne résiste à leurs coups. Tout ce qui reste encore de l'armée catholique est terrassé, culbuté. L'archiduc, blessé au visage d'un coup de hallebarde et sur le point d'être fait prisonnier, sent qu'il faut céder à la fortune; il s'éloigne de toute la vitesse de ses chevaux, il prend la route de Bruges. Poursuivi par deux cents cavaliers hollandais, atteint à ce même pont de Leffinghe où le matin il a remporté une victoire trompeuse, il s'en faut de peu qu'il ne soit ramené prisonnier à Maurice; mais le conseil d'un officier espagnol, qui le décide à faire tête à l'ennemi, et la défense expresse qu'avaient les Hollandais de réengager une action, le sauvent. Il gagne Bruges dans la nuit, puis Gand, où l'Infante le reçoit avec une contenance assurée, en vraie fille de Philippe II, et relève, par sa fierté royale, les esprits abattus de l'armée catholique.

Cependant Maurice, maître du champ de bataille, entouré, pressé, félicité par les siens, reste silencieux. Il est descendu de cheval; il sent couler des larmes sur

ses joues. Alors, ployant le genoux : « Seigneur, mon » Dieu, s'écrie-t-il d'une voix émue qui monte vers le » ciel dans le silence de la nuit, que sommes-nous de» vant toi pour que tu aies béni nos efforts et donné la » victoire à nos armes! Gloire à toi! à toi seul! aujour» d'hui et dans toute la suite des siècles! »

Elle était grande, en effet, et digne d'être offerte au Dieu des armées, cette victoire de Nieuport, qui sauvait la liberté d'un peuple. L'ennemi n'y laissait pas moins de cinq mille hommes [1]. Il avait perdu toute son artillerie, ses bagages, ses munitions, ses drapeaux, et jusqu'au coursier blanc que montait l'archiduc et sur lequel il avait fait naguère à Bruxelles sa *joyeuse entrée*. Parmi les prisonniers, on comptait un grand nombre d'officiers de marque : Velasco, Davila, Montréal, Zapena, et enfin l'amiral d'Aragon, Mendoza lui-même. Maurice fit traiter ce captif illustre, dont la maison était alliée à la sienne, avec de particuliers égards. Rentré dans sa tente, il l'envoya prier à souper et s'efforça, par la simplicité de son accueil et la vivacité de son entretien, d'égayer le repas, d'en bannir la gêne; il réussit à dérider le front de Mendoza. Comme, un siècle plus tard, Vauban voulut connaître l'opinion de Cohorn, vaincu, sur les opérations du siége de Namur, Maurice

1. Nous avons quelque peine aujourd'hui à nous figurer une *grande bataille* dans laquelle trente mille hommes tout au plus en viennent aux mains ; où *six* canons d'un côté, *huit* de l'autre *foudroient*. Il faut lire, pour entrer dans les idées que l'on avait alors de la guerre, les récits contemporains, celui de Grotius par exemple.

interrogea l'amiral d'Aragon sur les mouvements stratégiques de l'armée républicaine : « Que vous semble, monsieur, lui dit-il de ce ton un peu railleur qui lui était familier, et faisant allusion à quelques paroles dédaigneuses de l'amiral lors du siége de Bommel, que vous semble de ces apprentis soldats, qui n'étaient bons tout au plus qu'à gagner des villes et ne devaient jamais risquer de paraître en rase campagne? » Mendoza donna de sincères louanges à la valeur des soldats formés par le Stadhouder; il vanta surtout l'ordre qu'ils avaient gardé durant la bataille, l'excellence des artilleurs hollandais, la valeur des cuirassiers français, l'intrépidité des *Nouveaux Gueux*, et les sages dispositions par lesquelles Maurice avait partagé son armée en petits bataillons, de telle sorte que, s'il se trouvait que l'un d'eux fût mis en désordre et forcé de reculer, un autre arrivait aussitôt pour soutenir l'effort de l'ennemi et donner aux troupes dispersées le temps de se rallier. Enfin, dans cet entretien longtemps prolongé, le prince Maurice put savourer à loisir cette satisfaction insigne, rarement accordée à l'orgueil, d'entendre son adversaire vaincu reconnaître qu'il l'était, non par le hasard, mais par le génie, et lui exposer à lui-même, en des discours d'une généreuse sagacité, tous les titres nouveaux qu'il venait d'acquérir à la gloire.

Le lendemain, le Stadhouder, s'étant fait rendre compte des pertes de son armée, qui ne montaient pas à moins de mille hommes tués, sans compter les huit

cents qu'avait perdus le comte Ernest à Leffinghe, décida de la ramener dans Ostende pour lui faire prendre un repos qu'elle avait si bien gagné. Les députés des États vinrent à sa rencontre et se jetèrent dans ses bras en fondant en larmes.

Pendant toute la journée de la veille, ils étaient restés réunis dans la salle du conseil, maudissant leur folle témérité, et priant Dieu pour les armes de ce vaillant Maurice dont ils avaient méprisé la sagesse. Ils le conjuraient maintenant d'oublier une faute qui avait failli perdre lui et la République. Ils juraient « de ne jamais plus le pousser là où il ne serait pas porté de sa volonté. » Ils s'opposaient enfin à ce qu'il poursuivît sa victoire et le ramenaient avec eux à La Haye, où Maurice allait goûter, pendant le reste de la saison, des plaisirs auxquels il n'était guère moins sensible qu'à la gloire, et s'abandonner aux amours « qui ne font guère languir un jeune et beau capitaine se prévalant à loisir, dit l'historien de la maison d'Orange, du privilége accordé par Platon au victorieux [1]. »

Les suites matérielles de la bataille de Nieuport ou des Dunes furent à peu près nulles, car la Flandre ne fut pas entraînée, et l'archiduc put bientôt mettre le siége devant Ostende bloquée ; mais l'effet moral de cette victoire inespérée fut immense. Non-seulement elle porta au comble le renom de Maurice et l'enthou-

1. La Pize.

siasme érudit de ce temps qui lui marquait sa place entre les héros de Plutarque, mais encore elle donna aux royautés de l'Europe une première et vive impression de la puissance des provinces républicaines. Le séjour que fit à La Haye Mendoza prisonnier ne contribua pas peu à l'idée nouvelle que l'on se forma des États-Généraux. Mendoza ne se lassait pas de décrire dans ses lettres et de célébrer cette réunion d'hommes simples et tranquilles, modestes en leur vêtement, modestes en leur demeure, modestes en leurs paroles, mais libres, indépendants et fiers dans leurs actes. Quand l'échange des prisonniers l'eut ramené à Bruxelles, l'amiral exprima hautement dans le conseil de l'archiduc l'opinion qu'on ne réduirait jamais de tels hommes, et, le premier, il osa parler au roi d'Espagne de concessions et de paix.

Mais les conseils, les vœux pour la paix étaient prématurés. Les États-Généraux des provinces soumises envoyèrent à la vérité une députation à l'assemblée des Etats-Généraux de la République ; par l'entremise de l'empereur d'Allemagne, il se tint à Berg-op-Zoom quelques conférences où l'on parla de concorde et d'union ; le prince Philippe-Guillaume, à qui la bataille de Nieuport avait causé des terreurs extrêmes, renouvela bien quelques démarches auprès de ses frères ; mais les propositions faites de part et d'autre étaient de nature si différente qu'on se sépara plus éloigné que jamais de s'entendre, les provinces républicaines ayant

déclaré par l'organe de Barneveldt que jamais, à aucun prix, elles ne prêteraient l'oreille à aucune parole de l'archiduc et que, si les provinces soumises voulaient se rapprocher d'elles, il fallait commencer par chasser en commun les Espagnols, quitte à s'entendre ensuite sur une constitution à l'abri de laquelle tous les hommes libres pourraient vivre à l'aise. Tout se prépare donc de part et d'autre pour le renouvellement des hostilités. A la sollicitation des députés de la province de Flandre, et aussi pour venger l'affront de ses armées à Nieuport, l'archiduc décide de prendre Ostende, et, le 5 juillet 1601, de nouveaux régiments lui étant venus d'Italie, il fait commencer les opérations du siége.

La ville d'Ostende, rendue fameuse par ce siége mémorable qui occupa pendant trois années l'attention du monde, et dont l'issue, après une lutte sanglante et ruineuse aux deux partis, ne fut pour les vainqueurs que la conquête d'un monceau de cendres; Ostende, cette Troie nouvelle des historiens contemporains, que se disputèrent les rois et les dieux, et que chanta la Muse[1], n'était dans l'origine qu'un petit havre, formé par une des branches de la rivière d'Yperlé, à son embouchure dans l'Océan, autour duquel quelques pêcheurs s'étaient *habitués*, comme on disait alors, en y

1. MALHERBE, *Prosopopée d'Ostende*. Cette prosopopée fut traduite en vers latins par Grotius.

construisant des cabanes de roseaux. Insensiblement le nombre de ces pêcheurs s'était accru; ils avaient acquis quelques richesses. Pendant la guerre de l'Indépendance, pour se mettre à l'abri des continuels passages des gens de guerre, qui les incommodaient fort, ils s'étaient clos d'une palissade en bois ; bientôt ils avaient ajouté à cette palissade un rempart, et Ostende avait pris rang parmi les villes. A la pacification du Gand, Ostende s'étant rangée du côté des Provinces confédérées, sa bonne situation maritime attira l'attention des Etats et leur donna l'idée de la défendre par un système de fortifications régulières. En 1578, Guillaume d'Orange hâta les ouvrages commencés ; on entoura la ville de fossés et de contrescarpes. En 1583, elle s'acquit un grand renom, en se défendant contre le prince de Parme. Surprise en 1585 par les royalistes, elle parvint à les chasser hors de ses murs. Au moment où commence le siége que je vais raconter, elle passait pour la place la plus forte des Pays-Bas, et plusieurs, selon les idées du temps, la réputaient imprenable.

Aussitôt après la bataille des Dunes, les États-Généraux, prévoyant qu'Ostende allait être attaquée vigoureusement, et voulant conserver à tout prix un port, le seul qui leur restât en Flandre depuis la perte de l'Écluse, si important pour la guerre et le commerce, avaient pourvu à sa défense avec une diligence extrême. Au moyen d'une capitation générale, qui attei-

gnit jusqu'aux existences les plus humbles [1], ils avaient pu faire des défenses extraordinaires. On avait construit rapidement autour de la place des ouvrages avancés considérables; la ville était amplement approvisionnée d'artillerie, de vivres et de munitions; enfin la garnison, qui montait à près de 6,000 hommes, sans compter la milice bourgeoise, allait être remise au commandement d'un homme de grand savoir et de grande autorité, le brave et renommé Francis Vere.

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, de son côté, l'archiduc s'apprêtait à un siége en règle. Depuis longtemps déjà, il avait fait élever aux approches d'Ostende et à la portée du canon, tant sur les dunes que dans les prairies, des forts, au nombre de dix-sept, qui tenaient en respect la garnison. Entre ces forts, le plus important par sa situation, qui dominait les dunes occidentales, la plage et les prairies, était le fort Albert, abandonné par les troupes de Maurice, après la bataille de Nieuport. L'archiduc vint l'occuper en personne, avec le comte de Montréal; tandis que, sur son ordre, le comte Frédéric de Berghes, docte en l'art de camper, occupait sur les dunes orientales le fort de Bredène. Ce fut de ces deux points principaux que l'archiduc fit ouvrir les tranchées et commença les approches.

L'armée catholique, forte de 12,000 hommes d'excellente infanterie, sans compter la cavalerie, était

1. Cet impôt se prélevait jusque sur les gages des servantes qui gagnaient sept florins par an.

très-animée par la présence de son souverain : elle ne se formait pas d'ailleurs une idée exacte des difficultés qui l'attendaient. Le bruit courait au camp que la garnison d'Ostende, terrifiée à la vue seule de l'ennemi, souhaitait de capituler ; et comme elle tardait quelque peu à répondre au feu des assiégeants, on assurait déjà que le gouverneur Van der Noot s'était mis en chemin, et qu'il apportait à l'archiduc les clefs de la ville.

Le canon des assiégés, en foudroyant les dunes, répondit bientôt à ces espérances vaines ; une vigoureuse sortie, qui coûta la vie à plus de cinq cents catholiques, parmi lesquels était Montréal, leur fit comprendre qu'ils n'auraient pas affaire à des hommes découragés. A peu de jours de là, l'entrée au port de sept vaisseaux de guerre, que l'artillerie des forts ne put pas même atteindre, et qui portaient dans la place le commandant Vere avec des régiments anglais qui allaient égaler les forces de la garnison à celles du camp royal, montra avec évidence qu'Ostende pourrait toujours être secourue et ne se rendrait jamais par défaut d'hommes, de munitions ou de vivres. Alors il fut décidé dans le conseil de l'archiduc que le principal effort du siége tendrait désormais à fermer l'entrée du havre aux convois maritimes ; et dans ces vues l'on commença de construire aux deux côtés de la ville deux levées, du haut desquelles le canon dominerait les deux principaux canaux d'Ostende, dont on essayait en même temps de boucher l'issue en y coulant à fond des bateaux chargés

de pierres et des sacs remplis de sable ; mais ces travaux, constamment battus des vagues, et renversés par la violence des marées à mesure qu'ils s'élevaient, prenaient un temps considérable, pendant lequel les assiégés ne demeuraient pas oisifs. La présence de Vere se faisait sentir. Les assurances de secours qu'il apportait de la part de la reine Élisabeth, et les instructions secrètes dont il était muni, ajoutaient encore à l'autorité que lui donnait sa renommée. Voyant que l'entrée du vieux port était sérieusement menacée par la levée des assiégeants, il fit percer le rivage auprès de l'embouchure de l'Yperlé et creusa un canal qui, se mêlant aux fossés de la ville, forma un port nouveau, plus commode que le premier. Dans le même temps, pour fortifier le côté occidental de la place, qui souffrait beaucoup du feu des assiégeants, il fit construire sur une dune appelée le Zandhill, trois redoutes bien munies d'artillerie. Ce fut là que se portèrent pendant longtemps les principales attaques et que l'on essuya de part et d'autre les plus grandes pertes ; les balles et les boulets couvraient la dune ; le feu continu de l'artillerie s'entendait jusqu'à Londres. Le jeune Châtillon, petit-fils de Coligny, y fut tué dans une sortie hasardeuse qu'il avait voulu faire à la tête des volontaires français ; Vere, lui-même, en visitant le rempart, reçut à la tête une blessure si grave, qu'il se vit forcé de quitter Ostende pour quelque temps et d'aller se faire traiter à Flessingue. C'est alors que les assiégés, voyant les re-

doutes qu'ils occupaient entre le Zandhill et la mer minées par les troupes royales et sur le point de tomber en leur pouvoir, tentèrent un de ces coups hardis, familiers aux Hollandais, et, sans trop prévoir ce qui allait advenir, saisissant l'heure de la haûte marée, percèrent la digue qui retenait de ce côté les flots et leur ouvrirent soudain un large passage.

La témérité était grande, car une si brusque irruption de vagues n'était guère moins périlleuse pour les assiégés que pour les assiégeants. Mais le génie batave se fiait toujours à son vieil ami l'Océan. Cette fois encore, il ne devait pas être trompé. Experts en cet art national de l'inondation stratégique, qu'ils avaient pratiqué dès le temps des Romains, les marins hollandais détournèrent rapidement de la ville le cours des eaux et le poussèrent contre l'ennemi[1], tandis que l'Espagnol, surpris par la fougue de cette mer débordée, eut à peine le temps de fuir, abandonnant tous les travaux qu'il élevait à grands frais depuis trois mois. Tous les hommes qui ne savaient pas nager périrent. On vit tous les canons, les instruments, les machines de siége, emportés, ballottés çà et là au gré des flots. Les redoutes et les tranchées furent englouties. Ostende respira. Dégagée, isolée par les eaux, elle se vit pour quelque temps hors des atteintes de l'ennemi, qui ne fit rien de considérable jusqu'à l'hiver.

1. « On eût estimé, dit Bonours (liv. IV), que l'Océan faisait rouler ses ondes à la solde de l'Hollandais. »

Cependant l'intérêt qui s'attachait au siége d'Ostende allait croissant. Ces deux belles armées en présence, les brillants faits d'armes qui s'y produisaient chaque jour, l'émulation causée par la diversité des peuples et des personnes venues de tous les points du monde pour servir sous des chefs illustres, excitaient l'admiration universelle. Dans le camp royal, mais plus encore dans la ville assiégée, on voyait arriver journellement une foule d'*aventuriers*[1], de grands seigneurs anglais, écossais, suédois, allemands, polonais, curieux de voir de près la beauté des travaux du siége. Des paris considérables s'ouvraient pour ou contre le succès de l'entreprise. Jusque dans Bruges, en la présence même de l'archiduc, on applaudissait à la défense savante des Hollandais. Des multitudes de feuilles volantes se répandaient, qui trahissaient la sympathie secrète des Provinces soumises pour les Provinces confédérées, et la haine toujours prête à éclater contre l'Espagnol. Elisabeth était venue à Douvres afin d'ouïr plus promptement les nouvelles; enfin, l'arrivée à Calais du roi Henri, diversement commentée, excitait au plus haut point des deux parts l'espérance et l'inquiétude.

La conversion de ce prince et son traité avec l'Espagne lui interdisaient toute marque trop publique de

1. On sait que ce mot *aventurier* était pris alors dans l'acception la plus honorable. On disait « un gentilhomme aventurier » pour désigner un homme d'une bravoure entreprenante et amoureux de gloire.

sympathie pour ses anciens amis les Hollandais, à la fois rebelles et hérétiques, mais on ne se faisait pas faute d'interpréter en leur faveur ses vœux secrets, et l'on allait jusqu'à dire que le roi de France venait s'entendre contre l'Espagnol avec la reine d'Angleterre.

Une brillante sortie que les volontaires français, dans Ostende, voulurent faire pour célébrer la naissance du dauphin, sembla donner quelque consistance à ces rumeurs ; si bien que l'archiduc crut devoir envoyer à Calais le comte de Solre, sous prétexte de saluer le roi, mais en effet pour s'assurer des motifs de sa venue. Le roi Henri, selon sa coutume, dissipa les méfiances par son humeur joviale et ses propos aimables. Il assura le comte de Solre qu'il venait à Calais pour mettre ordre aux affaires de ses sujets et non pour troubler celles de ses voisins, « ne ressemblant pas volontiers, ajouta-t-il, à ces oiseaux de mer qu'on nomme *mouettes*, lesquels n'apparaissent que pour annoncer l'orage. » Puis il vanta la valeur de l'infante, qui ne se contentait pas d'invoquer Notre-Dame-de-Hall, et de faire, avec les dames de sa cour, de la charpie pour les blessés, mais qu'on venait de voir passer, comme par bravade, en voiture découverte, sous le feu de l'ennemi, et qui, aux applaudissements des soldats, avait elle-même, de sa main délicate, mis au canon la mèche allumée[1].

1. « Il dit que l'infante s'acquerroit aux histoires les louanges d'une autre Zénobie, d'aider comme elle faisoit son mari à guer-

Des présents échangés entre l'archiduc et le roi achevèrent de dissiper le nuage, et l'on ne dit pas qu'en effet les assiégés d'Ostende aient, en cette occasion, reçu de Henri IV aucune marque efficace de sympathie.

Cependant l'on touchait à la fin de décembre. Près de six mois s'étaient écoulés ; l'hiver avançait à grands pas ; nul progrès ne se pouvait marquer dans les opérations des assiégeants. On s'en étonnait à bon droit, car toute la science alors connue, les dispositions si compliquées à cette époque d'un parfait système d'attaque, avaient été mises en œuvre. Les plus fameux ingénieurs de la France et de l'Italie, ces deux nations sans égales pour leurs institutions militaires [1], étaient accourus au camp de l'archiduc, ils y avaient déployé toutes les ressources de la tradition féodale et s'étaient signalés en une multitude de ces artifices nouveaux que l'usage de l'artillerie avait rendus nécessaires. Tranchées, plates-formes ou cavaliers, redoutes, étoiles, demi-lunes ou ravelins, bonnets carrés, galeries, bastilles et gabionnades, formaient autour d'Ostende un véritable labyrinthe, où les assiégeants allaient et venaient à couvert, faisant jouer au pied des remparts la

royer : mais que, pour être de tout point vaillante et preude femme, il falloit qu'elle décidât en bref les guerres des Pays-Bas par un combat de seule à seul, ainsi qu'il avait fait avec sa femme les divisions de la France et l'attente des séditieux. » (Bentivoglio, liv. IV.)

1. Machiavel, *Traité de l'Art de la guerre*, livre VII.

mine et la sape. Mais rien ne cédait à leurs efforts, et le ciel se chargeait d'épais brouillards; de longues et froides pluies tombaient sans interruption ; le vent âpre du nord soufflait dans les tranchées fangeuses.

Mal abrité, mal vêtu, mal chauffé, réduit à une solde misérable, à des aliments insuffisants et insalubres, atteint de maladies par lesquelles il se voyait rapidement décimé, le soldat du camp royal, si ardent au début du siége, se laissait aller à l'abattement; « tout commençait à se rendre *tédieux*, triste et insupportable. » L'homme du Midi surtout, l'Espagnol et l'Italien, ne se pouvaient accoutumer à ces intempéries du Nord; tous murmuraient. Les Espagnols qui, dès le premier jour, avaient annoncé la reddition de la place, imputaient ces lenteurs à la trahison des Flamands. Les Wallons, de leur côté, se plaignaient amèrement de la superbe espagnole, et enviaient ceux d'Ostende de ne plus connaître un tel joug.

La garnison d'Ostende n'était pas en beaucoup meilleur état : une épidémie terrible y sévissait. Les Anglais et les Français ne pouvaient plus s'accorder. La pénurie des vivres se faisait sentir. En vain le brave Vere envoyait-il message sur message aux États pour demander du secours. Le peuple de Hollande, si patient d'ordinaire, commençait à murmurer, à se lasser du poids des impôts. Les imaginations étaient frappées d'horreur à la vue des navires qui rentraient incessamment en Zeelande tout chargés de morts et de

mutilés. On ne rencontrait dans les villes et dans les campagnes que des femmes et des enfants en deuil. Les Etats s'efforçaient, à la vérité, de distraire les esprits en publiant les succès des flottes par delà les tropiques; mais ces conquêtes lointaines, que plusieurs supposaient imaginaires, ne semblaient qu'un faible dédommagement aux souffrances présentes. Le moment vint où l'on fut obligé de cacher aux troupes que l'on embarquait leur destination, dans la crainte qu'elles refusassent le service.

Ce fut dans ces circonstances désastreuses que Vere apprit, d'un prisonnier italien, le projet arrêté dans le conseil de l'archiduc de faire un effort suprême pour prendre la place. Bientôt il connut avec certitude que tout était disposé, l'archiduc présent, les ordres donnés, les soldats résolus, et que la nuit prochaine, avant-veille de Noël, à la marée basse, deux volées de canon tirées du fort de Monthullin donneraient le signal de l'assaut. C'était aux yeux de Vere, qui depuis longtemps ne recevait aucun secours, le signal d'une ruine certaine. Gagner un peu de temps, à quelque prix que ce soit, lui paraît sa seule chance; et ne se faisant nul scrupule de recourir à la ruse, après avoir épuisé toutes les autres ressources, il se souvient, lui aussi, du précepte florentin : « Couds à la peau du lion une pièce de celle du renard. » Ayant attendu jusqu'à la dernière extrémité et jusqu'au dernier quart d'heure de la marée, il envoie vers l'archiduc des parlementaires.

On leur accorde une suspension d'armes de vingt-quatre heures pour traiter de la reddition d'Ostende, et l'on échange des otages. Vere usa de mille stratagèmes pour faire écouler sans résultats les vingt-quatre heures accordées. Il fit promener d'un lieu à un autre, sous divers prétextes, les parlementaires, leur fit passer à table le temps des affaires. Sur ces entrefaites, un vent favorable s'était levé; on signalait en mer plusieurs navires, et bientôt la marée montante amenait dans le port des chaloupes qui portaient cinq compagnies zéelandaises. Alors l'astucieux Anglais lève le masque; il dit aux otages n'avoir agi que de son propre chef sous le coup d'une nécessité absolue, sans nulle autorisation des Etats; il déclare gravement que son serment à la République ne lui permet pas de rendre la place.

En apprenant cette supercherie, l'archiduc entre en grande colère, mais il ne veut pas, bien que les circonstances soient changées, renoncer à l'assaut. Le 7 janvier suivant, à la tombée de la nuit, à la marée basse, seul moment où la place était accessible, il paraît en personne dans la tranchée.

Après une journée où le canon n'avait cessé de tonner, il y régnait un complet silence. Pas la moindre rumeur non plus ne s'entendait du côté de la ville. Ce silence dans cette obscurité, au moment même où deux armées allaient se ruer l'une contre l'autre, avait quelque chose de sinistre. Tout à coup, au signal convenu, les troupes catholiques s'ébranlent. Elles vont attaquer

sur tous les points à la fois. Les Italiens, sous les ordres de Buguay, tenteront le passage du canal oriental et l'assaut de la vieille ville ; l'infanterie espagnole, commandée par Duranjo, franchira le canal occidental et escaladera le Zandhill que l'on espère surprendre à la faveur des ténèbres. Mais soudain, comme les Espagnols traversaient péniblement le canal, dont les eaux étaient plus hautes qu'ils ne se l'étaient imaginé, une immense clarté se projette sur les remparts. La nuit qui enveloppait de son mystère les apprêts des assiégés se dissipe. Des phares, des torches, des falots, des feux innombrables, se sont allumés comme par magie, et montrent à l'armée royale l'assiégé muet et immobile, qui l'attend de pied ferme, en bon ordre, derrière les palissades, toutes les brèches réparées, tous les canons chargés, dans la plus formidable attitude.

Un feu terrible renverse les premiers assaillants ; mais aucun ne recule. Ils essayent de se faire jour à travers le fer des piques et se poussent à l'escalade du Zandhill. Une mêlée sanglante s'engage. De Vere, qui a voulu commander lui-même aux Frisons, aux Anglais et aux Français, auxquels il a confié la défense de ce point important d'où peut dépendre le salut de la place, parvient à repousser ce vigoureux assaut ; mais presque aussitôt Duranjo y revient, et cette fois avec une ardeur telle qu'il enlève la victoire ; déjà les soldats espagnols appliquaient leurs échelles contre la courtine, lorsqu'ils se trouvent inopinément en présence de

troupes fraiches dont la vue les étonne. Le comte de Buguay et les siens ne sont pas parvenus à franchir le canal oriental, et le commandant Laroque, commis de ce côté à la défense de la place, ne se voyant pas d'ennemis en tête, est accouru avec ses Français, au bruit de la mousqueterie, vers le point menacé. Sans prendre haleine, il se jette sur les assaillants, les culbute du haut de leurs échelles ; un combat corps à corps s'engage, se prolonge et reste douteux pendant plus d'une heure ; enfin la canonnade des boulevards reprend avec une telle vigueur, elle devient si meurtrière, que l'archiduc renonce à tout espoir et fait sonner la retraite. Elle se fait d'abord en assez bon ordre, mais tout à coup les Hollandais lâchent leurs écluses ; alors les eaux des canaux, subitement gonflées, entraînent et submergent la plupart des Espagnols. Ceux qui échappent aux flots et au feu et qui parviennent à gagner l'autre rive y tombent épuisés sur un sol boueux, où le froid glacé de la nuit les saisit et les tue[1].

Aux premières lueurs du jour, Ostende, sauvée une fois encore, se voit, avec une joie mêlée d'horreur, entourée d'un large flot teint de sang, où flottent des cadavres.

1. Bonours énumère parmi ce qu'il appelle les *gentilshommes entretenus*, morts ou blessés dans ce formidable assaut, bien des noms illustres de l'Espagne, de l'Italie, de la Flandre, etc. : un Mérode, un Salviati, un Pepoli, un Salacar, un Gabriel de Néri, « l'un des beaux et subtils esprits et des vaillants hommes de sa nation et de son temps. »

Après cette malheureuse entreprise sur Ostende, l'archiduc, bien qu'il ne pût consentir à lever un siége où l'honneur de son nom et la réputation des armes du roi étaient engagés, ne tenta plus rien de considérable. Le printemps venu, il se rendit à Bruxelles pour demander aux États de nouveaux subsides, et aussi pour surveiller de plus près les mouvements du prince Maurice qui, à la tête d'une belle armée, entrait en Brabant et venait mettre le siége devant la ville de Graves (18 juillet 1602).

La situation de l'archiduc n'était pas bonne. Depuis bientôt un an qu'il tenait Ostende assiégée, aucun progrès n'avait été fait. Les États, au lieu de lui accorder les subsides qu'il demandait, exigeaient un dégrèvement d'impôt ; une extrême division régnait dans l'armée royale. La dureté et la dévotion de Mendoza qui en avait repris le commandement et sur qui les soldats exerçaient leurs représailles en l'appelant, depuis la défaite de Nieuport, « il gran capitano del Rosario, » y avaient ranimé les haines anciennes. Les Wallons, les Italiens, les Bourguignons refusaient d'obéir aux officiers espagnols. Enfin, une sédition ouverte venait d'éclater. Au nombre de six mille, les mutinés s'étaient saisis d'Hooghstraaten, d'où ils mettaient à contribution les pays voisins, menaçaient Anvers, entretenaient des intelligences jusque dans Bruxelles, et traitaient avec le prince Maurice « à des conditions grandement estranges, » s'assurant, en cas de nécessité, une retraite dans

Bréda et dans Berg-op-Zoom[1]. La destruction de six galères de Spinola par les navires anglais et hollandais, la prise de Graves, la résolution publiée par les États-Généraux de défendre Ostende à tout prix et à toute extrémité, achevaient de déconcerter les conseils de l'archiduc.

Les jours, les semaines, les mois de la belle saison s'écoulaient, et la place, au lieu de s'affaiblir, s'apprêtait avec confiance à passer un second hiver. Il fallait songer à rendre le séjour du camp plus supportable. L'archiduc n'y épargna rien. On construisit des baraques pour les soldats; les officiers, qui avaient toujours compté sur la durée du siége, s'étaient bâti des maisons; des hôtelleries bien fournies offraient, aux nombreux visiteurs que les affaires ou la curiosité ame-

1. Entre les choses qui peignent le mieux les mœurs du temps est la visite faite à ces mutinés ou altérés, comme on les appelait, par le nonce du pape, « qui en fut, dit un historien contemporain, fort bien et honnêtement traité, mais n'en obtint rien, » et surtout l'apologie que leur chef, ou *Electo*, fit publier. Dans cette apologie, les mutinés se plaignent « de la rigueur de l'Autriche et de l'outrecuidance espagnole. » Ils invoquent l'exemple de David désobéissant à Saül ; celui des Denmani révoltés contre César ; des Macédoniens en rébellion contre Alexandre, etc. On y lit le passage suivant : « Lorsque Son Altesse (l'archiduc Albert) quitta l'état ecclésiastique, nous fûmes tous joyeux, car, considérant qu'il avait été auparavant cardinal-archevêque, nous avions espéré qu'il ne proposerait point de règle plus rigoureuse à ses soldats que celle qu'en son état ecclésiastique il avait lue tant de fois dans la Bible, à savoir : *Contentez-vous de vos gages*. Mais, hélas ! il semble qu'il l'a du tout oubliée, et personne ne peut songer où Son Altesse a trouvé ce canon qu'il veut mettre en pratique : *qu'il nous faut être content sans nos gages*. »

naient à ce camp fameux, un abri commode; il semblait qu'une ville nouvelle se fût dressée comme par magie en face de la ville assiégée.

Une église, élevée sur la dune par les jésuites, consacrait cette cité guerrière au Dieu des armées. Le nonce du pape y avait publié un jubilé qu'on y célébrait avec pompe, en des cérémonies agréables surtout aux Espagnols. Des hôpitaux bien servis recevaient les malades. Un théâtre, des jeux de paume, de boule et de ballon amusaient les loisirs que la saison des pluies faisait aux soldats. Tous ces soins prodigués à l'âme et au corps, tout ce bien-être donné au camp royal, n'empêchaient néanmoins ni la peste d'y sévir, ni les maléfices et les sortiléges d'y jeter le trouble. Si le jour appartenait à Dieu et au roi, la nuit obéissait aux puissances infernales. Les esprits des trépassés hantaient la plage. Sur la dune, les sorcières tenaient leur sabbat; les loups-garous dévoraient les enfants; des géants, des spectres épouvantables y poursuivaient les gens attardés. Ceux qui ne voyaient rien entendaient distinctement dans les airs le choc des épées, le son des tambours et des voix étranges qui criaient : « Tue! tue aux papistes! »

Il ne fallait rien moins que la torture et le gibet pour mettre fin à ces apparitions diaboliques. Une femme de très-haut lignage et un Espagnol du royaume de Grenade que l'on soupçonnait d'être morisque et que l'on avait surnommé « *bastardo di Maometto* » furent convaincus d'être les principaux auteurs de ces épouvante-

ments nocturnes; la femme fut étranglée; l'homme s'évada de prison à chaque fois qu'il y fut mis, si bien qu'on lui attribua le don de se rendre invisible.

Cependant, la direction du siége qui traina encore jusqu'à la fin de juin 1603, reçut tout d'un coup, en changeant de main, une impulsion décisive. Ambroise Spinola arrivait aux Pays-Bas précédé d'un grand renom, avec des troupes nombreuses, levées à sa charge. Il avait signé avec l'archiduc une convention par laquelle il s'engageait à supporter à lui seul tous les frais du siége, et, le 8 octobre, il venait s'établir dans le fort Albert. Bientôt chacun avait compris que le prince Maurice allait avoir un digne rival, et que l'Espagne avait trouvé un nouveau Farnèse.

La garnison d'Ostende continuait à faire des prodiges; on la comparait aux défenseurs de Syracuse et de Numance, mais elle avait eu ce malheur que le commandement avait fréquemment passé d'un chef à un autre; l'indiscipline et la division s'étaient glissées dans ses rangs, comme dans ceux de l'armée royale; une grande inquiétude fermentait dans les esprits; on parlait d'intelligences avec Spinola; les Hollandais soupçonnaient les Wallons; les Anglais et les Français querellaient sur le point d'honneur. Des tumultes s'élevaient à propos de rien, et l'on s'entre-tuait dans les rues d'Ostende. La violence des marées, qui jetait bas des parties considérables de remparts, s'ajoutant à tous ces maux, on ne songea plus qu'à gagner du temps pour

retarder l'ennemi jusqu'à la venue du prince Maurice.

Les États-Généraux, voyant le péril d'Ostende, avaient résolu de faire une expédition en Flandre, soit pour opérer une diversion qui forçât Spinola à lever le siége, soit pour s'emparer d'un autre point fortifié qui fût pour les Provinces-Unies une compensation. En conséquence, pendant que la cavalerie hollandaise, de concert avec les mutinés d'Hoogshtraaten, ravageait le Hainaut et le Brabant, l'armée de Maurice venait mettre le siége devant l'Écluse (25 avril 1604).

Ni Velasco qui commandait la cavalerie espagnole et qui voulut vainement s'opposer au passage de Maurice, ni Spinola en personne qui tenta plus tard de jeter du secours dans la place, ni enfin la défection des mutinés, dont l'archiduc accepta la soumission à des conditions humiliantes et qu'il employa aussitôt contre l'armée républicaine, ne purent sauver l'Écluse.

Le 15 du mois d'août, la garnison se rendit. Ce fut pour le prince Maurice un grand honneur, et pour la République un grand avantage, car elle acquérait ainsi, en moins de trois mois, et au prix de bien peu de sang, une place forte et un port qui ne le cédaient en rien à cette Ostende, dont l'Espagnol, après plus de trois années et des pertes infinies d'honneur et d'argent, ne parvenait pas à se rendre maître. Mais, contrairement à ce qui se pouvait prévoir, la prise de l'Écluse, au lieu de sauver Ostende, amena sa capitulation. Les États-Généraux ne mirent plus le même zèle à la conserver,

assurés qu'ils étaient maintenant d'une autre place forte en Flandre. De leur côté, les assaillants, irrités de la perte de l'Écluse, redoublèrent d'efforts. Dans les derniers six mois, ils avaient emporté successivement tous les ouvrages extérieurs des assiégés. Maître des dunes occidentales, Spinola avait planté ses canons sur le Zandhill, d'où il avait poussé ses approches et fait jouer ses mines jusqu'au pied des remparts. Ce fut là que se livrèrent pendant six semaines les combats les plus furieux. Aux mines creusées par les assiégeants pour pénétrer dans la ville, les assiégés opposaient des contre-mines. On se rencontrait sous terre et l'on s'y battait corps à corps dans une obscurité profonde qu'éclaïraient seulement les lueurs des coups de feu. Amis et ennemis, vivants et morts, enveloppés de fumée, lancés en l'air par de subites explosions de poudre, écrasés par des éboulements, y trouvaient une même sépulture. Désespérant enfin de sauver la ville vieille dominée par le Zandhill, les assiégés la séparèrent de la ville neuve par un fossé et par une longue ligne de défense si rapidement élevée qu'on les accusa « de la plus noire magie; » et ils se disposèrent à recommencer comme au premier jour la défense de la place. Mais les fortifications nouvelles, construites avec de la terre trop fraîche, ne résistant ni à l'effet des boulets ni à celui des vagues, le commandant Marquette fit savoir au prince Maurice qu'il ne pouvait plus tenir s'il n'était promptement secouru. Au lieu de secours, les États-Généraux

lui mandèrent de capituler à des conditions honorables. Il les obtint sans peine de Spinola. Le 22 septembre 1604, la garnison d'Ostende sortit en armes de la ville, traversa fièrement, enseignes déployées, le camp ennemi et prit son chemin vers l'Écluse, en longeant la mer, à la grande admiration de Spinola et de son armée.

Par ordre exprès de l'illustre Génois, les soldats catholiques avaient dressé sur la plage des tentes et des tables chargées de mets excellents. Spinola invita Marquette à une collation magnifique et « le caressa de doux et aimables propos. » Les chefs du camp royal en usèrent de même envers les officiers de l'armée républicaine. On leur prêta des montures et des chariots pour faire plus commodément le trajet jusqu'à l'Écluse. Temps singulier, où la férocité des guerres n'en excluait pas la courtoisie; où l'esprit chevaleresque brillait d'un vif éclat en des âmes farouches; où les passions les plus inconciliables en apparence semblaient à l'aise dans un même cœur; où se mêlaient, en des mœurs hardies, les plus vieilles coutumes et les plus nouvelles libertés du monde!

Marquette, honoré par ceux qu'il avait combattus à outrance, ne devait pas l'être d'une manière moins flatteuse par ceux qu'il avait servis jusqu'à la fin avec une soumission dévouée. Les députés des États et le prince Maurice vinrent à sa rencontre et lui firent, en présence de toute l'armée rassemblée devant l'Écluse, de solennels remercîments au nom de la patrie.

LIVRE III

LA TRÊVE DE DOUZE ANS

La défense d'Ostende avait coûté aux Provinces-Unies la somme, énorme pour cette époque, de quatre millions de florins et la perte de cinquante mille hommes. Ce qui les pouvait consoler, jusqu'à un certain point, c'est que l'ennemi n'avait pas fait des pertes moindres et que, après avoir prodigué devant Ostende son sang et ses trésors, il ne s'emparait, après trois ans et deux mois d'un siége opiniâtre, que d'un monceau de ruines. La désertion en masse des citoyens, qui préférèrent tout perdre et s'expatrier plutôt que d'habiter avec les Espagnols, acheva de rendre dérisoire la conquête d'Ostende.

L'infante fut vue versant des larmes pendant les divertissements qui célébraient ce lamentable triomphe; et ce fut à ce moment même que les premières pensées

d'une paix possible s'offrirent à l'esprit ébranlé de l'archiduc et de Spinola.

Dans le même temps aussi, un changement dans la politique européenne se préparait. « La grande reine de la mer » avait cessé de vivre. Élisabeth s'était éteinte, le 3 avril 1603, dans la soixante-dixième année de son âge et la quarante-quatrième année de son règne, « après avoir vécu si longtemps, dit Grotius, qu'elle était sur le point de s'en ennuyer. » Le protestantisme, en particulier les Provinces-Unies, devaient beaucoup à cette princesse; elle ne fut pourtant pleurée ni de ses alliés ni de son peuple. Une durée trop longue ne semble pas humaine et déplaît. Le génie d'Élisabeth, d'ailleurs, était dépourvu de charme; elle n'avait su rendre aimables ni ses vertus ni ses vices. L'Angleterre, comme délivrée d'un pesant ennui, salua étourdiment son successeur; toutes les têtes couronnées le recherchèrent avec empressement; les Provinces-Unies n'épargnèrent aucun soin pour se le rendre favorable.

Une ambassade, composée du prince Frédéric-Henri, de Barneveldt et de Bréderod, s'était rendue à Londres pour sonder ses dispositions.

Depuis longtemps déjà le marquis de Rosny préparait de son côté le renouvellement d'un accord entre la France et l'Angleterre qui eût été très-favorable à la République. Mais ces négociateurs avaient été précédés par le connétable de Castille; peu après la prise d'Ostende, le président Richardot et le sieur Verreiken étaient ve-

nus de leur côté, de la part de l'archiduc, prier le roi de conclure la paix avec l'Espagne. Le roi, la cour, le pays tout entier semblaient indécis. Par tempérament, le fils de Marie Stuart était pacifique, ou, du moins, s'il aimait les combats, ce n'étaient que les combats de la théologie que tranche le glaive spirituel. Sa politique toute personnelle et ses notions sur la prérogative royale le portaient également à rester en bons termes avec le roi d'Espagne, plutôt que d'embrasser la cause d'un peuple républicain dont les soldats communiquaient aux troupes anglaises des idées dangereuses de droit et de liberté.

Les catholiques de la Grande-Bretagne se trouvaient sur ce point d'accord avec leur souverain hérétique; mais une notable partie de la nation considérait, au contraire, l'alliance des Provinces-Unies comme indispensable à la sûreté de la navigation et à cette liberté des mers qu'elle devait invoquer aussi longtemps qu'elle n'en aurait pas conquis l'empire. Cependant, malgré l'éloquence de Barneveldt, malgré les bons offices de Rosny qui l'appuyait vivement, l'inclination de Jacques l'emporta, et, comme l'archiduc, désireux d'un accommodement, allait au-devant de toutes les difficultés, la paix fut bientôt conclue entre l'Espagne et l'Angleterre.

Pendant tout le temps de ces négociations, le prince Maurice et Spinola avaient continué la guerre, mais sans aucun succès signalé de part ou d'autre. Ni une

première ni une seconde campagne ne répondirent à l'espérance que faisaient naître ces deux noms illustres. Une sorte d'égalité dans une fortune médiocre s'établissait entre eux. Spinola ne réussit pas à exécuter ce qu'il avait osé entreprendre; Maurice, au contraire, fut accusé de n'avoir pas égalé ses entreprises à ses forces; quelques-uns même allaient dès lors jusqu'à le soupçonner de désobéir aux États dans des vues d'ambition, et de traîner en longueur une guerre qui pouvait le conduire à la plus haute fortune.

Insensiblement aussi dans les Provinces-Unies on commençait à se lasser de la guerre. Depuis près de quarante ans qu'elle durait, la plupart des vieux patriotes, amis ou soldats de Guillaume, étaient morts. Une génération nouvelle arrivait qui, n'ayant pas porté l'ignominie du joug espagnol, ni connu que de loin ses persécuteurs, ne ressentait pas les haines farouches des anciens *Gueux*. L'esprit du peuple était changé. Les provinces les plus catholiques, la Gueldre, l'Overyssel et Groningue, jalouses de la Hollande et de la Zéelande dont les forces maritimes et les richesses commerciales s'accroissaient par la guerre, plus exposées que ces deux provinces aux excursions de l'ennemi, refusaient souvent l'impôt. En l'an 1600, le peuple et la régence de Groningue, les paysans de la Frise, s'étaient ouvertement révoltés et n'avaient pu être contraints qu'au bout de trois ans, par la force armée, à payer les subsides. Il avait fallu que le comte de Nassau, au nom des États-

Généraux et par des mesures extra-légales, désarmât les bourgeois. Plusieurs magistrats avaient été envoyés prisonniers à La Haye; une citadelle avait été bâtie pour contenir la ville de Groningue, ce qui excitait dans le pays une irritation d'autant plus dangereuse que les mécontents protestaient au nom de leurs anciens droits contre les abus d'un pouvoir nouveau, suspect au peuple. Les hommes politiques, principalement Barneveldt, le plus sage de tous, tenaient compte de ces dispositions.

Barneveldt, l'ardent promoteur de la guerre, lui dont l'éloquence et l'énergie avaient, depuis la mort de Guillaume, soutenu au cœur des États la résolution de combattre à outrance, et qui, devinant le génie de Maurice, n'avait pas craint de remettre à ses jeunes mains le salut de la République, Barneveldt aujourd'hui inclinait vers la prudence et conseillait la modération. Les succès prodigieux des armées de la République n'éblouissaient point ce ferme jugement qui faisait entrer dans ses calculs les brusques retours de la fortune. L'altération de l'esprit public, où l'amour du gain commençait à se mêler au pur amour de la patrie et le désir de jouir à la passion d'être libre, n'échappait pas non plus à sa pénétration. Enfin, et cette pensée domina bientôt en lui toutes les autres, Barneveldt, averti par l'histoire, appréhendait comme une suite inévitable de la guerre prolongée, la substitution du régime militaire au régime municipal sur lequel se fondait l'institution républi-

caine; il voyait monter et s'avancer, comme une mer enflée par les vents, l'orgueil du sang de Nassau et les ambitions du victorieux Maurice.

Ce désir de la paix, qui n'avait encore gagné dans les Provinces-Unies que les villes les moins influentes et quelques esprits d'élite, était ardent et unanime dans les provinces wallonnes, plus épuisées encore par la présence des armées qui la défendaient que par les ravages de l'ennemi. L'opinion s'y était établie que la Hollande et la Zélande étaient invincibles. Le vain espoir d'une ombre d'indépendance que la cession de Philippe II à sa fille avait fait naître, la stérilité de l'infante l'avait fait évanouir. L'archiduc n'osait plus convoquer les États-Généraux, tant il les sentait hostiles. Isolé, dépouillé de toute autorité réelle par la prolongation d'une guerre qu'il était hors d'état de conduire en personne, il soupirait après la paix. Enfin, le chef illustre qui devait à cette guerre le plus grand éclat de son nom, Spinola lui-même conseilla de la terminer. Trop judicieux pour se payer d'apparences, il voyait bien que son but principal était manqué. Toutes ses tentatives pendant les deux campagnes de 1606 et 1607, pour pénétrer au cœur des Provinces-Unies, avaient été repoussées. Ses succès se réduisaient à la prise de quelques villes de médiocre importance eu égard aux sommes qu'elles avaient coûté; il ne se flattait plus d'entamer un pays si bien défendu par ses fleuves, par ses forts, mais surtout par la vigilance de ses habitants, et par la tac-

tique consommée de ses armées. Les affaires particulières de Spinola ne le mettaient pas mieux en humeur de prolonger la guerre. Les dettes énormes qu'il avait contractées au service de l'Espagne entraînaient sa ruine, si Philippe III ne trouvait, par une prompte paix, le moyen de s'acquitter. Aussi les représentations de Spinola à la cour de Madrid étaient-elles très-vives. Le roi, d'ailleurs, et plus encore le duc de Lerme, son favori, inclinaient aux voies pacifiques. Le résultat négatif d'une lutte de quarante années donnait raison aux hommes d'État qui avaient, à l'origine, conseillé une politique moins inflexible. Les rebelles semblaient de jour en jour mieux unis au sein de leur confédération qu'on avait d'abord estimée si méprisable. Faiblement protégés, au début, par des voisins hésitants, ils avaient maintenant des alliés solides, des armées que l'on vantait par toute l'Europe, des flottes victorieuses. Ce qui à l'origine s'était appelé *rébellion*, se nommait aujourd'hui *liberté*, ce qu'on avait blâmé comme obstination était loué sous le nom de constance. Les *turbulences de Flandre* s'appelaient désormais l'*indépendance des Provinces-Unies*. On eût dit que le succès leur avait conféré le droit. La nature même semblait entrée dans le parti de ces rebelles; le vieil Océan catholique, soulevé contre ses anciens maîtres, s'apaisait à la voix de ces hérétiques et portait avec amour leurs navires insolents jusqu'aux extrémités du monde.

Et c'était là surtout ce qui inquiétait l'orgueil espa-

gnol. L'un des premiers effets de la liberté dans les Provinces-Unies, l'une des premières ambitions de cette république sortie des eaux et défendue par les *Gueux de mer*, c'avait été l'accroissement rapide des forces maritimes. Le premier acte de ces forces constituées, ce fut la revendication, sur le grand Océan, de la *liberté des mers*, la protestation du droit commun contre le droit divin de possession, acquis à la monarchie catholique et protégé par la sanction de Rome.

Avant l'Union d'Utrecht, les Pays-Bas n'avaient point eu de flottes. Le grand succès de quelques entreprises particulières sous Charles-Quint y avait éveillé le désir des expéditions lointaines. Un seigneur de Beveren, à qui l'empereur avait accordé la possession d'une certaine île de l'Atlantique assez mal définie, ayant équipé deux vaisseaux pour la chercher, avait couru longtemps les mers sans rien trouver, il est vrai, mais il était revenu chargé de denrées précieuses dont la vue avait fait une impression très-vive sur ses compatriotes. Presque dans le même temps, un bourgeois de Ziriksée rapportait des îles du cap Vert, où jamais un vaisseau hollandais n'avait mouillé jusque-là, une cargaison de sucre, de vins et d'autres produits inconnus ou du moins très-rares dans le nord de l'Europe. Dans ce pays de marins, « qui comptait autant de bateaux que de maisons, » l'émulation gagna rapidement. Bientôt la guerre avec l'Espagne força les commerçants d'armer leurs navires; les marchands devinrent soldats; puis

l'État intervint et organisa les forces éparses. Enfin, par l'alliance avec l'Angleterre, le caractère de la lutte s'agrandit, l'intérêt privé devint un intérêt politique et religieux. Le nord et le midi, le protestantisme et le catholicisme, l'esprit germanique et l'esprit latin, se combattirent sur un élément nouveau et dans un nouveau monde.

Je ne raconterai point ici les aventures héroïques du commerce hollandais dans les Grandes-Indes. L'association de neuf négociants d'Amsterdam qui formèrent, en 1595, la *Compagnie des pays lointains* et risquèrent d'immenses capitaux pour une première expédition à Java, servit de modèle à une multitude de compagnies analogues, qui, rivalisant d'énergie, d'audace et d'habileté, ramenèrent de ces *pays lointains* des richesses inouïes.

En 1602, un édit des États-Généraux réunit ces diverses compagnies sous un seul privilége, tout en laissant à chacune, dans le même esprit qui avait présidé à l'Union d'Utrecht, son assemblée, ses statuts particuliers et le directeur qu'elle s'était choisi. Le total des sommes réunies par la *Compagnie des Indes-Orientales*, 6,444,200 florins, fut partagé en actions de 3,000 florins, qui rendaient à l'origine 15 pour cent de bénéfice. En 1606, le bénéfice montait déjà à 75 pour cent. La Compagnie, en pleine prospérité, avait conquis aux Indes une plus grande étendue de territoire que la République n'en possédait en Europe.

Ce fut la grande appréhension de ce génie conquérant du commerce hollandais qui, par-dessus tout autre motif, détermina la cour d'Espagne à entrer en négociation pour la paix. Les premiers fils de cette négociation, qui ne devait pas durer moins de trois années, furent noués par un grand seigneur wallon, Walrave van Wittenhorst, allié aux premières familles des Provinces-Unies. Dans l'année 1605, il avait parcouru le pays pour sonder à ce sujet les personnes influentes. Les trouvant bien disposées, il s'était muni de lettres de créance, et, sur l'avis de Barneveldt, il avait été introduit dans le conseil d'État (janvier 1606), pour y exposer les vues de l'archiduc. Mais, comme au début de sa harangue, il parlait du *droit* de ses maîtres, on l'interrompit tout d'un coup. On lui dit qu'il commettait une erreur grave en supposant qu'il pût être question d'un autre droit que le droit des Provinces à se confédérer, et que, aucune ouverture de paix n'était possible, si, au préalable, les archiducs ne reconnaissaient l'entière indépendance de la République.

Sur cette fière réponse, les négociations, à peine entamées, furent brusquement suspendues. Néanmoins, comme les circonstances étaient impérieuses, les archiducs envoyèrent en Hollande un nouveau négociateur. Celui-ci n'était pas un grand seigneur; c'était un moine franciscain d'obscure naissance, facile à désavouer, difficile à offenser sous sa robe de bure dont l'humilité le rendait inaccessible au mépris. Confesseur de l'infante,

le père Neyen était expert aux intrigues de cour comme aux intrigues du cloître. Il faisait glisser ses paroles comme les grains de son chapelet, et ne craignait ni de les répéter, ni, au besoin, de les démentir [1].

Les lettres de créance qu'apportait le cordelier étaient, par elles-mêmes, une concession. Il y était dit que les archiducs reconnaissaient les États confédérés comme des peuples libres, sur lesquels ils ne prétendaient aucuns droits. Sur ces bases, on proposait à la République de faire avec elle une paix éternelle, ou bien une trêve de douze, quinze ou vingt années, ou tout au moins une suspension d'armes, pendant laquelle des ambassadeurs nommés de part et d'autre tâcheraient de s'entendre.

Ces préambules furent acceptés, à la condition que, dans un délai de trois mois, ils seraient ratifiés par le roi d'Espagne; puis, aussitôt, les États firent demander aux rois de France, d'Angleterre et de Danemarck, au comte palatin et au duc de Brunswick, leurs fidèles alliés, d'envoyer des ambassadeurs à La Haye pour les assister de leurs conseils pendant les négociations pour la paix définitive.

Il paraît que ce premier succès, extraordinaire, presque incroyable des États-Généraux, causa dans les cours de France et d'Angleterre plus de surprise que de satisfaction. Tout en venant en aide aux provinces confé-

1. « When he hath sayd them over he is anew to beginne again, » écrit sir Charles Cornwalis au comte de Salisbury. — Winwood's Memorial.

dérées dans leur lutte contre l'Espagne, le roi Henri et la reine Élisabeth ne les avaient jamais regardées que de très-haut, comme un *petit peuple* qui devait rester toujours sous leur dépendance, et servir bien plutôt leurs intérêts que les siens propres. Et voici que, tout d'un coup, de la manière la plus inespérée, la plus étrange, la République impose ses volontés à la royauté espagnole; voici que, sans avoir ni consulté ni même averti les puissances alliées, elle les prend à témoin de la chose faite. On voit dans les correspondances diplomatiques[1] la colère de Henri IV, l'indignation du roi Jacques, et comme ils se plaignent avec aigreur de ce qu'ils appellent l'insolence, l'ingratitude, les mauvais procédés des Provinces-Unies; comme ils s'étonnent que les archiducs aient consenti à des conditions *si peu honorables*. Toutefois, la défiance mutuelle est si grande entre les deux souverains, chacun d'eux redoute tellement de voir l'autre s'arranger séparément avec la République, qu'ils dissimulent leur défaite et s'efforcent d'attirer chacun à soi l'arbitrage de la paix.

Les conférences devaient s'ouvrir à La Haye. Henri IV y envoya, outre son ambassadeur ordinaire Buzanval, le président Jeannin, qui passait pour le plus habile

1. Winwood's Memorial. — Sully : Mémoires. — Négociations de Jeannin. Les envoyés anglais ne parlent que de : « extraordinary forwardness » ; « Strange and wondrouss business, » de : precipitous and deshonourable treatie, etc. « The more I consider the strangeness of the archiduks offers in declaring them to by a free state, the more I loose myself, » écrit le comte de Salisbury.

homme d'État qu'il eût à son service, et qu'il appelait « le Barneveldt de sa cour. » De la part de l'Angleterre, sir Ralph Winwood et sir Richard Spencer furent chargés des négociations. Les deux souverains crurent encore devoir s'en excuser auprès du roi d'Espagne.

Celui-ci, cependant, ne se hâtait pas d'envoyer la ratification promise par les archiducs; loin de là, il disait tout haut que jamais il ne reconnaîtrait l'indépendance des provinces. Les trois mois fixés pour l'expiration de la trêve allaient finir, il ne s'en fallait plus que de peu jours, quand arriva de Bruxelles le secrétaire de l'archiduc, Verreiken, porteur d'une ratification prétendue, où l'insolence et la mauvaise foi espagnoles éclataient ensemble.

Ce ne fut qu'un cri dans l'assemblée des États-Généraux lorsqu'on vit que cette ratification, qui devait poser les bases de leurs rapports futurs avec les puissances européennes, était rédigée en langue espagnole, qu'ils prétendaient dédaigneusement ne pas comprendre; qu'un document si solennel était écrit sur papier, non sur parchemin, scellé du petit sceau; enfin, chose absolument insupportable, qu'il était signé « Yo el Rey, » ainsi que le roi d'Espagne avait coutume de le faire avec ses sujets.

Et comme, dans le même temps, on apprenait l'armement d'une flotte espagnole et les tentatives du père Neyen pour corrompre Aërsens, le secrétaire des États-Généraux, on ne mit plus en doute la duplicité du roi.

Aussi redoubla-t-on de hauteur avec l'envoyé de l'archiduc. En pleine assemblée, Barneveldt lui rendant avec mépris les présents offerts à Aërsens, que celui-ci avait immédiatement remis aux mains du prince Maurice : « Reprenez ces présents, dit l'avocat de Hollande, et dispensez-vous à l'avenir d'user de pareils moyens, cela vous entrainerait en de trop grandes dépenses. Ne pensez pas que, ici comme dans une monarchie, nous soyons gouvernés par la volonté de deux ou trois personnes. Notre nombre est si grand, ajouta-t-il avec ironie, en montrant du geste l'assemblée, que ce serait folie de chercher à nous corrompre tous. »

Le lendemain, Verreiken partait pour Bruxelles, porteur d'une formule explicite de ratification dictée par les États, et qui, c'était leur volonté expresse, devait être rapportée écrite en langue latine, française ou flamande.

Mais ce n'était là encore que le prélude des difficultés de toutes sortes qui allaient venir à la traverse des négociations. Quand Verreiken et le père Neyen revinrent à La Haye, vers la fin de l'année 1607, munis de la ratification amendée, les États ne s'en montrèrent point satisfaits. Ils y trouvaient beaucoup d'obscurité et s'offusquaient de la signature « Yo el Rey » qui y était restée. Aussi, malgré les instances des envoyés de France et d'Angleterre qui les pressaient de signer, voulurent-ils consulter leurs souverains, les États provinciaux. C'était chose conforme à la constitu-

tion, ou, pour parler plus juste, à l'Union d'Utrecht, qui avait laissé la souveraineté où elle l'avait trouvée, c'est-à-dire dans les municipalités ou régences des villes, qui se faisaient représenter aux États provinciaux par des députés à qui l'on donnait, comme à des envoyés diplomatiques, des instructions particulières pour chaque affaire spéciale, et qui n'avaient d'autre pouvoir que celui de leur mandat.

Selon cet étrange système, l'assemblée des États-Généraux se trouvait, à peu de choses près, au regard des États provinciaux, dans la même dépendance que l'étaient ceux-ci au regard des municipalités. Leur assemblée était un congrès d'ambassadeurs, bien plutôt qu'un parlement. La majorité des votes n'y emportait en droit aucune décision, il y fallait l'unanimité. Une minorité opposante si petite qu'elle fût, le veto d'une seule ville, obligeait à de nouvelles communications avec les assemblées provinciales et municipales. De là, des lenteurs interminables, de perpétuels conflits d'autorité, et trop souvent aussi une prédominance de l'intérêt local sur l'intérêt général, qui fut l'origine, la raison d'être et la force croissante du stadhoudérat, c'est-à-dire de la concentration des forces par l'unité du pouvoir, toutes les fois que l'existence de la République parut menacée.

Cette fois, les lenteurs n'étaient pas seulement du côté des Hollandais, les Espagnols non plus n'avaient point de hâte. Ils prétextaient l'extrême rigueur de

l'hiver, et n'arrivèrent à La Haye que dans les derniers jours de janvier 1608. Ils étaient au nombre de cinq : le président Richardot, Verreiken et le père Neyen, le secrétaire du roi, Mancicidor, et enfin le marquis Spinola. Les États avaient fait choix, pour les représenter, des plus grands personnages de la République. Le prince Maurice vint à Ryswick à la rencontre des ambassadeurs espagnols, et rendit à son illustre rival les plus grands honneurs. Ce fut un spectacle merveilleux pour la multitude accourue là de tous les points de la Hollande, de voir, assis l'un près de l'autre et s'entretenant avec cordialité, ces deux fameux capitaines qui s'étaient mesurés si souvent sur le champ de bataille, dans des luttes acharnées. La pompe et la magnificence que déployait Spinola, son affabilité envers tous, ne flattaient pas peu l'amour-propre du peuple hollandais, en lui rendant apparent le changement survenu dans sa fortune.

De leur côté, les ambassadeurs se montraient charmés de leur séjour à La Haye. Situé entre Leyde et Delft, non loin de la plage de Schéveningue, où l'on se rend par de belles avenues d'arbres, ouvert de toute part sur de fertiles prairies où paissaient de nombreux troupeaux, adossé à un bois séculaire dont les antiques ombrages ont vu les premiers efforts de la civilisation naissante, le village de Haghen ou La Haye car La Haye, pour n'être pas enclos de murs, était alors réputé village, passait pour « le plus beau, le plus riche et peut-

être le plus grand qui fût au monde[1]. » Il avait été pendant plusieurs siècles la résidence favorite des anciens comtes de Hollande, d'où le nom lui restait de *S'Graven haghen*, bois ou haie du comte. L'un d'eux, le comte Guillaume II, élu en 1247 roi des Romains, y avait bâti, sur l'emplacement d'un pavillon en bois qui servait de rendez-vous de chasse, un palais, nommé le *Binnenhof*, si vaste qu'on l'avait comparé au temple de Salomon, où résidait maintenant le stadhouder, et où se tenaient les assemblées des États-Généraux et celle des États de Hollande[2].

La politesse des mœurs, la bonne humeur, l'hospi-

1. Description de tous les Pays-Bas, autrement appelés la Germanie inférieure ou basse Allemagne, par Messire Loys Guicciardin, gentilhomme florentin ; à Arnheim, chez Jean Jeansz, 1613, in-4. — Parlant du bois de La Haye, Guicciardin dit qu'il est « très-plaisant et amène, si délectable et si beau qu'il semble que ce soit un de ceux que les poëtes anciens voulaient nommer sacrés aux dieux. »

2. « Guillaume, roi des Romains, y bastit un palais magnifique tout oignant lequel y a un beau estanc d'eau doulce, basti d'une architecture royalle avec bois d'Irlande, libres de vers et araignées. Il y a en outre une belle chapelle avec plusieurs chambres magnifiques pour les conseillers et Estats du pays ; ensemble une très-ample et spacieuse salle avec une fort large plaine devant la court qui sert de pourmenoir aux gentilshommes et bourgeois. La présente prospérité de ce lieu consiste principalement en la court. Joint qu'icy les Estats-Généraux des Provinces-Unies y tiennent leurs assemblées et résidence ; ce que fait pareillement le prince Maurice estant hors de campagne, à raison de quoy y a journellement à Lahaye grande multitude de solliciteurs dont les bourgeois et hostes ne jouissent pas de petites commodités. » Guic., p. 355-56. — Une singularité historique est que La Haye, résidence des États de Hollande, n'avait pas le droit d'y envoyer des députés.

talité de la population, le luxe et l'originalité de ses costumes [1], la propreté extrême de ses maisons, qui ressemblaient à des palais et dont les façades lavées et brossées restaient toujours luisantes et agréables à l'œil, des jardins charmants, des quais plantés d'odorants tilleuls, et enfin l'oiseau de bon augure, la cigogne que les habitants de La Haye avaient mise dans leurs armoiries et qu'ils nourrissaient privément au milieu d'eux comme pour leur promettre le bonheur, achevaient de donner à ce riant village un air d'élégance incomparable.

Ce fut une grande solennité que la séance d'ouverture des débats sur la paix avec le roi d'Espagne. Afin

1. Les bourgeois en charge et les enfants orphelins portaient la livrée mi-partie aux couleurs de la ville. Les nobles, tels qu'on les voit dans les batailles de Van-der-Veld et dans les estampes des œuvres de Cats, allaient vêtus d'habits de soie et de velours, couverts de boutons, de chaînes et d'autres ornements en or massif ; ils portaient une vaste fraise, un chapeau à larges bords retroussés et rattachés par des ganses d'or. Les dames avaient de hautes coiffures, emblèmes de la liberté, et maniaient l'éventail à l'espagnole. Quant aux paysans et manœuvres, Van Ostade et Adrien Brauwer les représentent habillés d'un pourpoint violet ou rouge foncé, avec des manches jaunes ou bleues, la plume de coq au chapeau, surtout ceux qui faisaient métier de se battre au couteau ; ils avaient coutume aussi d'attacher au chapeau leurs pipes qui, souvent, étaient de grand prix. Les paysannes portaient d'amples bonnets, retenus par des aiguillettes d'or, un cotillon écarlate où pendait une ménagère en argent. Elles se paraient de riches colliers d'ambre jaune ou de grenat.

de la rendre plus imposante, le prince Maurice et le Conseil d'État y furent appelés. Olden Barneveldt prit la parole au nom des Provinces-Unies. Préalablement à toute discussion, il réclama la reconnaissance entière, absolue, de leur indépendance. Cette demande fut aussitôt accordée par le président Richardot, qui crut devoir ajouter, comme par bravade, que si même il plaisait aux Provinces de « s'ériger en royaume, » le roi son maître n'y trouverait point à redire. Mais comme on s'étonnait encore de voir si vite et si aisément accordé un point si essentiel, une question relativement bien minime, une pure question d'étiquette surgit et faillit rompre les négociations. Un député remarqua que le sceau appendu à la procuration des envoyés d'Espagne portait les écussons des dix-sept Provinces. L'assemblée s'indigna ; elle voulut exiger qu'immédiatement ces écussons fussent enlevés. Cet exigence parut aux ambassadeurs exorbitante. S'adressant aux envoyés de France et d'Angleterre, ils les prirent à témoin de l'usage général.

Ils firent observer que le roi de France s'intitulait roi de Navarre, que le roi d'Angleterre prenait le titre de roi de France, sans pour cela revendiquer le moindre droit sur ces pays. Ils trouvaient tout à fait insupportable la prétention d'un Etat à peine formé de vouloir « introduire des coutumes inconnues dans le monde politique [1]. » Mais l'Assemblée tout entière insistait sur

1. Cerisier.

ce point, et, Jeannin s'étant rangé à son avis, les envoyés espagnols cédèrent, bien qu'avec une répugnance extrême; puis on entama le débat sur le fond même du traité, sur ce qui en était le nœud, la difficulté majeure: la libre navigation dans les mers d'Orient et le commerce avec les Grandes-Indes.

Ce commerce, très-récent, comme nous l'avons vu, mais extraordinairement prospère, était devenu pour la nation hollandaise, par les circonstances qui l'avaient fait naître, une passion véritable. Jusqu'à l'année 1581, les commerçants hollandais, encore timides, allaient vendre dans les ports de l'Espagne et du Portugal les denrées de l'Orient et du Nouveau-Monde qu'ils amenaient sur le marché d'Anvers, où la France et l'Allemagne venaient les chercher. Ils se contentaient d'un gain modeste, qu'ils faisaient fructifier par une habile économie. Mais la défense faite par le roi Philippe II à ses sujets, de commercer avec les Pays-Bas révoltés, poussa ceux-ci à des entreprises plus hasardées.

Pressés par les besoins croissants d'une population qui s'augmentait chaque jour des réfugiés fuyant de toutes parts la persécution catholique, s'appuyant sur la déclaration de la reine Elisabeth à l'envoyé espagnol que « la mer est un élément ouvert et commun à tous les peuples comme l'air qu'ils respirent, » les Hollandais résolurent d'aller bravement chercher dans les Indes les denrées qui leur étaient refusées dans les ports de l'Espagne. Une fortune inouïe favorisa leurs

premières aventures dans ces mers inconnues. Bientôt, après de terribles combats contre les escadres des rois catholiques, restés vainqueurs, ils établirent des comptoirs sur les côtes et dans les archipels de l'Inde. Les indigènes gagnés par leur humanité qui contrastait avec la cruauté espagnole et surtout par l'intégrité manifeste qu'ils apportaient dans le commerce, firent avec eux des traités, des alliances.

Les vaisseaux de la République ramenèrent en Hollande des ambassadeurs euvoyés par les princes indiens vers le Stadhouder à qui, ne pouvant comprendre l'état républicain, ils donnaient le titre de roi et d'empereur. Enfin, les heureux marchands d'Amsterdam jetaient dans l'île de Java les fondements de la ville de Batavia, qui allait devenir le centre d'un mouvement commercial sans aucun précédent dans le monde.

Ces choses merveilleuses racontées au peuple par les matelots, les objets étrangers qu'ils rapportaient : plantes exotiques, oiseaux d'éclatant plumage, bois odorants, tissus d'or, exposés sur le marché d'Amsterdam, le long des canaux, des quais brumeux des villes et des villages de la Zélande, exaltaient les imaginations. Une opulence poétique pénétrait la maison hollandaise, froide et nue jusque-là dans sa rigidité calviniste. Elle s'ornait à plaisir de vases, de riches tapis, d'ivoires peints et sculptés, des mille fantaisies d'un art charmant. A la pensée de ce paradis oriental dont les rayons, les fleurs, les fruits, les parfums lui arrivaient à tra-

vers les tempêtes, la famille, rassemblée dans les longs soirs, autour de son morne brasier de tourbes, s'animait, s'enchantait. Le peuple tout entier se passionnait maintenant pour ses possessions dans les Indes, comme il s'était passionné naguère pour son Dieu et pour sa liberté.

Les États-Généraux, l'eussent-ils voulu, n'auraient pas pu heurter le sentiment national, à ce point de se laisser bannir, comme le prétendaient les Espagnols, de l'Océan indien. L'intérêt politique était en cela d'accord avec l'instinct populaire. Le commerce, armé en guerre, n'occupait pas moins de huit mille matelots. Chaque année, on équipait cent quatre-vingt-dix navires, dont on évaluait les bénéfices à quarante-huit millions de florins environ. L'heureux retour de ces navires était, par tout le pays, le signal de réjouissances où l'on célébrait à l'envi les actions glorieuses des marins, leurs conquêtes présentes et futures, l'orgueil espagnol abaissé sur mer et sur terre : Dieu toujours et partout pour la patrie hollandaise. Proposer à une nation ainsi exaltée, dans l'ivresse de ses triomphes, de renoncer à un commerce héroïque, à l'attrait des découvertes, à tant de biens conquis, convoités, pour revenir à un petit négoce subalterne, que le roi d'Espagne voudrait bien tolérer sur les côtes de la Péninsule, c'eût été une dérision, un outrage. Les *remontrances*, les requêtes présentées aux États par la compagnie des Indes et par un grand nombre de citoyens,

repoussaient avec indignation la prétention des Espagnols. Le fameux traité de *Liberum mare* qui parut vers cette époque, porta aux nues la réputation de Grotius. Barneveldt et le prince Maurice, que tant de choses divisaient déjà, se montraient d'accord sur ce point : qu'on ne pouvait abandonner le commerce des Indes ; Barneveldt, parce qu'il était convaincu que ce serait la ruine de l'Etat; le stadhouder parce qu'il espérait ainsi faire rompre la trêve. Il s'en fallut de peu, en effet, car de part et d'autre, la ténacité était extrême. Mais Jeannin ayant proposé de « laisser mûrir la question » et de ne la reprendre qu'après s'être entendu sur toutes les autres, ce compromis fut accepté. Le P. Neyen retourna en Espagne, pour y prendre des instructions nouvelles, et Jeannin, dans la même intention, se rendit auprès de Henri IV. Durant cet intervalle, les États-Généraux conclurent avec l'Angleterre un nouveau traité d'alliance, analogue à celui qu'ils venaient de signer avec la France, et qui allait leur donner, à la reprise des négociations, une contenance plus ferme encore, assurés qu'ils étaient d'un secours de troupes auxiliaires, pour le cas où la trêve serait rompue.

Sur ces entrefaites, des bruits alarmants arrivaient en Hollande. On apprenait que Philippe faisait des préparatifs de guerre ; qu'il offrait l'infante d'Espagne au dauphin de France avec les Pays-Bas pour dot ; qu'enfin ses ambassadeurs dans les différentes cours assuraient que jamais le roi leur maître n'avait eu la plus

lointaine intention de traiter avec ses sujets rebelles, à moins de leur entier désistement de tout commerce avec les Indes, et du rétablissement dans les Provinces confédérées de l'exercice public de la religion catholique. Au retour du P. Neyen ces bruits se changèrent en certitude. En pleine assemblée, les envoyés espagnols exposèrent ces deux conditions comme étant l'*ultimatum* de leur souverain. Une explosion de colère fut la réponse à ces prétentions exorbitantes. Un grand cri de trahison retentit. A l'unanimité, séance tenante, l'Assemblée décide de ne pas reprendre les négociations qui n'ont eu manifestement pour but que de les tromper. La colère du peuple répond comme un écho à l'indignation des Etats. D'un bout à l'autre du pays on court aux armes. Mais cette fois encore, la prudence, l'habileté de Jeannin devaient tout sauver. Après s'être concerté avec les envoyés anglais, qui craignaient, non moins que lui, à cause des subsides promis aux Hollandais, la reprise des hostilités ; après en avoir longuement conféré avec Olden Barneveldt, il proposa aux deux parties, puisque la paix semblait impossible, de signer du moins une trêve pour un nombre d'années déterminé, pendant lequel le commerce avec les Indes et l'Espagne resterait libre.

Malgré la déférence que l'on a pour les avis de Jeannin et le désir de complaire au roi de France, cette proposition n'est accueillie qu'avec réserve par les États. Dans le pays, elle excite une répulsion violente.

Une multitude innombrable de pamphlets, de libelles anonymes, remplis d'invectives contre l'Espagnol, se répand soudain, échauffe la fermentation des esprits et dénonce au peuple, comme traîtres à la patrie, tous les partisans de la trêve. Les États essayent d'arrêter ce débordement, mais en vain. L'édit qu'ils rendent à cet effet reste inobéi. Le goût prononcé du peuple pour ce genre de publication dont l'usage se rapporte aux premiers temps de la prédication réformée, les mœurs républicaines qui ne toléraient pas d'entraves à la liberté de la presse, ne permettaient de poursuivre rigoureusement ni les auteurs ni les imprimeurs des libelles. Il eût fallu d'ailleurs sévir en tout premier lieu contre le prince Maurice qui, jetant feu et flammes au seul mot de trêve, adressait aux villes de Hollande des lettres circulaires où, dans les termes les plus impérieux, et sans épargner les députés des Etats, il déclarait ennemi de la République quiconque parlait de paix avec les Espagnols. Les insinuations, les calomnies, les traits sanglants que des milliers de feuilles volantes répandaient chaque jour dans le peuple, étaient principalement dirigées contre Barneveldt. Les murs de La Haye se couvraient d'affiches où il était dénoncé comme un apostat vendu à l'ennemi et digne du dernier supplice.

Ces affiches étaient lues avec avidité. Barneveldt n'était point populaire. Ses qualités : la modération, la tolérance, l'habileté diplomatique, la connaissance

exacte des rapports possibles de la République avec les puissances étrangères, n'étaient pas de celles qui charment le peuple. Ses ennemis, ses envieux, trouvaient un facile accès dans la crédulité publique, lorsqu'ils l'accusaient de connivence avec l'Espagne, de prédilection pour la messe, et, tantôt de servilité envers la cour de France, tantôt de trop d'orgueil au regard de la maison de Nassau. C'est alors que l'avocat de Hollande, jugeant le moment venu de mesurer son ascendant contre celui du stadhouder, en forçant les États à se déclarer pour ou contre lui, se rendit à l'Assemblée et résigna dans ses mains ses fonctions.

Il occupait dans les esprits une place si considérable, on s'était si bien accoutumé à sentir dans toutes les affaires sa forte impulsion, qu'une sorte de stupeur saisit l'Assemblée à la pensée qu'elle allait être abandonnée à elle-même. Barneveldt n'avait pas trop présumé de son ascendant. A peine arrivé à sa demeure, il s'y voyait suivi d'une députation des États, qui le suppliait de retirer sa démission. Il hésita, ou feignit d'hésiter ; puis, rentré dans l'enceinte et voyant l'émotion générale qu'il avait causée, il saisit ce moment et, redoublant d'éloquence, il persuada à son opinion les plus emportés contre la trêve. Il était temps. Le délai fixé pour le séjour des envoyés espagnols à La Haye venait d'expirer. Déjà ils avaient pris congé des États, en se plaignant vivement de la manière insultante dont on les renvoyait. On les apaisa ; deux lettres de

Henri IV, l'une aux États, l'autre au prince Maurice, arrivèrent à propos. L'insinuation de Jeannin parvint à réconcilier pour un moment le stadhouder et l'avocat de Hollande. La province de Zélande qui résistait opiniâtrément, en se fondant sur l'article de l'Union d'Utrecht, où il était dit que ni paix ni guerre ne pourraient être conclues sans le consentement unanime des provinces, finit par céder. La proposition d'un nouveau congrès qui, cette fois, se tiendrait à Anvers, fut agréée. Et pour que, après de si longs différends, tant de délais, tant de notes échangées, les affaires ne souffrissent plus aucun retard, il fut convenu que les États transporteraient à Berg-op-Zoom leur assemblée.

Les réflexions qu'on avait faites de part et d'autres, et surtout la grande autorité que Jeannin s'était acquise durant la première et difficile période des négociations, facilitèrent cette fois l'accord. Telle proposition, offensante pour l'orgueil des États, quand elle leur était faite par un ennemi, parut moins dure en passant par la bouche d'un arbitre bienveillant, qui parlait au nom d'un grand roi, ami du prince Maurice et de la République.

Après une discussion assez vive encore, quoique de pure forme, sur le titre de *hauts et puissants seigneurs* que se donnaient les États-Généraux et que les Espagnols refusaient de leur accorder, après que Jeannin eût persuadé l'Assemblée de se contenter de l'épithète d'*illustres*, les autres articles, d'importance réelle, passèrent aisément. Le premier de tous, l'article fonda-

mental, c'était la reconnaissance pleine et entière de la souveraineté des Provinces-Unies.

Dans cet article, les archiducs « déclarent, tant en leur nom qu'en celui du roi, qu'ils consentent à traiter avec les Provinces-Unies en qualité et comme les tenant pour pays, provinces et états libres, sur lesquels ils ne prétendent rien. »

Après celui-là, l'article essentiel et qui avait donné lieu à de si violents débats, l'article de la navigation dans les Indes, fut mené à bien, moyennant une sorte de compromis qui n'engageait pas l'avenir. Pour ménager les susceptibilités espagnoles, le nom des Indes ne fut pas prononcé dans la rédaction, mais la liberté du commerce y était contenue en réalité. Et pour mieux l'assurer, les rois de France et d'Angleterre déclaraient, dans un article secret, qu'ils considéraient tout empêchement apporté à cette liberté, par le roi d'Espagne, comme une violation de la trêve.

Quant à l'article touchant l'exercice public du culte catholique, sur lequel Philippe III avait si souvent et si hautement déclaré qu'il ne céderait jamais rien, on fut contraint, devant la résistance inflexible des États, d'abandonner ces prétentions. Le traité garda le silence sur ce point capital, et le roi d'Espagne dut se contenter, lorsqu'il envoya sa ratification, de recommander aux États qu'ils voulussent bien traiter avec douceur leurs sujets catholiques.

La ratification, cette fois, ne se fit pas attendre. Elle

arrivait à Anvers le 27 juillet : la trêve y avait été signée le 9.

Cette trêve mémorable, dont la France et l'Angleterre se portaient garantes devant toute la chrétienneté, y causa un étonnement profond.

Elle appela l'estime, l'admiration universelle sur ces insurgés opiniâtres qu'une lutte très-inégale et mêlée des plus terribles vicissitudes, trouvait, à sa fin, après quarante années d'un incessant péril, aussi fiers qu'en ses commencements, aussi assurés dans la conscience du droit.

La trêve de douze ans, qui devait avoir pour couronnement la paix de Westphalie, établissait dans le monde ce droit nouveau qu'avait maintenu le peuple hollandais et qui allait faire sa force, sa richesse et sa gloire. Elle était la juste récompense d'une grande vertu, plus rare encore dans l'âme d'un peuple que dans l'âme d'un homme : la constance à la poursuite et à la défense de la justice. On y pouvait voir une réparation éclatante, et telle qu'il s'en rencontre peu dans l'histoire, où la balance semblait tenue d'une main divine avec une toute-puissante équité.

L'orgueil de l'omnipotence espagnole subissait à Anvers une humiliation dont il ne devait plus se relever. L'Église romaine, pour avoir voulu dominer aux Pays-Bas, exclusive et intolérante, y était à son tour frappée d'exclusion par l'intolérance calviniste. L'intégrité du commerce hollandais, son loyal génie recevaient pour

prix la « liberté des mers, » objet de ses convoitises héroïques.

L'Angleterre et la France se retiraient des négociations avec la juste part d'influence et de désappointement que chacune avait mérité pour ses secours efficaces, mais trop variables et mis à trop haut prix. Plus constante et plus empressée, la France l'emportait, mais dans une mesure qui ne lui permettait de rien entreprendre sur le nouvel état républicain.

La grandeur de la maison d'Orange, enfin, se fondait avec la grandeur même de la République, dont elle avait été le plus ferme appui. La mort de Guillaume était vengée; la prière de son agonie était exaucée: *Dieu avait pris pitié de son pauvre peuple;* et, dans le cœur de ce peuple fidèle, un amour passionné pour le glorieux sang de Nassau allait à tout jamais se mêler et se confondre avec l'amour de la patrie.

LIVRE IV

BARNEVELDT

Les négociations pour la trêve de douze ans, signée à Anvers, le 9 avril 1699, entre le roi Philippe III et les États-Généraux des sept Provinces-Unies, sous les auspices de la France et de l'Angleterre, n'avaient pas duré moins de trois années; elles avaient ému le pays tout entier. Peuple, bourgeoisie, noblesse, clergé, tout s'était passionné, durant ces négociations difficiles, pour ou contre la paix ou la guerre; tout était entré en mouvement, en alarme. Insensiblement, par la force des choses, autour du stadhouder et de l'avocat de Hollande, deux partis s'étaient constitués. Groupés suivant leurs affinités naturelles et anciennes, ils embrassaient dans cette question particulière de guerre et de paix tout l'ensemble des intérêts et des opinions entre lesquels se partageait la République.

Le parti de la guerre avait paru d'abord le plus puissant. Il avait pour lui les troupes de terre et de mer, avec cette portion très-nombreuse de la population qu'occupaient la construction et l'entretien des fortifications et des flottes. Il possédait la chaire où les ministres calvinistes déclaraient, au nom de Dieu, que la paix avec les papistes serait une paix impie. Il disposait des plus grandes fortunes, qui s'étaient faites par les entreprises maritimes, à la faveur des hostilités, en revendiquant contre la domination espagnole le principe de la liberté des mers. Il comptait dans ses rangs la Compagnie des Indes et plusieurs villes importantes, telles que Amsterdam et Rotterdam, où l'on appréhendait de voir le trafic ramené, par la paix, dans Anvers et les provinces wallonnes. Il avait enfin pour chef Maurice de Nassau, ce brillant héritier des prérogatives et de la popularité de Guillaume, qui tenait de la nation les plus hautes dignités civiles et militaires, le stadhoudérat des provinces de Hollande, de Zéelande, de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel, les charges de capitaine et d'amiral général de l'Union, et qui, par ses alliances et par ses forces, étendait son influence à tout le pays.

Maurice devait son importance personnelle à la guerre; c'est de la guerre qu'il attendait l'accomplissement de sa fortune. La haine de l'Espagnol était chez lui instinct, vertu, calcul. Dans les négociations, il ne voyait, il ne voulait voir qu'un leurre; dans la paix, dans la suspension d'armes même, qu'un danger pour la patrie. Cette

belle armée qu'il avait formée avec tant d'ardeur sur les champs de bataille, elle s'allait perdre dans l'oisiveté ; les alliés hésitants qu'il avait fixés par la victoire, la paix les allait distraire en d'autres soins, tourner peut-être vers une autre politique; ces flottes superbes qui sillonnaient l'Océan et portaient vers de nouveaux cieux, en des terres inconnues, le lion de Nassau, on les verrait pourrir dans les ports de la Zéelande; cette cause si juste, que Dieu avait si visiblement protégée, on l'abaisserait jusqu'à demander pour elle à l'ennemi vaincu une sanction perfide ; au sein de la paix les dissentiments qui grondaient au fond des esprits ne pouvaient manquer d'éclater, et bientôt livreraient le pays désarmé aux vengeances royales. Telles étaient les pensées de Maurice de Nassau , pensées où se mêlaient, vagues, mais énergiques pourtant, sans qu'il les distinguât bien peut-être lui-même, les inspirations de l'ambition et celles du patriotisme, et qu'il communiquait incessamment par ses discours, par ses entretiens, par ses lettres publiques ou privées, aux nombreux partisans que lui faisaient son nom, ses talents et sa fortune.

Le parti de la paix, qui dominait dans les provinces orientales surtout, dans la Gueldre, l'Over-Yssel et Groningue, plus exposées que la Hollande et la Zéelande aux invasions, et qui ne réparaient pas comme celles-ci leurs pertes par les immenses profits du commerce maritime, ne brillait pas d'autant d'éclat que le parti de la

guerre, mais il avait des fondements plus solides. Olden Barneveldt, qui en était l'âme, ne jouissait pas d'une popularité comparable à celle de Maurice. Dès les premiers temps de la République, le peuple s'était prononcé pour ses chefs militaires contre ses magistrats civils, pour le stadhoudérat contre les régences municipales; mais l'avocat de Hollande exerçait une autorité presque illimitée sur le conseil des villes et sur l'Assemblée des États, où sa parole grave et forte dominait les délibérations : c'est dire qu'il était maître, ou peu s'en fallait, du maniement des affaires publiques.

D'un sang beaucoup moins illustre que Maurice de Nassau, Jean Van Olden Barneveldt, seigneur de Berckel et de Rodenrys, était cependant issu de famille noble, et tenait par sa mère à l'une des plus anciennes maisons de la Zéelande [1]. Né en 1547, dans la ville d'Amersford, sur le territoire d'Utrecht, de Gérard Van Olden Barneveldt et d'Eliana Van Weede, les belles études qu'il avait faites dans les universités de Louvain, de Bruges et de Heidelberg l'avaient mis de bonne heure en mesure d'occuper des charges considérables. Avocat à la cour de La Haye en 1570, il avait été l'un des premiers qui se déclarèrent pour le prince d'Orange. Sa foi patriotique et religieuse, vive et profonde, l'avait poussé dans les rangs des volontaires qui s'engageaient alors pour combattre, à leurs propres frais, l'ennemi de la patrie

1. Waerachtige historie van wylen heer J. Van Olden Barneveldt. Amsterdam, 1669.

et de la religion. Guillaume l'y avait distingué ; il l'avait successivement employé en diverses missions délicates, chargé de diriger ses affaires particulières, puis, enfin, admis dans l'intimité de ses conseils. De nombreux succès signalèrent Olden Barneveldt à l'estime et à l'admiration des Hollandais, qui, malgré sa jeunesse, en dépit des anciennes coutumes qui excluaient des charges publiques quiconque n'était pas né sur le territoire de la province, le nommèrent en 1576 pensionnaire de Rotterdam.

Olden Barneveldt montra dans l'exercice de cette charge de si grandes connaissances en administration, en finances et en jurisprudence, qu'on l'éleva en 1586 à la magistrature suprême d'avocat et de garde des sceaux de la province de Hollande.

Dans plusieurs ambassades dont il fut chargé auprès de la reine Élisabeth et de Henri IV, il fit paraître des talents extraordinaires, en même temps qu'il acquérait une connaissance approfondie et très-utile de ces deux puissances, alliées intéressées et changeantes de la République. Sa présence et son autorité dans les camps, où plus d'une fois l'opinion qu'il exprimait au nom des États l'emporta sur l'avis des chefs militaires, avait ajouté à son expérience des affaires civiles et diplomatiques une certaine habitude familière du commandement qui déconcertait ses adversaires.

Passionné, sous des dehors qu'il avait su rendre impénétrables, à l'instar de ce grand Taciturne dont il avait

été le conseil et l'ami, Olden Barneveldt ne souffrait jamais aucune atteinte à l'autorité qui résidait en lui. Quand il jugeait utile de faire, en vue du bien public, quelque concession personnelle, c'était sans faiblesse, avec une fierté telle, qu'on ne pouvait s'en prévaloir ni prendre sur lui le moindre avantage. Cette noble conscience du droit, cette simple assurance du citoyen libre qui parlaient en lui et lui donnaient « une présence si majestueuse[1] » étonnaient singulièrement les hommes de cour et les hommes d'épée. On taxait Olden Barneveldt d'une hauteur insupportable. Jeannin lui-même le trouvait « d'un naturel assez peu respectueux, trop élevé pour sa condition, n'apportant pas la médiocrité requise pour diminuer l'envie que ceux qui, étant plus qualifiés que lui, avaient conçue[2]. »

Longtemps partisan de la guerre à outrance, l'avocat de Hollande était devenu favorable à la paix. Selon sa persuasion, l'Angleterre et la France étaient lassées de fournir à la République des subsides pour une guerre sans issue. Jacques Ier, faible et mobile, roi nouveau, mal assis sur le trône d'Élisabeth, vivait en grande appréhension de la puissance espagnole, et pouvait d'un jour à l'autre se laisser entraîner à composer avec elle. Henri IV, orgueilleux de son pouvoir royal, flatté par ses confesseurs, charmé par ses maîtresses, ami de

1. Du Maurier, *Mémoires*.

2. Jeannin, *Négociations*,

l'épargne et railleur des choses sacrées, n'inspirait plus au républicain Barneveldt la confiance qu'il avait mise naguère dans la généreuse épée du fils de Jeanne d'Albret. De l'Allemagne, il n'y avait plus rien à attendre; Rodolphe II, après avoir fait grand bruit des lois de la féodalité, selon lesquelles, disait-il, les Pays-Bas relevaient du Saint-Empire et ne pouvaient, sans son consentement, disposer d'eux-mêmes, était retombé dans le silence. Continuer à soi seul indéfiniment la guerre, se fier encore et toujours uniquement à la fortune des armes, ce serait tenter Dieu. Olden Barneveldt jugeait d'ailleurs que la nation hollandaise avait suffisamment montré sa valeur et sa constance; le moment lui paraissait venu pour elle d'user d'habileté, et d'arracher au roi d'Espagne la reconnaissance authentique de son indépendance. L'avocat de Hollande ne dédaignait pas, comme les patriotes fanatiques, cette formalité. Il connaissait trop bien le cœur humain, il avait trop bien étudié l'histoire, pour ignorer qu'on mène le monde avec des mots. Il pensait, avec Sully, avec Jeannin, avec les amis les plus éclairés de sa patrie, qu'il ne lui serait pas inutile de voir changer dans le langage diplomatique des cours le terme de Provinces rebelles contre celui d'États indépendants. Olden Barneveldt se préoccupait aussi de la dette de l'État, que les neuf dernières années avaient portée au chiffre excessif, relativement au temps et à l'étendue des provinces confédérées, de 26 millions; il voyait

l'impossibilité de continuer la guerre, sans écraser sous l'impôt une population à bout de ressources. C'étaient là les motifs très-sérieux qu'il mettait en avant pour faire prévaloir dans les conseils l'opinion favorable à la paix; mais son motif principal pour en hâter la conclusion, le motif qu'il ne disait pas, ou du moins qu'il ne confiait, avec d'infinis ménagements, qu'à bien peu de personnes, c'était la crainte d'un ennemi intérieur, aussi redoutable à ses yeux que l'ennemi du dehors.

Olden Barneveldt ne voyait pas sans inquiétude, depuis quelques années, le pouvoir militaire toujours croissant aux mains d'un capitaine chéri du peuple, et qu'il jugeait d'autant plus à craindre qu'il le trouvait plus digne d'être admiré. Il regardait chaque victoire de Maurice comme un péril pour l'État. Lui qui, le premier, avait deviné dans le jeune étudiant de l'université de Leyde et signalé à la détresse publique les précoces talents du futur vainqueur de Nieuport, il avait, le premier aussi, au lendemain de la victoire, pressenti que de tels talents, si bien servis par la fortune, usurperaient aisément la souveraineté, si l'on ne se hâtait de les rendre moins nécessaires.

De son côté, Maurice s'irritait de l'ascendant sans limite de Barneveldt, et plus il estimait haut ses vertus, plus il avait présent à l'esprit tout ce qu'il devait à ce grand magistrat, plus aussi il prenait ombrage d'un bienfaiteur trop puissant, égal à lui par ses grandes

fonctions, supérieur par l'âge, par l'expérience et par le génie politique.

Plus d'une fois, en ce premier conflit au sujet de la paix, où tous deux ne paraissaient être que les organes d'une opinion générale, leur défiance personnelle et l'antipathie de leurs fortes natures faillirent éclater; mais la sagesse de Jeannin, qui, dans l'intérêt commun du roi de France et des Provinces-Unies, ne voulait pas laisser s'entre-choquer « ces deux piliers de la République[1], » les avait contenus. L'illustre veuve du prince d'Orange, Louise de Coligny, qui chérissait presque également le fils et l'ami de l'époux qu'elle avait perdu, était même parvenue à les rapprocher.

Le compromis imaginé par Jeannin entre la paix et la guerre, cette trêve de douze ans, à laquelle il avait fait consentir Olden Barneveldt d'abord, puis Maurice, semblait devoir amener entre eux, et par suite entre les partis, une réconciliation complète; d'autant plus que l'avocat de Hollande s'employa dans les États-Généraux, pour le stadhouder, avec un zèle que celui-ci fut obligé de reconnaître, et qu'il contribua fortement à faire rendre un décret par lequel la reconnaissance nationale accordait à Maurice et à toute la maison de Nassau des traitements, des pensions, des honneurs et des avantages de toute sorte qui assuraient à jamais aux descendants du prince d'Orange un rang à part et presque royal dans la République.

1. Jeannin, *Négociations*.

Tout paraissait ainsi concilié. L'œuvre de Guillaume semblait accomplie. Le droit triomphait. La République, entrée en possession de sa vie propre, de ses lois constitutives et de son Dieu, allait, on devait le penser du moins, vivre tranquille et prospère, en paix avec l'Europe et avec elle-même.

Mais bien peu de temps s'écoule dans cette confiance. Les passions religieuses et patriotiques que la guerre et la victoire avaient exaltées, arrêtées tout à coup dans leur élan d'expansion et refoulées avant d'avoir usé leur vigueur, se heurtent brusquement. La liberté et la foi, d'accord sur les champs de bataille pour repousser l'ennemi commun, ne s'entendent plus dès qu'il s'agit de se constituer dans l'État. En se reconnaissant, en se mesurant dans les étroites limites que la paix leur assigne, elles se sentent incompatibles. Le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique entrent en lutte. Un schisme violent déchire l'Église. L'État se divise contre lui-même. Le faible nœud de l'Union menace de se rompre. La République est entraînée à sa ruine.

Pour mieux comprendre les étranges conflits que nous allons voir s'élever, se multiplier tout à coup sur tous les points de la République, il faut se remettre en mémoire le caractère essentiel de l'acte qui l'institue.

Cet acte, improvisé en quelque sorte dans le plus pressant péril, au bruit des armes, était bien moins une constitution, dans le sens précis qu'aujourd'hui nous donnerions à ce mot, qu'une convention,

un pacte mutuel tendant à concentrer les efforts d'une résistance désespérée. L'Union d'Utrecht établissait sur des provinces et des villes depuis longtemps en relations étroites, il est vrai, mais entièrement distinctes, indépendantes l'une de l'autre, sous un régime particulier, soumises à des influences locales, un droit commun, un pouvoir central. Elle dégageait, ou du moins elle tentait de dégager l'idée générale de l'État d'une agglomération de petites souverainetés provinciales et municipales, tout hérissées d'antiques priviléges. Mais la faiblesse de cet État nouveau, superposé plutôt que substitué à des législations, à des coutumes qui se perdaient dans la nuit des temps, n'était que trop apparente. Laissons parler un contemporain : « Guillaume de Nassau, dit le duc de Rohan[1], qui le seul en ce siècle a eu l'honneur de fonder un Estat, a esté contraint d'en assembler les pièces pour en composer le corps avec telle condition que chaque province et ville a désiré : car, ayant rencontré des peuples qui en tous siècles ont affecté plus leur liberté que leurs propres vies, il n'a pu changer les conditions auxquelles ils se ioignoient à luy. Ce qui a causé en cet Estat autant de républiques que de villes, entre lesquelles, en une résolution générale, la pluralité de voix n'a point de lieu : pour ce que, si une ville ne l'approuve, elle n'est pas obligée de la suivre. Tellement qu'il a plustost songé à les flatter en leur liberté, pour

1. *De l'intérest des Princes*. Paris, 1650.

leur oster tout à fait l'envie de s'accommoder avec Philippe, que de leur proposer de bonnes lois pour les maintenir dans la paix. » Les pouvoirs très-mal définis des États, des régences et des stadhouders, du moment que l'ennemi commun ne leur fait plus de la concorde une nécessité d'existence, entrent en rivalité, en jalousie. Chacun de ces vagues pouvoirs représente un élément essentiel des libertés publiques ; il parle au nom d'intérêts véritables ; et, soit que l'un ou l'autre l'emporte, selon la circonstance et la fortune, toute une partie de la population se sent lésée, se plaint ou proteste.

Le lien religieux n'avait pas été plus fortement noué dans l'acte d'Union que le lien civil. L'instinct fédéraliste des peuples néerlandais n'était guère plus favorable à la constitution de l'Église qu'à la constitution de l'État. L'organisation de l'Église réformée dans les Provinces-Unies avait été très-lente, et restait encore très-indéterminée au temps de la trêve. Trouvant aux Pays-Bas des éléments préparés, agités déjà en sens divers depuis plusieurs siècles par les wicléfistes, les hussites et surtout par les anciens vaudois, d'où sortaient la grande secte des anabaptistes et celle des mennonistes ou téléobaptistes, la prédication qui s'était faite au milieu des troubles, entre le fer et la flamme, avec plus d'enthousiasme que de doctrine, par des hommes accourus de tous les points de l'Europe protestante, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse, de la France, et qui s'inspiraient tantôt de Luther et de Mélanchthon, tantôt de Zwingle,

tantôt de Calvin et de Théodore de Bèze, n'avait enseigné ni un dogme parfaitement rigoureux, ni une règle exacte de discipline pour la future Église nationale. A ces premiers commencements, lorsqu'il ne s'agissait encore que d'abattre l'idolâtrie papiste, le mouvement de la réforme aux Pays-Bas, principalement dans les provinces du nord, inclinait vers le luthéranisme. C'était le catholique Erasme, « la lumière de la Hollande, » et bien avant lui la grande école de libres chrétiens fondée à Deventer dès le quatorzième siècle par Gérard le Grand (Geert Grœt), sous le nom de Frères de la vie commune, qui avait frayé les voies; des moines augustins, sortis du cloître à la voix de Luther, avaient les premiers souffert le martyre[1]; les premières versions de la Bible en langue flamande qui s'étaient répandues dans le peuple, de 1522 à 1543, étaient faites sur la traduction de Luther. La majeure partie de la noblesse enfin, soit qu'elle voulût se ménager à la cour, où les opinions de Luther passaient pour moins factieuses que celles de Calvin, soit qu'elle préférât véritablement la doctrine qui s'écartait le moins du catholicisme, auquel elle devait bientôt retourner, paraissait s'en tenir à la Confession d'Augsbourg; on sait combien le prince d'Orange eut de peine à se déclarer pour la doctrine calviniste. Théodore de Bèze lui-même convenait que les opinions de

1. Ypeij en Dermout, Geschiedenis der Nederlandsche Herwormde Kerk.

Mélanchthon allaient mieux au naturel du peuple hollandais; en effet, les écrits de ce doux réformateur, ceux de Bullinger et d'Anastasius Veluanus, semblables aux siens par la doctrine, furent d'abord seuls goûtés des laïques. Aussi longtemps que le protestantisme resta flottant, indécis, aussi longtemps que les classes riches et lettrées, les commerçants, les jurisconsultes, les professeurs y eurent la principale part, et que l'on prit généralement pour se désigner le nom de chrétiens non romains (*onromsche christen*), il demeura luthérien dans son esprit, et ne songea ni à se placer en dehors de la juridiction temporelle, ni à contester les droits du pouvoir civil.

Mais peu à peu de nouvelles influences prévalurent. Le zèle de quelques hommes considérables, tels que le comte Jean de Nassau, Marnix de Sainte-Aldegonde, l'électeur palatin, Frédéric III, qui, le premier, soutint la cause désespérée des *Gueux*; un peu plus tard, l'ascendant de Guillaume Ludovic de Nassau, stadhouder de Frise; les rapports étroits avec les réformés des provinces flamandes et wallonnes, où la doctrine et l'organisation de l'Église étaient toutes calvinistes; l'éloquence plus vive des prédicants français qui entraînait les foules; les psaumes rimés de Clément Marot et de Théodore de Bèze traduits en hollandais, et qu'on chantait en armes dans les bois; les opinions que la jeunesse rapportait de l'université de Genève; par-dessus toutes choses, le penchant naturel des masses vers les idées extrêmes, plus conformes à l'énergie des ins-

tincts, à la simplicité du sens populaire, et qui avaient, dans la circonstance présente, l'avantage de paraître plus irréconciliables avec le papisme; la prépondérance inévitable enfin que le succès des *Gueux* donnait à la voix du peuple dans la réforme, en changèrent le caractère et la firent décidément calviniste. A mesure que l'Église réformée se recrutait d'hommes nouveaux, ardents, ombrageux comme le peuple dont ils sortaient presque tous, et de pasteurs réfugiés des provinces wallonnes, elle était plus entraînée vers la rigueur dogmatique. C'est alors aussi qu'on en vint à sentir le besoin des formulaires et des confessions de foi. L'infinie diversité des opinions, née de l'interprétation individuelle des livres sacrés, parut un mal. On commença à concevoir une certaine défiance de cette liberté d'examen, qu'il avait bien fallu invoquer contre Rome, mais qui n'était guère compatible avec la notion de vérité absolue sans laquelle il n'est point de religion. Les calvinistes, dès qu'ils se sentirent forts, voulurent être exclusifs. Dès la première confession de foi, rédigée en 1561 par le pasteur wallon Guy de Brès[1], les Églises protestantes des Pays-Bas en prenant, à l'instar de l'Église de Genève, le nom d'Église réformée, se séparèrent de l'Église luthérienne qui gardait le nom d'évangélique, et s'engagèrent, sans en avoir peut-être entièrement conscience, dans l'orthodoxie de Calvin.

1. Cette confession de foi était très-peu différente de celle de l'Église de France et fut approuvée par Calvin.

A partir de ce moment, les ministres du culte réformé visèrent à prendre dans l'État républicain la place que le clergé catholique avait occupée naguère sous le gouvernement monarchique. Ils affichèrent hautement la prétention de ne souffrir point d'autre culte que le leur et d'affranchir leur Église de toute subordination au pouvoir civil.

L'exemple de Genève, où Calvin, en donnant à son Eglise une organisation démocratique, avait créé un consistoire tout-puissant, s'offrait de lui-même aux théologiens des Provinces-Unies. A peine reconnus et salariés par l'État, les ministres prétendirent au droit de s'assembler sans l'autorisation des magistrats et sans souffrir leur présence dans les consistoires ou les synodes; ils repoussèrent comme attentatoire à la dignité de l'Église toute intervention du pouvoir civil dans la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques. De leur côté, les magistrats des villes, se fondant assez singulièrement sur l'ancien droit de patronage, qui leur avait appartenu avant la réformation, invoquant aussi le principe que toute fonction salariée par l'État relève de l'État et qu'il ne doit point y avoir deux juridictions dans une république; s'autorisant, selon l'esprit du temps, des textes sacrés où l'on voyait que Dieu avait donné la loi à Moïse et non à Aaron, citant l'exemple de Constantin et de ses successeurs, s'efforçaient d'établir qu'eux seuls avaient le droit de convoquer les assemblées et de régler la discipline ecclésiastiques.

A plusieurs reprises, de 1576 à 1591, les États provinciaux, qui souhaitaient de garder une sorte de tempérament entre les prétentions extrêmes des régences municipales et celles du clergé, tentèrent de donner à l'Église une forme de gouvernement mixte où les droits des deux pouvoirs, spirituel et temporel, seraient ménagés. Soutenus par un certain nombre de pasteurs, les États auraient voulu substituer à l'organisation calviniste de l'Église l'organisation zwinglienne; ils promulguèrent dans ce sens plusieurs décrets; mais, dans quelques villes, les régences, dans quelques autres les ministres, ne tinrent nul compte de ces décrets; et, comme le peuple prenait parti pour ses pasteurs contre ses régents, et que les affaires politiques détournaient l'attention des États, qui auraient craint d'ailleurs de s'engager trop avant en des contestations dangereuses, les ministres de la Hollande et de la Zéelande continuèrent à s'assembler en consistoire, en classes et en synodes[1], quand il leur plut, tantôt sans autorisation, tantôt même malgré la défense expresse du gouvernement.

Toutefois, comme les décisions de ces assemblées, presque toujours incomplètes, restaient contestables,

1. La réunion de tous les ministres d'une seule Église, diacres et anciens, formait le consistoire; l'assemblée des députés de toutes les églises d'une ville ou d'un district formait la classe; la réunion des classes d'une province formait le synode provincial; les députés des synodes des Sept-Provinces composaient le synode national.

tout demeura incertain, indéfini, aussi bien dans les faits que dans les consciences, aussi bien dans l'usage que dans le droit.

Les décisions du premier synode tenu à Dordrecht en 1578, décisions qui ne furent jamais approuvées par les États, et auxquelles un grand nombre d'ecclésiastiques refusèrent de souscrire, les trouvant « trop empreintes de l'esprit du papisme [1], » avaient été d'une extrême rigueur. Elles formulaient l'excommunication contre les hérétiques; elles interdisaient la publication et la vente des mauvais livres; ordonnaient des *visites pastorales* dans les maisons, des avertissements aux libraires, qui ne laissaient que trop voir, dans le clergé protestant, une tendance inquisitoriale aussi contraire aux principes de l'État républicain qu'à l'antique esprit d'indépendance des Provinces-Unies.

Un second synode, tenu à Middelbourg en 1581, avait cru devoir encore aggraver ces rigueurs en même temps qu'il séparait plus nettement aussi l'Église de l'État, ne laissant plus aux magistrats que le droit illusoire d'approuver l'élection des ministres après qu'elle était faite, et en leur ôtant entièrement la nomination des anciens et des diacres. Ce synode avait ordonné aussi plus explicitement qu'on n'avait osé le faire jusque-là que les ministres, anciens, diacres, professeurs de théologie et maîtres d'école seraient tenus de souscrire la *Confession de foi des Pays-Bas* avec

1. Brandt, *Historie der Ref.*, t. I.

le *Catéchisme de Heidelberg*, dont l'autorité se trouvait ainsi substituée à celle des livres saints, qui avait été seule invoquée précédemment. On avait en outre enrichi le formulaire d'excommunication contre les hérétiques d'un paragraphe qui les vouait à Satan.

Le gouvernement du comte de Leicester avait encouragé ces empiétements du pouvoir spirituel. Sans consulter les États-Généraux, ni les États provinciaux, le favori d'Élisabeth avait convoqué un synode national à La Haye en 1586. Se sentant appuyé par la force militaire, ce synode avait surpassé tous les autres en hardiesse, et il avait ordonné, en se séparant, que, pour veiller au maintien de la discipline ecclésiastique et à l'exécution des lois qu'il avait promulguées, un synode national s'assemblerait régulièrement de trois en trois années. Un an plus tard, une conférence de douze ministres, réunis sur l'invitation des États de Hollande, sous la présidence du célèbre Saravia, professeur à l'université de Leyde, afin de chercher des voies de conciliation entre les pouvoirs spirituel et temporel, loin de se conformer au programme qui lui était tracé, formulait des plaintes amères contre les magistrats qui ne fréquentaient pas la Cène, négligeaient l'avancement de l'Église, toléraient les papistes, les anabaptistes, les luthériens, et souffraient qu'on imprimât les livres impies. C'est alors aussi que les théologiens réformés soutinrent dans leurs écrits l'opinion de Théodore de Bèze : « qu'on doit punir de mort les hé-

rétiques[1]. » Le gouvernement de la République devait, selon eux, à l'instar des rois de Juda, supprimer les fausses religions. Ils désignaient au mépris, du peuple les magistrats et les pasteurs tolérants, qu'ils traitaient de libertins et d'athées; ils allaient enfin jusqu'à demander qu'on fît des recherches contre certaines personnes accusées de faire revivre l'art diabolique et abominable de la divination et du sortilége[2].

De la sorte, par l'intolérance exorbitante du clergé et par les représailles sans ménagement des magistrats, les chocs allaient se multipliant d'année en année, et l'on était plus éloigné que jamais de s'entendre, lorsqu'une querelle théologique, qui s'était élevée dans l'enceinte de l'université de Leyde, vint à éclater au dehors et donna le signal d'une conflagration universelle.

Voici quels furent les commencements de cette histoire étrange :

François Junius ou Du Jon, qui occupait l'une des chaires de l'université de Leyde, vint à mourir (octobre 1602). Il vait exercé sur la jeunesse une influence heureuse et s'était rendu agréable aux États en enseignant les doctrines les plus favorables à la liberté de

1. Le livre de Théodore de Bèze fut traduit en flamand par deux ministres orthodoxes de la Frise, Goswyn Geldorps et Jean Bogerman, appelé plus tard à présider le fameux synode de Dordrecht.

2. Mémoire présenté au conseil des magistrats d'Amsterdam, le 20 décembre 1598.

conscience, et en portant l'esprit de modération jusqu'à cette hardiesse, presque incroyable alors, de soutenir que l'on pouvait être sauvé dans toutes les Églises, même dans l'Église de Rome[1].

Les curateurs de l'université, désirant perpétuer, dans la chaire laissée vacante par la mort de Junius, son esprit de tolérance, firent choix pour le remplacer (7 mai 1603) de Jacques Hermanszon ou Arminius, qui, depuis quinze années pasteur de l'Église d'Amsterdam, y prêchait une morale pleine de douceur où ne se trahissait nul esprit de secte. Mais, par cette raison même, les ministres rigoristes ressentirent un vif déplaisir de la nomination d'Arminius, et s'efforcèrent d'empêcher sa réception en le dénonçant aux curateurs comme suspect d'hétérodoxie. François Gomar, qui professait depuis dix années la théologie à l'université, appuya fortement cette opposition, qui cependant échoua. Après un examen subi devant les curateurs, les-conseillers de la cour de Hollande, les pasteurs des églises de Delft et d'Amsterdam, et le fameux ministre de l'Église wallonne à La Haye, Uytenbogaert, dont le crédit était grand auprès de Maurice et d'Olden Barneveldt, Arminius, déclaré orthodoxe, monta dans la

1. Junius ne se faisait pas faute, non plus que tous les autres théologiens réformés, de traiter l'Église de Rome de paillarde et de prostituée ; « mais Jésus-Christ, disait-il, souffrait les déportements de cette épouse infidèle et ne l'avait point répudiée. » (Voir, entre autres, son *Irenicon.*)

chaire, et, dès ses premières leçons, il se rendit maître de son auditoire par sa parole éloquente et par l'exposition lumineuse d'une doctrine qui devait plaire à la jeunesse, parce qu'elle relevait la condition humaine en donnant beaucoup à la liberté.

On assure que le dépit des succès d'Arminius ne fut pas étranger à la hâte et à l'acharnement que Gomar mit à le combattre. Ces deux hommes, rapprochés par leurs fonctions, étaient incompatibles d'esprit et de caractère. Profondément croyants l'un et l'autre, chacun d'eux avait, comme il arrive, accommodé sa foi à sa nature et s'était fait un Dieu à sa propre image. Tous deux ils avaient voulu savoir. L'intelligence d'Arminius plus ouverte, son âme plus enthousiaste et plus délicate, ses instincts plus spontanés avaient tiré d'éléments plus variés une culture supérieure. L'Italie l'avait attiré, enlevé aux rudes enseignements de Genève et aux souvenirs terribles d'une persécution dont sa famille entière était tombée victime [1]. L'éloquente philosophie de Padoue [2], les grandeurs historiques de Rome, les arts, la musique surtout, peut-être même cette belle religion qui ne repoussait pas les grâces, avaient exercé sur lui un charme puissant. L'examen

1. Pendant qu'Arminius étudiait à Marbourg, il apprit que les Espagnols étaient entrés dans Oudewater, sa ville natale. Il y courut. Il trouva la ville détruite. Sa famille entière, ses frères, sa mère, ses sœurs, avaient été égorgés par la soldatesque catholique.

2. Arminius suivait, dit-on, à Padoue, les leçons du fameux professeur en philosophie Jacques Zabarella.

plus attentif des doctrines absolues du calvinisme, qu'il fit à l'occasion d'un livre qui les attaquait et qu'on l'avait chargé de réfuter[1], acheva de le convertir aux sentiments modérés. Resté seul au monde, pauvre, sans asile, atteint déjà du mal dont il devait mourir, il n'en devint pas moins, par le grand don de piété qui était en lui, le plus éloquent interprète de la tendresse évangélique; tandis que Gomar, au contraire, né rude, impérieux, jaloux, étroitement renfermé dans l'érudition de l'école, bien qu'il n'eût jamais éprouvé les rigueurs de la fortune, ne vit l'humanité qu'à travers le dogme sombre institué par Calvin, se fit zélateur des doctrines implacables et persécuteur de tous ceux qui n'entendaient pas à son sens les textes sacrés.

Le choc entre de tels esprits était inévitable. L'occasion ne s'en fit pas attendre. Arminius ayant abordé dans sa chaire la question de la grâce et du libre arbitre, qu'il résolvait dans le sens le plus favorable à la liberté, Gomar, impatient d'entrer en lice avec son rival, s'empare de la même question et la tranche dans le sens contraire. Le débat s'engage avec vivacité; la jeunesse prend parti pour et contre les deux professeurs; on s'échauffe; Gomar accuse Arminius d'avancer des propositions contraires aux décisions de l'Église et le cite devant les classes; Arminius décline leur juridic-

1. Martin Lydius, professeur en théologie à l'Université de Franker, avait prié Arminius de réfuter un écrit où la doctrine de Théodore de Bèze sur la prédestination était attaquée par quelques ministres.

tion. Le synode d'Amsterdam appelle à lui l'examen des doctrines controversées; les États de Hollande refusent de sanctionner le décret du synode. Les curateurs interviennent pour pacifier la querelle, mais en vain. De l'enceinte de l'école et des obscurités de la langue latine où elle était restée d'abord enfermée, elle était passée déjà dans la chaire. Par l'imprudence ou le mauvais vouloir des prédicants, la question s'agitait maintenant en langue vulgaire; les deux professeurs et les deux opinions étaient traduits devant le tribunal passionné du peuple. Pressentant le danger de l'émotion produite par ces prédications, les magistrats mettent tout en œuvre pour y couper court. Les États de Hollande mandent, à diverses reprises, Gomar et Arminius; ils les font interroger devant le grand conseil[1]; celui-ci, après un long examen, déclare que les deux professeurs ne diffèrent sur aucun article fondamental, mais seulement sur des questions subtiles, incompréhensibles pour des laïques. Uytenbogaert, en justifiant les arminiens et en se justifiant lui-même du reproche d'arianisme, montre que la foi n'est pas en danger et qu'il est absolument nécessaire que les deux partis se soumettent à la décision des États. Olden Barneveldt emploie son éloquence à leur persuader la tolérance mutuelle. Rendant grâces à Dieu de ce que ces controverses ne concernent pas les doctrines essentielles de la religion, il exhorte les deux adversaires à se contenir,

1. Rés. St. Holl., 12 décembre 1609.

à ne rien avancer dans la chaire qui ne soit conforme à la confession de foi de l'Église nationale, à attendre en paix les décisions d'un concile.

Arminius, qui proteste toujours n'avoir pas attaqué l'opinion générale de l'Église, mais seulement le sentiment particulier de quelques docteurs, et qui d'ailleurs fait profession de reconnaître l'autorité du pouvoir civil, se soumet ; il offre même de donner sa démission plutôt que de devenir l'occasion d'un schisme. Mais le violent Gomar, qui, tout en se défendant devant le Conseil, n'a jamais reconnu sa compétence, soutenant que « les choses de l'Église devaient être jugées par l'Église, » s'emporte hors de tous respects. Il déclare que les opinions d'Arminius sont à tel point pernicieuses, qu'il frémirait de paraître devant Dieu chargé de telles erreurs. Il ne rougit pas de se faire l'écho des plus vulgaires accusations en disant que, pendant son séjour à Rome, Arminius a baisé les pieds du pape, fréquenté Bellarmin ; qu'il recommande aux étudiants la lecture des livres des jésuites ; qu'il parle avec mépris des écrits de Calvin ; il le traite de nouvel Arius ; il insinue que Uytenbogaert, son protecteur, joue devant les États le rôle de l'évêque Eusèbe[1].

Puis, s'adressant directement à Olden Barneveldt, il le menace des plus effroyables calamités. « Si la pureté de la foi et l'unité du dogme ne sont assurées au plus tôt par le synode national, s'écrie-t-il, on verra s'élever

1. Ypeij en Dermout, Gesch. d. Ned. Herv. K. II. D., p. 187.

autel contre autel, province contre province, ville contre ville, citoyen contre citoyen..... » Et Gomar ne disait que trop vrai.

La tenue d'un synode national avait été demandée dès l'année 1606 par les gomaristes et résolue par l'Assemblée des États-Généraux ; mais les États de Hollande s'y opposaient. Se fondant sur l'article 13 de l'Union, où il était dit que les provinces de Hollande et de Zéelande en useraient en matière de religion *comme bon leur semblerait*, ils contestaient le droit des États-Généraux et soutenaient que les affaires religieuses relevaient de l'autorité provinciale. Ils étaient fortement appuyés dans leur protestation par Barneveldt et le parti municipal. Maurice, au contraire, et ses partisans soutenaient que le synode national était l'unique moyen de prévenir le schisme, et, par suite du schisme, la guerre civile.

Les négociations de la trêve suspendirent pour un temps ces disputes.

Sur ces entrefaites, Arminius, fatigué d'une lutte sans issue, attristé par le spectacle des discordes auxquelles il servait de prétexte, abreuvé d'amertumes, calomnié, réduit à la plus grande détresse d'âme, était tombé en langueur. Il avait cessé de vivre le 19 octobre 1609, dans la quarante-neuvième année de sa carrière, en déclarant qu'il persistait dans ses sentiments, persuadé de n'avoir jamais rien enseigné qui ne fût conforme aux saintes Écritures. Sa mort laissait

sans chef l'Église qui avait pris son nom. Les arminiens, toutefois, ne perdirent point courage. Voyant le peuple se tourner contre eux de plus en plus et leurs adversaires multiplier leurs attaques, ils invoquèrent solennellement la protection des États de Hollande. Dans le même temps qu'ils publiaient à Gouda un catéchisme succinct, entièrement composé de termes tirés des Écritures, afin de rendre plus manifeste leur parfaite orthodoxie, ils présentaient, par l'entremise d'Olden Barneveldt, à l'assemblée des États une requête ou *remontrance* que Uytenbogaert avait rédigée et dans laquelle, se justifiant du reproche d'*innovation*, ils exposaient leur doctrine et réduisaient à cinq articles essentiels le sujet de la controverse[1]. Voyant cela, les gomaristes, à leur tour, bien qu'ils ne voulussent pas reconnaître l'autorité civile, présentèrent une autre remontrance, d'où vint le nom de remontrants et contre-remontrants qui se substitua, à dater de ce jour, à celui d'arminiens et de

1. Voici quels étaient ces cinq articles : 1° Dieu a résolu de toute éternité d'élire pour la vie éternelle le petit nombre de ceux qui croient en Jésus-Christ, et qui persévèrent jusqu'à la mort dans l'obéissance et dans la foi. 2° Dieu est mort pour tous les hommes; cependant aucun ne peut être sauvé immédiatement par les mérites du sang de Jésus-Christ, sans la foi et le secours de la grâce. 3° Il ne dépend pas de la volonté de l'homme de posséder cette foi sanctifiante. Elle dépend de la grâce de Dieu en Jésus-Christ. 4° Cette grâce est le commencement, le progrès et la fin du salut. On doit lui rapporter les bonnes œuvres, mais elle n'agit pas irrésistiblement. 5° La grâce donne aux vrais croyants des forces suffisantes pour vaincre le mal; mais le croyant peut s'écarter de Dieu et perdre la foi par sa propre faute.

gomaristes par lesquels on avait désigné jusque-là les partisans de la grâce et ceux de la liberté.

Plus embarrassés que jamais, plus désireux d'assoupir ces dangereuses querelles qui compromettaient leur autorité, les États exhortèrent une fois encore les classes à suspendre jusqu'à la convocation du synode les controverses dogmatiques et à n'enseigner au peuple que la morale de l'Évangile. Mais ils ne furent pas plus écoutés que la première fois. Loin de là. L'entrée en scène d'un personnage nouveau et l'intervention d'un souverain vint ranimer le débat et le porta aux extrémités dernières. A la recommandation d'Uytenbogaert, Conrad Vorstius venait d'être désigné par les curateurs de l'université de Leyde pour remplacer Arminius. Cette nomination déplut aux orthodoxes. On savait Vorstius ennemi des formulaires; on le supposait favorable aux remontrants. Gomar, blessé de ce succès remporté par ses adversaires, peu soucieux de compromettre sa renommée dans les hasards d'une lutte nouvelle, renonça à ses fonctions. Un théologien modéré dans ses opinions, Jean Polyander, le remplaça. Celui-ci n'eût pas demandé mieux que de seconder les États dans l'intention où ils étaient de garder la neutralité entre les deux partis; mais cela ne fut pas en son pouvoir. Les contre-remontrants avaient déjà protesté contre l'installation de Vorstius en l'accusant de socinianisme; et l'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, Winwood, venait de présenter aux États-Géné-

raux une lettre officielle (6 octobre 1611) dans laquelle Jacques Ier leur dénonçait les erreurs de Vorstius, dont il leur envoyait une liste qu'il avait dressée de sa propre main. Dans des termes d'une violence incroyable, il les sommait non-seulement de ne pas admettre Vorstius dans l'université, de ne pas commettre *cette énorme indignité envers l'Eglise de Dieu*, mais de le chasser du pays; menaçant, en cas de refus, les Provinces-Unies *de sa plume et de son épée*, et déclarant qu'il interdirait à tous ses sujets de *hanter une place aussi infectée d'hérésie comme l'était l'université de Leyde*[1].

On apprenait dans le même temps que le roi de la Grande-Bretagne, en sa qualité de défenseur de la foi, faisait brûler, sur la place publique à Londres, à Oxford et à Cambridge, les livres de ce *méchant athée*[2].

Un tel appui porta au plus haut degré l'arrogance des contre-remontrants. Ils pratiquèrent plus ouvertement qu'ils ne l'avaient fait encore le système de l'exclusion et de la persécution. Tous les ecclésiastiques suspects furent écartés des moindres emplois par le consistoire. On recommença à fulminer dans les églises contre l'arianisme, le socinianisme, le pélagianisme. Les remontrants furent désignés aux colères du peuple, traités de *prophètes de Baal, de cananéens, de mame-*

1. Winwood's Memorial, t. III.

2. Entre autres, le livre intitulé : *De Deo sive de Natura et attributis Dei.*

luks, *de démons*. On rappelait à leur occasion les exemples de grands châtiments exercés par l'ordre de Dieu, les exterminations ordonnées par le Seigneur à son peuple. Des multitudes de livres, de pamphlets, de satires, anonymes ou signés, remplis de personnalités, d'invectives, des plus grossières calomnies, se répandaient à flots; quelques ministres, accusant la tolérance des magistrats de tout le mal fait à l'Église par les impies, s'enhardissaient jusqu'à publier contre eux un jour de jeûne.

Étourdi de tout ce bruit, ne comprenant rien au fond des choses, mais entendant incessamment résonner à ses oreilles les mots de papiste, d'Espagnols, de traîtres, appliqués aux arminiens, le peuple, que la trêve laissait mécontent, écrasé d'impôts, trompé, comme il arrive toujours, dans les espérances sans bornes que la révolution avait fait naître, et plein de défiance, se pressant de plus en plus autour des chaires où retentissaient, dans le langage le plus brutal, les plus violentes invectives, en vint à croire de très-bonne foi que les États, les magistrats, tous les esprits politiques, qui voulaient maintenir la paix en soumettant à l'autorité civile les querelles ecclésiastiques, étaient les ennemis de la religion et de la patrie, qu'ils correspondaient avec l'étranger, avec l'Espagnol, avec le pape, et qu'ils conspiraient avec eux pour livrer la République. Les multitudes criaient avec les gomaristes que tout était perdu si l'on ne châtiait les ennemis

de Dieu; et, répétant le mot d'ordre des prédicants orthodoxes, elles demandaient à grands cris le synode national.

Cependant les États, se flattant de ramener le calme, après avoir soutenu Vorstius pendant quelque temps, avaient fini par céder; et, tout en lui laissant ses appointements, ils avaient nommé pour le remplacer un homme d'opinions modérées, Simon Bischop ou Episcopius. A peu de temps de là, Grotius, député par la Compagnie des Indes à Londres pour y traiter de quelques difficultés survenues entre elle et la Compagnie anglaise, profitait de la circonstance pour entretenir l'archevêque de Cantorbéry et le roi lui-même des affaires ecclésiastiques de son pays. Secondé par Casaubon, qui, depuis la mort de Henri IV, vivait à Londres dans les bonnes grâces du roi Jacques, Grotius rappelait à l'attention du roi un mémoire en faveur de l'arminianisme qu'Olden Barneveldt lui avait fait remettre naguère par l'ambassadeur des États-Généraux; et peu à peu, tournant à son sens l'esprit infatué et mobile de ce prince théologien, il lui faisait écrire une lettre aux États de Hollande, non pour les menacer cette fois, mais pour les féliciter d'une Résolution qu'ils venaient de prendre[1], et qui interdisait absolument aux professeurs et aux prédicants toute controverse sur le dogme. Dans cette lettre, écrite en quelque sorte sous la dictée

1. Cette Résolution, publiée en 1614 sous ce titre : ***Résolution pour la paix de l'Église***, avait été rédigée par Grotius.

de Grotius, Jacques I[er] exhortait les États à faire usage désormais de leur suprême puissance pour imposer aux ministres de l'Église la tolérance mutuelle, « ni l'une ni l'autre des opinions énoncées, disait-il, n'étant incompatible avec la vérité de la foi chrétienne et le salut des âmes. » Toutefois, ni la Résolution des États, ni un règlement qu'ils promulguent sur l'avis d'Olden Barneveldt, pour établir définitivement l'autorité civile au-dessus de l'autorité ecclésiastique, ne produisent le moindre effet. Les pasteurs de l'une et de l'autre secte n'en tiennent nul compte ; on ne veut plus, ni de part ni d'autre, se tolérer ; on ne se reconnaît plus mutuellement comme membres de Jésus-Christ ; on se refuse la cène. Dans les villes où les ministres sont soupçonnés d'arminianisme, le peuple déserte les églises. Comme aux premiers temps de la Réforme, le jour, la nuit, ils s'assemblent dans les granges, dans les chantiers, dans les brasseries, dans les barques, en rase campagne. L'autorité a beau sévir, prononcer les peines les plus dures, priver de leurs emplois, priver des droits civils, emprisonner, bannir, ruiner par des amendes et des confiscations les pasteurs qui tiennent ces conventicules et tous ceux qu'on suspecte de les favoriser, rien n'y fait. L'enthousiasme s'exalte par la persécution. Le peuple se croit en butte aux persécutions des papistes ; en résistant aux magistrats, il croit lutter contre l'Espagnol. Les prédicants le poussent à la rébellion. Des conflits répétés s'engagent entre les consis-

toires, les conseils des villes, les corps de métiers, les États. La prophétie de Gomar s'accomplit. Le pays est en feu. Selon qu'ils se sentent plus ou moins soutenus par les magistrats, par le stadhouder ou par le peuple, gomaristes ou arminiens, orthodoxes ou hétérodoxes, *gueux des Etats ou gueux du prince*, c'est ainsi qu'ils se nomment, tour à tour persécuteurs ou persécutés, se renvoient avec l'accent d'une haine furieuse la menace et l'outrage.

La milice, selon les circonstances, sert les haines de l'un ou de l'autre parti. A Rotterdam, où les remontrants dominent, ils font expulser leurs adversaires. Amsterdam, où la majorité est orthodoxe, refuse de recevoir la Résolution des États ; et, malgré les efforts de Grotius, envoyé vers le conseil de régence avec plusieurs autres personnes d'un grand crédit en députation solennelle, les magistrats déclarent qu'ils maintiendront la *vraie religion;* ils déclinent absolument l'immixtion des États dans les affaires ecclésiastiques, et font entendre qu'au besoin ils réclameront contre eux l'appui du stadhouder.

Enfin, à La Haye, au siége même du gouvernement, le conflit, retardé jusque-là par la sagesse des hommes politiques, qui prévoient et redoutent ses conséquences extrêmes, éclate ; il s'aggrave par la présence des deux chefs de la République. L'interdiction d'un prêche en est l'occasion.

Un jeune ministre contre-remontrant, Henry Rosaeus ayant refusé de recevoir la cène des mains d'Uytenbo-

gaert, et, pour ce fait, interdit par les États, va tenir le prêche au village de Ryswick (12 février 1616), à vingt minutes de La Haye. La foule le suit. Elle grossit de jour en jour autour de la chaire. Bientôt, fatigués de courir la campagne, par un hiver très-rude, pour ouïr la *vraie parole de Dieu*, les fidèles, qui se comptent en nombre, demandent à grands cris une église dans la ville. A dessein, on élude de répondre ; ils insistent ; on fait traîner la chose en longueur ; les États se séparent sans prendre de résolution, en laissant, selon l'usage, une commission pour traiter, en leur absence, des affaires urgentes. Cette commission, pressée de se prononcer, rejette la demande des contre-remontrants. Ceux-ci, alors, louent dans la ville une salle de réunion ; l'autorité en fait fermer les portes. Un sectateur de Rosæus, le libraire du prince Maurice, offre sa maison pour le prêche. On notifie aux contre-remontrants la défense formelle de s'y rendre. Leurs chefs déclarent qu'ils maintiendront leurs droits. L'emploi de la force va devenir indispensable : le Conseil s'adresse au stadhouder.

C'était un pas décisif. En appeler à l'épée du prince d'Orange pour trancher le nœud des complications religieuses, c'était les déclarer insolubles. S'en remettre au pouvoir militaire, c'était, dans la gravité des circonstances, la plus grande faute que le pouvoir civil pouvait commettre.

Du parti qu'allait prendre le stadhouder, des paroles

qu'il allait prononcer dans le conseil, en réponse à cette mise en demeure qui lui était faite de se déclarer pour ou contre l'orthodoxie, dépendait, on le sentait bien, le triomphe de l'une ou de l'autre faction, l'issue définitive de la lutte.

L'inquiétude était d'autant plus vive, que personne ne pouvait prévoir avec certitude quelle serait la décision de Maurice. Jusque-là, il s'était tenu à l'écart et comme indifférent à l'objet des controverses. Par la nature de son esprit et de son tempérament, Maurice de Nassau ne pouvait ni goûter ni même comprendre les subtilités de la métaphysique. La question du salut n'embarrassait guère son génie, qu'occupaient les sciences exactes et les progrès de l'art militaire. Il prenait son plaisir dans l'entretien des mathématiciens, des ingénieurs, des inventeurs de toutes sortes, dans les combinaisons du jeu d'échecs et dans l'exercice du cheval, délassements appropriés aux besoins de son esprit positif et de sa constitution robuste, et pendant très-longtemps il n'avait pas caché l'intérêt médiocre, l'ennui que lui causaient les disputes scolastiques. Les calvinistes zélés, les hommes pieux lui reprochaient ses propos railleurs, ses méprises grossières en matière de dogme, la licence de ses mœurs, auxquelles il n'avait jamais consenti à opposer le frein salutaire du mariage. Sollicité à différentes reprises tantôt par Olden Barnevelt et Uytenbogaert, pour lequel il avait une estime particulière, tantôt par les contre-remontrants, de se

prononcer en leur faveur, Maurice avait décliné sa compétence : « Je suis un soldat, disait-il avec son parfait bon sens ; ce sont des choses théologiques auxquelles je n'entends rien et dont je ne me soucie. » « Suis-je un pape ? » répond-il une autre fois en refusant d'interdire, comme on l'en requérait, un ministre prétendu hétérodoxe ; et il demandait aux États de ne point mêler son nom à leurs débats sur ces questions épineuses. En réalité, Maurice souhaitait de rester neutre et voulait protéger l'un et l'autre parti contre l'oppression du plus fort. Néanmoins, comme il avait compris de bonne heure que de si aigres disputes pourraient bien ne se terminer que par les armes, il suivait avec attention les phases de la lutte, dont le caractère politique n'échappait pas à sa sagacité. Il voyait avec satisfaction les contre-remontrants contester partout l'autorité des régents, exciter le peuple contre cette bourgeoisie municipale dont les prérogatives, de tout temps opposées à l'agrandissement du stadhoudérat, devenaient de plus en plus insupportables à l'orgueil de Nassau. En plusieurs occasions on l'avait entendu dire que les contre-remontrants étaient les *vrais réformés*, les *vrais amis de son père* [1]. Leurs progrès d'ailleurs étaient sensibles : cinq provinces presque entières leur appartenaient déjà, et, par leur union étroite avec le peuple, ils se

1. « Die Lieden die myn heer Vader op den Zetel hebben gebragt. » Grœn van Prinsterer, Handb. der Gesch. v. h. Vaderland, D. I, p. 241.

montraient redoutables. D'autre part, les provinces arminiennes, à mesure qu'elles se sentaient plus isolées, s'irritaient davantage. On y repoussait violemment le synode national, sachant bien que l'on y serait en minorité; l'on exigeait comme un droit le synode provincial; l'on s'emportait jusqu'à menacer de rompre l'Union. La neutralité du stadhouder ne se pouvait guère prolonger; aussi son langage avait-il peu à peu changé de ton. Un jour qu'il reprochait à Uytenbogaert sa prétention injuste de vouloir soumettre à sa discipline Rosæus et ses sectateurs: « Ils sont bien assez forts pour avoir à eux des églises! » dit-il. « Eh quoi, s'écrie-t-il un jour en s'associant plus complétement qu'il ne l'a fait encore à l'intérêt des contre-remontrants, nous faudra-t-il aller dans les granges et dans les maisons? Les églises nous appartiennent, il faudra bien qu'on nous les ouvre[1] ! »

Indépendamment de son penchant naturel vers des hommes qu'il considérait comme les *vrais amis de son père*, Maurice était poussé à se déclarer par de fortes et actives influences. Son cousin, Guillaume-Ludovic, stadhouder de Frise, lui en faisait un devoir patriotique. La trêve allait expirer; l'Espagnol, disait-il, faisait des levées menaçantes, il entretenait jusqu'au cœur du pays des partisans qui se cachaient sous le masque de l'arminianisme. Si l'on ne coupait court à des divisions funestes, si l'on ne retrempait l'Union aux sour-

1. Uytenb.

ces pures d'une orthodoxie rigide, si l'on ne ranimait dans la génération nouvelle la foi des temps anciens, c'en était fait de la république. Sauver la religion, c'était sauver l'État. Et le zèle du comte de Nassau rencontrait un puissant auxiliaire dans le ressentiment personnel de deux ennemis acharnés d'Olden Barneveldt, dont l'action persistante et calculée circonvenait et devait finir par tourner à ses fins l'esprit emporté, mais irrésolu, du stadhouder.

François Aerssen, qui prit une part principale dans les événements qui vont suivre, s'était insinué très-avant dans les bonnes grâces du prince d'Orange. C'était un homme « capable et hardi, ardent et persuasif, d'une nature ingénieusement maligne, dit du Maurier, qui n'aspirait qu'à des nouveautés pour s'agrandir [1]. » Ainsi que Maurice lui-même, il devait les commencements de sa fortune à Barneveldt, qui l'avait fait envoyer vers Henri IV, auprès duquel il demeura durant les négociations de la trêve. Dès cette époque, néanmoins, Aerssen travailla en sens contraire de la politique de l'avocat; et pendant les quinze années qu'il résida à la cour de France, où le premier il porta le titre d'ambassadeur et prit rang immédiatement après l'ambassadeur de la République de Venise, il ne cessa de favoriser les intérêts du stadhouder. Ses étroites liaisons, sous la minorité, avec le duc de Bouillon, beau-frère du prince d'Orange, indisposèrent la régente, qui

1. Du Maurier *Mémoires*.

obtint des États son rappel. Aerssen, remplacé par Van der Myle, gendre de Barneveldt, attribua sa disgrâce à l'avocat; et dès ce moment, pour se venger, il usa contre lui de toutes les ressources de son génie. Ces ressources étaient grandes. Richelieu nommait Aerssen entre les trois premiers négociateurs du temps, dont lui-même et Oxenstiern étaient les deux autres. « *In isto juvene*, écrivait, à Duplessy Mornay, Buzanval, *sunt animi sub vulpe latentes, aut alibi nunquam.* » A peine de retour en Hollande, Aerssen saisit d'un coup d'œil la situation compliquée des partis, les côtés faibles par où l'autorité de Barneveldt pouvait être entamée; il s'appliqua à sa perte. Bien que très-indifférent en matière religieuse, il affecta, pour se donner du crédit, de fréquenter les prêches les plus violents; sa parole et sa plume acerbes, il les occupa sans relâche à répandre contre Barneveldt et les siens l'accusation de papisme, la plus aisée à retenir en même temps que la plus odieuse au peuple. Il se ligua enfin étroitement, en attaquant l'alliance française, avec l'envoyé d'Angleterre, Carleton, qui, de son côté, travaillait à ruiner Barneveldt, pour servir les ressentiments de son maître. Jacques Ier en voulait à l'avocat; il s'était laissé jouer par lui dans une affaire de grande importance; il avait consenti à la restitution des trois places de la Brille, Flessingue et Rammekens, que l'Angleterre tenait en gage des sommes prêtées aux États par la reine Élisabeth. L'avocat avait songé longtemps aux moyens de

tirer des mains d'un allié dangereux ces trois places fortes, menace perpétuelle pour la république. Il avait saisi avec dextérité l'une de ces heures fréquentes où le roi Jacques, dans un pressant besoin d'argent, à bout de ressources, en butte à la rapacité de ses favoris et n'osant convoquer un parlement hostile, ne savait plus où donner de la tête, et il l'avait persuadé de signer la restitution des places d'otage, moyennant la somme de deux millions sept cent vingt-huit mille florins, qui formait à peine le tiers de la dette. Les murmures des Anglais, et surtout les railleries de la cour de France avertirent le roi Jacques; il se vit pris au piége; il jura qu'il ferait repentir Barneveldt de son succès; et, dès ce jour, ses envoyés à La Haye eurent ordre de courtiser le stadhouder. Déjà, dans l'année 1612, à l'occasion du mariage de sa fille avec l'électeur palatin, neveu de Maurice, le roi d'Angleterre, satisfait des procédés du prince d'Orange dans l'affaire de Vorstius, lui avait fait remettre, en signe de réconciliation [1], le cordon de la Jarretière. Un moment apaisé par les sages représentations de Grotius, le monarque théologien revenait tout à coup à son premier zèle pour les contre-remontrants, et sommait Maurice de se déclarer pour la bonne cause.

Les choses en étaient là quand le stadhouder, s'étant

1. Il y avait eu précédemment entre ces deux princes un sensible refroidissement, le roi Jacques s'étant fort piqué de certaines allusions du prince d'Orange à sa douteuse bravoure.

fait annoncer, est introduit dans le conseil de La Haye (14 janvier 1617). Le silence était profond; tous les yeux se tournaient vers Maurice, dont l'attitude, plus grave que de coutume, annonçait une résolution prise. Le stadhouder demande qu'on apporte le registre des placards de l'an 1585: c'est l'année où il a été investi de ses charges. Il l'ouvre avec solennité. Debout, à haute voix, d'un accent recueilli, il lit la formule du serment par lequel lui et les États s'obligent à défendre, jusqu'à la dernière goutte de sang, la religion réformée.

« Vous l'entendez, Messieurs? dit Maurice en refermant le livre, j'ai juré de défendre la vraie religion. Ce serment, je le tiendrai jusqu'à la fin de mes jours. » Et il annonce que le dimanche suivant il fera ouvrir aux ministres orthodoxes la principale église de La Haye.

Il est facile de se représenter la consternation des magistrats en se voyant ainsi désavoués, abandonnés en quelque sorte aux factions populaires par le chef de la force armée. Afin de ne laisser aucun doute, et pour donner à sa déclaration une signification positive, le dimanche suivant, pendant que Barneveldt, la princesse douairière d'Orange et le prince Frédéric-Henri, avec les remontrants, assistent au prêche dans la principale église de La Haye, le stadhouder, en grand appareil, aux applaudissements de tout le peuple, se rend, accompagné d'un nombreux cortége de gentilshommes, au prêche des contre-remontrants, dans l'église du cloître

qu'il leur a fait ouvrir, et qui prend, à partir de ce jour, le nom d'église du prince.

Dès cette heure, le schisme est consommé. Deux pouvoirs, deux Églises, deux États ennemis sont en présence. Le stadhouder et l'avocat de Hollande, les deux chefs de la république, qui longtemps se sont observés, ménagés, se trouvent soudain en face, opposés l'un à l'autre en une rencontre où la vie et l'honneur sont en jeu, en une sorte de *duel d'Etat*, où l'un des deux doit succomber avec le parti qu'il soutient et la cause qu'il personnifie.

Olden Barneveldt n'était pas pris au dépourvu, et, pas plus que Maurice, il n'allait reculer devant les résolutions extrêmes. Son caractère ne s'était amolli ni par l'âge ni par l'habitude d'une autorité incontestée; loin de là, il avait pris dans des succès ininterrompus je ne sais quel trempe d'opiniâtreté plus inflexible. Les historiens du parti orthodoxe affirment que l'avocat de Hollande, au moment où nous voici venus, préparait un coup d'État; qu'il avait, à plusieurs reprises, répété dans le conseil: « *Qu'il était temps de faire un exemple,* » et que cet exemple devait être l'arrestation de quatre des principaux chefs contre-remontrants, auxquels, sans autre forme de procès, l'on aurait tranché la tête [1]. Mais, de cette affirmation si grave je ne trouve nulle preuve. Ce qui est avéré, manifeste, c'est la participation active de Barneveldt à la Résolution connue

1. Grœn van Prinsterer, Van der Kemps. Triglandt.

dans l'histoire du temps sous le nom de ***Résolution tranchante*** (sherpe Resolutie).

Cette résolution téméraire, et qui devait avoir pour son auteur des conséquences si funestes, fut prise, à la pluralité des voix, par la noblesse et les neuf villes remontrantes de la Hollande, dans la séance du 4 août 1617. Les Etats y déclaraient qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient consentir au synode national. Ils autorisaient les villes et les villages, ***steden en dorpen***, à régler la discipline de l'Eglise conformément à l'édit de 1591. Ils statuaient que les causes religieuses seraient portées devant les Etats, et non plus devant les cours ordinaires de justice ; que les officiers de l'armée, auxquels ils imposaient un nouveau serment, n'obéiraient désormais, ***en dépit de tous ordres contraires***, qu'aux régences des villes. Ils ordonnaient enfin, et ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres, la levée des waertgelders.

Les waertgelders ou gardes attendants [1] n'étaient pas une nouveauté dans la république. C'était une sorte de milice urbaine que les régences avaient droit de lever dans certains cas extraordinaires, où la milice nationale devenait insuffisante à les protéger, soit contre l'ennemi du dehors, soit contre les tumultes populaires. Ces troupes, à la solde des villes, et que l'on n'armait que pour l'occasion, mais dont les cadres restaient formés,

1. « Ils lèvent des gens de guerre dans les villes pour leur sûreté, lesquels ils appellent attendants, comme étant en attente pour les défendre si on les voulait attaquer, » dit Richelieu. *Mémoires*.

ne prêtaient serment ni aux États ni au stadhouder, dont elles ne portaient point les couleurs[1]. En tout temps, les magistrats avaient usé avec discrétion du droit de les appeler sous le drapeau. Récemment, la ville d'Amsterdam les avait employées à réduire une sédition des anabaptistes ; mais, dans la circonstance présente, une mesure aussi exceptionnelle, non préparée dans l'opinion publique, y devait faire l'effet d'un coup d'État. Le nouveau serment exigé des troupes et la levée des waertgelders, qui mettaient une force armée de dix mille hommes aux mains des régences, portait une atteinte sensible à la puissance stadhoudérienne. Au point où en étaient venues les choses, c'était un véritable défi jeté par l'avocat de Hollande au prince d'Orange ; Maurice le comprit ainsi. Toutefois, il ne mit pas de hâte à le relever. Tout au contraire, soit lenteur de volonté, soit sagesse politique, soit surtout qu'il se persuade qu'on n'osera jamais mettre à exécution la résolution tranchante, Maurice reste sur la défensive. Il entre en explication avec Episcopius, avec Olden Barneveldt lui-même. Il se justifie des intentions qu'on lui prête de vouloir opprimer les remontrants. Il jure que, bien que personnellement attaché à ceux de l'ancienne religion, il gardera la neutralité entre les sectes ; il ne conteste pas en principe la souveraineté des États.

Mais, bientôt, de nouvelles rigueurs exercées sur les contre-remontrants, les décisions des cours de justice

1. Bilderdijke. Luzac.

qui ont protesté contre la résolution tranchante, et qui prennent parti pour les persécutés et cassent les arrêts des magistrats, les plaintes des prédicants, les cris du peuple qui partout se soulève, arbore la couleur orangée, appelle à son secours le fils de Guillaume et l'adjure de sauver la patrie, arrachent le stadhouder à son inaction. Une réunion des arminiens à Utrecht, où Barneveldt, Uytenbogaert, Hoogerbeets, et d'autres hommes des plus considérables de la république, concertent les moyens de hâter la levée des waertgelders, précipite l'événement.

Autant Maurice est lent à prendre une décision, autant sa volonté éveillée est prompte et hardie. Sans rien dire à personne, contrairement à l'usage qui veut que le stadhouder ne s'éloigne pas du siége du gouvernement sans l'agrément du conseil ou des Etats, il quitte de nuit La Haye, emmenant avec lui son jeune frère Frédéric-Henri, que les arminiens s'étaient vainement flattés de gagner à leur cause, et, suivi de deux régiments, il court à la Brille.

Malgré les représentations des magistrats, il y entre avec sa troupe (29 septembre), ne doutant pas de l'appui du peuple, à qui l'on a fait accroire qu'un complot vient d'être découvert, dont Barneveldt est l'auteur et qui livré la ville aux Espagnols. Sous les yeux de la régence intimidée, il établit par sa seule présence l'omnipotence du pouvoir militaire. Encouragé par ce facile succès, Maurice croit pouvoir le poursuivre. Il écrit aux

régences des villes de Hollande pour protester contre la levée des waertgelders, attentatoire à ses droits. Il les exhorte à s'unir aux cinq provinces qui demandent le synode[1].

Mais l'influence d'Olden Barneveldt l'emporte encore en Hollande sur le prestige du stadhouder. Loin de se ranger à l'avis de Maurice, les neuf villes principales se liguent entre elles. Elles signent, avec les provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel, une sorte d'union secrète par laquelle elles s'engagent mutuellement à maintenir contre la généralité le droit provincial. Par un acte attribué à Barneveldt, elles protestent ensemble, et comme si elles formaient un corps séparé, contre la résolution des Etats-Généraux, qui viennent de lancer des lettres de convocation pour la tenue du synode à Dordrecht. Voyant cela, Maurice perd tout scrupule. Autorisé par une résolution prise antérieurement dans l'assemblée des Etats-Généraux[2], il décide de se rendre en personne dans les villes récalcitrantes pour y rétablir l'ordre.

Comme il n'oserait affronter tout d'abord l'esprit de résistance de la province de Hollande, il va en premier lieu à Nimègue, où se font en ce moment même les élections. Là, il a plus d'apparence de droit, s'étant réservé, lors de la réduction de la ville en 1591, la faculté de nommer les magistrats pendant toute la durée de la guerre; et, pour appuyer ce droit, devenu douteux

1. Selon l'Union d'Utrecht, le vote unanime des provinces était nécessaire pour la convocation légale d'un synode national.

2. Rés. St.-Gen., 7 octobre 1617.

depuis la trêve, il a la force. La garnison de Nimègue est toute à lui.

Aussi le stadhouder change-t-il à son gré la régence et, courant aussitôt à Arnheim, puis à Deventer, où les États de Gueldre et d'Over-Yssel sont assemblés, il se fait approuver, remercier par un vote, et, pour achever son ouvrage, il persuade aux deux assemblées la demande du synode.

De la sorte, la ligue arminienne se trouve rompue. Les villes de Hollande et Utrecht vont rester seules à soutenir contre la volonté du stadhouder, contre l'autorité des Etats, contre les passions populaires, une lutte de plus en plus inégale et dangereuse.

La faiblesse du parti arminien se trahit tout à la fois par l'insuccès de la mesure sur laquelle il a le plus compté pour sa défense, et par le discrédit où tombe son chef. La levée des waertgelders se fait mal, elle n'a pas donné jusqu'à cette heure plus de dix-huit cents hommes. C'est un bien grave échec pour l'autorité de l'avocat de Hollande, que ses ennemis enhardis osent maintenant attaquer dans son honneur par les libelles remplis d'outrages, où l'on va jusqu'à préciser le chiffre de la somme qu'il a reçue d'Espagne pour livrer son pays. En voyant le facile accès que trouvent ces calomnies dans la crédulité populaire, Barneveldt croit devoir se défendre. Il adresse au prince d'Orange, sous le titre d'apologie, une justification de sa vie politique; dans le même temps et dans le même but, il présente une re-

montrance aux États de Hollande ; et ceux-ci, le voyant poursuivi, traqué par des ennemis redoutables, passent une résolution par laquelle ils approuvent l'avocat et le prennent sous leur protection spéciale. Mais cette mesure révèle le danger bien plutôt qu'elle n'y porte remède.

De leur côté, les États-Généraux, assurés qu'ils n'ont plus rien à craindre de la levée des waertgelders, la déclarent contraire à l'ordre (12 juillet). Ils chargent le prince d'Orange de se rendre, accompagné de huit commissaires, dans la villé d'Utrecht, ce dernier boulevard de l'opposition arminienne, afin d'y opérer, par persuasion ou par tout autre moyen[1], le licenciement des troupes municipales.

A cette nouvelle, les États de Hollande s'indignent. Ils envoient aux États d'Utrecht une députation de trente membres pour concerter ensemble la résistance et pour s'assurer, par un nouveau serment, la garnison. Grotius porte le premier la parole dans l'assemblée. Il expose le droit ancien des villes et des provinces, atteint déjà par les usurpations criminelles d'une assemblée tyrannique, et menacé, si on ne le défend avec énergie en cette occasion décisive, d'une ruine totale. Appuyée par Ledenberg, secrétaire des États d'Utrecht, esprit véhément et intrépide, il exhorte l'assemblée à veiller à la sûreté de la ville en empêchant à tout prix l'entrée

1. « Met inductie of anders met de bekwaamste middelen. » Rés. St.-Gen., 23 juillet 1618.

dans son enceinte des troupes étrangères. Mais à Utrecht, comme partout, les esprits sont divisés. Les waertgelders, la seule force de l'autorité municipale, sont mal vues par les bourgeois, qui se plaignent de leur entretien trop onéreux. Leur capitaine fait observer que des compagnies nouvellement formées ne tiendront pas tête aux troupes aguerries du stadhouder. Interrogé à son tour, le commandant de la garnison, sir John Ogle, ami de Barnevedlt, se montre disposé à une résistance rigoureuse, mais ses officiers lui déclarent qu'ils ne tireront pas l'épée contre le capitaine général de l'Union.

Pendant ces pourparlers, Maurice arrive. Les magistrats se rendent près de lui. Son accueil est brusque, familier ; c'est le temps de la kermesse. « Vous n'attendiez guère un tel convive (*Kermisgast.*) » dit-il en raillant aux députés. Puis, comme ils lui proposent, un peu déconcertés, de s'entendre sur les moyens de rétablir la paix publique. « J'y pourvoirai, répond-il avec hauteur. Je saurai protéger les magistrats, mais auparavant je veux savoir comment ils gouvernent. Ils ont voulu introduire cinq erreurs (*vyf valshe punten*) dans la religion.[1] Ils complotent de me déposer, de me chasser du pays... » Sur quelques observations timides, relatives aux waertgelders : « Les waertgelders, reprend Maurice, sont plus dangereuses que les troupes espagnoles! » Et rejetant tout le mal sur Olden Barneveldt : « Il veut tout dominer ; il veut faire des États de Hollande les

1. Gr. v. Pr. handb. D. I. bl. 247.

États-Généraux ; mais j'y mettrai bon ordre ! » dit le stadhouder.

Les États d'Utrecht ne savent à quoi s'arrêter, quel parti prendre. L'avocat de Hollande écrit de gagner du temps, de tenir bon jusqu'à l'arrivée de l'envoyé de France, qui vient les appuyer. Mais Maurice n'attend pas. Le 31 juillet, à la pointe du jour, on entend battre le rappel, la garnison prend les armes.

Toutes les avenues sont occupées par les soldats du stadhouder. Suivi des commissaires des États-Généraux, des députés des six villes orthodoxes de la Hollande qui lui apportent leur adhésion, Maurice se rend sur la place. Il y fait rassembler les waertgelders ; il les harangue, les relève de leurs serments, les congédie ; elles obéissent en silence. Pendant ce temps, la cavalerie du stadhouder parcourt au grand trot les rues de la ville pour dissiper les attroupements. Les députés des États de Hollande prennent la fuite ; l'assemblée des États d'Utrecht se disperse. Six de ses membres, restés seuls avec le bourgmestre, viennent trouver le prince d'Orange. Ils balbutient des remerciements ; ils le supplient de prendre pour la sûreté de la ville toutes les mesures, et de faire dans le gouvernement municipal tous les changements qu'il jugera convenable.

L'humiliation est complète. Le lendemain, Maurice paraît dans le conseil de régence. Il en change entièrement la forme et la composition. De sa propre autorité, il nomme à vie les conseillers, qui étaient auparavant

électifs et annuels; il augmente le corps de la noblesse; il modifie à sa guise celui du clergé. En réponse à une députation de l'Église affligée (c'est ainsi que se désignent les orthodoxes), il ordonne qu'on leur ouvre la cathédrale occupée jusque-là par les remontrants. Quatre jours après, le stadhouder, rentré dans La Haye, y reçoit les félicitations, les remerciements solennels des États-Généraux dont il vient d'assurer le triomphe. Un décret du 21 août licencie les waertgelders qui partout mettent bas les armes. Désormais, toute résistance serait insensée. Les États de Hollande cèdent au malheur des temps ; ils consentent à la tenue du synode, avec cette restriction illusoire: que les décrets ecclésiastiques ne seront valables qu'après la ratification du gouvernement civil[1].

Ainsi le coup d'État du prince d'Orange est consommé. L'orgueil municipal est abaissé. Barneveldt s'est trompé en engageant la lutte. La fortune a quitté ses cheveux blancs ; ou pour parler un langage plus moderne, l'unité du pouvoir, commandée par les circonstances, la nécessité impérieuse d'une armée et d'une Église nationales pour fortifier l'Union contre l'ennemi étranger, l'emportent sur le droit ancien des provinces et sur le vieil esprit des libertés municipales.

Ce n'est pas tout : après la victoire du principe, viennent les vengeances sur les personnes.

1. Rés. St. Holl., 25 août.

Par une résolution secrète des États-Généraux, un mandat d'amener est lancé contre les chefs du parti vaincu. Olden Barneveldt, Grotius, Hoogerbeets et Ledenberg sont arrêtés. Uytenbogaert et quelques autres n'échappent à la prison que par la fuite.

Depuis un certain temps déjà, Olden Barneveldt était averti qu'il se tramait contre lui quelque chose. Dès avant les affaires d'Utrecht, Grotius, sachant qu'il avait été question de mettre la main sur les principaux membres des États de Hollande, conseillait à ses amis de se retirer ensemble dans une des places fortifiées de la province. Un peu plus tard, d'autres personnes bien intentionnées prévenaient l'avocat de songer à sa sûreté. Mais, tout en écoutant ces avis, Olden Barneveldt n'en tenait pas compte. « Je sais que mes ennemis sont bien méchants, dit-il un jour au conseiller Berckhout, qui le pressait de prendre un parti ; n'importe, je ne fuirai pas. Quel que soit l'événement, j'ai résolu de l'attendre. »

Cette détermination ne semble guère conforme à la prudence accoutumée de l'avocat ; mais autant Barneveldt apportait de circonspection aux affaires d'État, autant dans ses affaires propres il inclinait à une sorte de piété fataliste qui s'en remettait volontiers à Dieu du soin de sa vie. D'ailleurs, fort de ce qu'il considérait comme son droit, protégé par les antiques lois du pays, par ses cheveux blanchis au service de la république, comment l'ami de Guillaume d'Orange, le protecteur de

Maurice, aurait-il pu concevoir la pensée de ce qu'on allait oser?

Il était triste pourtant, soucieux. La violence du synode et les emportements du stadhouder lui causaient de graves inquiétudes, non pour lui, mais pour la patrie. La veille du jour où il devait être arrêté, un avis positif de ce qui se préparait lui parvint. Le matin (29 août), le ministre Uytenbogaert, entré de très-bonne heure dans son cabinet pour lui communiquer une remontrance qu'il adressait aux États touchant le synode, au lieu de le trouver au travail comme de coutume, le surprit tout affaissé dans son fauteuil, la tête dans ses mains, absorbé dans une rêverie profonde. Uytenbogaert, en proie lui-même à de fâcheux pressentiments, et comme pour s'associer à la pensée intime d'Olden Barneveldt, mit l'entretien sur les grands hommes de l'antiquité dont la vertu avait subi, sans être altérée, les revers de la fortune. Il parla avec une éloquence qu'exaltait l'appréhension d'un danger prochain, de la justice de Dieu qui plane immuable, infaillible, au-dessus des caprices du sort et des opinions du vulgaire. Mais à mesure qu'il relevait les esprits abattus du vieillard, Uytenbogaert se sentait plus troublé; et bientôt, craignant de ne pouvoir plus se contenir, il s'interrompit, serra en silence la main de Barneveldt, et quitta brusquement la chambre. Ce fut la dernière rencontre des deux amis. Ils ne devaient plus se revoir.

Neuf heures allaient sonner. Olden Barneveldt monte

en voiture pour se rendre à la séance des États-Généraux qui se tenait, selon l'usage, dans une salle du palais des anciens comtes de Hollande, résidence actuelle du stadhouder. Comme il passait le pont par lequel on entrait dans la cour intérieure (*binneuhof*), un valet de chambre de Maurice se présente à la portière et dit à l'avocat que son maître désire lui parler avant la séance. Il n'y avait rien là d'inusité. Olden Barneveldt suit le valet; à peine introduit dans le salon d'audience, il est arrêté par le capitaine des gardes, Nythof, au nom des États-Généraux, et, sans autre explication, on le conduit dans une chambre voisine, où les hallebardiers du prince le gardent à vue.

Dans le même temps, de la même manière, on appréhendait Grotius et Hoogerbeets, et les trois nobles amis, ignorant le sort l'un de l'autre, séparés seulement par quelques cloisons, étaient prisonniers d'État dans les mains de l'audacieux stadhouder. Tout s'était fait sans bruit, sans résistance. Au bout d'une heure environ, les députés de Hollande, venus au-devant de l'avocat dans la cour du palais, où sa voiture continuait de stationner, commencent à s'étonner de ne le pas voir descendre. Sur de vagues rumeurs, quelques hommes du peuple se rassemblent ; peu à peu la foule grossit : elle interroge le cocher, qui ne sait rien. Le vieux serviteur Franken, arrêté en même temps que son maître, puis relâché, n'en sait pas davantage. « Sans doute, dit-il, l'avocat est retenu à dîner chez Son

Excellence. » Mais bientôt les gens du prince annoncent à Franken qu'il n'est plus besoin d'attendre. A la surprise générale, la voiture s'éloigne. Un député des États de Hollande accourt vers ses collègues ; il leur parle à voix basse, d'un air mystérieux ; il les emmène avec lui dans la salle des délibérations : plus de doute, le pensionnaire de Rotterdam, le pensionnaire de Leyde, l'avocat de Hollande, les trois premiers magistrats de la République sont arrêtés ; pour quels crimes, par quels ordres ? On se perd en conjectures.

Grotius, la plus grande renommée scientifique de la Hollande ; Hoogerbeets, un citoyen dévoué que la régence de Leyde vient de désigner pour la charge de pensionnaire, en récompense de ses longs services ; Olden Barneveldt, enfin, dont le pouvoir a si longtemps surpassé, égale encore celui de Maurice, arrêtés, emprisonnés : cela semble à peine croyable. Et pourtant, dès les premiers instants de cette confusion bruyante que jette dans les foules l'annonce inattendue d'un grand événement, on aurait pu surprendre sur les visages et dans les propos plus de curiosité que d'indignation, plus d'indifférence que de sympathie. Les pamphlets, les libelles, les chansons, les images satiriques, répandus à profusion contre Olden Barneveldt et les arminiens, ont produit leur effet. Quelqu'un, dans un groupe populaire, ayant remarqué que Jean van Olden Barneveldt est arrêté le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste et que c'est là une rencontre de mauvais augure,

on rit[1]: rire cruel et sinistre, qui absout les violences du stadhouder, prend parti contre les victimes et les livre sans défense à l'inimitié des juges.

L'assemblée des États de Hollande, entrée en séance pour aviser à ce que commande l'événement, est bien plus agitée que le peuple. Atteinte dans ses droits, elle voudrait douter encore que, sans son aveu, à son insu, trois de ses membres lui sont enlevés, qu'on ose toucher surtout à la personne d'Olden Barneveldt, doublement sauvegardée par les anciens priviléges et par un acte récent de la souveraineté provinciale. « Toutes les lois sont violées ! s'écrie-t-on ; toutes les libertés sont foulées aux pieds ! Il faut protester, protester énergiquement, et sur l'heure, il faut aller en corps dans l'assemblée des États-Généraux, lui demander satisfaction pour une si grave offense, exiger qu'elle révoque un acte illégal, qu'elle fasse immédiatement relâcher les prisonniers. » Mais quelques-uns, à qui l'entraînement général n'ôte pas le souci de ses conséquences probables, émettent des doutes sur l'avantage d'une telle démarche. Ils demandent qu'on y réfléchisse. Quelle réponse peut-on raisonnablement attendre des États-Généraux? Peut-on se flatter qu'elle soit favorable? Ne va-t-on pas au-devant d'une offense nouvelle? Ne serait-il pas plus sage d'intéresser aux prisonniers le

1. L'une des plus répandues entre les innombrables caricatures de Barneveldt représentait son image sur l'autel de saint Jean-Baptiste, au moment de la messe, et les fidèles en adoration devant lui.

prince Maurice, et de requérir de lui qu'en sa qualité de stadhouder il ordonne la mise en liberté de l'avocat de Hollande?

Cette proposition étrange et tout à fait dérisoire, car il n'était guère possible à un seul d'entre les députés de méconnaître la main de Maurice dans l'offense dont on lui voulait demander réparation, semble encore trop hasardée à plusieurs. « Ils ne sont pas autorisés par leurs supérieurs (*principalen*), disent-ils, à prendre l'initiative en des affaires de cette importance. » La discussion s'engage sur ce point ; le temps s'écoule ; la première chaleur de l'indignation se refroidit. Les députés des six villes qui appartiennent au parti contre-remontrant finissent par prendre le dessus. On se rend chez Maurice, à la vérité; mais, affaibli par le partage des opinions, au lieu de parler en maître et de notifier des volontés souveraines, on intercède ; on écoute, sans oser les interrompre, les défaites du stadhouder. Maurice déclare qu'il ne peut rien, qu'il n'a rien fait en tout ceci, que sur l'ordre exprès de leurs Hautes Puissances. « La question de juridiction ne le concerne pas, dit-il ; c'est un point à traiter entre les deux assemblées. Il est à croire, toutefois, que pour en user comme ils l'ont fait envers de si grands personnages, messieurs des États-Généraux doivent avoir des raisons bien fortes. » Puis Maurice se répand en éloges de l'avocat et congédie enfin les députés en les assurant que la détention d'Olden Barneveldt ne sera certainement pas

de longue durée et que le prisonnier sera traité avec tous les égards imaginables [1]. Rentrés dans la salle des délibérations plus hésitants qu'ils n'en étaient sortis, les députés de Hollande reçoivent le message des États-Généraux qui leur notifie les arrestations faites; ils n'y trouvent rien à répondre, si ce n'est qu'ils en demeurent consternés; puis ils conviennent entre eux de ne prendre aucune résolution avant d'avoir consulté leurs supérieurs, et s'ajournent à un mois pour se donner le temps de rentrer dans leurs foyers. Cet ajournement les perdait. Trop de vigueur, trop d'initiative, en admettant qu'ils eussent échoué, eût mieux valu pour eux que cette prudence extrême. Il y avait là tout ensemble une question d'État et d'honneur. En de si hautes questions, rien de moins habile que l'habileté commune, rien de moins sage que la sagesse vulgaire.

Après avoir eu si bon marché des États de Hollande, il n'était pas difficile à Maurice de se roidir contre les sollicitations de la famille. Le fils d'Olden Barneveldt et ses deux gendres, MM. Veenhuyzen et Van der Myle, lorsqu'ils viennent demander au prince d'Orange pour quel crime leur père, un si grand citoyen, est traité comme un malfaiteur, n'en obtiennent que des réponses évasives. En vain ils supplient le stadhouder de souffrir que du moins le vieillard puisse rester prisonnier dans sa propre maison; en vain même ils demandent à le voir, ne fût-ce qu'un instant; Maurice, tout en les

1. Van der Kemps: *Maurits van Nassau*, 4 deel.

recevant de l'air le plus affable, refuse tout, et s'obstine à ne donner aucun éclaircissement. Il les renvoie aux États-Généraux, dont il n'a fait, répète-t-il invariablement, qu'exécuter les ordres. Leur père, d'ailleurs, ne court aucun danger. « Soyez certains, leur dit-il, qu'il ne lui sera pas fait plus de mal qu'à moi-même[1]. » Une tentative pour délivrer de vive force le prisonnier ne devait pas avoir une issue plus favorable. Deux des membres les plus jeunes de la noblesse de Hollande, MM. de Schagen et d'Asperen, ayant réussi à se frayer passage, l'épée à la main, jusqu'à la chambre où Barneveldt est gardé à vue, sont arrêtés à la porte, désarmés par les hallebardiers du prince, et celui-ci, certain de la complicité des États-Généraux et témoin de l'indifférence du peuple, affecte de dédaigner ce qu'il appelle « une escapade d'ivrognes (*een dronken-mansstuk*). » Les sieurs de Schagen et d'Asperen en sont quittes pour quelques heures d'arrêts et pour une réprimande sévère. Avant la fin du jour, on les rend à la liberté. Le même soir, Maurice qui, les jours précédents, avait introduit secrètement dans la ville quelques soldats pour renforcer sa garde, y fait entrer ouvertement un régiment tout entier. Dans l'intervalle, on a placardé sur les murs la Résolution des États-Généraux. Il y est dit que : « par l'opposition apportée à l'exécution de leurs commandements, à Utrecht et ailleurs, vu la découverte

1. « 'T'is het werk der staten general, Uwen Vader zol geen leed geschieden, nit mer dan mij zelf. » Van der Kemps, 4 de deel.

de *plusieurs choses préjudiciables à l'intérêt des provinces, périlleuses pour l'Etat*, et qui eussent plongé le pays tout entier dans un *bain de sang*[1], lesquelles choses avaient pour auteurs les sieurs Olden Barneveldt, de Groot et Hoogerbeets, leurs Hautes Puissances, MM. les États-Généraux, afin de prévenir de tels malheurs et pour ramener entre les citoyens l'union et l'amitié, ont résolu qu'on s'assurerait de ces trois personnages. » Le placard annonçait, en outre, que les prévenus seraient traduits devant une cour de justice extraordinaire (*buitengewone regtbank*). La lecture de ce placard, pas plus que l'arrestation, n'éveilla dans la population de La Haye d'autre sentiment que celui de la curiosité, et d'une curiosité plutôt maligne que compatissante. S'occupant peu de Grotius et d'Hoogerbeets, l'imagination populaire accueillait sans hésitation, quant à Barneveldt, les suppositions les plus injurieuses. Il trahissait ; il s'était vendu à l'étranger ; il s'était ligué avec les papistes ; il conspirait avec l'Espagnol pour rétablir la messe. Quelques-uns de ses partisans, des patriotes éclairés, des arminiens, essayaient bien de parler en sa faveur dans les groupes ; ils firent même, de leur côté, afficher des placards qui protestaient contre les violences exercées; ils allèrent jusqu'à répandre dans le peuple des rimes hardies qui appelaient

1. Rés. St-Gen., 20 aug. 1618. Verscheidene Zaken, strekkende tot groot nadeel en prejudicie Van de Provincien, nit zonder apparent gevaar en perikel van der staat van't land, etc., etc.

au secours de la liberté un *nouveau Brutus*[1] ; mais le peuple demeurait froid. Il entendait le mot de liberté autrement que la bourgeoisie, et ne se sentait pas atteint dans la personne et dans les priviléges des chefs de l'oligarchie.

Ce fut dans les conseils des villes (*vroedschappen*), dans ces antiques foyers des libertés municipales, où jamais, sous aucun régime, on n'était parvenu à les détruire entièrement, qu'une sérieuse opposition au coup d'État se déclara. Sur les rapports de leurs députés, le plus grand nombre des régences arrêta, par une Résolution secrète, que l'on résisterait aux États-Généraux ; que l'assemblée des États provinciaux réclamerait énergiquement son droit de juridiction sur les prévenus ; qu'elle les soumettrait à une procédure légale, compatible avec leurs priviléges ; qu'étant accusés de connivence avec l'Espagnol, ils seraient interrogés en présence des représentants des puissances alliées, les envoyés de France, d'Angleterre et de Suède. Malheureusement pour les prisonniers, le secret de cette Résolution, aussi vigoureuse qu'habile, transpire avant qu'on ait concerté les moyens de l'exécuter. Engagé comme il l'était dans la violence, Maurice ne pouvait plus reculer. Son parti est bientôt pris. Il résout d'achever en Hollande l'œuvre commencée dans la Guedre et d'y

1. Hollanders uw privilegien en vryhied zoet worden nu t'eenmad getreden onder de voet Een Brutus kan ons helpen. (Cerisier, tableau de l'*Histoire des Pays-Bas*, t. v.)

changer immédiatement toutes les régences. L'ambassadeur d'Angleterre, Carleton, et les ministres contre-remontrants l'excitent à ces mesures extrêmes. La prorogation de l'assemblée des États de Hollande est une circonstance favorable. Maurice la saisit. A la tête de sa garde, il se présente successivement (7, 10, 15, 24 septembre) devant Schoonhoven, Delft, Schiedam, Harlem, Gorcum, Oudewater, etc. Sans s'inquiéter des anciennes coutumes, il y fait entrer ses hallebardiers. Puis il rassemble les magistrats; à peu près partout il leur tient le même langage. La patrie, dit-il, est en danger. Il vient avec la force armée, sur l'ordre des États-Généraux, non pour effrayer ou pour opprimer, mais pour protéger les bons citoyens; *niet te schrikken, maar om te beschermen;* pour éteindre les factions; pour couper court à des nouveautés fâcheuses; pour prévenir la guerre civile; pour *que Dieu accorde au pays ses bénédictions*. Il est nécessaire que les magistrats se démettent de leurs charges; mais cela ne préjudicie en rien, assure Maurice, ni à leur honneur ni aux priviléges de la ville, etc. Ces procédés, ces discours inusités, la présence plus inusitée encore des troupes qui cernent l'hôtel de ville, les acclamations du peuple, la soldatesque familiarité avec laquelle Maurice parle aux magistrats, qui le connaissent presque tous depuis son enfance et qui l'aiment encore; plus que tout cela, l'ascendant de l'initiative personnelle sur des volontés obligées de se

concerter, la pensée aussi qu'Olden Barneveldt n'est plus là pour les diriger et les soutenir, paralysent les esprits. Partout, dans les villes secondaires, le stadhouder accomplit sans difficulté la révolution. Il installe les magistrats nouveaux, qu'il a choisis lui-même. Puis, assuré par ces changements de la majorité aux États de Hollande, et après avoir reçu des États-Généraux de nouveaux témoignages d'approbation et de sollicitude[1], il se risque à braver l'opposition des deux villes les plus considérables, les plus indépendantes et les plus arminiennes de la province, Hoorn et Amsterdam.

La ville de Hoorn était renommée de temps immémorial pour sa vigilance à garder ses priviléges. Cette année même, elle avait refusé de recevoir garnison. Dès qu'on y apprend que Maurice approche avec sa troupe, on lui envoie une députation pour le prier de ne point entrer dans les murs avec un aussi nombreux cortège. Dans le même temps, les régents font fermer les portes, et les capitaines de la milice arment leurs compagnies. Mais à Hoorn, comme ailleurs, on délibérait longuement, et Maurice, qui ne délibérait pas, touchait déjà aux murs d'enceinte quand les députés en sortaient pour aller à sa rencontre. Une telle proximité de la force les déconcerte. La réponse du stadhouder n'était pas de nature à les rassurer. « Si les habitants de Hoorn n'ont pas envie de me recevoir, leur dit-il avec une in-

1. Les Etats-Généraux le firent prier de songer à sa sûreté en s'entourant d'une bonne garde. (Rés. St.-Gen., 27 octobre 1618.)

différence hautaine, qu'à cela ne tienne, je prendrai un autre chemin, et je verrai alors ce que j'aurai à faire ; mais vous pouvez, dès à présent, déclarer à Messieurs de la régence que je ne retrancherai pas de ma suite un seul page. » Ces paroles rapportées au Conseil, celui-ci n'ose persister dans son refus. Les portes de Hoorn s'ouvrent au stadhouder. Cependant, comme pour lui faire honneur, les milices bourgeoises sont sur pied ; elles forment la haie de manière à isoler Maurice de sa troupe, elles l'escortent jusqu'à la maison où il allait loger, et passent la nuit sous les armes, prêtes à répondre au premier son des cloches, au premier appel du bourgmestre.

Cette contenance de la milice inquiète Maurice ; il ne ferme pas l'œil de la nuit, croyant sans cesse ouïr le signal d'un conflit qui pouvait ne pas se terminer à son avantage, et, s'il tombait aux mains des bourgeois de Hoorn, faire misérablement échouer son entreprise. Toute la journée du lendemain se passe en observations mutuelles. Le surlendemain, la régence présente à Maurice une pétition par laquelle on le requiert, avec beaucoup de fermeté, de ne pas violer les priviléges de la ville, lui offrant, par transaction, d'adjoindre à la municipalité actuelle telle ou telle personne qu'il aurait pour agréable. Le stadhouder feint de goûter cette proposition. Il demande trois jours pour y réfléchir, il se plaint des précautions offensantes que l'on prend contre lui et réclame le désarmement immédiat de la

milice. La ruse était grossière, mais les honnêtes bourgeois s'y laissent prendre et s'empressent de congédier les citoyens armés pour leur défense. Aussitôt Maurice, qui, pendant ces trois journées, a fait avancer près de Hoorn des compagnies frisonnes, les y fait entrer. Il les distribue dans les postes importants ; puis, vers la fin du troisième jour, il annonce qu'il va rendre réponse aux magistrats, et se dirige vers l'hôtel de ville. Un corps considérable de troupes lui fait cortége ; sur son ordre, elles entourent la maison commune. Alors Maurice entre dans la salle du Conseil. En quelques brèves paroles, il déclare que la régence est dissoute. Plusieurs des conseillers demandent le motif de leur dissolution, il répond : « Le salut public. » Après quoi, il proclame le nom des nouveaux magistrats qu'il a choisis. Ce sont des noms obscurs, ignorés ou méprisés. A propos de l'un d'entre eux, on fait observer au stadhouder que la personne qui le porte n'a pas même le droit de bourgeoisie dans la ville. Impatienté, Maurice s'écrie d'un ton railleur et dédaigneux : « Et que m'importe à moi ? est-ce que je connais ces gens ? (*Ken ik de lieden*)? » Il achève l'opération commencée en cassant, l'un après l'autre, tous les capitaines de la milice. « Vous vous repentirez de ce que vous faites aujourd'hui ! » s'écrie-t-on de toutes parts. Maurice ne répond plus ; et, laissant dans la ville une forte garnison pour protéger les nouveaux élus, il quitte Hoorn, bien certain qu'il n'a plus à craindre aucune opposition

et que tout cédera désormais à la force ou à la ruse.

Le stadhouder avait réservé, pour l'humilier après toutes les autres, la ville d'Amsterdam; il s'y prit là un peu différemment. La majorité du conseil appartenait à l'opinion contre-remontrante; il ne s'agissait donc pour lui que de fortifier cette majorité par quelques voix nouvelles et surtout de faire acte d'autorité en cassant ceux-là mêmes, entre les conseillers, qu'il se proposait de réélire. Il se vit obligé aussi à plus de respect dans la forme par la présence du vieux bourgmestre Cornélius Hooft, l'un des hommes les plus honorables de la province, le même qui s'était opposé jadis à la souveraineté de Guillaume et qui défendait depuis plus de quarante années, dans le Conseil d'Amsterdam où il jouissait d'une autorité comparable à celle de Barneveldt, les libertés civiles.

Le vieillard parla longtemps dans le Conseil assemblé (2 novembre). Maurice n'osait pas l'interrompre; il ne voulait pas davantage le réfuter, et se bornant à protester de nouveau du déplaisir avec lequel il exécutait une mesure que les États-Généraux jugeaient indispensable: « Que voulez-vous, bon père (*beste vaêr*), dit-il en serrant la main du bourgmestre, il faut qu'il en soit ainsi, quant à présent; c'est le pays qui l'exige (*de nood en dienst van't land vereischen het*). » Puis le stadhouder, après s'être plaint aux conseillers de la divergence de leurs opinions, qui cause tout le mal, les destitue, les réélit pour la plupart séance tenante, et

reçoit leur serment, tout en certifiant que rien de ce qui se passe là ne porte la moindre atteinte ni à leur honneur ni aux priviléges de la province.

Le lendemain, Maurice rentrait dans La Haye, aux acclamations de la multitude. Il se présente dans l'assemblée renouvelée des États de Hollande, où la majorité desormais lui appartient. Il déclare qu'en tout ce qu'il vient d'accomplir, il n'a obéi à aucun sentiment personnel ; qu'il n'a jamais eu, qu'il n'aura jamais d'autre ambition que le bien public sans aucun préjudice des libertés municipales et provinciales (*zonder prejudicie van der sieden rechten*); il exige que cette déclaration soit couchée sur les registres de l'État. L'assemblée lui vote un remercîment solennel du soin qu'il a pris, non sans péril (*niet zonder perikel*), de la conservation de la République. Oubliant Olden Barneveldt et sa dure captivité, oubliant les traditions qu'elle est chargée de maintenir et sa dignité propre, elle prend une Résolution qui légitime, par une approbation s'étendant au passé et à l'avenir, pleine et entière, le coup d'État du stadhouder[1].

Une dernière velléité d'opposition se manifeste dans l'ordre équestre. Maurice venait d'y faire entrer, de son autorité privée, cinq nouveaux députés, pensant qu'il n'en faudrait pas davantage, dans un corps composé de quatorze personnes seulement, pour changer la majorité; mais voyant que son calcul l'a trompé et que

1. Uytenbogaert, k. II. bla. 1012.

l'esprit républicain de la noblese lui résiste encore, il veut achever de la dompter en lui imposant l'admission de deux membres nouveaux : Daniel de Haultain, seigneur de Marguette, et François Aerssen, que les lois excluaient positivement, attendu que ni l'un ni l'autre n'étaient nés dans la province de Hollande. Une vive indignation repousse d'abord la proposition du stadhouder ; et tout autre que Maurice aurait craint de pousser à bout par trop d'exigence un corps formé du plus vieux, du plus illustre sang de la République ; mais le fils de Guillaume ne connaissait plus de circonspection. Ayant mandé les députés opposants (19 janvier 1619), il leur parle en maître. Sans leur laisser le temps de discuter son autorité, il leur fait de véhéments reproches, les accusant d'avoir voulu changer la religion du pays et d'y avoir fomenté les discordes civiles. Aux reproches, il fait succéder les menaces. Il leur signifie, enfin, qu'il faut que le corps équestre soit modifié, soit par l'admission, soit par la suppression de certains membres. Son accent ferme la bouche aux plus hardis. L'acte d'admission est voté, et l'on se borne, pour sauver les apparences, à stipuler qu'un tel acte est exceptionnel et *ne tirera pas à conséquence*. A partir de ce moment, le stadhouder est assuré de la majorité dans tous les corps délibérants.

En présence d'hommes nouveaux partout mis à la place des anciens fondateurs de la République, poussé par les passions du clergé et par les cris populaires qui

le saluent du nom de sauveur (*werlosser*), approuvé et félicité par les États provinciaux et généraux [1], le prince d'Orange paraît souverain unique, absolu de l'État, maître d'en disposer à sa guise; et on attend, dans le silence universel, la proclamation du titre qu'il lui plaira de prendre.

Cependant Olden Barneveldt était traité avec une extrême rigueur [2]. Laissé seul et gardé à vue dans une chambre du palais durant toute la journée de son arrestation, il n'avait appris que le soir, par son secrétaire Franken, le sort de Grotius et de Hoogerbeets. Nythof, en se chargeant, le lendemain, de faire parvenir trois lettres, que le prisonnier adressait, l'une à sa femme et à ses enfants, l'autre aux États de Hollande, la troisième au prince d'Orange, lui avait retiré l'encre et la plume, et depuis lors, malgré ses instances, on n'avait pas consenti à les lui rendre. Toutefois, malgré les précautions extraodinaires et la stricte surveillance dont il se voyait l'objet [3], Barneveldt ne laissait voir aucune inquiétude. « Ce malentendu ne saurait se prolonger, disait-il avec beaucoup de calme ; il n'y a aucun motif de me retenir prisonnier. » Mais lorsqu'on vint lui signifier l'ordre des États-Généraux de le transférer dans la prison définitive (7 septembre), il se récria :

1. Rés. St.-Gen., 23 janv. 1619,
2. Waerachtige historie.
3. Le capitaine Nythof et un lieutenant des gardes couchaient tout habillés sur le seuil de la porte, et deux gentilshommes de la maison du prince se relevaient nuit et jour dans la chambre du prisonnier.

« Les États-Généraux n'ont pas le droit de disposer de moi, dit-il. A tout ce qui sera fait sur le commandement de mes Seigneurs et Maîtres les États de Hollande, ou de son Excellence le prince d'Orange, en vertu de ses pouvoirs, j'obéirai ; mais je proteste contre un acte arbitraire et qui attente aux lois du pays. » En dépit de sa protestation, il fut conduit à la prison nouvelle que l'on avait préparée dans l'aile du château où se tenaient les séances de l'Assemblée. Cinq fois durant le trajet, le vieillard, qui marchait péniblement, fut obligé de s'asseoir. En entrant dans la chambre disposée en prison d'État par des travaux que Maurice avait lui-même inspectés, Olden Barneveldt la reconnut pour celle où il avait, au temps de sa plus grande puissance, visité l'amiral Mendoza, captif.

Durant tout le temps qui s'écoula (du 31 août au 15 novembre) entre son arrestation et son premier interrogatoire, la patience, la résignation de Barneveldt ne se démentirent pas une minute. Mais ses forces déclinaient visiblement dans l'étroite réclusion où il se voyait confiné. Point de visites de ses proches ni de ses amis ; point de réponse à ses lettres ni à ses messages ; point de livres, aucune communication, même par l'intermédiaire de ses gardiens, avec le dehors. « Ces messieurs ne le veulent pas, » telle était la formule invariable qui accueillait les discrètes demandes du prisonnier. A diverses reprises, son linge et ses

effets furent brutalement fouillés. Ce fut ainsi, dans l'isolement le plus complet, dans l'ignorance la plus entière du sort qui lui était réservé, que Barneveldt, malade, privé de toute consolation du cœur ou de l'esprit, vit s'écouler le jour anniversaire qui ouvrait la soixante-treizième année d'une vie consacrée tout entière au bien public [1]. Sa plus vive anxiété, tant il avait confiance dans son bon droit, c'était de mourir sans avoir été interrogé. « Si l'on ne se hâte, répétait-il avec son inaltérable douceur, je serai surpris par la mort avant d'avoir pu répondre à ce que l'on veut de moi. »

Le 15 novembre, enfin, il fut mandé devant la commission d'enquête. Cette commission, qui se composait de treize personnes, était nommée par les États-Généraux ; l'assemblée des États de Hollande, par une Résolution secrète, ayant abandonné ses droits. La commission procéda à l'instruction avec une lenteur mystérieuse qui frappa les esprits de terreur. La fuite précipitée de trois des personnes les plus compromises avec Olden Barneveldt, Uytenbogaert, de Haan, pensionnaire de Harlem, et Tresel, secrétaire des États-Généraux, avait, dès le début, fait pressentir que l'on devait s'attendre aux choses les plus graves.

1. Olden Barneveldt, dans l'espace de quarante années, avait été constamment membre des États de Hollande et des États-Généraux, pensionnaire de Rotterdam, avocat et garde des sceaux des provinces de Hollande et de West-Frise.

La mort de Ledenberg, qui se coupa la gorge dans sa prison, acheva de jeter sur la procédure une ombre sinistre.

Gillio van Ledenberg, secrétaire des États d'Utrecht, accusé d'avoir favorisé les desseins de Barneveldt, avait été saisi dans sa maison le jour même où l'on arrêtait, à La Haye, l'avocat de Hollande. On avait espéré, par l'intimidation, lui arracher des aveux. Le ton menaçant du premier interrogatoire lui fit appréhender la question. Ce fut par défiance de ses propres forces et pour échapper aux surprises de la douleur qu'il résolut de se donner la mort. Et pourtant, comme la plupart des hommes de son temps et de son pays, Ledenberg était un croyant sincère ; mais, avec ceux qui avaient reçu la culture des lettres païennes, son esprit, par une noble inconséquence, associait les vertus du stoïcisme antique à la foi de l'Église chrétienne. Sa conscience ne trembla pas plus que sa main dans l'accomplissement du suicide. La veille, il remettait à son fils une lettre écrite en langue française, que celui-ci n'entendait point, où, lui expliquant les motifs de sa mort, il disait : « Je vais à Dieu par le plus court chemin. » A l'entrée de la nuit où il allait se porter le coup mortel, on le vit s'agenouiller et prier avec ferveur. Pas une plainte, pas un gémissement ne lui échappa avec le dernier soupir. Son fils, qui dormait près de lui, ne fut réveillé que par le bruit sourd et continu du sang qui

ruisselait par trois larges blessures. A ses cris, les gardiens accourus ne trouvèrent plus qu'un corps inanimé.

Ledenberg était mort pour aller à Dieu, selon sa belle expression, par le plus court chemin, pour sauver son honneur et l'honneur de ses amis ; pour prévenir, il s'en flattait du moins, la peine de la confiscation des biens, et transmettre à son enfant l'héritage paternel[1]. Ses espérances furent déçues. La cruauté des passions politiques s'en fit un jeu. On lit dans la Résolution des États-Généraux que le prisonnier s'est tué avec *la conscience de son crime*, sans avoir été aucunement menacé de la question, ce qui implique la peine de la confiscation des biens[2]. Plus tard, par un raffinement de l'esprit de vengeance et comme pour mieux frapper d'ignominie sa mémoire dans l'imagination populaire, le cercueil qui renfermait son corps fut pendu au gibet.

Cependant l'examen des prisonniers se poursuivait. Hoogerbeets, interrogé le premier, fit paraître beaucoup de fermeté. Il confessa la part qu'il avait prise à l'affaire des waertgelders, et soutint hautement le

1. « Contre l'homme mort ne tombe confiscation de bien, » écrivait-il dans sa lettre à son fils.

2. Rés. St.- Gen., 29 septembre 1618, 30 septembre 1618. Dat Ledenberg, den voarleden nachthem zelven hadde omgebracht conscientia sceleris..... Zonder det hem eenige dreigementen von Scherfer examinie zijngedaan. Welh een delict is maritarende conficatie van gœderen, etc., etc.

droit des villes de pourvoir à leur sûreté ; mais on ne put lui arracher aucun aveu compromettant pour ses amis. Grotius, plus abattu par la prison, montra moins de fierté. Quant à Olden Barneveldt, vers qui se tournèrent les principaux efforts et toutes les ruses de l'esprit de procédure, son attitude et ses paroles exprimèrent constamment la parfaite tranquillité de son âme. La plupart des chefs d'accusation de l'enquête se rattachaient au projet criminel attribué à l'avocat de changer la religion et la constitution de l'État pour remettre les Provinces sous le joug espagnol. Ils portaient plus particulièrement sur des points relatifs au schisme et au synode, à l'affaire d'Utrecht, aux relations secrètes d'Olden Barneveldt avec les cours étrangères, et notamment à ses prétendues intelligences avec l'Espagne. On s'étonne en lisant l'interrogatoire de voir à quelles circonstances puériles s'arrêtaient les curiosités des commissaires, à quels détails infimes descendait une enquête qui avait pour objet le crime de lèse-majesté, où les plus hauts intérêts de l'État, la vie du plus grand citoyen de la République étaient en jeu.

« Pourquoi le prévenu a-t-il dit à certaines personnes que les papistes étaient les meilleurs patriotes ?

— Pourquoi a-t-il dit à certaines autres que, dans la question de la prédestination, ce n'est pas Uytenbogaert qui l'a converti, mais lui qui a converti Uytenbogaert ?

— Pourquoi, plus d'une fois, les Remontrants sont-ils sortis de ses audiences très-encouragés (*wel getroost*) et les Contre-Remontrants mal satisfaits ?

— Quelle tolérance a-t-il pu croire possible entre deux partis dont l'un estime les sentiments de l'autre abominables (*gruwelijck*), conformes à ceux des Turcs et des serviteurs du diable (*by Turken en duivelsdienaars gelijet*) ?

— Pourquoi a-t-il voulu persuader (*wijs maken*) à diverses personnes que la guerre contre l'Espagne n'a pas été faite pour la défense de la religion, mais seulement pour la défense des priviléges et des libertés du pays ?

— Pourquoi a-t-il dit dans les réunions privées, et à plusieurs députés, que Son Excellence le prince Maurice aspirait à la souveraineté ?

— Pourquoi a-t-il dit que ceux de Bourgogne et d'Autriche « *die van Bourgoengien en Oostenrijk* » ont toujours bien gouverné le pays ?

— Pourquoi a-t-il dit et écrit que la tenue du synode accroîtrait la confusion dans le pays et qu'elle serait préjudiciable à l'autorité des magistrats [1] ?

Tel est l'esprit, telle est à peu près la forme des questions adressées à Olden Barneveld par la commission d'enquête ; et l'on ne sait de quoi s'étonner davantage, ou de la persistance avec laquelle on s'acharne à le

1. Verhooren van Johan van Oldenbarneveldt uitgegeben daar het historisch genootschap gevestisgt te Utrecht. 1850.

prendre en défaut, ou de la fermeté d'esprit qui préside à ses réponses. Et pourtant on ne lui permettait pas d'aider sa mémoire par des notes écrites ; on lui avait refusé l'assistance d'un conseil, on ne le mit pas une seule fois en présence de ses accusateurs. En prolongeant, en multipliant les interrogatoires (il n'y en eut pas moins de treize dans l'espace de quinze jours), d'où il sortait épuisé, on n'eut égard ni à son grand âge ni à la maladie qui le minait. Jamais procédure plus brutale ne s'était attaquée à une plus noble existence.

L'enquête terminée (20 février 1619), la commission n'ayant pas de pouvoirs judiciaires, les États-Généraux nommèrent un tribunal extraordinaire, une cour suprême pour juger en dernier ressort les accusés.

Tous trois déclinèrent la compétence de cette cour [1] qui, dans le doute où elle était vraisemblablement elle-même à cet égard, se crut obligée de réserver pour l'avenir les droits de la province de Hollande. Après quoi, l'inutilité de toute protestation bien démontrée, les accusés consentirent à se défendre.

La défense d'Olden Barneveldt, simple, grave, précise, est un des beaux monuments de l'histoire du droit. Elle repose tout entière sur les maximes d'État et sur les traditions anciennes de la République.

L'avocat de Hollande y soutient le double principe

1. Elle se composait de vingt-quatre juges, douze de la province de Hollande et deux de chacune des autres provinces.

de la souveraineté provinciale et de la tolérance religieuse, qu'il considère comme la base même de l'Union d'Utrecht. Loin de chercher à nier la part qui lui revient dans l'affaire des waertgelders, ou d'en atténuer l'importance, il la revendique hautement. « Dès l'année 1583, dit-il, après la tentative d'usurpation du duc d'Anjou, il a conseillé aux régences de Hollande et de West-Frise de pourvoir à leur sûreté en entretenant à leur solde un certain nombre de soldats; plus récemment, dans l'assemblée des États de Hollande, il s'est prononcé pour la levée d'un corps de quatre mille waertgelders; cinquante années d'une constante pratique des affaires lui ayant appris, dit-il, que la chose la plus nuisible au gouvernement de l'État, c'est de rester à la merci des tumultes populaires, et que mieux vaut encore subir le despotisme des maîtres que le despotisme des valets (*dat beter is verheert als verknegt te zijn* [1]), attendu que les maîtres usent du moins de quelque discrétion dans l'exercice du pouvoir, tandis que les valets n'en gardent aucune [2]. En ce qui concerne l'autorité légale du stadhouder et du Capitaine Général, Barneveldt nie avoir travaillé à la diminuer; il nie également avoir cherché à rendre le prince Maurice suspect de viser à la souveraineté; mais il avoue avoir

1. Il est impossible de rendre en français l'énergique et originale précision de ces deux expressions *verheert* et *verknegt*.

2. Gebruijhende de heeren altijd eenige discretie maar de knechten geen. Verhooren, etc.

craint que, sous couvert des différends religieux, le bas peuple et d'autres personnes (*'t gemeene volk of andere*) ne voulussent amener des changements dans l'État; c'est pourquoi, à diverses reprises, depuis l'année 1616, il a, par écrit et dans ses entretiens, exhorté MM. du Conseil de la noblesse à résoudre ce qu'il convenait de faire pour le plus grand bien du pays.» En répondant aux diverses interrogations qui se rapportent aux affaires religieuses, Olden Barneveldt s'élève à la plus grande hauteur de sentiments et d'idées. Sa parole est d'un homme d'État, d'un chrétien, d'un sage. En butte à la fureur des sectaires, aux ombrages farouches des théologiens; à deux pas de ce synode impatient, qui le menace du glaive de l'orthodoxie, Olden Barneveldt, avec une sécurité digne des temps antiques, confesse au-dessus de tous les autres le principe sacré de la liberté de conscience. Ce principe, selon lui, a été celui des fondateurs de la République. Le prince d'Orange l'a constamment pratiqué. Dans les articles de l'Union et dans les traités passés depuis, les États de chaque province se sont soigneusement réservé le droit de statuer chez eux sur les choses de la religion; ils ont toujours entendu veiller à la paix religieuse, non pas en décidant entre les opinions particulières de tel ou tel docteur, mais en maintenant dans l'État la vraie religion chrétienne, aussi bien celle de Mélanchthon que celle de Calvin ou de Bèze, et sans souffrir qu'aucune contrainte en matière de foi soit jamais exercée sur personne.

L'avocat de Hollande ose déclarer que la guerre de l'indépendance a été faite avant tout pour la conservation des libertés et des droits du pays[1], entre lesquels il estime que l'un des plus sacrés est la liberté de conscience. En raison des difficultés qui se sont élevées dès le commencement touchant la doctrine de la prédestination, le mieux serait, selon son opinion, de s'en tenir à la tolérance mutuelle qui ne nuirait pas plus à l'unité de l'Eglise réformée que ne nuisent à l'unité de l'Eglise romaine les différends des docteurs catholiques touchant la conception de la Vierge Marie. Quant à lui, il n'a jamais favorisé ni les Remontrants, ni les Contre-Remontrants ; il reconnaît que même parmi les papistes il y a eu et il y a encore d'excellents patriotes; il pense que la religion doit être maintenue dans la République (*dat de religie most wesen in republica*), mais il a cherché à éviter le schisme, et, conformément aux devoirs de sa charge, il a tenu la main à ce que les Résolutions de l'Etat fussent respectées. Les sentiments personnels sur le point en question (*de questieuse point van predestinatie*), il ne les a empruntés ni d'Arminius ni de Uytenbogaert; dès le temps de ses études à l'université de Heidelberg, en 1368, et pendant cinquante années de sa vie, il a été d'opinion qu'un bon chrétien doit se croire en toute simplicité (*simpel en eenvoudig*) prédestiné à la béatitude éternelle, attendu que

1. Voralde tot conservatie der vrij-en geregtigheden der landen, steeden, dorpen ende ingezeetenen. Verhooren.

la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ a plus d'efficace pour le salut que la colère de Dieu et le péché d'Adam n'en saurait avoir pour la damnation. Il avoue sans difficulté qu'il a conseillé un synode provincial ; les principales dissidences religieuses s'étant élevées en Hollande, elles devaient, selon lui, se résoudre en Hollande. A l'absurde, à l'ignominieuse accusation d'avoir vendu à l'étranger les intérêts de la patrie, Olden Barneveldt, indigné, oppose un démenti formel.

Il défie, le front levé, tout homme impartial et sensé[1] d'oser soutenir contre lui cette double et contradictoire accusation d'intelligence avec la France et l'Espagne qui se détruit d'elle-même. Il montre avec évidence, par le simple exposé des faits, comment, dès l'origine du soulèvement (1572), à partir du jour où, l'un des premiers en Hollande, il a reconnu l'autorité légale du prince d'Orange et repoussé, comme tyrannique, la domination du duc d'Albe, jusqu'à la signature de la trêve d'Anvers, où les Provinces-Unies traitent d'égal à égal avec le roi d'Espagne, il n'a pas cessé de rendre lui et le pays, par des actes notoires et multiples, irréconciliables avec l'Espagnol. Il fait tomber enfin pièce à pièce tout l'échafaudage de suspicions, d'insinuations, d'interprétations perfides, au moyen duquel on se flatte d'atteindre jusqu'à son honneur ; il porterait la conviction dans toutes les consciences, si toutes les con-

1. Eenig ongepassioneerd verstandig man. —

sciences n'étaient prévenues et faussées par la plus aveugle et la plus fanatique partialité.

Pendant que l'accusé se défendait avec tant de noblesse et supportait d'une âme si résignée les longs ennuis de la captivité, ses amis et ses proches n'étaient pas demeurés inactifs. De concert avec ses enfants, madame Barneveldt multipliait auprès des deux assemblées toutes les démarches compatibles avec la fierté républicaine. Durant tout le cours de la procédure, dès le lendemain de l'arrestation de son mari jusqu'au jour où la sentence est prononcée, elle ne se rebute ni ne s'humilie. Incessamment, elle présente aux Etats de Hollande et aux Etats-Généraux des requêtes où, parlant toujours au nom du droit, elle réclame pour l'accusé prompte et bonne justice. Elle évoque en sa faveur les témoignages de l'histoire. Le tribunal exceptionnel, la procédure secrète auxquels Olden Barneveldt est soumis, elle les flétrit en les comparant aux tribunaux institués par le duc d'Albe. Elle rappelle le privilége de *non evocando*, cet *habeas corpus* de la Hollande. Alors même que l'avocat de Hollande eût attenté, dit-elle, à l'union d'Utrecht et commis le crime de lèse-majesté dont on le charge, il ne relèverait pas des Etats-Généraux, n'étant point à leur service, mais uniquement de ses justiciers et souverains naturels, les Etats de Hollande. Les exemples viennent à l'appui des principes.

En 1583, Cornélius de Hooge, accusé du crime de lèse-majesté, fut traduit devant la cour provinciale ;

Balthasard Gérard a pour juges les échevins et le tribunal de Delft; l'attentat de Leyde, en 1587, est jugé par Leyde; Pierre Panne comparait devant les juges ordinaires. Mais pas plus les exemples que les principes évoqués ne paraissent exercer la moindre action ni sur l'une ni sur l'autre assemblée. Les supplications en faveur d'un vieillard, les protestations en faveur d'un citoyen illustre vont se perdre dans le silence. Pour toute réponse à la requête de madame Barneveldt, les Etats-Généraux font écrire en marge une dérisoire exhortation à la patience, signée de l'adversaire le plus acharné de Barneveldt, François Aerssen [1]. Et lorsque enfin, n'espérant plus soustraire son mari à la juridiction du tribunal extraordinaire, madame Barneveldt essaie de le rendre moins défavorable en récusant comme ennemis personnels de l'accusé trois des membres de la Cour, Aerssen, Buys et Regnier Pauw, bourgmestre d'Amsterdam, une résolution des Etats, conçue dans les termes les plus durs, déclare que ses paroles sont attentoires à l'honneur des trois membres désignés et les prend tous trois sous la protection spéciale de l'assemblée.

L'intervention des envoyés de France ne devait pas obtenir un meilleur succès.

L'arrestation de l'avocat de Hollande avait produit dans les cours étrangères une sensation très-grande; mais nulle part elle n'avait excité autant d'indignation

1. Rés. St.-Gen., 20 décembre 1618.

qu'en France. A la première nouvelle du coup qui frappait Olden Barneveldt, MM. du Maurier et Boissise reçurent l'injonction de parler en sa faveur et d'offrir la médiation du roi aux Etats-Généraux et au stadhouder.[1] M. de Boissise, qui avait été envoyé extraordinairement aux Etats pour porter plainte d'un libelle diffamatoire publié par Aerssen à La Haye, en était reparti mal satisfait, n'ayant rien obtenu, et il avait en signe de mécontentement refusé le présent d'usage. Sur l'ordre du roi, qui lui parvient à Anvers, il rebrousse chemin, et s'étant rendu avec du Maurier dans l'assemblée, il y expose, dans un discours d'une véritable éloquence, la singulière affection que le roi portait aux Etats, et leur offre ses bons offices pour procurer la paix dans la République [2]. Mais il ne rencontre pas dans les esprits des dispositions plus conciliantes. Les temps étaient changés. Henri IV n'était plus. Le nouveau roi, en butte aux discordes civiles, n'inspirait point de crainte. Le vent des passions nationales soufflait à cette heure contre la France. On répondit, sans trop de respect, par un refus aux offres amicales de l'envoyé français. Les affaires de la République, lui dit-on, n'allaient pas aussi mal qu'on le voulait persuader au roi. Les discordes survenues avaient été promptement pacifiées par la sagesse du prince d'Orange, et les troubles de l'Eglise allaient finir au sein du synode

1. Collection Harlay, Bibl. imp.
2. Collection Dupuy, Bibl. imp.

national. Par une allusion ironique à la mort du maréchal d'Ancre, les Etats insinuaient qu'ils étaient maîtres d'en user envers un sujet factieux de la manière qu'on avait fait en France, et ils finissaient en suppliant le roi d'autoriser ce qu'il n'avait pas fait jusqu'ici, les ministres protestants de son royaume à se rendre au synode de Dordrecht. Après quelques démarches encore, toutes aussi infructueuses, M. de Boissise fut rappelé et du Maurier resta seul, l'envoyé anglais Carleton refusant formellement de joindre ses efforts aux siens, à lutter contre le courant de l'opinion et l'acharnement croissant des ennemis de Barneveldt. Découragé par l'inutilité des efforts qu'il avoit faits pour empêcher la tenue du synode et pour prévenir la procédure, soupçonnant de plus en plus les intentions secrètes du stadhouder, du Maurier espérait cependant encore que les prisonniers échapperaient à la sentence capitale; mais cet espoir fut de courte durée.

La condamnation des Remontrants et de leur doctrine, proclamée par le synode assemblé en présence de tout le peuple, dans l'Eglise de Dordrecht, ce triomphe éclatant du parti orthodoxe, hâta l'issue funeste du procès.

La cérémonie solennelle qui terminait l'œuvre du synode, avait eu lieu le 9 mai; le 12, la sentence qui condamnait à mort l'avocat de Hollande fut prononcée [1].

1. Le rapport qui existait entre ces deux événements est exprimé

Vers les six heures du soir, c'était un dimanche, Olden Barneveldt vit entrer dans sa prison les deux procureurs fiscaux Sylla et Leuwen. Il se leva pour les recevoir ; leur attitude était grave ; ils ordonnèrent à Franken, qui était auprès de son maître, de s'éloigner. Puis, après un moment de silence, Barneveldt ayant refusé de se rasseoir :

« Nous venons, lui dit Leuwen, au nom de MM. les Etats-Généraux, vous prévenir que demain matin vous aurez à paraître devant eux pour ouïr prononcer votre sentence de mort.

— Ma sentence de mort ! répéta par deux fois Barneveldt avec l'accent de la surprise. Je ne m'y attendais pas ; je croyais que l'on m'entendrait encore. »

Et comme Leuwen balbutiait quelques mots d'excuse :

« Je ne vous en veux pas, lui dit le prisonnier. Que ceux qui ont porté un tel jugement en répondent au tribunal de Dieu !... Est-ce ainsi, ajouta-t-il, que l'on traite un bon citoyen ? Encore si je savais pour quelle cause ils vont m'ôter la vie ! » Puis il demanda de l'encre et du papier pour écrire ses dernières volontés, et Leuwen étant sorti pour en chercher : « O Sylla, Sylla ! s'écria le vieillard d'un accent pénétrant en re-

par un jeu de mots resté célèbre : « Les canons du synode ont emporté la tête de Barneveldt, » écrivait Diodati, l'un des théologiens qui se signalèrent dans le synode par l'emportement du zèle calviniste.

gardant ce jeune homme qu'il avait vu tout enfant dans sa famille, que dirait votre père, si, de là-haut, il vous voyait ici ! » Ce fut son seul reproche. Sylla garda le silence.

L'encre et le papier apportés par Leuwen, Olden Barneveldt commença d'écrire une lettre à sa femme. « Prenez bien garde à ce que vous allez écrire, lui dit alors Sylla, de peur de donner aux juges un motif de ne pas faire remettre la lettre. » Le vieillard sourit. « Allez-vous me dicter à ce dernier moment ce que je dois écrire, Sylla ? » dit-il avec une douce ironie. Puis Leuwen l'engageant à écrire librement, attendu, lui dit-il, qu'il n'avait reçu à cet égard aucun ordre, Olden Barneveldt reprit la plume et continua d'écrire sans laisser paraître sur son visage la moindre altération.[1] Comme il écrivait encore, le ministre Walœus entra. Barneveldt ne le connaissait point. Impatienté qu'on l'interrompit : « Que venez-vous faire ici ? lui dit-il. »

« J'y viens parce que j'ai une fonction à remplir, répondit le prédicant, je suis envoyé vers vous par messeigneurs les Etats pour vous assister et vous consoler. »

« Je suis un homme, reprit Olden Barneveldt avec calme. Je ne suis pas arrivé à mon âge sans savoir comment je dois m'assister et me conduire moi-même.[2]

1. Carleton, III, 71-80.

2. Jck ben en man, gekoomen tot mijne åagen ende wete hœ Ick my sol trosten.

Laissez-moi. En ce moment, j'ai autre chose à faire. » Walœus répondit qu'il attendrait, et le prisonnier, sans s'émouvoir, acheva les lettres qu'il avait commencé d'écrire ; il les remit à Leuwen ; alors, se tournant vers le ministre, il se montra disposé à l'entendre. Walœus, bien que calviniste orthodoxe et membre du synode, était un esprit élevé, étendu. Son entretien fut pour le prisonnier, privé depuis longtemps de tout commerce d'idées, un soulagement véritable. L'âme de Barneveldt avait toujours été d'ailleurs plus accessible aux douceurs de la piété humaine qu'aux aigres disputes de la théologie. Il retint Walœus jusqu'à l'heure de son repas qu'il partagea avec lui, et la nuit approchant, qui devait être pour lui la dernière, il le pria d'aller de sa part trouver le prince Maurice pour lui recommander ses enfants et le supplier de ne pas faire porter sur eux le ressentiment qu'il avait contre leur père. « Assurez Son Excellence, dit le vieillard, que j'ai toujours été sincèrement affectionné à sa maison, à sa personne, et prêt à le servir en tout ce qui n'était pas contraire aux devoirs de ma charge. » Walœus très-ému, et que l'entretien qu'il venait d'avoir avec le condamné pénétrait de respect, lui demanda alors s'il ne l'autorisait point de prier le stadhouder d'user envers lui de son droit de grâce, Barneveldt, resté pensif un moment, s'y refusa. « Rapportez fidèlement au prince d'Orange ce que je viens de vous dire, reprit-il, je ne souhaite rien autre chose. »

L'entretien de Walœus avec le stadhouder a été très-diversement raconté par les historiens hollandais. Selon qu'ils appartiennent à l'un ou à l'autre des deux partis qui n'ont pas encore cessé de diviser les Pays-Bas, ils s'attachent à représenter Maurice implacable, froid, cruel en sa vengeance ; ou bien obéissant à regret à la raison d'Etat, agité, attendri jusqu'aux larmes et n'attendant du condamné qu'un signe pour lui faire grâce[1]. Il n'est pas difficile d'admettre qu'en une telle circonstance plus d'une hésitation, plus d'un souvenir troublèrent la résolution du fils de Guillaume ; que les paroles que lui porta Walœus arrachèrent à la violence de son tempérament quelques pleurs. On peut croire aisément que son orgueil eût été satisfait de l'humiliation de Barneveldt plus que de sa mort, dont il entrevoyait déjà, peut-être pour lui-même, pour sa popularité, pour sa gloire, les effets funestes. Mais il n'en est pas moins constant qu'il écarta toutes les représentations, toutes les prières, et que, tenant dans ses mains le sort de Barneveldt, il souffrit, il voulut que l'échafaud fut dressé sous ses fenêtres.

L'assurance rapportée par Walœus que le stadhouder aurait égard à sa recommandation et protégerait ses enfants s'ils ne se rendaient pas indignes de son intérêt, parut soulager Barneveldt d'une vive inquiétude, et le ministre ajoutant que Maurice, visiblement ému, lui avait exprimé son étonnement, son regret, de ce que

1. Grœn van Prinsterer; van der Kemp.

le condamné ne parlait pas de pardon : « Son Excellence s'est trompée, dit Barneveldt, si jamais elle a pu croire que je lui demanderais ma grâce. J'ai gouverné selon les maximes des temps anciens et je suis condamné suivant les maximes des temps nouveaux, » ajouta le vieillard avec une fierté calme.

Dès ce moment, il ne s'occupe plus que de se préparer à la mort.

Deux ministres de La Haye, Lamotius et Beyerus, étaient venus se joindre à Walœus pour l'assister de leurs prières. Le prisonnier leur demanda quelques nouvelles du dehors. En apprenant les décisions du synode et la condamnation rigourense des Remontrants, il s'étonna : « L'on voudrait nous ramener au temps des papes, s'écria-t-il, mais cela n'est plus possible ; le temps a marché, on ne le ramènera pas en arrière. » Puis l'entretien se porta tout entier sur les choses de la religion. Exhorté à sonder sa conscience, à se décharger de ses fautes par un aveu sincère avant que de paraître devant le juge éternel : « Ma conscience est en paix, dit le vieillard ; j'espère en la miséricorde de Dieu pour les fautes échappées à la faiblesse humaine. Quant aux crimes dont on m'accuse, je ne les connais pas. J'ai agi selon les devoirs de ma charge et selon mon honneur. J'ai défendu mon droit. Je ne saurais comprendre pourquoi l'on me fait mourir. » Puis, comme il démontrait l'incompétence du tribunal et l'illégalité de la sentence rendue, l'un des ministres lui ayant assez

durement fait observer que les juges n'étaient point des enfants et n'avaient apparemment pas commis à la légère un acte aussi grave que celui d'ôter la vie à son semblable: « La plupart sont bien jeunes, dit Barneveldt ; ils n'ont point encore participé au gouvernement du pays ; ils ont lu peu de chose. Après ma mort, et quand ils auront appris à gouverner, ils connaîtront ce que je sais, moi, qui ai vu et lu beaucoup de choses : c'est que de pareils exemples d'iniquité n'ont jamais eu nulle part de suites heureuses. »

Lorsque les prédicants vinrent à l'interroger sur sa foi, particulièrement en ce qui touchait le dogme de la prédestination, Barneveldt leur répondit avec une si profonde conviction de chrétien, avec une sagesse si imperturbable et si droite, avec tant de simplicité tout ensemble et de doctrine, qu'ils en furent émerveillés.

Par une étude sérieuse des principes essentiels du christianisme, Olden Barneveldt était parvenu à dégager des disputes de l'école, des rigidités orthodoxes, des passions fanatiques de son temps et de son pays, une religion conforme à l'Évangile tolérante, compatible avec tous les devoirs de l'homme d'Etat et du citoyen, véritablement humaine dans le sens le plus haut et le meilleur qui se puisse donner à ce mot. La confiance la plus entière en la miséricorde de Dieu en faisait le fond. « Je n'ai jamais pensé, dit-il, aux prédicants que l'on dût s'embarrasser l'esprit des subtilités de la scolastique, m'en remettant à Dieu de tout ce qui était

au-dessus de ma raison. Si vous aviez tous pensé comme moi, si vous aviez été moins remplis de partialité et fait quelques pas les uns vers les autres, le pays ne serait pas aujourd'hui en de tels troubles. » On ne parvenait pas à l'entraîner hors de là dans le champ des disputes ; et les ministres n'osant plus tourmenter d'arguties cette grande âme confiante en un grand Dieu, pénétrés malgré eux d'admiration pour la piété virile de ce vieillard qu'ils venaient exhorter à bien mourir et qui leur enseignait à bien vivre, gardèrent le silence et s'unirent à lui en prières. Au bout de quelque temps, Walœus lui demanda une fois encore s'il était bien préparé à mourir et s'il avait entièrement renoncé à toutes les choses d'ici-bas : « Il y a longtemps, » répondit Barneveldt ; et, sur l'observation de Walœus qu'il ferait bien de prendre un peu de repos, il congédia les ministres de Dieu, qui s'offraient à veiller près de lui, en les priant de revenir dans quelques heures.

En se déshabillant, il remit à son serviteur une bague avec son sceau pour l'aîné de ses fils et voulut lui dire en secret quelques paroles. Les soldats de faction s'y opposèrent et forcèrent même Franken de se tenir éloigné du lit, disant que telle était leur consigne.

Ayant en vain essayé de dormir, Olden Barneveldt se fit donner le psautier de l'Eglise française dans lequel il lut fort longtemps. Vers cinq heures du matin, Fran-

ken l'avertit qu'il venait d'entendre à plusieurs reprises, à l'étage inférieur, agiter une sonnette, ce qui indiquait que les juges étaient rassemblés. Barneveldt se leva. Sa tranquillité augmentait à mesure qu'approchait l'heure fatale. Après avoir ordonné à Franken de couper le col de sa chemise, sans doute en vue du supplice : « Vous resterez avec moi jusqu'à la fin, n'est-ce pas ! » lui dit-il. Celui-ci lui répondit qu'il avait fait demander cette grâce aux juges, mais qu'il n'était pas certain de l'obtenir. Puis, comme le pauvre homme ajoutait, dans la naïveté d'une foi plus vive qu'éclairée et mêlée, comme il arrivait encore aux Pays-Bas aux plus zélés calvinistes, de plus d'un reste de catholicisme, qu'il prierait pour l'âme de son maître jusqu'à la fin de ses jours : « Non, Jean, reprit avec douceur Olden Barneveldt, ce serait être avec le pape. C'est maintenant qu'il faut prier pour moi ; après la mort, on ne prie plus. »

Barneveldt but alors un peu de vin auquel il mêla un tonique qu'il avait coutume de prendre chaque jour.

Une heure s'était écoulée ; six heures sonnaient ; les ministres de Dieu rentrèrent. Sur leur demande s'il avait pu dormir : « Non, leur dit Barneveldt, mais voici un livre (montrant le psautier français) dans lequel j'ai trouvé de bien belles et consolantes paroles. » Et comme l'un des prédicants lui disait que toute la nuit ils avaient parlé ensemble de son admirable profession de

foi, que l'on n'aurait pas attendue de sa bouche : « Ma croyance n'a jamais varié, » dit Barneveldt. Puis il s'informa auprès d'eux du lieu où l'on avait préparé l'échafaud, demandant si son cher Grotius et Hoogerbeets y seraient conduits avec lui.

Les ministres l'ignoraient. « Ce serait un malheur véritable, ajouta-t-il. Moi je suis vieux, épuisé ; j'ai fait au delà de mes forces, et Dieu me délivre d'un fardeau dont j'avais demandé depuis longtemps d'être déchargé. Mais eux, ils sont jeunes encore et pourraient rendre au pays de grands services. » Puis ayant demandé à Walœus de réciter la prière du matin, il s'agenouilla et pria avec une grande ferveur. Comme il restait plongé dans une adoration silencieuse : « dites *Amen*, monseigneur, » dit l'un des ministres. « *Amen*, » dit le vieillard.

A ce moment, l'on entendit battre la caisse qui rassemblait les troupes dans la cour, et Barneveldt fut appelé dans l'assemblée des juges.

Le secret de la procédure avait été gardé si strictement, que la famille et les amis de Barneveldt ne le croyaient point en péril. Le mauvais succès de leurs requêtes successives, les vains efforts de l'envoyé de France ; plus que tout cela, un placard des Etats-Généraux affiché le mois précédent (17 avril) pour ordonner des prières et pour annoncer au peuple que bientôt le repos public allait être affermi par le juste supplice de ceux qui, par des vues ambitieuses, avaient voulu trou-

bler l'Etat et l'Eglise,[1] aurait dû les éclairer; mais dans leurs appréhensions les plus vives, ils ne s'étaient point arrêtés à l'idée du dernier supplice. Selon l'avis des principaux jurisconsultes de la Hollande qu'ils avaient consultés, la sentence capitale serait un acte exorbitant, contraire à toutes les lois du pays. Plus encore qu'aux hommes de loi, à tous les hommes de bien, à tous les hommes de sens, elle devait paraître impossible. L'adieu du prisonnier à sa femme, cet adieu qu'il datait avec trop de vérité de sa chambre de désolation[2] tomba comme la foudre sur le foyer domestique. Le temps pressait. Il n'y avait plus rien à espérer qu'une triste faveur, celle de pouvoir du moins, avant le supplice, embrasser le condamné et lui dire l'adieu éternel.

En toute hâte la famille adresse aux juges une requête suppliante. Dans le même temps, les deux plus puissants amis de Barneveldt, du Maurier et la princesse Louise, tentent auprès du stadhouder et des Etats un effort suprême. Mais Maurice s'est rendu inaccessible. La consigne est si bien donnée dans son palais, que la porte ne s'en ouvre pas pour la veuve de Guillaume d'Orange; du Maurier n'est pas plus heureux; sous le prétexte de l'heure indue, l'audience qu'il sollicite des Etats lui est refusée, et la lettre qu'il leur fait parvenir alors pour les conjurer de ne pas abréger des jours

1. Uytenbogaert, Kerk Hist.
2. Kamer der Droefenisse.

si prochains de leur terme naturel, de ne pas verser inutilement le peu de sang qui reste à un pauvre vieillard[1], n'obtient pas de réponse.

Tout espoir était évanoui; les heures de Barneveldt étaient comptées. Une dernière rigueur des juges en accrut l'amertume. Redoutant l'effet de cette entrevue sollicitée par la famille, mais n'osant prendre sur eux l'odieux d'un refus, ils usèrent d'artifice. Walœus fut envoyé au condamné pour lui demander s'il souhaitait de voir les siens, mais sans lui faire connaître le vif désir qu'ils témoignaient de l'embrasser une dernière fois; et Barneveldt, par crainte d'amollir son courage, écarta d'une vertu stoïque cette consolation suprême. « Le temps est trop court, dit-il, il faut rester calme. » Les juges furent cruels à ce point de faire dire à sa femme et à ses enfants, qui attendaient dans l'angoisse l'autorisation de se rendre à la prison, que leur père refusait de les voir [2].

Vers huit heures et demie, Olden Barneveldt parut devant ses juges. jusque vers la fin du procès, il y avait eu parmi eux de grandes hésitations touchant la peine qui serait prononcée. La plupart opinaient pour la prison perpétuelle; d'autres proposaient de prononcer la sentence capitale, mais d'en suspendre indéfiniment l'exécution. Voyant les choses aller si loin,

1. RICHELIEU, *Mémoires*. — CARLETON.

2. « Le mari et le père des suppliants, interrogé s'il désire que quelques-uns des suppliants viennent vers lui, a répondu qu'il ne le trouvait pas bon. » Waar. Hist.

Guillaume Ludovic, qui avait à l'origine tourné contre l'avocat toute son influence, en usait maintenant avec le plus grand zèle pour tâcher de le sauver. Il exhortait Maurice à ne pas pousser à bout le parti municipal; il l'engageait à se défier des conseils des politiques anglais, qui connaissaient mal l'état du pays; à ne pas laisser condamner Barneveldt, à moins que son crime ne fût aussi clair que le jour[1]. Toute l'Europe avait les yeux sur le prince d'Orange, disait le stadhouder de Frise; par la modération, par la générosité, il se couvrirait de gloire. Mais Aerssen et Carleton s'étaient emparés totalement de l'esprit de Maurice. Quelques soulèvements en faveur des Remontrants à Hoorn, à Alkmaar, à Leyde, disposèrent les juges à la rigueur. La fierté avec laquelle la famille d'Olden Barneveldt se refusait à demander sa grâce fit le reste [2]. « L'État exige un exemple » dit le plus intègre, et le plus considéré entre les juges, Junius, qui se rendit le dernier à l'avis de la majorité; et la sentence capitale fut prononcée à l'unanimité des voix.

La lecture de la sentence fut longue. Il y était dit que l'avocat de Hollande était jugé criminel de lèse-majesté pour avoir, « par ses machinations et conspirations, non-seulement tâché de plonger la ville d'U-

1. So klaar als den dag. Groen van Prinsterer, archiv.

2. « Nous ne pouvons, disait madame Barneveldt à la princesse Louise, consentir à cette démarche avilissante; et, dût-il perdre la vie, nous ne dirons pas une parole qui le déshonore. »

trecht dans un bain de sang, mais de jeter l'Etat et la personnc du stadhouderdans le plus grand péril[1] ; en conséquence de quoi il était condamné à être exécuté par le glaive dans le *binnenhof*, et tous ses biens confisqués. »

A plusieurs reprises, pendant cette longue lecture, Olden Barneveldt se leva et voulut parler, mais on ne lui en laissa pas le temps. Quand le secrétaire du tribunal eut achevé : « Il y a bien des choses dans cette sentence, dit le vieillard, qui ne sont pas conformes à mes dépositions.—J'aurais cru, ajouta-t-il, en faisant allusion à la confiscation de ses biens, que messeigneurs des États-Généraux auraient assez de mon sang, et qu'on n'aurait pas dépouillé ma femme et mes enfants de tous mes biens. C'est donc là la récompense de quarante années de services rendus à la République ! »

L'un des juges l'interrompant brusquement : « Votre sentence est lue, lui dit-il; allez ! allez ! (*Voort! voort!*) » Barneveldt ne répondit pas ; il se leva tranquillement et sortit, appuyé sur le bras de Franken. Plus heureux que la famille, le bon serviteur avait obtenu la grâce de suivre son maître.

Il était dix heures environ. Dressé devant l'escalier

1. Condempneren hem, mit desen, gebracht te werden metten op't Binnenhof, ter plaetse daer tœ bereyt, ende aldaar geexecutert te werden metten sweerte, datter de dood nae volcht, ende verklaaren alle sijne gœderen geconfisqueert. VERHOOREN.

de la grande salle, à la hauteur des fenêtres, l'échafaud attendait. Une compagnie d'un régiment anglais et la garde du stadhouder étaient rangées autour. La foule que l'on avait laissée entrer dans le *binnenhof* commençait à s'impatienter d'une trop longue attente. « Le voici! le voici! » s'écria-t-elle en apercevant le condamné. Barneveldt s'avançait lentement et d'un air plein de noblesse. A ses côtés, se tenait Lamotius, derrière lui venait Nythof. Barneveldt portait une longue robe en damas couleur de feuille morte ; sa tête était découverte. Quelques soldats raillèrent cette tête blanchie. « Grand Dieu! qu'est-ce que de nous? » s'écria le vieillard voyant les apprêts du supplice ; puis, regardant autour de lui comme pour chercher la place où il devait s'agenouiller, il parut s'étonner de n'y pas voir un coussin; mais comme le prévôt se disposait à en faire chercher un, il le prévint en s'agenouillant sur le sable. Alors Lamotius commença de réciter les dernières prières : elles durèrent près d'un quart d'heure. Quand Barneveldt se releva, son visage avait une expression admirable de calme et de sérénité. Comme le bourreau s'approchait pour lui ôter un vêtement, il le repoussa doucement et se fit aider par Franken. Puis, s'avançant sur le bord de l'échafaud et s'adressant au peuple : « Mes amis, dit-il en élevant la voix, ne croyez pas que je suis un traître à la patrie. J'ai agi loyalement, et je meurs en bon citoyen[1]. » Son serviteur lui mit alors sur la tête

1. Mannen, gelooft nit dat ik een landverrader ben; ik heb opregt

un bonnet de velours, qu'il abaissa lui-même sur ses yeux. Et s'agenouillant de nouveau : « Père céleste, s'écria-t-il en tendant vers le ciel ses deux mains jointes, reçois mon esprit ! » Ce furent ses dernières paroles. Le bourreau trancha sa tête d'un seul coup.

Aussitôt, rompant la haie des gardes, la foule envahit l'échafaud. Elle se précipite vers le tronc décapité. On trempe des mouchoirs dans le sang qui coule encore. Quelques-uns arrachent de petits morceaux de planche, d'autres ramassaient à poignée du sable imbibé de sang ; plusieurs autres, assure-t-on, recueillent de ce sang pour le mêler au vin et le boire. Est-ce vénération, remords, haine insatiable, goût pervers des choses horribles ? Qui le dira ? Tout spectacle violent qui frappe les multitudes y suscite à la fois les meilleurs et les pires instincts de l'homme. Ce n'est pas tout : un trafic de ces reliques sinistres s'improvise au pied de l'échafaud. Quelques-uns s'en indignent, et l'on rapporte qu'un paysan, un arminien sans doute, tendant vers les vendeurs son mouchoir, s'écria d'un air sombre : « Vendez-moi pour un demi-ryxdaler de sable bien trempé de sang de Barneveldt ; que je le garde jusqu'au jour des vengeances ! »

Les obsèques de l'avocat de Hollande se firent sans aucune pompe. Un cercueil grossier, commandé pour un malfaiteur auquel le prince Maurice avait fait grâce,

en vroom gehandelt, als een goed patriot, en die sterf ik. Gr. v. P. archives.

reçut le corps du premier magistrat de la République. On interdit à sa famille de suspendre, selon l'usage, au-dessus de la porte de sa maison, l'écusson de ses armes. L'échafaud, qu'en d'autres circonstances on aurait fait enlever en toute hâte, resta pendant plusieurs jours debout dans la cour d'honneur du palais, comme pour prolonger l'effet de terreur qu'avait produit le supplice. Cependant, par un de ces retours subits de la conscience humaine, sur qui la mort semble avoir des prises que n'a point la vie, les Etats de Hollande, restés sourds à la voix de Barneveldt aussi longtemps qu'il leur avait été possible de le sauver, s'empressèrent, aussitôt qu'il eût cessé de vivre, d'inscrire dans le registre de leurs Résolutions ces paroles mémorables, qui témoignent, autant que de ses vertus, de leur faiblesse et de leur ingratitude :

« Aujourd'hui a été exécuté monseigneur van Olden Barneveldt, etc., avocat de Hollande et de West-Frise, etc, etc., après avoir servi cet Etat pendant trente-deux ans, deux mois et cinq jours, etc. C'était un homme de grand zèle, activité, mémoire et prudence ; oui, extraordinaire en toutes choses. Que le fort songe à ne pas tomber ! Et que Dieu fasse grâce à son âme ! Amen[1] ! »

Quant à Maurice, sans admettre, avec les écrivains hostiles à la maison de Nassau, qu'il vit de sa fenêtre,

1. Een man van grootem bedrijve, besogne, memorie en dircctie; ja singulier in alles. Rés St. Holl., 13 mai 1616.

qu'il regarda avec une lorgnette l'exécution, et qu'au moment où s'agenouillait le condamné, il laissa échapper une exclamation cynique [1], il est impossible d'excuser la dureté opiniâtre avec laquelle il repoussa toutes les prières qui lui demandaient la vie de Barneveldt et souffrit, lui tout-puissant, lui présent, que le bourreau portât la main sur cette noble tête que tant de souvenirs et de liens lui devaient rendre sacrée.

La lettre qu'il écrit, peu d'heures après l'événement, au comte Guillaume Ludovic, étonne par la sécheresse du récit que n'accompagne aucune réflexion, si ce n'est une sorte de plainte sur l'impertinence de la famille, « laquelle, dit le stadhouder, au lieu de s'humilier, de supplier pour tâcher d'obtenir grâce, n'a parlé jusqu'à la fin que de droit et de justice [2]... », tant l'acharnement de la lutte et l'irritation de l'amour-propre avaient fini par fausser le jugement de Maurice! C'est ainsi que le peuple hollandais, au lendemain de sa glorieuse indépendance, vit mourir de la mort des malfaiteurs le grand citoyen que l'Europe considérait et honorait à bon droit comme le second fondateur de la république, le magistrat qui, depuis la mort du Taciturne, gouvernait seul l'état par l'irrésistible ascendant de son génie et de sa vertu politique.

Le mystère qui enveloppait les causes de cette mort en augmentait l'impression lugubre. Ses circonstances

1. Grotius, du Maurier, Cerisier.
2. Kluit, *Hist. der Holl. staats*, III.

cruelles, ses effets presque nuls l'ont rendu avec le temps de moins en moins explicable. La conscience nationale en paraît aujourd'hui encore troublée. Les historiens n'en parlent pas sans passion. Le droit des Etats, la compétence du tribunal, l'impartialité des juges, l'innocence du condamné, la conduite et jusqu'aux remords du prince d'Orange, tout a été l'objet d'une vive controverse. Après que deux siècles et plus ont passé sur la tombe de Barneveldt, on l'interroge encore; et chacun, selon le penchant de son esprit, ses traditions, ses croyances, selon le système qu'il adopte ou l'école à laquelle il appartient, en interprète diversement le silence tragique.

Presque sans exception favorable à la cause municipale, les plus anciens écrivains des Pays-Bas, les Hooft, les Wagenaër, etc., et les auteurs étrangers qui les ont suivis au dix-huitième siècle, ont vu dans Olden Barneveldt le défenseur des lois, le martyr de la liberté; dans Maurice de Nassau l'usurpateur, le despote[1]. A cette opinion tranchée, une école historique contemporaine, qui s'appuie sur des documents ignorés jusque-là[2] et sur le travail général de la critique au dix-neuvième siècle, oppose la thèse contraire. Dans les écrits des Bilderdijke, des Groën van Prinsterer, des Groves-

1. Entre autres voir les écrits publiés dans les *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, le procès de la sentence d'Olden Barneveldt, publié par la société historique d'Utrecht, etc., etc.

2. L'erreur qui confond le parti républicain avec le parti populaire est très-générale chez les historiens français, même les plus moder-

tins, des van der Kemp, des da Costa, des van Lennep, le stadhouder représente l'idée nationale, l'unité religieuse et politique ; tandis que l'avocat de Hollande y apparaît comme le soutien opiniâtre de priviléges particuliers, oppressifs, incompatibles avec les grandes maximes d'Etat, dangereux pour l'Union ; d'où il suit qu'en ces ouvrages tout pénétrés de l'esprit monarchique, le procès, la sentence et jusqu'à l'exécution de Barnœveldt sont, si ce n'est approuvés en fait, du moins légitimés en droit par les mêmes arguments, en vertu des mêmes principes qui dictent aux historiens les plus démocratiques de la révolution française l'apologie de la condamnation de Louis XVI.

Après le récit qu'on vient de lire et que j'ai dégagé, non sans peine, de la partialité des historiens, de l'insuffisance des documents, des complications d'un état social fort peu semblable au nôtre, et des préventions involontaires de mon propre esprit, touché par la grandeur morale du vaincu, je me persuade que le lecteur ne se rangera ni à l'une ni à l'autre des opinions qui s'attaquent à la mémoire des deux adversaires illustres dont j'ai tâché de reproduire les traits fidèles. Le langage politique est trompeur. Les plus beaux mots de ce langage viril : Liberté, République, en sont aussi les plus variables. On les voit changer selon les temps, les

nes. « La Hollande s'alliait à l'Angleterre ou à la France, selon que le parti du stadhouder ou celui du peuple dominait dans la république, » dit, entre autres, M. Mignet, dans son bel ouvrage sur la Révolution r ançaise.

lieux. La république de Périclès n'est pas la république de Calvin ; la liberté de Brutus ou de Tacite n'est pas la liberté de Machiavel ou de Danton, et la vertu civique sera longtemps encore de mourir pour des vérités obscures.

La grande querelle de Barneveldt et du prince d'Orange ne saurait plus aujourd'hui être considérée, du point de vue du dix-huitième siècle, comme une lutte entre la liberté et la tyrannie, entre la république et la dictature. La question était moins simple. C'était un conflit à peu près inévitable au sein d'une constitution très-vague, entre deux pouvoirs mal définis, entre deux principes de l'Etat républicain, qui, tous deux, tendaient à s'exagérer, et dont l'un, le stadhoudérat, issu de la monarchie, y retournait presque fatalement par l'abus de la force militaire et par l'hérédité dynastique ; tandis que l'autre, le patriciat bourgeois, par sa propension à absorber les richesses, les lumières, les fonctions, inclinait de plus en plus vers une oligarchie exclusive et jalouse, d'autant plus insupportable au peuple qu'elle n'était protégée par aucun prestige royal, et que la différence des classes, si marquée dans la vie politique, n'empêchait pas la confusion des rangs dans la simplicité et la familiarité des mœurs républicaines.

Barneveldt et le prince d'Orange, dans leurs entreprises opposées, se fondaient l'un et l'autre sur le droit. Chacun d'eux agissait de concert avec l'un des grands

pouvoirs de la république. Les États de Hollande étaient solidaires de l'avocat ; les États-Généraux approuvaient le stadhouder. La légalité du procès de Barneveldt, la compétence du tribunal devant lequel il fut cité, ne sont guère soutenables en regard de l'ancien droit provincial. Il est évident aussi que l'avocat de Hollande fut condamné par ses ennemis politiques ; mais l'on se demande comment le crime de lèse-majesté, commis envers la généralité de l'État, pouvait être du ressort des tribunaux particuliers de chaque province, ainsi que l'exigeait le privilége de *non evocando ;* de quelle manière la complicité des prévenus aurait pu être établie devant des cours de justice séparées, compétentes chacune pour un seul d'entre eux ? Quand le pays tout entier se partageait en deux factions, en deux sectes armées l'une contre l'autre et déterminées à s'entre-détruire, on ne voit pas davantage comment il se serait trouvé des juges qui ne fussent pas pour les accusés, ou bien des adversaires, ou bien des amis politiques.

On ne saurait admettre un instant que Barneveldt ait pu être condamné sur les charges vagues, puériles et contradictoires qui figuraient au procès. Les accusations plus sérieuses qui se rapportaient à la levée des milices et à la tenue du synode sont victorieusement repoussées par le texte non équivoque de l'acte d'union et par les précédents de l'histoire municipale. La seule accusation capitale, celle de correspondance

avec l'Espagne, est abandonnée dès le commencement faute de preuves.

Aussi voit-on dans la lettre officielle aux États de Hollande, qui accompagne l'envoi de la sentence (16 mai 1619), les États-Généraux, comme embarrassés de la justifier, insinuer mystérieusement qu'elle repose sur certains faits non relatés dans le jugement, pour lesquels, en considération de son grand âge, on n'a pas voulu mettre l'accusé à la question, mais qui donnent fort à penser qu'il s'entendait avec l'ennemi[1].

La vérité est qu'entre Barneveldt et Maurice, entre les États de Hollande et les États-Généraux, il n'y avait pas de juge compétent, pas de tribunal légal, pas de précédents établis, pas d'autorité souveraine. Il y avait le droit du plus fort, la raison d'État, le salut public. Tout le reste était mensonge, hypocrisie, vain appareil d'une justice dérisoire.

Chose étrange, le fanatisme religieux qui intervint dans la lutte politique, lui souffla ses fureurs et en précipita la catastrophe, était complétement étranger aux deux chefs des partis qui se disputaient le pouvoir. Maurice croyait en soldat; Barneveldt croyait en sage. Tous deux étaient tolérants, l'un par instinct, l'autre par principe; mais tous deux furent poussés comme hors d'eux-mêmes par une certaine logique de situation qui voulait que le prince d'Orange embrassât,

1. Ypeij en Dermout, IV.

comme l'avait fait son père, le dogme religieux le plus irréconciliable avec le papisme espagnol et qui forçait Barneveldt à prendre pour auxiliaire l'Église persécutée, contrainte elle-même, par le malheur des temps, d'acheter par sa soumission l'appui de l'État. Ni l'un ni l'autre des principes que nous venons de voir si violemment aux prises n'était assez puissant pour absorber dans son triomphe le principe contraire.

La mort d'Olden Barneveldt, le suicide de Ledenberg, la prison de Grotius et d'Hoogerbeets, la proscription des arminiens, leur complet désastre changèrent pour un moment la face des choses; ils n'en atteignirent pas le fond.

On vit, dans les municipalités, des personnes nouvelles; l'ancien esprit resta. Au bout de peu de temps, tout y reprenait les allures accoutumées. « Nous avons d'autres hommes, écrit à son gouvernement Carleton, mais pas une autre conduite. »

En effet, soit que le prince d'Orange avec son grand sens pratique, lorsqu'il se vit sans contradicteur, sentit mieux la force latente des mœurs républicaines; soit que le soudain retour de l'opinion, provoqué par le deuil des familles et les criantes injustices du parti vainqueur, cette réaction de la *pitié publique* que signale dans notre propre histoire un écrivain de génie[1], rendit une complète usurpation de pouvoir plus difficile qu'il ne l'avait pensé d'abord; soit plutôt enfin

1. MICHELET.

que le prince d'Orange, très-susceptible en ce qui touchait l'honneur militaire, mais au fond très-peu soucieux de porter le fardeau des affaires publiques, n'eût jamais conçu fortement le dessein qu'on lui prêtait, et qui lui avait été suggéré par la France d'abord, plus récemment par l'Angleterre[1], il ne poussa pas sa victoire sur Barneveldt jusqu'à ses conséquences extrêmes. Le pouvoir qui était dans ses mains, il ne s'en servit pas, comme on s'y était attendu et comme le devait faire croire sa persistance à poursuivre la mort de son adversaire pour s'emparer d'un titre nouveau ; on ne le vit prendre aucune initiative. S'il intervint dans les affaires de l'Église et de l'État, ce fut pour tempérer l'esprit de persécution et pour mettre un terme à ce qu'il appelait dédaigneusement *les misères et les sornettes de la théologie militante*[2].

Bientôt l'expiration de la trêve le ramène sur le champ de bataille; il y retrouve Spinola, le glorieux rival de sa glorieuse jeunesse dont il avait pu dire, sans trop étonner l'opinion, qu'il était le second capitaine de son siècle[3]. C'était là, vers le renom des armes bien plus que vers l'éclat du souverain pouvoir, que le portaient ses ambitions véritables. Mais la fortune distraite, ou ses esprits fatigués ne secondèrent plus son génie. La

1. JEANNIN, *Négociations;* BUZANVAL, *Correspondance ;* CARLETON.
2. VAN DER KEMP, t. IV.
3. On lui demandait un jour quel était le premier capitaine de son temps : « Spinola est le second, » dit-il. (CERISIER, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies.*)

tristesse et la maladie envahirent sa constitution robuste. *Il ne renouvela pas sa gloire envieillie*[1]. Il mourut, atteint dans l'orgueil de sa maison par la prise de Bréda, inquiet pour la perpétuité de sa race[2], assombri par le déclin rapide de sa popularité et sans avoir conquis dans la postérité la place qu'il s'y était marquée par sa noble devise[3]. Moins heureux que le Taciturne, bien qu'il ait échappé au poignard des assassins et qu'il emporte en mourant les bénédictions de l'Église, qui lui promet *auprès de Jésus-Christ la gloire céleste*[4], malgré le retentissement de ses armes, ses hautes capacités, son patriotisme, Maurice de Nassau n'égale point son père, dont il n'a pas hérité la bonté héroïque. Rude, railleur, cynique en ses mœurs et en son esprit, le fils d'Anne de Saxe ne connut jamais cette douceur, cette générosité d'âme qui valurent à Guillaume d'Orange le surnom de *père du peuple*. C'est en vain que le génie de la guerre proclame les talents du capitaine; c'est en vain que la religion et la raison

1. Du Maurier.

2. Le prince d'Orange n'avait que des enfants naturels. Sentant sa fin venir, il hâta le mariage de son frère avec la comtesse de Solms, pour assurer l'hérédité dans la branche aînée de Nassau.

3. « Pour faire connaître le désir passionné qu'il avait de suivre les traces glorieuses de son père, le prince Maurice d'Orange prit pour le corps de sa devise le tronc d'un arbre coupé à deux pieds de haut, duquel sortait un scion vigoureux avec ces mots : *Tandem fit surculus arbor.* » (Du Maurier.)

4. Expression du ministre Bogerman dans un écrit sur la mort du prince Maurice, qu'il avait assisté à ses derniers moments.

d'État semblent d'accord pour approuver les vues du stadhouder, l'humanité offensée se détourne de Maurice. Un meurtre odieux, inutile, le bannit de la compagnie des grands hommes. L'histoire, avec le paysan hollandais, ramasse sur l'échafaud de Barneveldt le sable ensanglanté qui dépose contre le meurtrier au tribunal de l'éternelle justice.

FIN

TABLE

CLICHY. — Impr. Paul Dupont et Cie, rue du Bac-d'Asnières, 12

